

RAPPORT DE CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ASSORTI DES TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DU PROJET D'EXPLOITATION DE BAUXITE PAR LA SOCIETE GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl (GME-Sarl) DANS LES SOUS-PREFECTURE DE TANENE ET DABISS, PREFECTURE DE BOKE

VERSION FINALE

MARS 2026

DETAILS DU DOCUMENT

Élément	Description
Type de document	Rapport de Cadrage & Termes de Références (TdR) de l'Étude d'Impact environnemental et Social (EIES)
Intitulé du projet	Projet d'Exploitation de Bauxite
Référence/Promoteur du projet	Projet minier de la société Guinée Mining Équipements (GME sarl)
Localisation du projet	Sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké, Région de Boké, République de Guinée
Références du Permis de Recherche octroyé au Promoteur	Arrêté A/2025/605/MMG/SGG du 04 juillet 2025 pour un permis couvrant une superficie de 445, 06 km ²
Période de réalisation des investigations de terrain	28 Octobre – 7 Novembre 2025
Période d'élaboration du rapport provisoire	Novembre – Décembre 2025
Statut du document	Rapport Finale
Période d'élaboration du rapport finale	Mars 2026
Consultant chargé de l'étude de cadrage et de la rédaction du rapport	Bureau d'Expertise en Environnement pour le Développement Durable (BEEDD sarl)
Nature de la mission	Réalisation de l'Étude de Cadrage pour l'identification des enjeux majeurs pour la future Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'exploitation de bauxite porté par GME sarl
Autorité compétente	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) : <i>Délivrance du CCE.</i> Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE) : <i>Gestion de la procédure administrative de l'étude.</i> Comité Technique d'Analyse Environnementale (CTAE) : <i>Analyse scientifique et technique du rapport.</i>

TABLE DES MATIERES

DETAILS DU DOCUMENT	1
TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES PHOTOS	7
LISTES DES CARTES	7
SIGLES & ACRONYMES	7
PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE CADRAGE	10
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	11
1.1. Contexte et justification du cadrage	11
1.2. Objectifs du cadrage	11
1.3. Résultats Attendus	11
1.4. Structure du présent rapport de Cadrage	12
CHAPITRE 2. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PROJET	12
2.1. Contexte	12
2.2. Justification	12
2.3. Objectif du projet	12
CHAPITRE 3. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL EN LIEN AVEC LE PROJET 13	
3.1 Analyse du cadre politique de référence	13
3.2 Analyse du cadre juridique et réglementaire de référence	13
3.2.1 Cadre législatif et réglementaire national	13
3.2.2 Cadre réglementaire international	24
3.3 Convention internationales ratifiées par la Guinée en relation avec le projet	25
3.4 Analyse du cadre institutionnel de référence	27
CHAPITRE 4. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	28
4.1 Phase de Construction	29
4.2 Phase opérationnelle	29
4.2.1 Machinerie et équipements miniers prévus	29
4.2.2 Capacités prévues	29
4.3 Calendrier des travaux	29

4.4	Présentation du Promoteur	30
4.5	Présentation du consultant mandaté pour la réalisation du présent cadrage environnemental et social assorti du projet des TdR	30
CHAPITRE 5. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETAT INITIAL DU MILIEU RÉCÉPTEUR DU PROJET		33
5.1	Milieu Physique	33
5.1.1	Introduction	33
5.1.2	Méthodologie de collecte et d'analyse des données du milieu physique	34
5.1.3	Délimitation, description de la zone d'étude et des composantes du projet	35
5.1.4	Description de l'état initial	39
5.1.5	Identification et hiérarchisation des enjeux environnementaux pertinents, liés aux composantes physiques	52
5.2	Milieu Biologique	57
5.2.1	La Flore	57
5.2.2	La Faune	63
5.3	Milieu socioéconomique	75
5.3.1	Démarche méthodologique du cadrage	75
5.3.2	Contexte socio-économique – environnement humain	77
5.3.3	Contexte institutionnel : organisation administrative, pouvoirs locaux et modes de gouvernance	78
5.3.4	Accès aux services de base	81
5.3.5	Activités économiques	85
5.3.6	Biens et équipements des ménages	88
5.3.7	Cadastre et autres questions foncières dans la zone de cadrage	89
5.3.8	Patrimoine culturel	90
CHAPITRE 6. CONSULTATION ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		98
6.1	Introduction	98
6.2	Rappels des principes et rôles de la consultation des parties prenantes	99
6.3	Programmes et rencontres d'information	101
6.3.1	Méthodologie	101
6.3.2	Objectifs des consultations et participation des parties prenantes	101
6.3.3	Structure générale des consultations	101
6.3.4	Principe de la consultation publique	101

6.3.5 Résultats des différentes consultations	102
CHAPITRE 7. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS EN LIEN AVEC LE PROJET	112
7.1 Enjeux environnementaux du milieu physique	112
7.1.1 Sols et érosion	113
7.1.2 Eaux de surface et eaux souterraines.....	113
7.1.3 Bruit et vibrations.....	113
7.1.4 Emissions atmosphériques.....	113
7.1.5 Aspect visuel et paysage.....	113
7.1.6 Changement climatique.....	114
7.2 Enjeux environnementaux du milieu biologique	116
7.2.1 Enjeux sur la végétation	116
7.2.2 Enjeux sur la faune	117
7.2.3 Enjeux du milieu socioéconomique.....	117
7.3 Analyse préliminaire des impacts potentiels par milieu récepteur et mesures d'atténuation potentielles	119
7.3.1 Impacts potentiels du projet sur le milieu physique.....	119
7.3.2 Impacts potentiels du projet sur le milieu biologique.....	120
7.3.3 Impacts potentiels du projet sur le milieu humain	122
CONCLUSION DE L'ETUDE DE CADRAGE.....	125
DEUXIEME PARTIE : TERMES DE REFERENCE	127
I. INTRODUCTION.....	128
II. BREVE PRESENTATION DU PROJET	128
III. OBJECTIFS DE L'EIES PROJETEE	128
IV. MANDAT DU CONSULTANT	129
V. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	129
VI. PROPOSITION DE METHODOLOGIE DE REALISATION DE L'EIES PROJETEE	129
6.1. Description du projet et ses principales composantes	129
6.2. Cadre politique, institutionnel et juridique	130
6.3. Description et analyse de l'environnement initial du milieu récepteur du projet.....	130
6.3.1. Rappels de la synthèse des principaux enjeux identifiés par le Cadrage	130
6.3.1.1. <i>Enjeux environnementaux du milieu physique</i>	130

6.3.1.2. Enjeux environnementaux liés au milieu biologique	132
6.3.1.3. Enjeux pour le milieu humain.....	133
6.3.2. Obligations du Consultant pour la description et l'analyse de l'état initial du milieu récepteur du projet.....	134
6.4. Description et évaluation des impacts.....	135
6.5. Consultation des parties prenantes	139
6.6. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).....	141
VII. RAPPORTS (LIVRABLES), DELAIS, COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT ET CALENDRIER DE REALISATION	142
7.1. Rapports à produire	142
7.2. Délai de réalisation de l'étude	142
7.3. Composition de l'équipe du Consultant.....	142
7.4. Calendrier de réalisation	143
ANNEXES	144
Annexe 1 : Références Bibliographique	144
Annexe 2 : Ordres de Missions	146
Annexe 3 : Procès-verbaux et les photos de consultations	150

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les Normes Environnementales et Sociales du Cadre Environnemental et Social (CES) que la société doit suivre durant toute la durée de vie du projet	24
Tableau 2 : Les principales conventions liées au projet.....	26
Tableau 3 : Quelques expériences de BEEDD sarl dans le domaine de réalisation des EIES.....	31
Tableau 4 : Coordonnées géographiques du permis minier.....	36
Tableau 5 : Types de formations de sols observés dans la zone d'études	42
Tableau 6 : Types d'eaux souterraines et leurs coordonnées dans la zone d'études	44
Tableau 7 : Résultats des mesures de la qualité de l'air dans les localités enquêtées.....	48
Tableau 8 : Niveaux sonores mesurés dans les localités de la zone du projet	50
Tableau 9 : Synthèse des paramètres mesurés.....	51
Tableau 10 : Synthèse des enjeux environnementaux	55
Tableau 11 : Synthèse des espèces avec leurs statuts	61
Tableau 12 : Liste des espèces de mammifère qu'on peut rencontrer dans la zone d'études.....	66
Tableau 13 : Les espèces de reptiles inventoriées avec leurs coordonnées	71
Tableau 14 : Les espèces de reptiles inventoriées avec leur statut.....	72
Tableau 15 : Les espèces des amphibiens inventoriées avec leurs coordonnées	72
Tableau 16 : Les espèces des amphibiens inventoriées avec leurs statuts.....	72
Tableau 17 : Cadre administratif de la zone de Cadrage.	79
Tableau 18 : Liste des structures sanitaires identifiées dans la zone de cadrage.....	82

Tableau 19 : Liste des établissements scolaires identifiés dans la zone de cadragage.....	83
Tableau 20 : Sources d'approvisionnement en eau des ménages de la zone	84
Tableau 21 : Situation des sites d'héritage culturel de la zone d'étude	91
Tableau 22 : Structure des consultations réalisées au cours du cadragage.....	101
Tableau 23 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des autorités sous-préfectorales de Tanènè, préfecture de Boké.	102
Tableau 24 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Dawaf Landoumata et Foulèta (secteur de Tchianguinya, district de Tanènè centre, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).....	103
Tableau 25 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Taitote (secteur de Tanènè centre, district de Tanènè centre, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).	104
Tableau 26 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Dogoyombè (secteur de guidali district de Tanènè centre, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).	104
Tableau 27 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Taibata (secteur de Guidali district de Tanènè centre, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).	105
Tableau 28 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Tchouwaye (secteur de Guidali district de Tanènè centre, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).	106
Tableau 29 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Kafèlè (secteur de Kisolèt district de Boussoura, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké). ...	106
Tableau 30 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Tamassine (secteur de Kisolèt district de Boussoura, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).	107
Tableau 31 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations de Kisolèt district de Boussoura, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké.....	108
Tableau 32 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations de Bolontchio district de Kaboye, sous-préfecture de Tanènè, Préfecture de Boké.....	108
Tableau 33 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Kayompe (secteur de Kimiya, district de Kimiya, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).....	109
Tableau 34 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du secteur de Kimiya centre, district de Kimiya, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké.....	110
Tableau 35 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Djiguiti (secteur de Djiguiti, district de Djiguiti centre sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).	110
Tableau 36 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Kankana (secteur de Kankana, district de Hamdallaye Kaboto sous-préfecture de Dabiss, préfecture de Boké).....	111
Tableau 37 : Synthèse des consultations réalisées dans les localités.....	112
Tableau 38 : Principaux enjeux environnementaux d'ordre physique	115
Tableau 39 : Synthèse des enjeux identifiés d'ordre biologique sur la composante végétale.....	117
Tableau 40 : Synthèse des enjeux du milieu socioéconomique	118
Tableau 41 : Synthèse des impacts appréhendés	123
Tableau 42 : Enjeux pour le milieu humain	133
Tableau 43 : Matrice d'évaluation de la sévérité des impacts (proposition).....	137
Tableau 44 : Exigences de la SFI pour les consultations publiques.....	140
Tableau 45 : Proposition d'activités pour l'engagement avec les parties prenantes dans le cadre de la procédure de l'EIES.....	141

Tableau 46 : Calendrier de réalisation de l'étude 143

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Quelques types de sols de la zone d'étude..... 42
Photo 2 : Illustration d'une forêt galerie dans le terroir villageois de Tchiankousira mamadou..... 58
Photo 3 : Illustration d'une forêt claire dans le terroir villageois de Tanthole..... 58
Photo 4 : Illustration d'une formation herbeuse boisée dans le terroir villageois de Tchanchéguéla..... 59
Photo 5 : Illustration d'une formation herbeuse arbustive dans le terroir villageois de Diarè..... 59
Photo 6 : Illustration d'une Formation anthropique dans le terroir villageois de Boundoutoly 60
Photo 7 : Illustration d'une formation herbeuse dans le terroir villageois de Diarè 60
Photo 8 : Piège trap des animaux sauvage dans Dassassa N: 11.03413° W: 014.23863° 65
Photo 9 : Un Potamochère tué par un chasseur dans Kafèrè N: 11.02339° W: 014.33671° 65
Photo 10 : Trace Aulacode dans Bolonchio N: 11.04012° W: 014.39235°..... 66
Photo 11 : Empreinte de céphalophe dans tchiantchéguéla N: 11.08714° W: 014.20046° 66
Photo 12 : Trace de chimpanzé dans Taibata N: 11.02174 W: 014.19775 68
Photo 13 : Une forêt claire..... 70
Photo 14 : Une forêt galerie..... 70
Photo 15 : Jachère 70
Photo 16 : Quelques habitats observés dans la zone..... 74
Photo 17 : Illustration du focus group à Taïbata 76
Photo 18 : Mosquée identifiée à Taïbata 78
Photo 19 : Illustration du poste de santé de Kimiya dans la zone du projet..... 82
Photo 20 : Illustration d'une plantation d'anacardier à Taibata dans la zone de cadrage..... 86
Photo 21 : Illustration d'élevage de ruminants à Kafèrè dans la zone de cadrage 87
Photo 22 : Illustration d'un marché à Bolontchio..... 88

LISTES DES CARTES

Carte 1 : Zone d'influence directe (ZID)..... 36
Carte 2 : Zone d'influence indirecte (ZIE) 37
Carte 3 : Model Numérique du Terrain 41
Carte 4 : Occupation du Sol..... 43
Carte 5 : Morpho pédologique de la zone du Permis..... 44
Carte 6 : Bassin hydrographique de la zone du permis..... 46
Carte 7 : Indice de Végétation par Différence Normalisée de la zone du permis 52

SIGLES & ACRONYMES

Sigle / Acroymes	Signification
AC	Arrêté Conjoint
AGEE	Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ARCCL	Autorité de Régulation et de Contrôle du Contenu Local
AREE	Agence Régionale d'Évaluations Environnementales

Cadrage Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

BEEDD	Bureau d'Expertise en Environnement pour le Développement Durable
BID	Banque Islamique de Développement
CAB	Cabinet du Ministre
CCE	Certificat de Conformité Environnementale
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CES	Cadre Environnemental et Social
CFD	Code Foncier et Domanial
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CNT	Conseil National de la Transition
CPC	Consultation Primaire Curative
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Miniers
CPN	Consultation Prénatale
CPSES	Comité Préfectoral de Suivi Environnemental et Social
CSE	Comité de Suivi Environnemental
CTAE	Comité Technique d'Analyse Environnementale
CTRN	Conseil Transitoire de Redressement National
DNTLS	Direction Nationale du Travail et de la Législation Sociale
DTA	Directives Territoriales d'Aménagement
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EPFI	Equator Principles Financial Institutions
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
FAJ	Formation Anthropique (Jachère)
FC	Forêt Claire
FG	Forêt Galerie
FGD	Forêt Galerie Dégradée
FH	Forêt Humide
FODEL	Fonds de Développement Économique Local
FPI	Financement des Projets d'Investissement
FSA	Formation Savane Arbustive Ou Arborée
FSH	Formation Savane Herbeuse
GBIF	Global Biodiversity Information Facility
GME	Guinée Mining et Équipements
GNF	Franc Guinéen
GPS	Global Positioning System
HCHO	Formaldéhyde
HNG	Herbier National de Guinée
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
IUCN	International Union for Conservation of Nature
LC	Least Concern (statut UICN)
LED	Light Emitting Diode
MAEEF	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement et des Forêts
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEEF	Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
METFPET	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MIPMEPSP	Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du Secteur Privé
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MNDB	Monographie Nationale de la Diversité Biologique
MNT	Modèle Numérique de Terrain
MT	Millions de Tonnes
NAC	Norme d'Assurance Qualité
NDVI	Normalized Difference Vegetation Index

Cadrage Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

NES	Normes Environnementales et Sociales
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PAP	Personne Affectée par le Projet
PARC	Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation
PDAR	Plan de Développement Agricole Régional
PDS	Président de la Délégation Spéciale
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PEV	Programme Élargi de Vaccination
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
POI	Plan d'Organisation Interne
PPI	Plan Particulier d'intervention
PRG	Président de la République de Guinée
PU	Plan d'Urgence
PV	Procès-Verbal
QGIS	Quantum Geographic Information System
RCCM	Registre de Commerce et du Crédit Mobilier
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SB	Savane Boisée
SFI	Société Financière Internationale
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SHB	Savane Herbeuse Boisée
SLM	Sound Level Meter
SNAPE	Service National des Points d'Eau
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNB	Stratégie Nationale Biodiversité
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SW	Sud-Ouest
TDR	Termes de Référence
TVOC	Total Volatile Organic Compounds
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UK	United Kingdom
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USB	Universal Serial Bus
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VU	Vulnérable (statut UICN)
ZH	Zone Humide
ZIC	Zone des Impacts Cumulatifs
ZID	Zone d'Influence Directe
ZIE	Zone d'Influence Élargie
ZII	Zone d'Influence Indirecte

PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE CADRAGE

RAPPORT DE CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE L'EIES DU
PROJET D'EXPLOITATION DE BAUXITE PAR LA SOCIETE GUINEE
MINING ET EQUIPEMENTS Sarl (GME Sarl) DANS LES SOUS-
PREFECTURES DE TANENE ET DABISS, PREFECTURE DE BOKE.

Version Finale

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

Cette partie du document constitue le rapport de cadrage environnemental et social du projet d'exploitation de bauxite par la société GME Sarl qui est représenté par son sous-traitant D-LOGISTIQUE pour l'exécution de ce projet, dans les sous-préfectures de Tanènè et de Dabiss, préfecture de Boké.

1.1. Contexte et justification du cadrage

La Société GME Sarl souhaite exploiter son permis minier d'environ 445,06 km². La mise en œuvre de ce projet nécessitera l'ouverture d'une mine, la construction des infrastructures minières telles que la base-vie et ses commodités, ainsi que la réalisation d'autres activités.

Conformément aux lois nationales, notamment l'article 18 de l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 5 mai 2023, portant procédures d'évaluations environnementales en République de Guinée, une étude de cadrage doit avoir lieu pour « identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs et autres particularité du projet et de son milieu d'insertion à prendre en compte dans les termes de référence de l'EIES projetée.

1.2. Objectifs du cadrage

L'objectif principal de cette étude de cadrage environnemental et social est d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs du projet afin de préparer les Termes de Référence (TdR) pour l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) du projet d'exploitation projeté.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Localiser les zones écologiquement sensibles ou protégées, telles que les habitats naturels, les zones de biodiversité importante, les aires protégées, etc. ;
- Identifier les risques environnementaux et sociaux potentiels associés au projet (pollution et dégradation des sols, de l'air et des eaux, atteinte aux ressources naturelles) et proposer des mesures générales de gestion appropriées ;
- Consulter sommairement les parties prenantes, notamment les autorités et les populations locales, et les experts en environnement, afin de les impliquer dans le processus de cadrage pour recueillir leurs préoccupations environnementales et sociales ;
- Elaborer des TdR conforme aux enjeux identifiés pour une meilleure planification de l'EIES projetée.

1.3. Résultats Attendus

Les résultats attendus de cette étude de Cadrage sont :

- Les zones écologiquement sensibles ou protégées, telles que les habitats naturels ou restaurés, les zones de biodiversité importantes, les aires protégées, etc., sont localisées ;
- Les risques environnementaux et sociaux potentiels, tels que les pollutions des sols, des airs et des eaux, les atteintes aux ressources naturelles, pouvant découler de la réalisation du projet sont identifiés ;
- Les parties prenantes, notamment les autorités et les populations locales, sont informées et consultées autour du projet ;

- Des TdR, présentant clairement les enjeux environnementaux et sociaux identifiés, sont élaborés pour une meilleure planification de la future EIES.

1.4. Structure du présent rapport de Cadrage

L'arrêté 1595 du MEDD ne donnant pas de structure spécifique au Rapport de Cadrage, la structure présentée dans la Table des matières est inspirée des meilleures pratiques.

CHAPITRE 2. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1. Contexte

La République de Guinée regorge d'immenses potentialités minières qui restent sous-exploitées. A la faveur des résultats de diverses études menées dans un contexte socio-politique un peu plus favorable, une vaste campagne de mise en valeur des ressources minières est lancée depuis une dizaine d'année selon le principe du gagnant-gagnant. Pour ce faire, le Code minier 2011, a connu en 2013 une révision majeure à la satisfaction de toutes les parties. C'est dans ce cadre que la société GME Sarl veut lancer l'exploitation de bauxite dans les limites de son permis exclusivement localisé dans les sous-préfectures de Tanènè et de Dabiss, dans la Préfecture de Boké, à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

2.2. Justification

▪ Justification économique

La République de Guinée dispose d'un potentiel de réserves importantes de minerais de bauxite en Basse et Moyenne Guinée. Pour mettre en valeur ces réserves en vue d'accroître les revenus provenant de la production de bauxite, la République de Guinée a accordé un permis à la société GME Sarl. Cette initiative vise à dynamiser l'économie de la région et améliorer le cadre de vie de tous ses citoyens, avec un accent particulier sur la satisfaction des besoins des populations rurales, la bonne gouvernance du secteur minier et la durabilité de toute intervention sur les plans environnemental, social et économique.

▪ Justification technique

Afin d'assurer un aboutissement rentable du projet, la société GME Sarl s'attachera à un respect rigoureux des standards et des procédures nationales et internationales applicables dans le secteur minier. C'est ainsi que, tenant compte de la qualité des résultats visés et du respect de l'environnement, elle s'engagera à utiliser les meilleures technologies conventionnelles en matière d'exploitation minière.

2.3. Objectif du projet

L'objectif principal du projet est l'exploitation responsable de la bauxite dans les limites du permis détenu par la Société afin de contribuer à l'essor économique de la République de Guinée et plus spécifiquement des localités directement concernées par le présent projet.

CHAPITRE 3. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL EN LIEN AVEC LE PROJET

Plusieurs textes de lois encadrent la réalisation des études d'impact environnemental et social en République de Guinée. Il est alors indispensable que les plus pertinents en lien avec le présent projet soit pris en compte.

3.1 Analyse du cadre politique de référence

- ❖ Lettre de politique nationale, de décentralisation et de développement local du 15 juin 2011, promulgué par le décret D/042/PRG/SGG du 28 mars 2012 ;
- ❖ Politique environnementale et sociale applicable au projet ;
- ❖ Les documents de politique relatifs à l'environnement :
Parmi ces outils, les plus pertinents pour le projet sont :
 - Politique Nationale de l'Environnement de 2011-2012 ;
 - Déclaration de politique minière ;
 - La Politique sanitaire de la Guinée ;
- ❖ Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2015-2024, qui sert de cadre d'orientation pour l'ensemble du secteur de la santé, y compris l'hygiène publique.
- ❖ La Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail (2024) ;
- ❖ La Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA 2007 - 2012) ;
- ❖ Le Plan National de Conservation et d'Utilisation Durables de la Biodiversité ;
- ❖ Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- ❖ Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) (2016-2020) ;
- ❖ Programme de référence intermédiaire de la transition (2022-2025) ;
- ❖ Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) 2030 ;
- ❖ La Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- ❖ La Stratégie Nationale pour la mise en œuvre de la hiérarchie d'atténuation et la compensation des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes du 16 août 2019 ;
- ❖ Stratégie nationale sur les changements climatiques (2019 – 2030) ;
- ❖ Stratégie nationale du développement durable (SNDD-RG : 2019-2030) ;
- ❖ La Politique Nationale du contenu local ;
- ❖ Stratégie Nationale de Réduction des risques de catastrophes 2024-2030...

3.2 Analyse du cadre juridique et réglementaire de référence

3.2.1 Cadre législatif et réglementaire national

3.2.1.1 Cadre législatif

En vue d'asseoir les fondements de la protection de l'environnement et garantir la mise en œuvre d'un développement durable, la République de Guinée a adopté un ensemble de textes législatifs en faveur de la protection et de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Le code de l'environnement, promulgué par le Décret D/2019/221/PRG/SGG du 26 juin 2019, constitue dans ce sens, le cadre réglementaire général de référence en la matière. Mais il est important de rappeler que la norme suprême au niveau national a accordé une place importante à l'environnement. Il s'agit de la constitution.

- ❖ **La Nouvelle Constitution 2025**

La nouvelle constitution promulguée le vendredi, 26 septembre 2025 par la cour suprême, prend en compte les différents aspects environnementaux et sociaux pour mieux encadrer les politiques, plans, programmes et projets de développement afin de s'assurer de leurs conformités environnementales et sociales à travers les articles : 6 – 17 – 30 – 168.

❖ **Le Code de l'Environnement**

La législation environnementale est régie par le code de l'environnement (Décret N° D/2019/221/PRG/SGG portant promulgation de la loi N° L/2029/0034/AN/ du 04 juillet 2019 portant code de l'environnement en république de Guinée).

Parmi ces prescriptions environnementales, il y a celles relatives à l'étude d'impact environnemental et social qui soumet tout projet de développement ou de réalisation d'ouvrage ou d'exploitation qui risque de porter atteinte à l'environnement à une étude d'impact environnemental et social (Art. 28).

Par rapport à la protection et de la mise en valeur des milieux récepteurs le code stipule : « sont soumis à une autorisation préalable conjointe des Ministères compétents, l'affectation et l'aménagement du sol à des fins agricoles, industrielles, ainsi que les travaux de recherche ou d'exploitation des ressources du sous-sol, susceptibles de porter atteinte à l'environnement (art. 45).

Concernant les eaux, le code interdit sous réserve des dispositions spécifiques applicables, les déversements, écoulements, rejets, dépôts directs et indirects de toute nature, susceptibles de provoquer ou d'accroître la pollution des eaux continentales guinéennes (art. 53).

Concernant l'air et l'atmosphère le code de l'environnement impose la préservation de la qualité de l'air et de l'atmosphère à toute personne physique ou morale possédant, exploitant ou utilisant des immeubles, des établissements agricoles et d'élevage, industriels, commerciaux ou artisanaux, des véhicules ou tout autre objet (art.65).

Il est interdit d'émettre ou de rejeter directement ou indirectement dans l'air, de la suie, de la poussière ou du gaz toxique, corrosif ou radioactif ou toutes autres substances chimiques de nature à générer une pollution atmosphérique au – delà des limites fixées par voie réglementaire (article 66). Il est également interdit de produire, d'importer, de vendre et d'utiliser des substances susceptibles d'altérer la qualité de l'air ou d'appauvrir la couche d'ozone (Art. 67).

Concernant la diversité biologique, le code interdit ou soumet à une autorisation préalable de l'administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toutes activités susceptibles de porter atteinte aux espèces animales, végétales ou à leurs milieux naturels selon les dispositions du code forestier et du code de la protection de la faune sauvage et règlementation de la chasse. (Art. 78)

Concernant la diversité biologique, les espèces et les milieux naturels, les sites et les paysages dont il importe de préserver la diversité biologique et d'assurer l'équilibre écologique sont protégés contre toutes les formes de dégradation (Art. 86).

Sur la lutte contre les nuisances et autres dégradations environnementales, le code exige que tous les déchets, de quelle que nature que ce soit, doivent être collectés, traités et éliminés de manière respectueuse de l'environnement afin de prévenir, supprimer ou réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, les ressources naturelles, la faune, la flore et la qualité de l'environnement (Art. 103).

Sur les nuisances sonores, vibratoires et olfactives, le code interdit les émissions de bruits susceptibles de nuire à la santé de l'homme, de constituer une gêne excessive pour le voisinage ou de porter atteinte à l'environnement.

Concernant les installations classées, toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, propriétaire ou exploitant d'une installation classée prend toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la pollution de l'environnement conformément aux prescriptions du présent code et des textes réglementaires d'application. A ce titre sont interdites la fabrication, l'importation et la distribution des produits d'emballages plastiques sous réserve de l'application de la réglementation en vigueur (Art. 121).

❖ **Le code Minier**

La Loi L/2011/006/CNT du 09 septembre 2011 portant Code Minier, amendé par la Loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013, encadre les activités minières dans tout son ensemble en ses titres 2, 3, 4, 6, elle consacre le Chapitre VII à l'environnement et la santé.

Elle met un accent sur la mise en œuvre du contenu local en ses articles 107, 108 et 109, exige la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social, décrit les activités à risque environnemental, prend en compte la protection de l'environnement et de la santé, la fermeture et la réhabilitation des sites d'exploitation, le travail des moins de 18 ans et l'utilisation des explosifs à usage civil pour tout projet d'exploitation minière dans ses articles 142 à 149.

L'article 30-II : composition et modalités d'examen du dossier constitutif de la demande d'attribution du Permis d'exploitation stipule : « La demande du Permis d'exploitation industrielle ou semi-industrielle doit être accompagnée d'un dossier dont le détail figure dans la réglementation minière et comprenant impérativement, entre autres, chacun des éléments suivants :

- Une copie du permis de recherche en cours de validité et la preuve du paiement des taxes et redevances dues ;
- Le rapport sur le résultat de recherches en ce qui concerne la nature, la qualité, le volume et la situation géographique de la ressource minérale identifiée ;
- Un plan de la première ou de la seconde rétrocession, selon le cas, accompagné des résultats des travaux de recherches et correspondant à la moitié de la superficie précédente ;
- Une étude de faisabilité intégrant un plan de développement et d'exploitation du Gisement comprenant, entre autres :
 - o Une Etude d'impact environnemental et social détaillée, assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale, comprenant un Plan de Dangers, un Plan de Gestion des Risques, un Plan Hygiène Santé et Sécurité, un Plan de Réhabilitation, un Plan de Réinstallation des Populations Affectées par le projet et les mesures d'atténuation des impacts négatifs et d'optimisation des impacts positifs ;
 - o L'analyse économique et financière du projet et le plan d'obtention des Permis et autorisations nécessaires ;
 - o Les plans et les estimations pour les infrastructures industrielles ;
 - o Un plan d'appui aux entreprises guinéennes pour la création et/ou le renforcement des capacités des PME/PMI ou des entreprises appartenant ou contrôlées par des Guinéens pour la fourniture de biens et services largement utilisés dans le cadre de leurs activités et un plan de promotion de l'emploi des Guinéens dont le minimum devra être conforme aux quotas fixés dans le présent Code ;
- Le chronogramme détaillé des travaux à réaliser ;

- Un plan pour le développement communautaire annexé à la Convention de Développement Local qui couvre, entre autres, les aspects formation, infrastructures médicales, sociales, scolaires, routières, de fourniture d'eau, d'électricité ; la signature de cette Convention de Développement Local interviendra à l'obtention du Titre ; et
- Un plan architectural du siège de la société assorti d'une demande d'attribution de parcelle adressée à l'Administration compétente ; la réalisation du siège devant nécessairement se faire dans un délai maximum de trois ans à compter de l'attribution du Permis d'exploitation pour le minerai de fer, la bauxite, l'or et le diamant.

En ce qui concerne les titulaires de Permis d'exploitation semi-industrielle, les obligations environnementales et celles relatives au plan de développement communautaire seront précisées dans le décret institutif.

L'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale sont assurées par le CPDM.

L'évaluation technique et environnementale ainsi que les avis y afférents relèvent de la Direction Nationale des Mines et du Ministère de l'Environnement en rapport avec le Comité Technique des Titres et la Commission Nationale des Mines.

La décision d'approbation ou de refus du Titre minier, sa notification et sa publication restent soumises aux dispositions du présent Code et relèvent du Ministre.

❖ **Le Code Forestier**

Ce code est promulgué par le Décret D/2017/338/PRG/SGG du 28 décembre 2017, Loi L/2017/060/AN du 22 décembre 2017 ; fixe les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières et vise à protéger et à valoriser lesdites ressources forestières. Ce code subordonne la mise en œuvre de certaines activités à la réalisation préalable d'une étude d'impact ou d'une notice d'impact en ces termes : « Les travaux de fouille, d'extraction, d'exploitation de carrières ou de mines, de construction de grandes structures, dont l'exécution est envisagée dans le domaine forestier, sont soumis à l'autorisation du ministère en charge des Forêts, ainsi que, le cas échéant, à un permis de coupe ou de défrichement ». (Art.126).

❖ **Le Code de protection de la faune sauvage et de réglementation de la chasse**

La loi ordinaire N° 2018/0049/AN portant Code de protection de la faune sauvage et de réglementation de la chasse a pour objet de fixer les principes fondamentaux destinés à assurer la protection, la conservation et la gestion de la faune sauvage et ses habitats, de reconnaître le droit de chasse et d'en guider la pratique.

« Tout animal sauvage se trouvant sur le territoire national bénéficie de la protection conférée à la faune sauvage et ses habitats par la présente loi ainsi que les conventions internationales dont la Guinée est partie » (Article 5).

« Il est formellement interdit de chasser, de capturer, de détenir et de vendre les animaux sauvages figurant sur la liste des espèces intégralement protégées ainsi que de ramasser les œufs des animaux sauvages ovipares (y compris leurs trophées ou dépouilles). L'autorisation de chasser et de capturer peut toutefois être accordée aux détenteurs d'un permis scientifique de recherche ou d'autorisation de ferme d'élevage de la faune sauvage » (Article 58).

❖ **Le Code Foncier et Domanial**

Promulgué par ordonnance N° 92/019/PRG/SGG du 30 mars 1992, le Code Foncier et Domanial et le code civil constituent la base légale de l'administration des terres tant privées que publiques en République de Guinée.

Le projet, est susceptible de porter atteinte aux droits de propriété des citoyens. Il est donc important que les dispositions relatives aux droits des personnes soient respectées et prises en compte lors de la réalisation du projet.

❖ **Le Code Civil**

La loi L/2019/035/AN du 04 juillet 2019 portant code civil en république de Guinée a été promulguée par le Décret D/2019/222/PRG/SGG du 26 juillet 2019.

« Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité. L'expropriation pour cause d'utilité publique est régie par les articles 55 et suivant du code foncier et domanial » (Article : 829)

Prenant en compte le contexte historique de la zone d'insertion du projet, le promoteur devra veiller à la qualité du cadre de PARC.

❖ **Le Code révisé des Collectivités Locales**

La Loi ordinaire L/2017/040/AN du 26 Mai 2017 portant code révisé des collectivités locales traite l'ensemble des questions liées aux collectivités locales.

Ce code définit les compétences, missions, domaines et actifs ainsi que les limites d'intervention communautaire des communautés locales. Il définit les rôles et les responsabilités des communautés locales en matière de gestion de l'utilisation des terres. La municipalité doit prendre un avis avant tout projet d'investissement, toute occupation/exploitation des sols.

« Les biens des collectivités locales font partie du domaine public ou du domaine privé de la collectivité locale » (Article : 34).

« Font notamment partie du domaine public de la collectivité locale : les cours d'eau, les étangs, les nappes souterraines, les réserves foncières de la collectivité locale » (Extrait article : 35) ; et les forêts publiques locales ainsi que les forêts communautaires (Extrait article : 36).

Le Code révisé des collectivités locales présente au Titre 6 : le plan de développement local qui est l'unique cadre de référence pour toute intervention en matière de développement local (Article : 561)

Ainsi, le projet d'exploitation de bauxite doit respecter le contenu du Code des collectivités locales, notamment en matière de plans de développement.

❖ **Le Code de la santé publique**

La loi L 97/021/AN du 19 juin 1997 portant Code de Santé publique assure la protection et la promotion de la santé, les droits et les obligations de l'individu, de la famille et de la collectivité sur l'ensemble du territoire de la République de Guinée.

Le projet prend en compte le code dans le cadre du respect des normes environnementales sur la santé publique. Les activités du projet devront se conformer aux exigences de ce code pour le bien-être des communautés.

❖ **Le Code de la Construction et de l'Habitat**

La Loi L/2015/020/AN du 13 août 2015 portant code de la construction et de l'habitat établit les responsabilités de l'État Guinéen dans la gestion et la mise en valeur du territoire national.

Outre le Code de l'urbanisme, le Gouvernement Guinéen a publié la déclaration de politique foncière en milieu rural (Décret D/2001/037/PRG), qui vise à favoriser le développement économique et social rural en garantissant les droits fonciers et les règles favorables au développement agricole dans les zones rurales, en améliorant la gestion durable des ressources et en permettant le développement d'un marché des terres transparents et équitables. Ce décret constitue le cadre stratégique de la gestion des terres rurales.

Les prescriptions de ce code devront être prises en compte pour la réalisation du plan d'action de réinstallation et de compensation (PARC) étant donné que l'emprise du projet couvre des zones actuellement utilisées pour les activités de subsistance par les communautés riveraines (agriculture, élevage...).

❖ **Le Code de l'urbanisme**

La loi L/98/017/98 du 13 juillet 1998 portant code de l'urbanisme complète certaines dispositions du CFD. Elle précise que les règles générales qui s'appliquent à l'utilisation du sol sont déterminées par le règlement national d'urbanisme. Il s'agit des règles que doivent respecter les intervenants aussi bien publics que privés. À ce titre, le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) fixe les directives en matière d'aménagement du territoire à côté des autres instruments de planification que sont les Plan d'Aménagement Régionaux (PDAR), les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA), les Schémas Directeurs d'Urbanisme et les Plans d'Aménagement Détaillé. L'étude s'est inscrite dans le respect des directives en matière d'aménagement du territoire.

❖ **Le Code Pastoral**

La Loi L/2024/008/CNT du 07 février 2024 portant code pastoral définit les règles générales régissant la pratique de l'élevage (l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles à des fins d'élevage, à la garantie des droits d'usage pastoraux, aux règlements des différends entre les éleveurs, les agriculteurs et autres professionnels utilisateurs des ressources naturelles).

Au titre de la compensation, l'article 77 exige que la compensation de la communauté lésée en cas d'interdiction ou de restrictions des droits d'usage pastoraux nécessité par l'intérêt général notamment par la « mise à sa disposition de ressources alternatives, la réalisation à son profit d'aménagement compensatoire ou toute mesure d'accompagnement appropriée ».

L'article 80 exige la prise en compte par les projets de développement mis en œuvre en milieu rural les intérêts de l'élevage.

❖ **Le Code du Travail**

La Loi L/2014/072/CNT du 10 janvier 2014 portant code du travail est le principal texte régissant les questions liées à l'emploi et aux relations de travail en République de Guinée dans les secteurs privé et mixte. Il assure l'égalité de chance et de traitement en ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, il interdit le travail forcé des enfants et le travail de nuit des femmes, il interdit également la discrimination et le harcèlement sous toutes ses formes dans ses dispositions préliminaires. Il encadre les conditions de recrutement et d'utilisation de la main d'œuvre local et étrangère, accorde des privilèges aux enfants et aux femmes, définit la durée et les conditions de travail, exige la protection de la santé des travailleurs dans ses articles 231 et suivants, accorde et conditionne le droit de grève aux travailleurs en son article 431.1, mais aussi il invite les employeurs à participer à la formation professionnelle de leurs travailleurs.

Il met un accent particulier sur l'emploi des étrangers en son article 131.1 et suivant, qui est largement détaillé dans ses arrêtés d'application allant des conditions d'entrée des étrangers en Guinée, l'obtention des permis de travail à leur retour après contrat.

❖ **Le Code de l'Eau**

Loi N°L/94/005/CTRN du 15 février 1994 portant le code de l'eau vient préciser la place de la ressource en eau dans la société. Elle définit le cadre juridique et le mode de gestion de cette ressource.

Cette loi est constituée essentiellement par des dispositions relatives à la gestion rationnelle des ressources en eau du pays avec comme unité de base définie. Les ressources en eau de la République de Guinée font partie intégrante du Domaine Public de l'État. (Art. 4).

Et sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente loi, toute personne n'a un droit d'accès inaliénable aux ressources en eau et un droit de les utiliser à des fins domestiques. (Art. 6).

La Loi L/2005/006/AN du 04 juillet 2005 ; cette loi fixe et promulgue les redevances dues au titre des prélèvements et de la pollution des ressources en eau.

Le projet est soumis aux règles de ce texte en vertu de son article 2 « sur l'ensemble du territoire national, le prélèvement et l'utilisation des eaux, qu'elles proviennent de lieux privés ou publics (sources, puits, forages, rivières lacs...) sont réglementés conformément aux dispositions de la présente loi.

L'eau superficielle ou souterraine prélevée pour les besoins du projet doit être déclarée conformément à l'article 12, pour le calcul de la redevance.

La Loi L/2005/007/AN du 04 juillet 2005 ; adoptant et promulguant la loi qui fixe les pénalités relatives aux infractions du code de l'eau.

❖ **Le Code des Investissements de la République de Guinée**

Loi L/2015/N°008/AN du 25 mai 2015 portant code des investissements en république de Guinée fixe le cadre juridique et institutionnel des investissements privés, nationaux ou étrangers réalisés en République de Guinée.

❖ **Le Code de l'Enfant**

La Loi L/2019/0059/AN du 30 décembre 2020 portant code de l'enfant affirme en son article premier qu'est considéré comme enfant, au sens de la loi, tout être humain âgé de moins de 18 ans.

Le travail forcé ou obligatoire d'un enfant et toute violence au travail sont interdits conformément aux articles 912 et 913 du présent code.

Les abus sexuels sont condamnés et doivent faire l'objet d'un signalement (Article : 338).

❖ **Loi L/2024/007/CNT, relative à l'orientation agricole en République de Guinée**

La présente Loi fixe les règles d'orientation d'une Agriculture moderne et compétitive ainsi que les principes fondamentaux d'un agro-business soutenu par une production agricole nationale durable, propice à la création des conditions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

❖ **Loi L/2016/063/AN du 09 novembre 2016**

Cette loi concerne la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national.

« Le sous-sol archéologique est propriété de l'État » (Article : 42).

Si un site ou un ensemble d'éléments pouvant être considérés comme partie du patrimoine culturel matériel et immatériel du pays, le découvreur, le propriétaire, le locataire ou l'exploitant sont tenus d'en faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative, qui en avise sans délai le Ministre en charge de la culture (Article : 52).

Donc, en cas de découverte dans le cadre des activités du projet, les dispositions de déclaration précisées dans cet article devront être respectées.

❖ **La loi L/96/009, relative à la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques en République de Guinée**

Cette loi a été promulguée le 22 juillet 1996 ; elle établit le cadre juridique pour la prévention, la préparation, l'intervention et la reconstruction suite à des catastrophes. Elle vise à protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les risques et les effets des catastrophes naturelles et anthropiques.

❖ **La Loi portant Contenu local (L/2022/0010/CNT du 22 Septembre 2022)**

La Loi portant Contenu Local fixe le cadre juridique du contenu local dans les projets quel que soit leur mode de réalisation, investisseurs ou secteurs en République de Guinée.

Cette loi désigne un ensemble d'exigences liées à des aspects de développement local et l'amélioration des conditions de vie des populations locales en englobant les initiatives en vue de promouvoir, sur toute la chaîne de valeur des projets notamment : l'utilisation des biens et services nationaux, l'intégration du secteur privé national, l'emploi des nationaux et le développement de la participation de la main d'œuvre locale et le transfert de la technologie et des compétences.

Elle veille à la non-discrimination dans le recrutement, à la transparence et à l'efficacité dans la mise en œuvre des règles du contenu local dans le recrutement,

3.2.1.2 Cadre réglementaire nationale

Du point de vue réglementaire, plusieurs Décrets assurent la mise en œuvre du code de l'environnement, du code minier et des autres lois ci-dessus cités et doivent par conséquent aussi servir de référence à la mise en œuvre du présent projet.

Ces différents Décrets et Arrêtés servent soit à encadrer l'exécution du projet pour éviter des impacts sur l'environnement, soit à encadrer l'EIES pour qu'elle soit conduite selon les règles de l'art. Les principaux textes sont :

❖ **Le Décret 014/PRG/SGG du 17 janvier 2014**

Ce décret porte adoption d'une directive de réalisation d'une étude d'impact environnemental et social des opérations minières.

❖ **Loi L/2022/0010/CNT portant contenu local**

Dans le cadre de l'exploitation des minerais, les opérateurs détenteurs de permis concluent, avec une ou des entreprises minières guinéennes sélectionnées au moyen d'un appel d'offre privé, des contrats qui auront pour objet l'extraction des minerais, pour un volume égal au moins à quarante pour cent (40%) de la taille des gisements. Dans le cadre de ces contrats, les opérateurs développent un programme d'assistance technique, de formation et de transfert de technologie dont le chronogramme d'exécution sera assis sur toute la durée d'intervention de l'entreprise guinéenne.

Ces contrats avant leur entrée en vigueur, sont communiqués à l'autorité de régulation et de contrôle du contenu local (ARCCCL) pour approbation (article 21).

❖ **Le Décret D/2017/285/PRG/SGG du 31 octobre 2017 portant modalité de constitution et de gestion de Fond de Développement Économique Local (FODEL) et l'Arrêté conjoint AC/2019/1570/MMG/MATD/MEEF du 30 avril 2019**

Le FODEL est créé pour soutenir la création d'infrastructure de base, des activités génératrices d'emploi et de revenus ainsi que la mise en œuvre des plans de développement local des collectivités locales concernées.

Ce fond est alimenté par la contribution au développement local payée par toutes les entreprises minières.

❖ **L'Arrêté A/2015/342/MIPMEPSP/CAB du 27 février 2015**

Cet arrêté homologue 6 normes relatives à la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire national. Il tient compte des directives de l'IFC et des normes environnementales de l'union européenne.

❖ **Arrêté conjoint A/2005/671/MAEEF/ fixant les taux des redevances forestières**

Le présent arrêté fixe les taux des redevances forestières sur les produits issus de l'exploitation directe du domaine forestier, les produits secondaires, sur les bordereaux de route sur le bois d'œuvre et les droits de timbre du certificat d'origine sur les bois destinés à l'exportation.

❖ **L'Arrêté A/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 mai 2023**

Portant adoption la procédure Administrative d'Évaluation Environnementale en République de Guinée en matière d'évaluation environnementale et sociale. Une évaluation environnementale est exigée à tout projet qui remplit les deux conditions suivantes : (i) la proposition de projet concerne l'aménagement rural, le domaine public maritime et fluvial, le secteur de l'énergie, l'extraction de matériaux, les infrastructures de transport, les installations classées, le secteur du tourisme et des loisirs, les travaux, les ouvrages ou aménagements intéressant les eaux continentales et l'urbanisme ; (ii) la mise en œuvre du projet à des incidences sur l'environnement.

Article 17 alinéa 1 stipule : « Tout promoteur d'un projet de développement ou de réalisation d'ouvrages ou d'exploitation qui risque de porter atteinte à l'environnement est tenu de déposer auprès du Ministère en charge de l'environnement, avec copie à l'AGEE, un avis de projet qui doit comporter une description succincte du projet, de son emplacement, des impacts environnementaux potentiels (positifs et négatifs), des cartes, plans, croquis et autres documents pertinents permettant de bien situer le projet dans son contexte. Cette demande doit être accompagnée des Termes de Référence de ladite étude. Le cas échéant, les TdR doivent tenir compte des conclusions de toute évaluation environnementale stratégique effectuée dans le cadre de l'élaboration du programme duquel le projet ».

Article 18 alinéas 1, 2, 4, 5 et 6 stipulent :

« Lorsque le projet ou l'activité proposée est de la catégorie A, il est assujéti à une étude d'impact environnemental et social détaillé. Dans ce cas le promoteur procède au cadrage environnemental et social assorti du projet de termes de référence qu'il transmet au Ministère en charge de l'environnement ».

« Le cadre environnemental et social est un processus d'analyse qui doit aboutir à l'identification des enjeux environnementaux et sociaux majeurs et autres particularités du projet et de son milieu d'insertion, à prendre en compte dans les termes de référence de l'EIES ».

« Dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de réception, l'AGEE procède à l'examen dudit document en vue de donner son avis au Ministère en charge de l'Environnement ».

« L'AGEE fait suite de ses appréciations au promoteur ou son mandataire dans un délai de quatorze (14) jours ouvrés à compter de la date de réception des TdR ».

« Les TdR doivent également prévoir un délai raisonnable dans lequel l'étude d'impact doit être transmise au Ministre en charge de l'environnement. À défaut par l'initiateur de transmettre l'étude dans ce délai, le Ministre peut exiger l'actualisation des TdR ».

❖ **L'Arrêté A/2022/1647/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022**

Fixe les conditions d'octroi d'agrément pour la réalisation d'une évaluation environnementale. Il autorise toute personne physique ou morale d'évaluer de manière méthodique les conséquences environnementales et sociales d'une politique, d'un plan, d'un programme ou d'un projet et de s'assurer que ces conséquences sont dûment prises en compte dans la conception de la politique, du plan, du programme ou du projet.

❖ **L'arrêté A/2022/4114/MEDD/CAB/SGG portant création, organisation et fonctionnement des Comités Préfectoraux de Suivi Environnemental et Social**

Le Comité Préfectoral de Suivi Environnemental et Social (CPSES) a pour mission principale d'assurer en relation avec l'Agence Régionale d'Évaluations Environnementales (AREE), le suivi de proximité de la mise en œuvre des mesures de mitigation, de bonification et/ou de compensation des impacts environnementaux et sociaux des projets de développement. (Art.4)

La priorité du suivi de l'application des mesures de mitigation et des normes environnementales est définie par le Comité selon la pertinence et l'envergure des activités à mener par le porteur du projet. Chaque mission de terrain fera l'objet d'un compte rendu, sanctionné par un procès-verbal. (Art. 9)

❖ **L'Arrêté 03/8003/PRG/SGG du 21 octobre 1993**

Énumère toutes les activités industrielles pour lesquelles une autorisation intégrée est requise.

Fixe la nomenclature technique des installations classées pour la protection de l'environnement.

❖ **L'Arrêté conjoint N°93/8993/PRG/SGG du 11 octobre 1993**

Fixe la nomenclature technique des installations classées pour la protection de l'environnement. Il dresse une liste de toutes les installations classées assujétiées à la procédure d'étude d'impact sur l'environnement, indique les inconvénients et détermine la classe correspondante (1ère classe pour les plus polluantes et 2ème classe pour les moins polluantes). Toutes les installations classées en 1ère classe doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement avant leur implantation.

❖ **L'arrêté N°A/2015/084/METFPET/DNTLS/CAB du 30 Janvier 2015 portant détermination des emplois protégés dans les secteurs privés et assimilés**

L'article 3 catégorise les emplois protégés comme :

- Ouvriers de la 2ème à la 6ème catégorie ;
- Employés de la 1ère à la 6ème catégorie ;
- Agents de maîtrise de la 1ère à la 4ème catégorie, des services ci-dessous.

L'article 4 précise que l'employeur qui, en violation des dispositions, fait occuper un de ces emplois protégés, à quelque titre que ce soit, par un travailleur étranger, sera puni d'une amende de deux millions cinq cent mille francs guinéens (2.500.000 GNF) par travailleur utilisé. En cas de récidive, l'amende est portée à cinq millions de francs guinéens (5.000.000 GNF).

❖ **Arrêté A/2020/1591/MEEF/CAB/SGG du 19 Mai 2020 portant protection des espèces de faune et de flore sauvages e1\ République de Guinée**

En application des dispositions des instruments juridiques internationaux en matière de protection des espèces de faune et de flore sauvages auxquels la Guinée est partie et des dispositions légales et réglementaires nationales en la matière, le présent Arrêté fixe les mesures de protection des espèces de faune et flore sauvages en Guinée. Aux fins de la protection visée à l'alinéa ci-dessus, les espèces de faune et de flore sauvage dont les listes sont jointes au présent arrêté sont classées en catégories une (I) et deux (II) (Art 1).

❖ **Arrêté N°A/2022/4116/MEDD/CAB/SGG du 30 Décembre 2022 portant élaboration, contenu et modalités de mise en œuvre des plans d'urgences de gestion des risques de catastrophes**

L'article 1er stipule qu'en application des dispositions de la Loi L/2019/0034/AN du 04 Juillet 2019 portant Code de l'Environnement, notamment en ses articles 98 à 102, le présent arrêté définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des Plans d'Urgences de Gestion des Risques de Catastrophes.

Les dispositions du présent arrêté dans son article 4 visent à réglementer les Plans d'urgence de gestion des risques de catastrophes au niveau des secteurs de développement économique, social et culturel.

Le Ministère en charge de l'Environnement, en collaboration avec les Ministères concernés et les institutions compétentes en la matière, coordonne l'élaboration des Plans d'Urgence de Gestion des Risques de Catastrophes, puis veille à l'élaboration et à la mise en place des Plans d'Urgence (PU), Plan d'Opération Interne (POI), Plan Particulier d'intervention (PPI), Plans Régionaux, Préfectoraux, Communaux et Communautaires, ou tout autre document qui en découle. (Art. 9)

❖ **Arrêté N° A/2015/085/METFPE/DNTLS/CAB du 30 Janvier 2015 portant réglementation de l'utilisation de la main d'œuvre étrangère**

L'article 1er stipule que tout employeur qui envisage de recourir aux services d'un travailleur étranger, en dehors de l'espace de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), doit obtenir une autorisation préalable du service public d'emploi (l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi) représentant du Ministère en charge de l'Emploi.

L'arrêté fixe la durée de mise en œuvre du plan d'africanisation du poste d'emploi du travailleur étranger ne doit excéder deux (2) ans pour les postes d'agents d'exécution et/ou d'encadrement et de quatre (4) ans pour les postes d'encadrement supérieur. (Art.5)

tout en notant l'indication du gouvernement selon laquelle la perte d'emploi d'un travailleur migrant n'entraînait pas le retrait de son autorisation de séjour ni de son permis de travail et, par conséquent, que le travailleur concerné ne peut être considéré en situation irrégulière, la commission avait demandé au gouvernement de préciser si, en cas de perte d'emploi, les travailleurs migrants ont le droit de bénéficier d'un traitement égal à celui des nationaux pour le restant de la durée de leur autorisation de travail, plus particulièrement en ce qui concerne les garanties relatives à la sécurité de l'emploi, au reclassement dans un autre emploi et à la réadaptation. En l'absence de réponse du gouvernement sur ce point, la commission se voit dans l'obligation de réitérer sa demande. (Art.8)

L'employeur qui utilise les services d'un travailleur étranger sans avoir obtenu l'autorisation préalable ou qui refuse de fournir le plan d'Africanisation doit, s'il a fait venir le travailleur d'un pays étranger, supporter impérativement et intégralement les frais de son rapatriement. (Art.9)

❖ Arrêté conjoint AC/2023/1222/METFPE/MEF/CAB/SGG du 31 Mars 2023 portant fixation des tarifs du permis de travail en République de Guinée

Pour toute délivrance de permis de travail aux étrangers en République de Guinée est subordonné au paiement d'une redevance annuelle en dollars américains suivant le tableau ci-dessous (Art. 1).

3.2.2 Cadre réglementaire international

Le Cadre environnemental et social (CES) permet à la Banque mondiale, aux Emprunteurs et aux pays concernés par le cadre réglementaire de la banque, de mieux gérer les risques environnementaux et sociaux des projets et d'obtenir de meilleurs résultats au plan du développement. Il est entré en vigueur le 1er octobre 2018.

Tableau 1 : Les Normes Environnementales et Sociales du Cadre Environnemental et Social (CES) que la société doit suivre durant toute la durée de vie du projet

Norme Environnementale et Sociale	Objectifs de la NES
NES N°1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Enonce les responsabilités de l'Emprunteur pour évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts environnementaux et sociaux associés à chaque étape d'un projet financé par la Banque par le biais du Financement des projets d'investissement (FPI), afin d'atteindre des résultats environnementaux et sociaux compatibles avec les Normes environnementales et sociales (NES).
NES N°2 : Emploi et conditions de travail	Reconnaît l'importance de la création d'emplois et de la génération de revenus dans la poursuite de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique inclusive. Les Emprunteurs peuvent promouvoir des relations constructives entre les travailleurs d'un projet et la coordination/gestionnaire, et renforcer les bénéfices du développement d'un projet en traitant les travailleurs de manière équitable et en garantissant des conditions de travail sûres et saines.
NES N°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Reconnaît que l'activité économique et l'urbanisation génèrent souvent une augmentation des niveaux de pollution de l'air, de l'eau et du sol, et consomment des ressources limitées d'une manière qui peut menacer les populations, les services des écosystèmes et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial. La NES décrit les exigences nécessaires pour traiter l'utilisation rationnelle des ressources, la prévention et la gestion de la pollution tout au long du cycle de vie d'un projet.

<p>NES N°4 : Santé et sécurité des populations</p>	<p>Traite des risques et des impacts sur la sécurité, la sûreté et la santé des communautés affectées par le projet, ainsi que de la responsabilité respective des Emprunteurs de réduire ou atténuer ces risques et ces impacts, en portant une attention particulière aux groupes qui, en raison de leur situation particulière, peuvent être vulnérables.</p>
<p>NES N°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire</p>	<p>A pour principe de base que la réinstallation involontaire doit être évitée. Lorsque la réinstallation involontaire est inévitable, elle doit être limitée, et des mesures appropriées pour minimiser les impacts négatifs sur les personnes déplacées (et les communautés hôtes qui accueillent les personnes déplacées), doivent être soigneusement planifiées et mises en œuvre.</p>
<p>NES N°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</p>	<p>Reconnaît que la protection et la conservation de la biodiversité, et la gestion durable des ressources naturelles vivantes, revêtent une importance capitale pour le développement durable. Elle reconnaît également l'importance de la conservation des fonctions écologiques clés des habitats, notamment les forêts, et la biodiversité qu'ils abritent. La NES n°6 se penche également sur la gestion durable de la production primaire et de l'exploitation des ressources naturelles, et reconnaît la nécessité d'examiner les moyens de subsistance des parties affectées par le projet, y compris les Peuples autochtones, dont l'accès ou l'utilisation de la biodiversité ou des ressources naturelles vivantes peuvent être affectés par un projet.</p>
<p>NES N°8 : Patrimoine culturel</p>	<p>Reconnaît que le patrimoine culturel offre une continuité des formes matérielles et immatérielles entre le passé, le présent et le futur. La NES n°8 fixe les mesures conçues pour protéger le patrimoine culturel tout au long de la durée de vie d'un projet.</p>
<p>NES N°9 : Intermédiaires financier</p>	<p>Reconnaît que la solidité des marchés intérieurs financiers et de capitaux et l'accès au financement sont des facteurs importants pour le développement économique, la croissance et la réduction de la pauvreté. Les IF sont tenus de surveiller et de gérer les risques et les impacts environnementaux et sociaux de leurs portefeuilles et les sous-projets de l'IF, et de surveiller le risque du portefeuille en fonction de la nature du financement convoyé/géré. La manière dont l'IF gèrera son portefeuille pourra prendre différentes formes, en fonction d'un certain nombre de considérations, y compris les capacités de l'IF et la nature et la portée du financement qui sera accordé par l'IF.</p>
<p>NES N°10 : Mobilisation des parties prenantes et information.</p>	<p>Reconnaît l'importance de la consultation ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes d'un projet, comme un élément essentiel de bonne pratique internationale. La consultation efficace des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, améliorer l'acceptation des projets, et contribuer de manière significative à la conception et la mise en œuvre réussie des projets.</p>

3.3 Convention internationales ratifiées par la Guinée en relation avec le projet

Pour une intégration des efforts dans le cadre d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, la République de Guinée a souscrit à plusieurs engagements sous forme d'accords au niveau

sous régional et régional. Les conventions internationales et traités ratifiés par la Guinée, applicables au présent projet de GME Sarl sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Les principales conventions liées au projet

Intitulé de la convention	Date de ratification
La convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau (Ramsar, 02/02/1971)	Adhésion le 18/10/1992 Entrée en vigueur le 18 mars 1993
Convention sur la lutte contre la désertification (A/AC.241/27) (Paris, 17/07/1994)	Signé le 14 octobre 1994 Ratifiée le 23/07/1997 Entrée en vigueur 10/09/1997
Convention sur les changements climatiques (New York, 09/05/1992)	Signé le 12/06/1992 Ratifiée le 07/05/1993 Entrée en vigueur en mars 1994
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (Vienne, 22/03/1985)	Adhésion le 25/06/1992, Entrée en vigueur en septembre 1992
Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre (Kyoto, 11/12/1997)	Ratifié le 07/09/2000, Entré en vigueur le 16/02/2005
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Entrée en vigueur en août 1993
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	Signée le 15/09/1968
Convention relative à la protection du Patrimoine Mondial, culturel et naturel	Ratifiée par la Guinée le 18 mars 1979
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontière des déchets dangereux et de leur élimination.	Ratifiée le 26 Avril 1995
Convention sur le patrimoine mondial (UNESCO)	Ratifiée en mars 1979 et entrée en vigueur en 1975
Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999(N°182)	Ratifiée en juin 2003
Convention concernant la discrimination (emploi et profession) (N°111)	Ratifiée en septembre 1960
Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (N°87)	Ratifiée en janvier 1959
Convention sur la diversité biologique	Signée le 11 juin 1992 et entrée en vigueur le 24 mars 1994 et ratifiée par la Guinée en 1993

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	1958
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	Ratifiée le 11/12/2007
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)	Ratifiée le 17 juillet 1980
Convention sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations) (n° 148)	Entrée en vigueur le 11 Juillet 1979 et ratifiée par la Guinée le 08 Juin 1982
Convention sur la sécurité et la santé dans la construction (n° 167)	Entrée en vigueur le 11 Janvier 1991 et ratifiée par la Guinée le 25 Avril 2017
Convention sur la sécurité et la santé dans les mines (n° 176)	Entrée en vigueur le 05 Juin 1998 et ratifiée par la Guinée le 25 Avril 2017
Cadre d'action de Sendai (2015 – 2030)	Adopté le 18 Mars 2015

3.4 Analyse du cadre institutionnel de référence

De l'analyse du cadre institutionnel des structures impliquées dans la gestion du présent projet, il en découle ce qui suit :

1. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Le MEDD a en son sein :

- L'Agence Guinéenne d'Évaluations Environnementales (AGEE) ;
- La Direction Nationale de Pollution, de Nuisances et des Changements Climatiques ;
- Le Laboratoire d'Analyse Environnementale ;
- Le Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales ;
- La Direction Générale des Conservateurs de la Nature.

2. Le Ministère des Mines et de la Géologie

Dans le présent projet, il est représenté par ses différents services techniques à savoir :

- La Direction Nationale des Mines et Carrières,
- La Direction Nationale de la Géologie
- Le Centre de Promotion et de Développement Minier,
- Le Service National de Coordination des Projets Miniers,
- La Société Guinéenne du Patrimoine Minier,
- L'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières...

3. Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation,

4. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique,

5. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce,
6. Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation,
7. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle,
8. Le Ministère de l'Agriculture,
9. Le Ministère de l'Elevage,
10. Le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat,
11. Le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale,
12. Le Ministère des Infrastructures,
13. Ministère de l'Energie,
14. Ministère de l'Assainissement, l'Hydraulique et des Hydrocarbures,
15. Ministère de la Femme, de la Famille et de la Solidarité,
16. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports,
17. Le Ministère des Transports,
18. Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire,
19. Les autorités préfectorales de Boké et communales de Tanènè et Dabiss.
 - Le préfet et son cabinet ainsi que les services déconcentrés de l'administration territoriale ;
 - Le Président de la Délégation Spéciale de la commune urbaine, ses vice-présidents ainsi que les présidents de la délégation spéciale des communes rurales, les présidents des conseils de districts et les chefs secteurs.
 - Les Organisations non gouvernementales (ONG) évoluant dans le cadre de l'environnement et/ou dans la zone du projet.

CHAPITRE 4. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

La présente description du projet n'est que provisoire en attendant la confirmation des options en cours d'études. Cependant, nous vous rassurons que toutes les informations utiles à la mise en œuvre du projet seront disponibles d'ici la fin de l'étude d'impact environnemental et social. En ce moment le promoteur est entrain de tout mettre en œuvre pour finaliser l'étude de faisabilité technique utile à la mise en œuvre de ce projet.

Sur ce, nous avons pu mobilier tout au moins la description sommaire des principales composantes du projet dans la section suivante :

Le projet d'exploitation bauxitique de la société GME Sarl dans la préfecture de Boké sera une mine exploitée à ciel ouvert et sera structurée autour des données principales suivantes :

4.1 Phase de Construction

Les infrastructures et commodités prévues par le projet : Elles comprennent la base-vie (avec 60 chambres de dortoir, 8 bureaux, 5 laboratoires, 1 entrepôt de matériaux de 2000 m², 1 réfectoire de 240 m², 1 atelier de maintenance de 300 m² et d'autres).

Effectif total projeté sur le site minier et dans la base-vie : 180 personnes dont le personnel administratif, les responsables de postes et les ouvriers (dans la mine et la maintenance).

4.2 Phase opérationnelle

La société GME Sarl utilisera la méthode d'extraction mécanique (ou abattage mécanique) en privilégiant l'utilisation du Surface-Miner, comprenant les activités « d'extraction, de broyage et de chargement de camions ». Cependant, elle continuera à explorer les options d'autres méthodes d'extraction appropriée comme l'abattage chimique qui consiste à l'utilisation d'explosifs lorsque cela est nécessaire.

4.2.1 Machinerie et équipements miniers prévus

Pour mener à bien son exploitation minière (extraction...), la Société prévoit un grand nombre d'équipements nécessaires. Certains de grandes importances mentionnées comme suit :

➤ **Equipements miniers**

- Equipements de décapage : chargeurs, bulldozers.
- Equipements d'exploitation et de service miniers :
 - 2 machines d'exploitation (Surface-Miner),
 - 4 excavateurs,
 - 4 chargeurs,
 - 1 bulldozer,
 - 1 foreuse,
 - Équipements auxiliaires :
 - 6 camions-citernes,
 - 2 véhicules de maintenance,
 - 2 camions de ravitaillement en carburant,
 - 3 camions-bennes,
 - 1 camion- plateau (porte-char),
 - 6 pick-up (Déplacements des cadres et chefs d'équipes),
 - 1 bus (Pour le transport du personnel).

4.2.2 Capacités prévues

- Volume d'exploitation annuel de la mine : 6 millions de tonnes (6 000 000 tonnes).
- Volume de transport annuel de la mine : 5 millions de tonnes (5 000 000 tonnes) ;
- La durée de vie estimative du projet est de 15 à 20.

4.3 Calendrier des travaux

Les projections actuelles réalisées par le promoteur donnent le calendrier suivant :

- Exploration minière : 5 mois.
- Construction de la route minière : 3 mois.

- Décapage de la mine : 2 mois.
- Construction de la base-vie : 4 mois.

4.4 Présentation du Promoteur

GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl (GME Sarl) est une société de droit guinéen enregistrée dans le registre de Commerce et de Crédit Mobilier sous le numéro RCCM/GN.TCC.2025. B.04819 du 25 Mars 2025, immatriculée le 26/03/2025 sous le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) : 571225895, Son siège social est établi au quartier Kipé, Commune de Ratoma, Conakry, République de Guinée, E-mail : julien.m.bangoura@gmail.com, Tél : +224 611 71 33 33.

La société a pour objet :

- L'exploitation minière et exportation des métaux et pierre précieuses ;
- La recherche minière, la prospection, l'exploitation, l'exportation, la transformation et la commercialisation des ressources naturelles notamment de l'or, de diamant, d'hydrocarbure, de gaz et de toutes substances minérales ou fossiles ;
- La recherche, l'exploitation, la commercialisation, l'achat, la vente et l'exportation de l'or, du diamant, des métaux précieux et de pierres germe et dérivés ;
- L'achat et la vente de l'or et de diamant brut et taillé ;
- Le commerce Import-Export de l'or et du diamant brut ;
- L'assistance technologique et technique pour les activités industrielles, semi industrielles et artisanales.

Il a été accordé suivant l'ARRETE A/2025/ 605 /MMG/SGG du 04 Juillet 2025 à la société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS SARL un (1) Permis de recherche de bauxite, couvrant une superficie de 446,0062 km² dans la préfecture de Boké.

Dans le cadre de l'exécution de ce projet, la société GME-Sarl est représentée par son sous-traitant D-LOGISTIQUE.

4.5 Présentation du consultant mandaté pour la réalisation du présent cadrage environnemental et social assorti du projet des TdR

Le consultant mandaté pour la réalisation du présent cadrage environnemental et social assorti du projet des TdR de l'EIES du projet d'exploitation de bauxite et de construction d'une route minière par GME Sarl est le Bureau d'Expertise en Environnement pour le Développement Durable (BEEDD) ; c'est un cabinet guinéen d'experts-conseils enregistré sous RCCM/GC-KAL/048.695/2013 et N° Entreprise RCCM/GC-045.062A/2013/2013 du 08 Mars 2013. Évoluant dans les domaines de l'environnement et du développement durable, le BEEDD a pour mission d'œuvrer au renforcement des capacités d'intervention des structures publiques et privées, ainsi que des structures communautaires. Ses prestations de services sont orientées vers l'analyse et la résolution de problématiques régionales à caractère environnemental et social.

Des méthodes et outils de pointe tels que les systèmes d'information géographique, les méthodes d'aide à la décision et l'analyse multicritère figurent parmi les approches privilégiées. Les champs d'intervention du BEEDD sont la réalisation de diagnostics socioéconomiques, la gestion intégrée de l'environnement, l'évaluation environnementale et le renforcement de capacités.

Cadragre Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

Le BEEDD a une expérience extensive de la gestion et de la fourniture d'expertise technique pour les problèmes environnementaux et sociaux dans le contexte africain. Cette expérience a été gagnée principalement par le biais de la réalisation de plusieurs EIES conformément aux meilleures pratiques nationales et internationales. Le bureau met à la disposition de ses clients des moyens techniques performants associés au dynamisme d'une équipe pluridisciplinaire de grande expérience, capable de concilier les contraintes techniques et réglementaires avec celles d'un environnement naturel et humain de plus en plus exigeant.

ADRESSES

Contact : (+224) 628 334 795 / 628 410 297

Email : beedd.guinee2@gmail.com

Site web : www.beedd-sarl.com

Page Facebook : www.facebook.com/profile.php?id=100092495893112

Google Maps : maps.app.goo.gl/w2ZGzRbKaynFRA588

Siège social : Ratoma dispensaire, 1er étage Immeuble Banko Woulada_Commune de Ratoma / Conakry.

Tableau 3 : Quelques expériences de BEEDD sarl dans le domaine de réalisation des EIES

Période	Intitulé de l'étude / du projet et description des services fournis / Principales composantes et sous-composantes du projet et localisation du projet	Nom du client	Position (groupement, mandataire, consultant seul, sous-traitant etc.
Mai-Juin 2025	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet d'exploitation de bauxite dans les préfectures de Téliélé et Fria	ROUGE MINING SARLU	BEEDD
Juin-Juillet 2025	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet d'extension du terminal portuaire de Katougouma et du dragage du chenal de navigation sur le Rio Nunez dans la préfecture de Boké.	Winning Alliance (Africa) Port limited (WAP)	BEEDD
Avril-Mai 2025	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de Construction d'un Port Minier à Katibini, dans la préfecture de Boké	TBEA WEST AFRICA PORT HOLDING LIMITED SAU	BEEDD
Novembre 2023- Janvier 2024	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet d'exploitation des ressources bauxitiques dans le Nord de Boffa-Téliélé, Guinée / Extension de l'exploitation des ressources bauxitiques : construction d'une mine, route minière...	GUILOM GUINEA COMPANY SA	BEED

Cadrage Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

Avril-Juillet 2023	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet d'extension et de rénovation de la ligne ferroviaire de SMB dans les préfectures de Boké-Télimélé, Guinée / Extension et rénovation au niveau du Port de Dapilon, au PK78 et au niveau de l'air de stockage de Santou	Winning Consortium Railway Guinea	BEEDD
Mai-Juillet 2023	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet d'exploitation de l'or et PARC dans la préfecture de Dinguiraye, Guinée / Construction d'une route minière, une usine de traitement et d'une mine	GUINEA OASIS MINING S.A	BEEDD
Juillet-Septembre 2022	Notice d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de du Projet de Construction d'un Hôpital moderne à Dapilon dans la préfecture de Boké, Guinée	Winning Alliance Port (WAP)	BEEDD
Juillet-Septembre 2022	Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de Construction d'une Usine de noix de cajou à Dapilon dans la Sous-préfecture de Kolaboui, Boké, Guinée	SMB du consortium Winning	BEEDD
Mai-Septembre 2022	Etude d'impact Environnemental et Social du projet d'exploitation de la bauxite incluant le PARC et infrastructures connexes dans la préfecture de Télimélé, Guinée	GEMIC LTD du Groupe TBEA	BEEDD
Avril-2021-Septembre 2022	Etude d'impact Environnemental et Social du projet de construction du chemin de fer et aménagements connexes dans les préfectures de Tougué, Dalaba, Mamou, Kindia et Forécariah	MAVCARD BAUXITE PROJECT	BEEDD
Mai-Juillet 2021	Etude d'impact Environnemental et Social du projet d'exploitation de la bauxite et construction d'infrastructures connexes dans les préfectures Tougué, Labé et Koubia	MAVCARD BAUXITE PROJECT	BEEDD
Janvier-Mars 2020	Mise à jour de l'Étude d'impact Environnemental du projet de construction d'un chemin de fer dans les préfectures de Fria et Boffa de la Société Eurasian Ressources / Construction de la ligne de chemin de fer (pour le transport du minerai) / Construction des stations et des bases vies au niveau des sites minier et portuaire / Constriction d'une centrale et de la ligne électrique de basse tension.	Eurasian Resources Guinée	BEEDD
Avril 2019	Elaboration du Plan d'Action et de Réinstallation du projet d'exploitation de bauxite de la société AGB2A dans les préfectures de Boffa / Construction d'un port fluvial, plateformes minières,	Alliance Guinéenne de Bauxite d'Alumine et Aluminium	BEEDD

	d'une centrale électrique de basse tension, de la base-vie et de la route minière.		
Septembre- Novembre 2018	Elaboration du Plan d'Action et de Réinstallation du projet d'exploitation de bauxite de la Société Eurasian Resources Mining dans les préfectures de Boffa et Télimélé, Guinée / Construction d'un port fluvial, plateformes minières, d'une centrale électrique de basse tension, de la base-vie et de la route minière.	Eurasian Resources Mining	BEEDD
Juin- Septembre 2018	Mise à jour de l'Étude d'impact Environnemental du projet d'exploitation de bauxite de la Société Dynamic Mining dans la préfecture de Boké / Construction, d'une centrale thermique et la ligne de transport basse tension, d'un port fluvial sur le Rio Nuñez, plateformes minières, de la base-vie et de la route minière.	DYNAMIC MINING	BEEDD-CEMED
Novembre 2017- Janvier 2018	Etude du cadrage environnemental et social du projet de remblayage et construction d'un terminal à l'Est du Port Autonome de Conakry par la société FORWRD AFRICAN DEVELOPMENT (FAR) SA dans la commune urbaine de Conakry, Guinée / Construction d'un terminal à l'Est du port autonome de Conakry ; Aménagement d'une plateforme de stockage du minerai et de maintenance ; construction d'une voie de raccordement (Chemin de fer)	FORWRD AFRICAN DEVELOPMENT (FAR) SA	BEEDD-CEMED

CHAPITRE 5. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETAT INITIAL DU MILIEU RÉCEPTEUR DU PROJET

5.1 Milieu Physique

5.1.1 Introduction

Ce rapport porte sur l'analyse de la composante physique réalisé dans le cadre de l'étude de cadrage environnemental et social du projet d'exploitation de la bauxite par la société GME Sarl, dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, relevant de la préfecture de Boké, en République de Guinée.

Cette étude avait pour objectif d'identifier les enjeux pertinents de la composante physique de l'environnement qui feront l'objet d'une évaluation approfondie pendant la phase de l'étude d'impact environnemental et social du projet. Ces enjeux ont été identifiés sur (le relief, la géologie, les sols, l'hydrographie, l'hydrogéologie, le climat et les aspects du changement climatiques). Le cadrage a consisté à caractériser les enjeux environnementaux et sociaux

associés à cette composante, afin d'orienter et de concentrer l'EIES sur ses aspects pertinents conformément aux exigences de la réglementation guinéenne.

5.1.2 Méthodologie de collecte et d'analyse des données du milieu physique

Pour établir l'état initial du milieu physique, l'étude a combiné plusieurs méthodes complémentaires, permettant d'obtenir une vision pluridimensionnelle et cohérente de la zone d'étude. Quatre grandes approches ont été privilégiées :

Les informations issues de ces différentes sources ont ensuite été systématiquement organisées et croisées, permettant de dégager un diagnostic précis et contextualisé sur l'état actuel du milieu physique et de préparer la priorisation des thèmes à approfondir dans la phase de l'EIES.

5.1.2.1 Recherche documentaire

Cette étape a consisté à exploiter l'ensemble des informations et documents existants pour établir une compréhension globale du contexte physique et environnemental des sous-préfectures de Tanènè et Dabiss.

Les sources mobilisées comprenaient notamment les rapports et archives des services techniques régionaux et locaux, les études environnementales antérieures, les bases de données nationales et internationales sur la géologie, les sols, la topographie et l'hydrographie, ainsi que les publications scientifiques pertinentes.

L'analyse documentaire a permis de recenser les connaissances disponibles, d'identifier les lacunes à combler sur le terrain et de préparer efficacement la planification des missions de collecte de données.

5.1.2.2 Enquêtes communautaires et focus groups

Des consultations participatives ont été menées auprès des populations riveraines et des autorités locales pour recueillir perceptions, préoccupations et informations sur l'évolution du milieu physique et des ressources naturelles.

Ces échanges, sous forme d'entretiens individuels et de focus groups, ont permis d'identifier les enjeux prioritaires, les zones sensibles et les attentes des communautés concernant la gestion environnementale et les impacts socio-économiques du projet.

5.1.2.3 Missions et observations de terrain

Des visites sur le terrain ont été effectuées dans les localités cernées à l'intérieur du permis minier afin de vérifier les données documentaires, identifier les spécificités locales et repérer les zones sensibles.

Ces missions ont également servi à définir les sites d'échantillonnage pour les analyses de sol et d'eau, documenter les impacts existants et orienter les recommandations pour une gestion durable des ressources naturelles, tout en prenant en compte les interactions entre activités humaines et milieu physique.

5.1.2.4 Cartographie et analyse spatiale

La cartographie a constitué un outil essentiel pour délimiter la zone d'étude, représenter le relief et le réseau hydrographique, et analyser l'occupation des sols. Les données utilisées provenaient des images satellitaires Sentinel-2, relevés de terrain, bases de données publiques et cartes existantes. Leur traitement avec QGIS et ArcGIS Pro a permis de produire des cartes thématiques précises, servant de support à l'évaluation environnementale et à la planification des activités du projet.

5.1.2.5 Diagnostic préliminaire de l'état initial du milieu physique

Pour avoir une vision complète du milieu physique et de ses enjeux, plusieurs thématiques clés ont été explorées.

➤ Géomorphologie

L'analyse géomorphologique a permis de caractériser les formes du relief et les structures topographiques de la zone. Elle a permis d'identifier les zones où l'érosion est active, les espaces de stagnation des eaux et celles présentant des contraintes pour l'exploitation. Ces données sont essentielles pour anticiper les risques liés aux aménagements et concevoir des infrastructures adaptées au terrain.

➤ Géologie

Les données géologiques ont porté sur la nature des formations rocheuses présentes dans la région d'étude et précisément au niveau des Sous-préfectures de Tanènè et Dabiss au tour du périmètre de la zone du permis. Elle a permis d'évaluer la stabilité des terrains, de repérer d'éventuelles ressources minérales secondaires et d'identifier les risques géotechniques pouvant affecter l'exploitation de la mine.

➤ Hydrographie et hydrogéologie

L'analyse du Modèle Numérique de Terrain a permis de structurer les réseaux hydrographiques afin d'illustrer les vallées et les bassins d'écoulement. Plusieurs zones critiques ont été identifiées comme les talwegs, où le ruissellement peut être important en saison des pluies.

Sur le plan hydrogéologique, la profondeur moyenne des nappes a été décrite, ainsi que les risques concernant la contamination, la réduction de la disponibilité en eau et les conflits d'usage durant les travaux.

➤ Pédologie

Afin d'identifier les enjeux liés aux ressources pédologiques, l'analyse a porté sur la caractérisation des principaux types de sols présents dans la zone du projet, en intégrant la diversité des contextes paysagers. Les investigations ont concerné les zones agricoles, les bas-fonds, les pentes sensibles à l'érosion ainsi que des secteurs témoins faiblement perturbés.

L'analyse des propriétés physico-chimiques a permis d'évaluer la fertilité des sols, leur vulnérabilité à la dégradation et leur capacité à supporter les infrastructures envisagées dans le cadre du projet.

➤ Climat et qualité de l'air

Des analyses climatiques approfondies ont été réalisées en prenant en compte les paramètres essentiels du climat local, tels que la température, les précipitations, les vents dominants et les variations saisonnières. Des observations complémentaires de certains paramètres physiques ont également été effectuées dans les localités riveraines afin d'établir un état initial fiable.

Cette approche intégrée a permis de mieux comprendre les interactions entre le climat, la qualité de l'air et les activités projetées, et d'orienter les besoins de la future étude ainsi que les mesures à envisager.

5.1.3 Délimitation, description de la zone d'étude et des composantes du projet

Cette étape a permis de délimiter les zones d'influence du projet, afin de définir les périmètres d'analyse détaillée en vue de la réalisation de la future EIES.

La zone d'étude retenue dans le cadre de cette étude de cadrage correspond à l'emprise géographique du permis minier, qui s'étend sur 445,06 km². Elle comprend non seulement les espaces directement concernés par les activités du projet, mais également les zones environnantes susceptibles de subir des impacts, positifs ou négatifs.

Tableau 4 : Coordonnées géographiques du permis minier

N°	Latitude	Longitude
1	-14.16648056	11.266675
2	-14.16647500	11.01670556
3	-14.51647778	11.01670833
4	-14.51647778	11.05003889
5	-14.28314444	11.05003611
6	-14.28314167	11.26668333

Source : GME, 2025

5.1.3.1 Zone d'influence directe (ZID)

La zone d'influence directe regroupe les espaces directement et immédiatement affectés par les activités minières. Elle comprend :

- la zone minière dédiée à l'extraction et au stockage temporaire de la bauxite ;
- une zone tampon d'environ un (1) kilomètre autour du périmètre du permis.

Cette zone concentre les impacts physiques directs sur les sols, les eaux de surface, la topographie et la stabilité des terrains. Elle englobe également plusieurs localités situées dans les sous-préfectures de Tanéné, Dabiss et Kanfarandé.

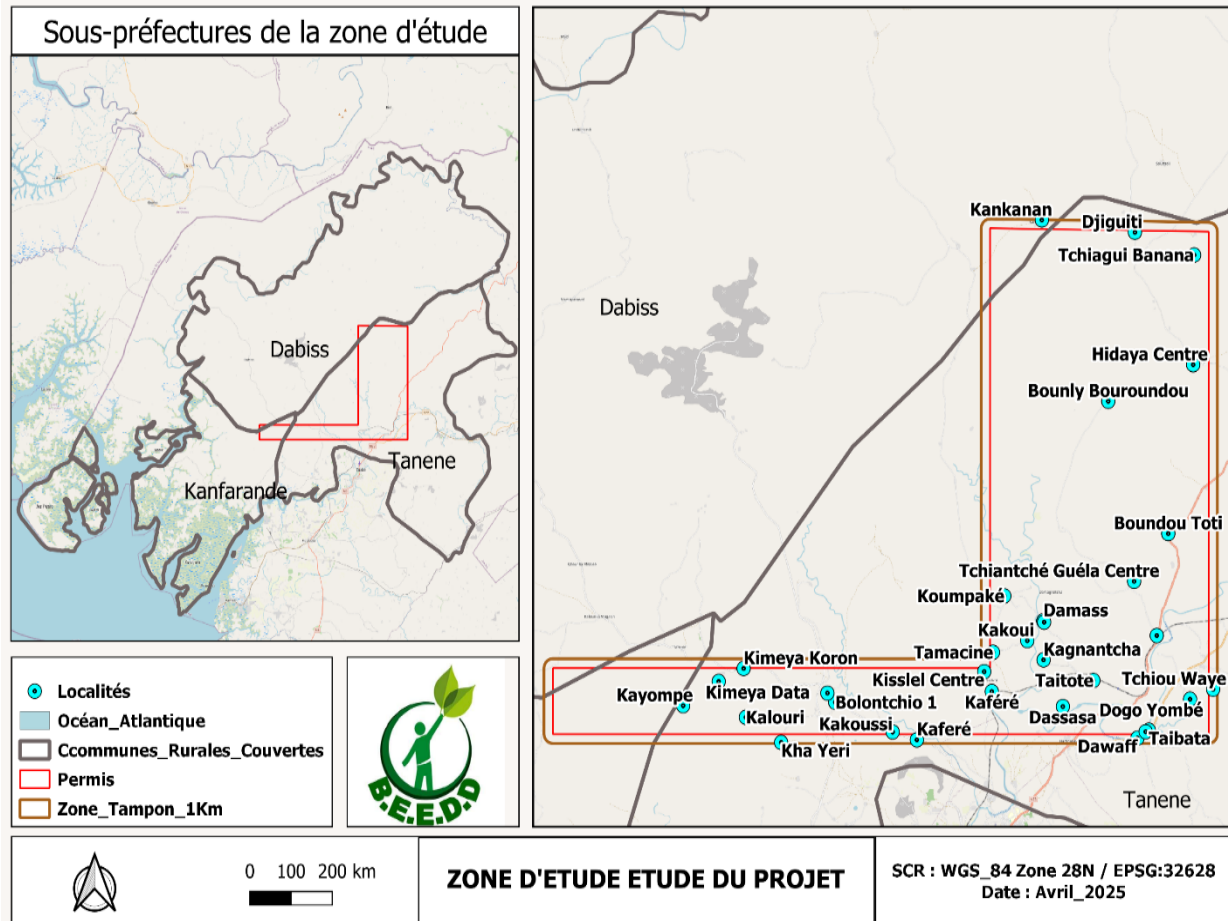
5.1.3.2 Zone d'influence indirecte (ZII)

La zone d'influence indirecte englobe la ZID et s'étend à des territoires plus vastes susceptibles de subir des impacts indirects ou cumulatifs. Ces effets se manifestent notamment par :

- des retombées socio-économiques, telles que la création d'emplois, l'augmentation des revenus et le désenclavement des localités grâce à l'aménagement ou à la réhabilitation des pistes rurales ;
- des impacts environnementaux affectant les bassins hydrographiques et interagissant avec les composantes du milieu physique.

La préfecture de Boké constitue le centre de cette zone, en raison de la concentration des interactions entre le projet et les dimensions physiques, sociales et économiques du territoire.

Carte 1 : Zone d'influence directe (ZID)



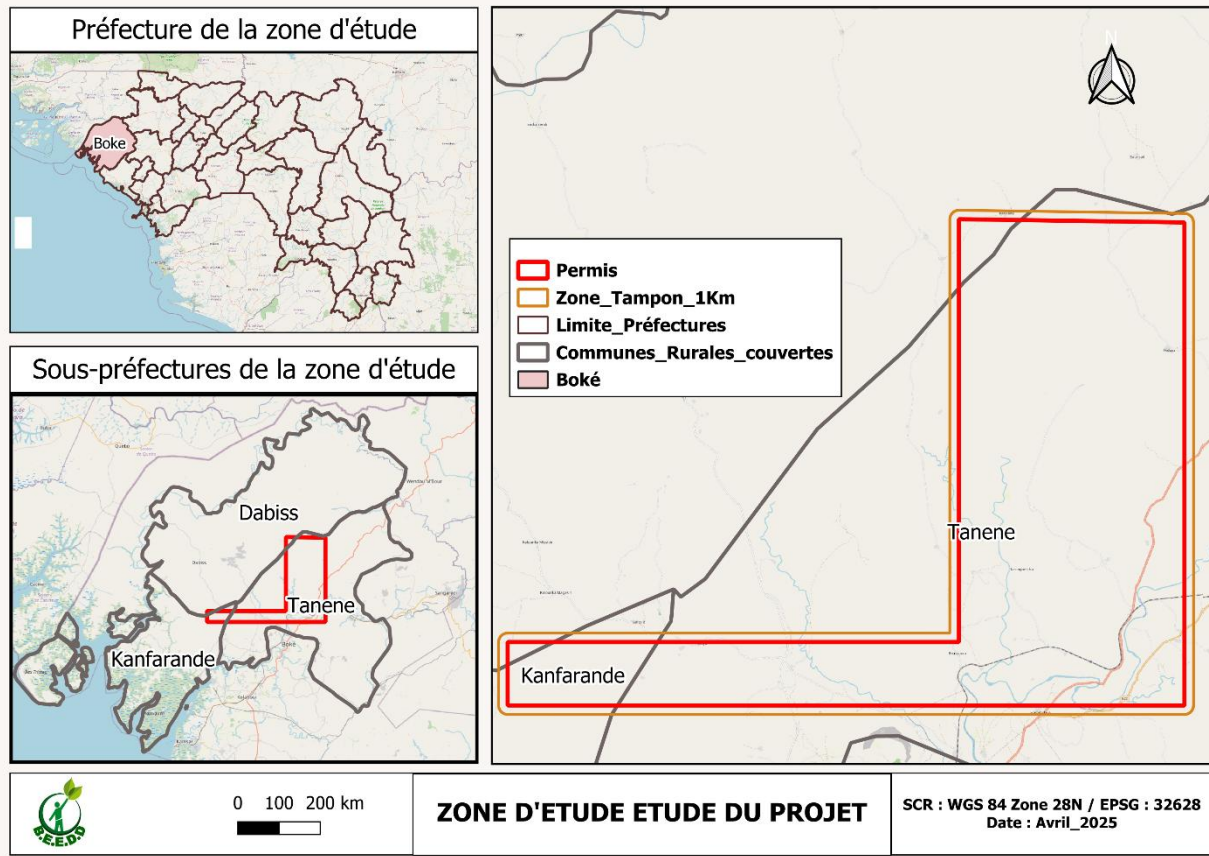
5.1.3.3 Zone d'influence indirecte (ZII)

La zone d'influence indirecte englobe la ZID et s'étend à des territoires plus larges susceptibles d'être touchés par des impacts indirects ou cumulatifs. Ces effets se traduisent par :

- Des retombées socio-économiques, telles que la création d'emplois, l'amélioration des revenus et le désenclavement des localités via l'aménagement ou la réhabilitation de pistes rurales ;
- Des impacts environnementaux liés aux bassins hydrographiques locaux et aux interactions avec le milieu physique.

Ainsi, la préfecture de Boké constitue le cœur de cette zone d'influence élargie, en raison des interactions directes et indirectes entre le projet et les composantes physiques, sociales et économiques de la région.

Carte 2 : Zone d'influence indirecte (ZIE)



5.1.3.4 Zone des impacts cumulatifs (ZIC)

La zone des impacts cumulatifs correspond aux territoires où le projet peut interagir avec d'autres activités minières existantes, entraînant des effets combinés sur l'environnement, les populations locales et le développement économique régional. Elle comprend le site de la mine, les villages environnants ainsi que l'ensemble de la zone d'influence élargie (ZIE).

Dans la région, plusieurs exploitations bauxitiques en activité peuvent interagir avec le projet :

- **Société Minière de Boké (SMB)** : opérations à Dabiss et dans d'autres secteurs de Boké ;
- **Alliance Minière Responsable (AMR)** : permis en exploitation à Tanénè ;
- **Nimba Mining Company** : projet bauxitique à Tanénè.

Ces interactions peuvent entraîner des impacts combinés sur l'environnement, les populations et l'économie locale, nécessitant une évaluation coordonnée pour anticiper les effets et mettre en place des mesures de gestion appropriées.

La zone des impacts cumulatifs correspond aux territoires où le projet est susceptible d'interagir avec d'autres activités minières en cours, générant ainsi des effets combinés sur l'environnement, les populations locales et le développement économique régional. Elle englobe le site de la mine, les villages environnants ainsi que l'ensemble de la zone d'influence élargie (ZIE).

Dans la zone d'étude restreinte du projet, plusieurs exploitations bauxitiques déjà opérationnelles peuvent interagir avec le projet, notamment :

- la Société Minière de Boké (SMB), active à Dabiss et dans d'autres secteurs de Boké ;
- l'Alliance Minière Responsable (AMR), exploitant un permis dans la zone de Tanéné ;
- la Nimba Mining Company, engagée dans un projet bauxitique également situé à Tanéné.

Ces interactions sont susceptibles d'engendrer des impacts environnementaux, sociaux et économiques combinés, ce qui justifie la mise en œuvre d'une évaluation coordonnée afin d'anticiper ces effets et de définir des mesures de gestion adaptées.

5.1.3.5 3.4.Composante du projet

La zone d'étude correspond à l'emprise du permis minier, couvrant une superficie de 445,06 km² (soit 44 506 hectares). Elle comprend également une zone d'influence d'environ un (1) kilomètre autour des infrastructures et activités du projet, afin d'intégrer les espaces susceptibles d'être affectés directement ou indirectement.

Ce périmètre concentre les principales opérations du projet D_Logistique, qui prévoit une exploitation annuelle d'environ six (6) millions de tonnes de bauxite et le transport de près de cinq (5) millions de tonnes sur un corridor opérationnel de 55 kilomètres. Les activités minières s'appuient sur une flotte d'environ 120 camions de 60 tonnes, chacun pouvant assurer le transport quotidien d'environ 180 tonnes, ainsi que sur un parc d'équipements comprenant des excavateurs, chargeurs, bulldozers, foreuses et divers engins de soutien.

La zone d'étude intègre également les emprises prévues pour les infrastructures clés du projet, notamment la base-vie composée de 60 chambres, de bureaux, de laboratoires, d'un entrepôt de 2 000 m², d'un réfectoire et d'un atelier de maintenance. Elle comprend enfin l'ensemble des secteurs concernés par les différentes phases du projet : exploration, décapage et aménagement de la base-vie.

5.1.4 Description de l'état initial

5.1.4.1 Géomorphologie et topographie de la zone du permis

La zone du permis, située principalement dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss présente une topographie hétérogène, avec des altitudes variant de 12 à 210 m. Le relief alterne des bas-fonds et plaines faiblement inclinées dans le sud et le centre, propices à l'accumulation sédimentaire et susceptibles d'être inondables, et des collines isolées ou buttes aux pentes modérées à fortes, particulièrement dans le sud-central et le sud-est, constituant des contraintes pour l'accès et l'aménagement. La partie nord se distingue par des altitudes plus élevées, avec des reliefs résiduels et des contreforts formant un paysage plus accidenté que le reste de la zone. Dans l'ensemble, le paysage du permis se caractérise par une alternance de zones basses, de collines isolées et de reliefs élevés au nord, éléments essentiels à considérer dans l'évaluation des impacts environnementaux et la planification des travaux.

5.1.4.2 Géologie et formations superficielles

La zone d'étude, dans la préfecture de Boké, repose sur des terrains sédimentaires installés dans un large fossé d'effondrement entouré de collines et de plateaux sablo-argileux et gréseux. Vers le nord-ouest et le sud-est, ces structures deviennent moins marquées, les reliefs s'adoucissant progressivement vers des plaines aux limites plus diffuses. Les dépôts alluviaux néogènes et quaternaires y occupent une large place, organisés en terrasses

étagées, témoignant des phases successives d'accumulation fluviale. Les formations alluviales seront décrites ci-après dans l'ordre inverse de leur dépôt.

La zone du permis se caractérise par un paysage géologique façonné par l'altération chimique intense (latéritisation) du substrat rocheux. Cette dynamique a donné lieu à une superposition de formations superficielles variées, reflétant la résistance différentielle des matériaux aux processus d'érosion.

➤ ***Substrat rocheux (non affleurant)***

Le substrat rocheux sous-jacent, généralement masqué par les altérites, est variable mais appartient majoritairement au socle précambrien, composé de granites, gneiss et schistes, ou à des formations sédimentaires et volcaniques anciennes. Bien que peu visibles en surface, ces roches déterminent la composition chimique des formations superficielles et influencent la nature des sols.

➤ ***Formations résiduelles des hauts et moyens versants***

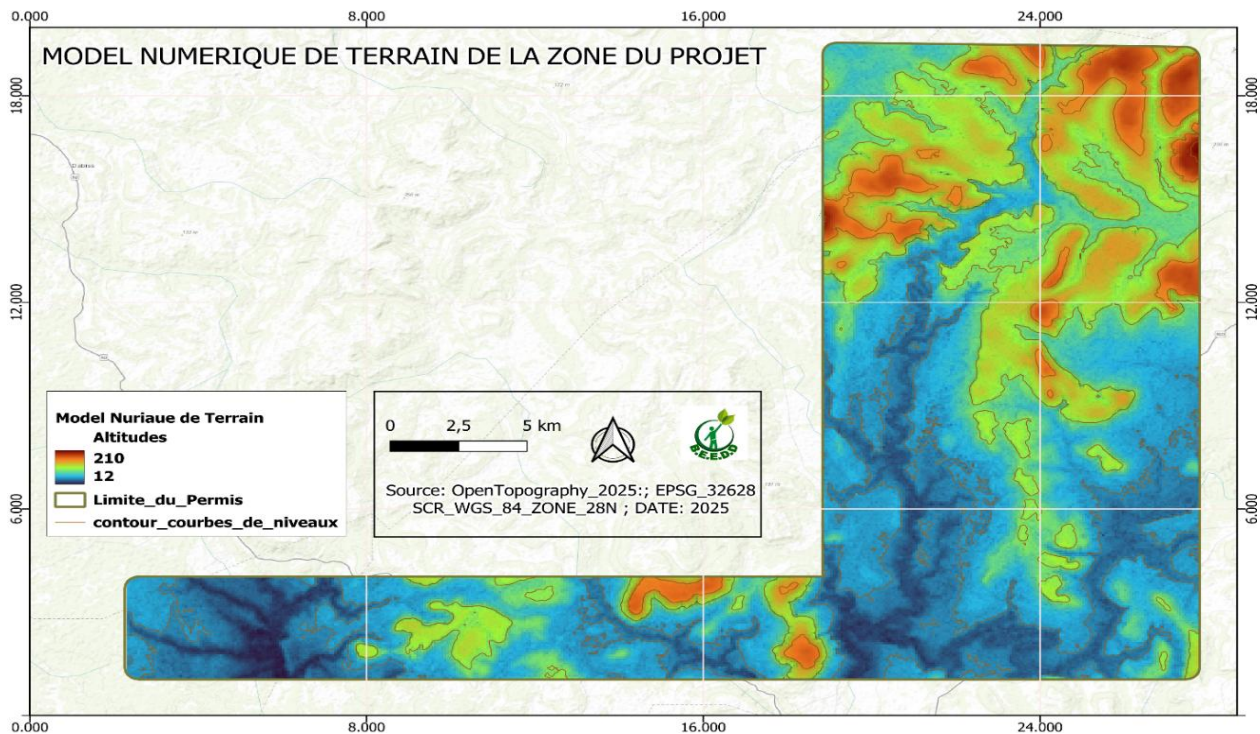
Les collines et crêtes, clairement visibles sur le Modèle Numérique de Terrain dans les secteurs nord-ouest et nord-est, correspondent à des reliefs résiduels relativement stables et naturellement protégés. Le substrat y est recouvert d'altérites et de sols résiduels riches en oxydes de fer, tandis que la surface du relief est souvent consolidée par des cuirasses latéritiques dures (bowé). Ces cuirasses, riches en fer, peuvent également présenter un potentiel bauxitique ou alumineux, caractéristique de la zone du permis. La présence de dômes et de pentes abruptes reflète la résistance différenciée des couches cuirassées à l'érosion, formant des plateaux et des reliefs marqués.

➤ ***Dépôts quaternaires des bas-fonds***

Les vallées et zones inondables, marquées au sud et à l'ouest sur le modèle numérique de terrain, sont constituées de dépôts alluviaux et colluviaux récents, généralement non consolidés, composés de sables, limons et argiles. Les berges sont constituées de cuirasses ferrugineuses, formées par l'accumulation d'oxydes et d'hydroxydes de fer sous l'effet des fluctuations de la nappe phréatique. Les sols de ces zones sont souvent hydromorphes, marécageux ou saturés en eau, en raison d'un drainage limité dans les fonds de vallée concaves.

En conclusion, la zone du permis illustre un paysage typique d'altération tropicale poussée, où l'érosion différentielle met en évidence les cuirasses latéritiques dures sur les hauteurs, contrastant fortement avec les dépôts alluviaux et hydromorphes des bas-fonds. Cette diversité géologique et pédologique influence la gestion des sols, l'aménagement du territoire et la planification des activités minières dans la zone.

Carte 3 : Model Numérique du Terrain



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

5.1.4.3 Pédologie

L'analyse pédologique, réalisée à partir d'observations directes sur le terrain, de l'interprétation du MNT et des caractéristiques environnementales de la zone, a permis d'identifier les principaux types de sols présents dans la zone du permis. Les types de sols varient en fonction du modelé topographique, allant des hauts plateaux aux bas-fonds et vallées hydrologiques.

➤ **Sols ferrallitiques des plateaux**

Ces sols dominent les zones élevées et relativement planes. Ils se caractérisent par une faible profondeur, une forte teneur en oxydes de fer et une faible fertilité liée au lessivage. Leur sensibilité à l'érosion est élevée, notamment en cas de déboisement ou de travaux d'excavation. Ce sont des sols peu aptes à l'agriculture intensive, mais pouvant supporter certaines infrastructures légères.

➤ **Sols latéritiques des versants**

Observés sur les pentes marquées vers le nord-est et nord-ouest, ils présentent une structure gravillonnaire issue d'une altération avancée. Leur stabilité est réduite en saison des pluies, ce qui les rend sujets à l'érosion. Leur capacité portante est variable et nécessite des aménagements spécifiques pour les infrastructures linéaires (comme les voies d'accès).

➤ **Sols hydromorphes et argileux**

Les bas-fonds et zones de drainage identifiés dans la zone du permis abritent des sols hydromorphes et argileux profonds, riches en matière organique. Les sols argileux sont principalement rencontrés dans le district de Tanéné

centre. Leur texture argileuse les rend toutefois sensibles à la compaction et aux perturbations hydrologiques, nécessitant des mesures de protection lors des travaux miniers.

Ils offrent une bonne fertilité naturelle, ce qui en fait des zones agricoles privilégiées (riziculture, maraîchage). Ces sols sont principalement situés vers le sud, le sud est et ouest. Leur texture argileuse les rend toutefois sensibles à la compaction et aux perturbations hydrologiques, nécessitant des mesures de protection lors des travaux miniers.

➤ **Sols alluviaux le long des cours d'eau**

Les vallées et bordures de cours d'eau sont constituées de sols alluviaux sablo-limoneux, souvent fertiles mais très érodables. Leur proximité avec les réseaux hydriques en fait des zones sensibles aux impacts potentiels liés aux travaux (turbidité, pollution diffuse).

Photo 1 : Quelques types de sols de la zone d'étude



Sol argileux de Dawaf
Lat : 11.01688° ; Long : -14.20627°

Sol graveleux de Dawaf
Lat : 11.01536° ; Long : -14.20397°

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

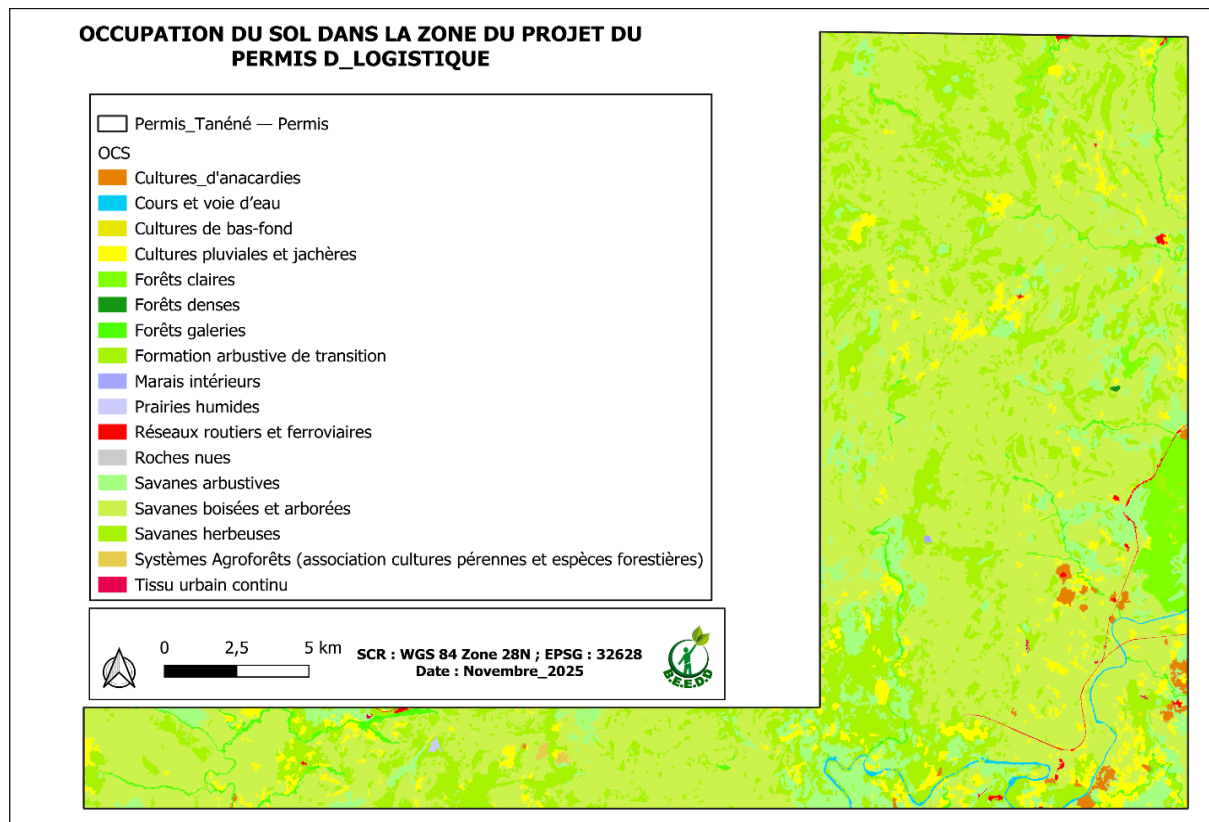
Tableau 5 : Types de formations de sols observés dans la zone d'études

N°	Types de sols	Latitude	Longitude	Coteau	Plaine	Bas-fond
1	Graveleux	11.01536	-14.20397	Oui		
2	Argileux	11.01477	-14.20423		Oui	
3	Argileux-Graveleux	10.99142	-14.19578		Oui	
4	Argileux-Graveleux	11.02307	-14.19501			Oui
5	Argileux-Cuirassique	11.03497	-14.17617		Oui	
6	Argileux	11.03274	-14.17741			Oui
7	Argileux	11.03346	-14.17584		Oui	
8	Schisteux-Argileux	11.03982	-14.42756		Oui	

N°	Types de sols	Latitude	Longitude	Coteau	Plaine	Bas-fond
9	Graveleux-Argileux	11.03824	-14.28205		Oui	
10	Argileux	11.05713	-14.28134		Oui	
11	Argileux	11.04034	-14.44905		Oui	
12	Argileux-Graveleux	11.04375	-14.42770		Oui	

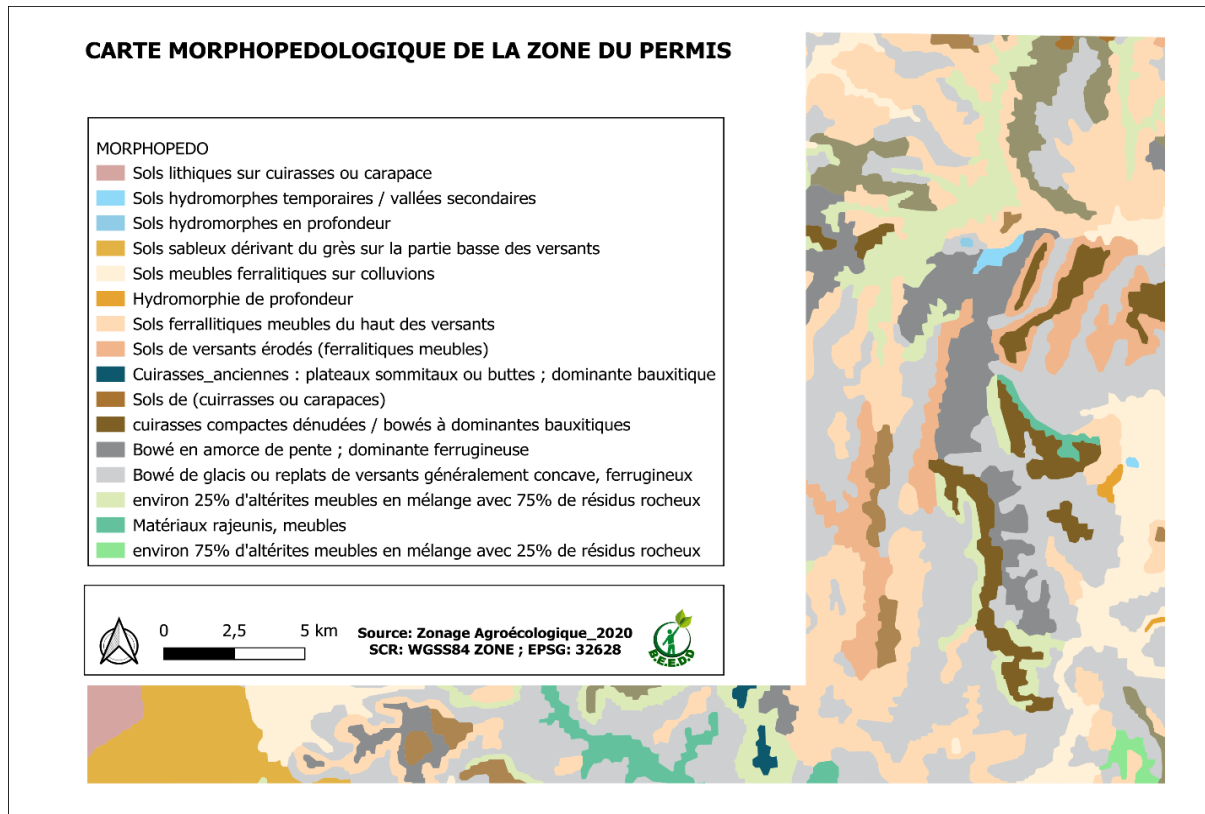
Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

Carte 4 : Occupation du Sol



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

Carte 5 : Morpho pédologique de la zone du Permis



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

5.1.4.4 Réseau hydrographique

Dans la zone du projet, le principal bassin versant est celui du fleuve Tinguilinta, affluent du Rio Nunez. Ce fleuve côtier se jetant dans l’océan Atlantique, allant des collines en amont aux plaines alluviales en aval. Il reçoit de nombreux affluents semi-permanents et saisonniers. Le climat tropical humide entraîne de fortes crues en saison des pluies et un assèchement partiel en saison sèche, avec un débit moyen annuel d’environ 95 m³/s et des pointes supérieures à 500 m³/s. L’estuaire, large et sinueux, est bordé de mangroves riches en biodiversité. Le bassin subit des pressions anthropiques pouvant affecter la qualité de l’eau, l’érosion et les écosystèmes aquatiques.

La sous-préfecture de Tanènè, située au nord et au nord-est de la zone du permis, est desservie par un réseau hydrographique dense, composé de cours d’eau et de sources. Le réseau principal comprend à la fois des cours d’eau à régime permanent et semi-permanent, dont les principaux sont : Taibata, Tchiwai, Tchangui Baly, Taitota, Tchissolè, Sambadjoumayah, Kampama, Kimyah, Batafon, Galbalyhoun, ainsi que le Gorohoun.

La zone comporte également plusieurs sources d’eau, généralement tarissables pendant la saison sèche, parmi lesquelles : Taibata, Dokhombè, Kamandingui et Dabatekouroun. Lors de la saison des pluies, le réseau hydrographique subit d’importantes crues, susceptibles de provoquer des inondations le long des berges et des formations ripicoles, avec des impacts possibles sur les cultures.

Tableau 6 : Types d’eaux souterraines et leurs coordonnées dans la zone d’études

N	Type d'eau souterraine	Latitude	Longitude	Localité	Observation	Position
1	Forage non fonctionnel	11.01477	014.20423	Dawaf	Mine	Plaine
2	Forage fonctionnel	11.01472	014.20380	Dawaf Foula	Mine	Plaine
3	Forage non fonctionnel	11.03968	014.16399	Tchiwaye	Mine	Plaine
4	Forage fonctionnel	11.03497	014.17670	Dokhombè	Mine	Plateau
5	Forage fonctionnel	11.04424	014.22843	Taitote	Mine	Plaine
6	Forage non fonctionnel	10.91136	013.39787	Taitote	Mine	Plaine
7	Forage fonctionnel	11.03824	014.28205	Kafèlè	Mine	Plaine
8	Puit local non fonctionnel	11.05744	014.28143	Tamassyne	Mine	Bas-fonds
9	Puit local non fonctionnel	11.05872	014.28173	Tamassyne	Mine	Plaine
10	Puit local fonctionnel	11.04347	014.42768	Kimyah Data	Mine	Plaine

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

5.1.4.5 Hydrogéologie

L'hydrogéologie de la zone du projet repose sur la présence de deux principaux systèmes aquifères : un aquifère peu profond dans les dépôts de surface et altérites, et un aquifère profond dans le socle fracturé, dont le comportement et le potentiel de captage sont étroitement contrôlés par la géologie, la topographie et la saisonnalité des précipitations de la localité.

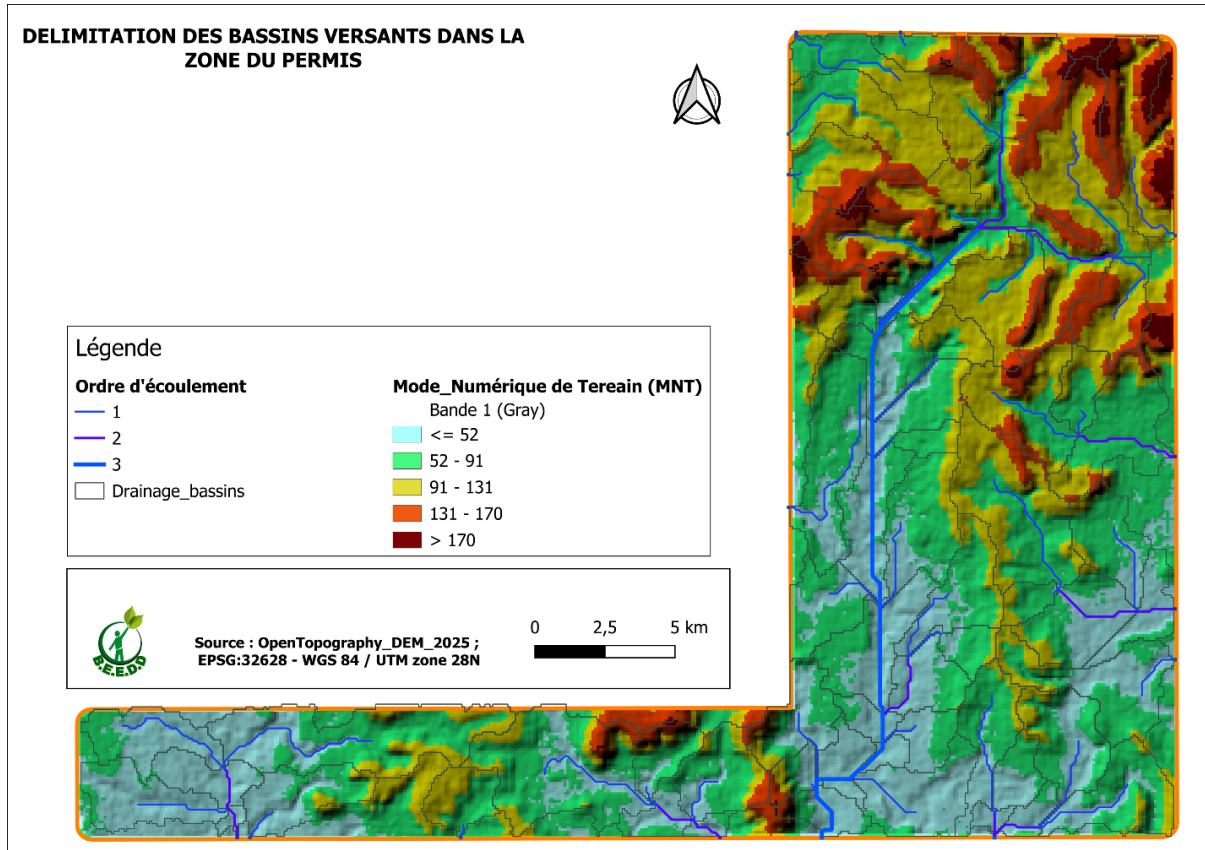
➤ *Aquifère phréatique (dépôts de surface et altérites)*

Situé dans les sols résiduels sur les pentes et dans les dépôts alluviaux des fonds de vallée. La profondeur varie de **0,5 à 3 m** dans les fonds de vallée et de **3 à 10 m** sur les pentes. Les débits sont modérés mais sensibles à la sécheresse, avec un potentiel de captage élevé dans les vallées.

➤ *Aquifère profond (socle fracturé)*

Localisé dans les fissures et failles du socle rocheux sous la couverture d'altérites. Il se trouve généralement à partir de **10-30 m de profondeur**, pouvant atteindre **50-70 m** si une fracture majeure est interceptée. Les débits sont très hétérogènes : faibles dans la roche saine, mais significatifs lorsqu'un forage rencontre une fracture importante. Ces nappes sont plus stables face à la saisonnalité.

Carte 6 : Bassin hydrographique de la zone du permis



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

La carte ci-dessus illustre la délimitation des bassins versants du permis établie à partir d'un modèle numérique de terrain (MNT). Elle met en évidence une topographie contrastée, caractérisée par des crêtes situées au nord, au nord-est et au sud-est, et par un plateau central dominant des versants qui s'inclinent vers des fonds de vallée localisés principalement au centre, à l'ouest et au sud-ouest.

Le réseau hydrographique s'organise selon une hiérarchie en trois ordres : *des ruisseaux prenant naissance sur les crêtes, des cours d'eau intermédiaires drainant les versants, puis des axes majeurs installés dans les vallées, orientés globalement du nord vers le sud ou du nord-est vers le sud-ouest*. Les bassins versants suivent les lignes de partage des eaux, structurant ainsi l'écoulement vers les principaux talwegs.

L'analyse met en évidence une zone hydrologiquement sensible : les bas-fonds d'Ouest et sud-ouest présentant des conditions propices à l'hydromorphie, tandis que les crêtes et versants nord et sont exposés à un risque accru d'érosion. Ces éléments soulignent la nécessité d'une gestion rigoureuse du ruissellement et d'une protection adaptée des systèmes de drainage dans le cadre du projet.

5.1.4.6 Climat

La région de Boké présente un climat sub-guinéen, influencé par les courants alizés et le courant des Canaries, avec deux saisons :

- Saison pluvieuse (mai à novembre) : précipitations moyennes de 2 328,7 mm (1 811 à 3 212 mm) et humidité élevée (jusqu'à 89 %).
- Saison sèche (décembre à avril) : faibles précipitations et humidité réduite (inférieure à 45 %).

La température annuelle moyenne est de 27,5°C (maxima 29,9 à 37,7°C, minima 17,5 à 22,4°C). Les vents dominants viennent de l'ouest et du sud-ouest (W-SW), avec une vitesse moyenne de 3,1 m/s, généralement calme à modérée.

Ces paramètres fournissent le cadrage climatique nécessaire à l'évaluation des impacts et à la planification des activités du projet. Cela nécessite une analyse détaillée des différents paramètres météorologique.

5.1.4.7 Qualité de l'air

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur dans la zone d'étude du projet minier, en raison de la combinaison de facteurs naturels et anthropiques susceptibles d'affecter l'atmosphère locale

➤ Méthodologie de mesures de la qualité de l'air

La campagne de mesure de la qualité de l'air a été réalisée dans les sous-préfectures de Tanènè, Dabiss et ses environs, notamment dans les districts de Tanènè Centre, Boussoura, Kimiya, Hamdalaye, Koboto, Djiguiti et Dabiss).

La présente section décrit les paramètres physiques en phase de cadrage relatif à la qualité de l'air, au climat et à l'ambiance sonore dans la zone d'étude du projet d'exploitation de bauxite par la société GME Sarl.

L'objectif était de dresser un état de référence sur les paramètres physiques de l'air dans les zones proches des habitations considérées comme récepteurs sensibles et exposées aux activités minières (pistes non revêtues, circulation de camions, chargement, concassage).

Les mesures ont porté sur :

- Le formaldéhyde (HCHO), indicateur de pollution industrielle et domestique ;
- Les composés organiques volatils totaux (TVOC) ;
- Le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- Les paramètres météorologiques locaux : température (°C) et humidité relative (%).
- Les appareils de mesure ont été installés à environ 1,5 m du sol, dans des zones ouvertes et représentatives.

Les seuils de référence retenus sont ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2021) et de la Société Financière Internationale (SFI) pour les particules fines (PM_{2.5} ≤ 15 µg/m³ et PM₁₀ ≤ 45 µg/m³, moyenne annuelle).

Il convient de noter que les particules PM₁₀ et PM_{2.5} n'ont pas été directement mesurées sur le terrain. Leur évaluation repose sur une analyse qualitative, complétée par des observations visuelles de l'émission de poussières le long des pistes minières et dans les zones de chargement.

Tableau 7 : Résultats des mesures de la qualité de l'air dans les localités enquêtées

Sous-préfecture	Districts	Localité	HCHO (mg/m ³)	TVOC (mg/m ³)	CO ₂ (ppm)	Température (°C)	Humidité (%)	X	Y
Tanènè	Tanènè Centre	Dawaf Landouma	0.009	0.018	386	35	64	587005	1217687
Tanènè	Tanènè Centre	Dawaf Foulah	0.008	0.013	386	40	46	587868	1215145
Tanènè	Tanènè Centre	Taïbata	0.009	0.020	385	42	43	587959	1218654
Tanènè	Tanènè Centre	Tchiouwaye	0.005	0.017	420	34	68	591062	1220262
Tanènè	Tanènè Centre	Doguoyombé	0.008	0.019	385	96	59	589849	1220186
Tanènè	Tanènè Centre	Taïtote	0.009	0.022	385	92	70	584366	1220888
Tanènè	Boussoura	Kafélé	0.009	0.020	398	95	49	578272	1219849
Tanènè	Boussoura	Tamassine	0.005	0.023	385	92	66	578478	1222462
Tanènè	Kimiya	Kayope	0.007	0.013	394	89	72	560522	1219553
Tanènè	Kimiya	Kimiya	0.005	0.015	391	91	74	562508	1220813
Dabiss	Hamdalaye Koboto	Kankana	0.009	0.024	386	33	72	580846	1246031
Dabiss	Hamdalaye Koboto	Kankana	0.020	0.056	441	35	66	580690	1245968
Tanènè	Djiguiti	Djiguiti	0.010	0.030	461	30	73	586505	1245552

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

➤ **Interprétation**

Les résultats indiquent que les concentrations en HCHO et TVOC restent faibles à modérées, bien en dessous des seuils d'alerte pour les zones rurales et semi-urbaines.

Les niveaux de CO₂ observés (entre 380 et 460 ppm) correspondent aux concentrations naturelles en atmosphère ouverte.

Les variations de température (30–42 °C) et d'humidité (43–79 %) confirment l'influence du climat tropical sec sur la dispersion des polluants.

Les émissions de poussières sont principalement d'origine mécanique. Dans l'ensemble, la qualité de l'air dans la zone de Tanènè peut être jugée bonne à modérément altérée localement, notamment à proximité immédiate des zones d'exploitation.

5.1.4.8 Ambiance sonore

➤ **Méthodologie de mesures**

La mesure du bruit ambiant a été effectuée à l'aide d'un sonomètre (Sound Level Meter SLM), calibré selon la gamme 30 à 130 dB(A), conformément normes nationales et aux recommandations de la SFI pour les zones résidentielles, institutionnelles et éducatives.

Le sonomètre a été placé à proximité des premières habitations exposées, dans un espace dégagé pour procéder aux mesures.

Chaque enregistrement a été réalisé sur une période de 15 minutes, permettant de calculer le niveau équivalent de bruit (LAeq). La valeur limite retenue pour les milieux résidentiels est de 55 dB(A) (SFI, 2007).

Tableau 8 : Niveaux sonores mesurés dans les localités de la zone du projet

Sous-préfecture	Districts	Localité	Min (dB)	Max (dB)	LAeq estimé (dB)	Coord. X	Coord. Y
Tanènè	Tanènè Centre	Dawaf Landouma	33.5	81.1	57.3	587226	1217997
Tanènè	Tanènè Centre	Taïbata	38.1	80.3	56.8	587959	1218654
Tanènè	Tanènè Centre	Doguooyombé	34.4	91.3	62.8	589940	1219953
Tanènè	Tanènè Centre	Tchiouwaye	35.0	70.1	52.6	591309	1220473
Tanènè	Tanènè Centre	Taïtote	45.6	70.6	58.1	584366	1220888
Tanènè	Boussoura	Kafélé	37.3	73.1	55.2	578272	1219849
Tanènè	Boussoura	Tamassine	38.7	83.9	61.3	578478	1222462
Tanènè	Kimiya	Kayope	33.5	51.6	42.5	560522	1219553
Tanènè	Kimiya	Kimiya	36.1	70.2	53.2	562508	1220813
Dabiss	Hamdalaye Koboto	Kankana	34.5	78.7	56.6	580846	1246031
Tanènè	Djiguiti	Djiguiti	36.3	75.1	55.7	586505	1245552

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

➤ **Interprétation**

Les résultats montrent que la plupart des zones mesurées présentent des niveaux sonores moyens (LAeq) compris entre 42 et 58 dB(A), respectant ainsi la valeur limite de 55 dB(A) pour les milieux résidentiels, à l'exception de quelques points localisés (Doguooyombé, Tamassine et Taïtote) où les pics dépassent 60 dB(A) lors du passage d'engins lourds.

Globalement, la qualité sonore du milieu reste bonne à modérée, les nuisances étant ponctuelles et temporaires, principalement liées aux activités minières et au trafic de camions.

Tableau 9 : Synthèse des paramètres mesurés

Paramètre	Observation	Niveau de conformité
HCHO / TVOC	Faibles concentrations	Conforme OMS
CO ₂	Niveau normal (380–460 ppm)	Conforme
PM ₁₀ / PM _{2.5}	Non mesurés (analyse qualitative)	À compléter
Bruit moyen (LAeq)	42 – 58 dB(A)	Conforme SFI
Points de dépassement	Doguoyombé, Tamassine	Localisés

En conclusion, la qualité de l'air dans la zone d'étude est globalement bonne. Les concentrations en HCHO, TVOC et CO₂ sont conformes aux normes de l'OMS, indiquant une atmosphère peu polluée. Les particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5}) n'ont pas été mesurées et nécessitent un suivi complémentaire pendant la phase d'EIES.

Le niveau sonore moyen, compris entre 42 et 58 dB(A), reste conforme aux seuils de la SFI, traduisant une ambiance sonore globalement acceptable. Seuls les sites de Doguoyombé et Tamassine présentent des dépassements localisés liés à l'activité minière et au trafic.

Globalement, les mesures montrent que :

- La qualité de l'air est bonne à moyenne, sans signes de pollution chronique ;
- Le bruit ambiant ne présente pas de risque majeur, mais une vigilance reste nécessaire près des axes miniers et routiers.

Ces résultats constituent donc un état initial favorable du milieu atmosphérique, servant d'éléments de référence pour l'orientation de la future EIES sur d'autres points à explorer.

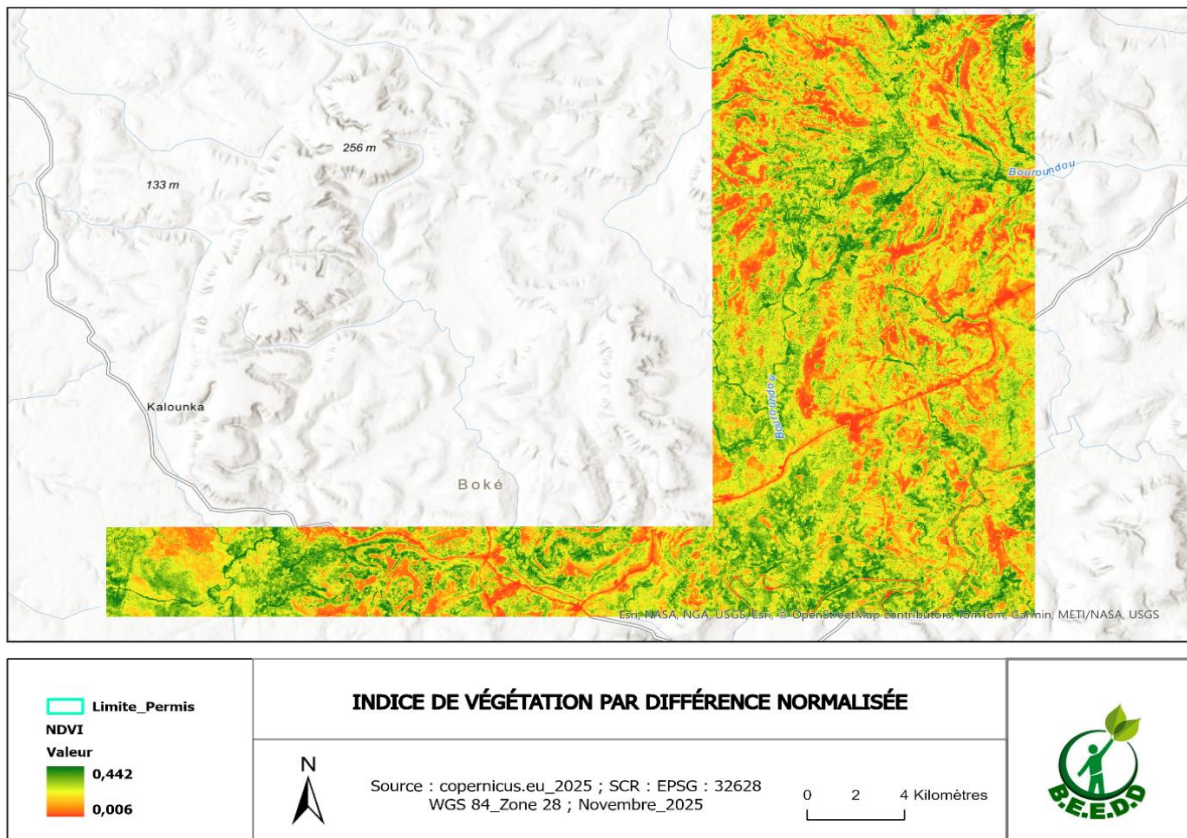
5.1.4.9 Indice de la végétation dans la zone du projet

L'analyse du NDVI, issue d'une image Sentinel-2 du 23 avril 2025, indique que dans la zone du permis, les valeurs varient entre 0,0066 et 0,442, traduisant une végétation faible à moyenne, typique de la fin de la saison sèche en Guinée Maritime.

Les zones à forte végétation, visibles en vert, se concentrent le long des cours d'eau tels que le Bouroundou, où l'humidité résiduelle favorise le maintien des formations forestières et ripisylves. À l'inverse, les zones rouges et orangées signalent des secteurs dégradés situés sur les plateaux, hauteurs et espaces exploités (champs, pistes, zones minières).

Cette répartition traduit une mosaïque de formations végétales influencée par la topographie et les activités humaines. Malgré la présence de fragments de végétation naturelle, notamment dans les vallées, la zone subit une dégradation progressive du couvert végétal sous l'effet combiné de la pression anthropique et de la sécheresse saisonnière.

Carte 7 : Indice de Végétation par Différence Normalisée de la zone du permis



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

5.1.5 Identification et hiérarchisation des enjeux environnementaux pertinents, liés aux composantes physiques

Les observations de terrain, les entretiens avec les communautés riveraines et l'analyse de la composante du projet GME Sarl ont permis d'identifier plusieurs enjeux environnementaux physiques dans la zone d'influence du projet minier au niveau des Sous-préfectures de Tanènè et Dabiss (Préfecture de Boké). Ces enjeux revêtent une importance particulière, car ils peuvent perturber significativement l'équilibre des milieux naturels et impacter les populations locales au cours des différentes phases du projet (exploration, décapage, exploitation et aménagement de la base-vie)

5.1.5.1 Sols et érosion

Les activités minières, incluant le déboisement, l'aménagement des pistes, le décapage pour l'extraction et la construction de la base-vie, exposent les sols à une forte dégradation. La circulation intensive des camions (jusqu'à 120 camions de 60 tonnes chacun sur un corridor de 55 km) et l'utilisation d'engins lourds (excavateurs, chargeurs, bulldozers, foreuse) augmentent le risque d'érosion et de tassement des sols.

Les zones de bas-fonds, notamment dans le sud, le sud-est et le sud-ouest du permis, sont particulièrement vulnérables aux pertes de matière fertile et à la dispersion de sédiments lors de pluies intenses. Les opérations minières peuvent également provoquer le lessivage des sols, entraînant la contamination par drainage acide ou par

dispersion de boues rouges issues de l'exploitation du minerai. Ces impacts soulignent la nécessité d'un diagnostic approfondi et ciblé lors de la phase de réalisation de l'EIES.

5.1.5.2 Eaux de surface et eaux souterraines

Le projet pourrait affecter le bassin versant du fleuve Tinguilinta et ses principaux affluents (Taibata, Tchiwai, Tchangui Baly, Taitota, Tchissolè, Sambadjoumayah, Kampama, Kimyah, Batafon, Galbalyhoun), en particulier dans la zone de Tanéné Centre.

Les activités de décapage et le stockage temporaire du minerai, ainsi que le passage quotidien des machines sont susceptibles d'accroître la turbidité des eaux de surface et de générer des sédiments transportés vers les cours d'eau. Les risques de contamination accidentelle par hydrocarbures, huiles ou autres substances chimiques, pouvant atteindre les nappes phréatiques, sont renforcés par la proximité des installations du projet (base-vie, ateliers et zones de maintenance).

Une attention particulière doit être portée aux cours d'eau en contact direct avec la côte Atlantique, car toute perturbation pourrait avoir des impacts écologiques et socio-économiques sur les zones aval et les activités de pêche locales.

5.1.5.3 Bruit et vibrations

La construction de la base-vie, des infrastructures d'exploitation et engins lourds constituent des sources de bruit et de vibrations. Les villages situés à moins de 500 m des pistes et de la zone minière sont particulièrement exposés.

Ces nuisances sonores, combinées aux activités de minage ponctuelles, peuvent perturber la vie quotidienne des communautés riveraines et affecter la faune locale. L'EIES devra intégrer ces aspects afin d'évaluer les besoins éventuels de relocalisation ou de protection acoustique des populations exposées.

5.1.5.4 Emissions atmosphériques

Les opérations minières génèrent des émissions de poussières significatives, issues du déboisement, du décapage et l'utilisation d'engins lourds. Ces émissions sont particulièrement importantes en saison sèche.

Les moteurs des équipements de la base-vie (ateliers, générateurs, véhicules) contribuent également à la pollution atmosphérique. Un état de référence a été établi pour planifier la surveillance et les mesures d'atténuation lors de l'étude détaillée, afin de limiter les impacts sur la santé des populations et sur l'environnement.

5.1.5.5 Paysage et cadre visuel

Les activités minières et l'implantation de la base-vie (60 chambres, bureaux, laboratoires, entrepôt de 2 000 m², réfectoire et atelier de maintenance) transformeront le paysage local. Les plateformes d'exploitation et les infrastructures seront visibles depuis plusieurs localités environnantes.

L'impact paysager sera évalué tout au long du projet, et des mesures d'atténuation seront envisagées pendant la phase de l'EIES, incluant l'intégration paysagère et la réhabilitation progressive des zones exploitées.

5.1.5.6 Changement climatique

Le changement climatique constitue un enjeu transversal qui affecte toutes les phases du projet. Les données collectées auprès des populations riveraines lors des études préliminaires indiquent une variabilité accrue des

précipitations, des saisons des pluies plus courtes mais plus intenses, et des périodes de chaleur prolongées dans la préfecture de Boké.

Ces changements climatiques accentuent les risques déjà identifiés :

- Erosion des sols : les pluies intenses fragilisent les pistes, remblais et zones déboisées, aggravant la perte de fertilité et la turbidité des eaux.
- Ressources en eau : baisse des nappes phréatiques et tarissement progressif des sources locales, affectant l'approvisionnement en eau des communautés et des opérations minières.
- Qualité de l'air et émissions : hausse des températures augmentant la poussière et les émissions des équipements.
- Risque d'incendie : période sèche prolongée, favorisant les feux de brousse avec impacts sur l'air et la biodiversité.

L'intégration d'une approche climatique dans l'EIES permettra d'anticiper ces impacts, de renforcer la résilience environnementale et de planifier des mesures d'adaptation pour les communautés et les opérations du projet.

Tableau 10 : Synthèse des enjeux environnementaux

Composante physique	Description de la situation	Enjeux environnementaux identifiés	Sensibilité
Sols et érosion	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence de sols ferrugineux sur les plateaux dans le permis ; ○ Et Sols hydromorphes argileux dans les bas-fonds (sud, sud-est, sud-ouest). ○ Déboisement, décapage et aménagement des pistes sur terrains instables. ○ Forte circulation jusqu'à 120 camions de 60 tonnes/jour sur 55 km. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dégradation et érosion accélérée des sols. ○ Tassement et perte de matière fertile dans les zones de bas-fonds. ○ Lessivage et dispersion de sédiments vers les cours d'eau. ○ Risque de drainage acide et de pollution par boues rouges issues du minerai. 	Élevée (zones de bas-fonds très sensibles et trafic intense)
Eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence du Bassin versant du fleuve Tinguilinta et de ses affluents : Taibata, Tchiwai, Tchanguï Baly, Taitota, Tchissolè, Sambadjoumayah, Kampama, Kimyah, Batafon, Galbalyhoun. ○ Secteurs critiques : Tanènè Centre et bas-fonds hydromorphes. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risque d'augmentation de la turbidité et du transport solide dû au décapage et au stockage du minerai. ○ Risque d'envasement des cours d'eau et de perturbation des habitats aquatiques. ○ Risque de contamination accidentelle par hydrocarbures lors de la logistique (camions, engins, zones de maintenance). ○ Impacts potentiels sur les zones aval (pêche, usages domestiques). 	Élevée (présence de villages, pêche, nombreux affluents)
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nappes locales exploitées par les villages riverains. ○ Niveau de nappe variable, vulnérable aux polluants liquides. ○ Proximité de la base-vie, ateliers, zones de stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risques de contamination par infiltrations d'huiles, carburants ou eaux usées. ○ Perturbation de la recharge en saison humide selon les modifications du terrain. ○ Vulnérabilité des points d'eau communautaires. 	Moyenne à élevée (zones habitées et sols perméables)
Bruit et vibrations	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sources : engins lourds, camions, minage ponctuel, activités de construction et d'exploitation. ○ Villages situés à des distances inférieures à 500 m des pistes et de la mine. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nuisances sonores affectant les communautés riveraines. ○ Vibrations pouvant perturber la faune et le cadre de vie. ○ Risques de dépassement des normes dans les zones proches des pistes et de la mine. 	Moyenne (proximité des habitations)

Composante physique	Description de la situation	Enjeux environnementaux identifiés	Sensibilité
Émissions atmosphériques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sources de poussières : déboisement, décapage, transport du minerai, engins lourds. ○ Sources de gaz : ateliers, générateurs, véhicules (CO, NOx, SO₂). ○ Impacts intensifiés en saison sèche. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dégradation de la qualité de l'air. ○ Risques pour la santé respiratoire des populations. ○ Poussières sur cultures, habitations et cours d'eau. ○ Nécessité de renforcer les mesures de réduction (arrosage, VLE, vitesse). 	<p>Élevée en saison sèche,</p> <p>moyenne en saison humide</p>
Paysage et cadre visuel	<ul style="list-style-type: none"> ○ Transformation du paysage naturel avec : plateformes d'exploitation, corridors d'accès, zones de stockage, base-vie de 60 chambres, ateliers, labo, présence d'entrepôt de 2 000 m². ○ Visibilité depuis de plusieurs localités. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Modification du relief et de l'aspect naturel du site. ○ Altération du cadre de vie des villages voisins. ○ Nécessité d'intégration paysagère et de réhabilitation progressive. 	<p>Moyenne</p>
Changement climatique (enjeu transversal)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Variabilité accrue des précipitations, pluies plus courtes mais plus intenses. ○ Augmentation des températures et des périodes sèches. ○ Sensibilité accrue des sols et cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intensification de l'érosion des sols et des pistes. ○ Diminution de la recharge des nappes, tarissement de certaines sources. ○ Augmentation des poussières et des émissions des moteurs. ○ Risque élevé de feux de brousse. ○ Nécessité d'intégrer des mesures d'adaptation climatiques. 	<p>Élevée (enjeu transversal influençant tous les milieux)</p>

5.2 Milieu Biologique

5.2.1 La Flore

5.2.1.1 Objectif

L'objectif de ce présent travail d'inventaire et de cadrage consiste à :

- Effectuer des études de caractérisation environnementale (flore) de l'état initial sur les sites du projet d'exploitation du minerai de bauxite de GME Sarl dans la préfecture de Boké ;
- Réaliser un inventaire des espèces floristiques ayant un intérêt pour la conservation notamment celles du patrimoine universel à statut UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) et de la Monographie Nationale sur la Diversité Biologique de Guinée (MNDB), présentent dans la zone d'étude ;
- Décrire la caractérisation des habitats critiques des sites inventoriés incluant la localisation par les points GPS, la prise de photos des formations végétales, des espèces patrimoniales et autres observations ;
- Décrire et évaluer les impacts des habitats et proposer des mesures de mitigation.

5.2.1.2 Brève présentation de la zone d'étude

En termes de couverture végétale on constate un affaissement des peuplements rencontrés donc la zone d'étude subit de fortes pressions anthropiques et de pressions due à l'exploitation abusive de bois d'œuvre. On note aussi une forte régression exponentielle des formations rencontrées dans la zone d'étude. Ces deux sites sont assis sur des affleurements rocheux rendant le développement difficile de la végétation.

5.2.1.3 Méthodologie

Dans le cadre de cette étude d'inventaire, basée sur l'état initial de la végétation et toutes les caractéristiques qui s'imposent, nous avons préféré réaliser la méthode d'inventaire à transects linéaires et à quadra de 25m x 25m soit une superficie de 625m² et des points opportunistes avec une équidistance de 200m entre les layons. Cela nous a conduit à un inventaire systématique, en recensant toutes les espèces y existantes, toute chose qui a permis de relever des espèces intéressantes situées à proximité. L'échantillonnage de la zone d'étude a ainsi permis de couvrir au mieux l'ensemble des habitats naturels rencontrés dans tout le permis. En effet chaque milieu abrite son propre cortège d'espèces, avec pour certaines une plus grande diversité comme : les forêts galerie, les formations de forêts claires, les formations anthropiques (jachères), les savanes et pour d'autres un grand taux d'endémisme. Ainsi l'échantillonnage a ciblé prioritairement les habitats originaux à enjeux botaniques potentiels (abritant les espèces à forte valeur patrimoniale pour les communautés riveraines en place.

C'est ainsi une fiche d'inventaire a été élaborée à cet effet, incluant les éléments suivants : le numéro d'observation de l'individu de la plante, sa position géographique, son nom scientifique, sa famille, le nombre d'individus répétés le niveau de dégradation de la formation inventoriée (Intact, dégradée, légèrement ou fortement) et la photo des espèces prioritaires inventoriées dans le permis. Toutes ces informations sont logées dans une fiche élaborée à cet effet faisant une base de données en fin de rapport.

5.2.1.4 Description générale des formations rencontrées

Avec des parcours effectués dans les sites du permis, suivi des observations pratiques sur le terrain, nous sommes parvenus à identifier dans ce permis, six (06) grandes formations importantes.

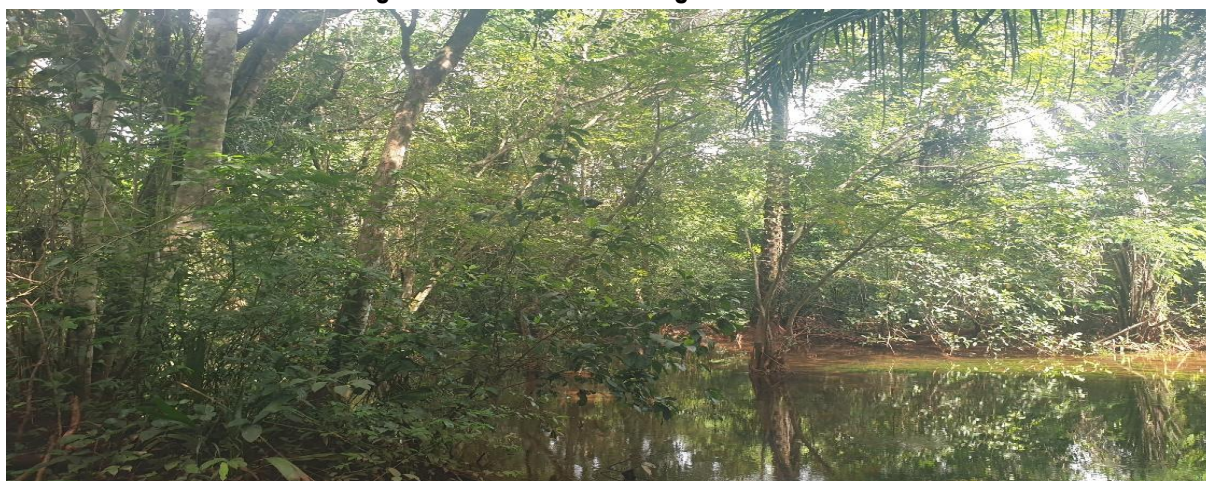
Ces différentes formations sont définies par rapport à leurs niveaux de dégradation qu'ils soient : intact, dégradé (légèrement ou fortement).

Donc la description de ces formations obéit à cette règle même dans la base des données. Elle prend en compte aussi les taux de recouvrement de la couverture végétale, des canopées ou hauteurs des espèces y existantes et de l'état de dégradation de chaque formation rencontrée.

➤ **Formations forêt galerie**

Ce sont des formations denses humides couvrant les têtes de source et longeant les cours d'eau. Elles sont majoritairement composées de grands arbres avec de grands contreforts avec un taux de couverture variant plus ou moins 20 à 30% par endroit. Le canopée variant entre 10 à 20 m de haut. On note la présence remarquable des sous-bois et des lianes. Mais pour le cas précis de la zone d'étude on note une forte dégradation des galeries rencontrées et les têtes de source qui sont laissées à la merci des cultures itinérantes quant à leur amenuisement. Néanmoins, les espèces caractéristiques sont : *Albizia zygia*, *Millecia excelsa*, *Azelia africana*, *Parkia biglobosa*, *Erythrophleum guineensis*, *Entocleista djallonensis*, *Dialium guineense*, *Anthonotha macrophylla*, *Fagara macrophylla*, *Sterculia tragacantha*, *Albizzia ferrugenia*, *Anthostema senegalensis*, *Parinari excelsa* etc. ...

Photo 2 : Illustration d'une forêt galerie dans le terroir villageois de Tchiankousira mamadou



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

➤ **Forêt claire**

Cette formation est une reconstitution des fourrés et jachères, c'est une formation poste savanicole plus ou moins dégradée dont le taux de couverture est plus ou moins ouvert par endroit à près de 20 à 30% avec un sous-bois uniquement arbustif, et un entrelacement de lianes à près de 5 à 10%. La canopée varie entre 10 à 15 m de haut. Les espèces composantes sont entre autres : *Albizzia zygia*, *Albizzia sassa*, *Dialium guineense*, *Sorindea juglandifolia*, *Piliostigma thonninguii*, *Parkia biglobosa*, *Azelia africana*, *Millecia excelsa*, *Sterculia tragacantha*, *Pterocarpus erinaceus* etc...

Photo 3 : Illustration d'une forêt claire dans le terroir villageois de Tanthole



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

➤ **Formation herbeuse boisée**

Ce sont là, des surfaces couvertes de graminées ou autres herbacées parsemés par de grands arbres avec un taux de recouvrement des plantes ligneuses entre 10 et 20%. La canopée des espèces composantes varie entre 10 et 20m de haut. Cette formation héberge de grands arbres savanicoles. Les plus caractéristiques sont les suivantes : *Parkia biglobosa*, *Pterocarpus erinaceus*, *Pericopsis laxiflora*, *Hymenocardia acida*, *Azelia africana*, *Daniellia oliveri*, *Piliostigma thonningii*, *Prosopis africana*, *Vitex doniana*, *Pericopsis laxiflora*, *Erythrophleum guineense* etc.

Photo 4 : Illustration d'une formation herbeuse boisée dans le terroir villageois de Tchantchéguéla



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

➤ **Formation herbeuse arbustive**

Ce sont des formations dont le sous-bois dominant reste presque des graminées à près de 60%, avec quelques présences d'arbustes à près de 10%. Le couvert est ouvert, les espèces dominantes ne dépassent pas 7 m les espèces les plus caractéristiques restent : *Pterocarpus erinaceus*, *Piliostigma thonningii*, *Vitex doniana*, *Parkia biglobosa*, *Enthocleistadjallonensis*, *Pericopsis laxiflora*, *Bridelia ferrugenia*, *Markhamia thomentosa*, *Hollarhena floribunda*, *Ficus sur*, *Allophyllus africana*, *Harungana madagascariensis* *Hymenocardia acida*, etc...

Photo 5 : Illustration d'une formation herbeuse arbustive dans le terroir villageois de Diarè



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

➤ **Formations anthropiques (jachère)**

Ce sont des formations qui ont perdu leur identité de forêt due à la pression anthropique. Ce sont des cultures sur brûlis répétées qui ne permettent pas la reconstitution du couvert végétal de ces formations.

Ces actions sont requérantes dans une bonne partie des sites traversés. Ces formations sont exposées aux rayonnements solaires, ce sont de grands buissons dont la pénétration humaine est très difficile avec un taux de recouvrement variant entre 20 à 30%. Ces formations ne sont constituées que d'arbustes dont la hauteur ne dépasse guère 10 m, l'espèce prédominante est *Chromolaena odorata* une espèce invasive dans la zone.

On note quelques espèces caractéristiques notamment : *Chromolaena odorata*, *Vitex doniana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Hollarhena floribunda*, *Parinari excelsa*, *Daniellia oliveri*, *Albizzia zygia*, *Albizzia sassa*, *Fagara macrophylla*, *Combretum glutinosum*, *combretum micratum*, *Uvaria chamae*, *Nauclea latifolia*, *Ficus sur*, *saba senegalensis*, *Landolphia heudelotii* etc...

Photo 6 : Illustration d'une Formation anthropique dans le terroir villageois de Boundoutoly



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

➤ **Formation herbeuse**

Cette formation est un tapis graminéen constitué que par des espèces de poacées à près de 80% d'occupation du sol. C'est une zone de prairie des animaux domestiques. C'est la zone de prairie des bœufs et de la pitance des avifaunes. Cette formation sise sur une carapace rocheuse donc un affleurement rocheux rendant la pénétration racinaire très difficile des plantes. Ce qui rend le développement des espèces très difficile. On assiste à un rabougrissement des espèces. Cette formation est chaque année la cible du passage régulier des feux de brousse. Les principales espèces qui la composent se résument comme suit : *Hypparhenea diplandra*, *Imperata cylindrica*, *Heteropogon gayanus*, *Andropogon gayanus*, *Penninsethum paspalum*, *Grona triflora*, *Croton hirtus*, etc...

Photo 7 : Illustration d'une formation herbeuse dans le terroir villageois de Diarè



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

Tableau 11 : Synthèse des espèces avec leurs statuts

N°	Famille	Espèces	Statuts		Nom en Soussou
			UICN	MNDB	
1	Meliaceae	<i>Khaya senegalensis</i>	VU	VU	Khary
2	Anacardiaceae	<i>Lannea acida</i>	LC	NA	Bembe nougou
3	Caesalpiniaceae	<i>Azelia africana</i>	VU	VU	Lougué
4	Bombacaceae	<i>Ceiba pentandra</i>	LC	VU	Lukuri
5	Verbenaceae	<i>Gmelina arborea</i>	LC	NA	Forè
6	annacardiaceae	<i>Lannea velutina</i>	LC	NA	Bukhui
7	Caesalpiniaceae	<i>Azelia africana</i>	VU	VU	Feela
8	Fabaceae	<i>Abizzia zygia</i>	LC	NA	Timbekhary
9	Bignoniaceae	<i>Newbaldia levis</i>	LC	NA	Kinki
10	Caesalpiniaceae	<i>Anthonotha macrophylla</i>	NE	NA	NA
11	Annonaceae	<i>Ximenia americana</i>	NA	NA	Toumbikirinyarè
12	Moraceaea	<i>Ficus sur</i>	NA	NA	Yatiaforè
13	Fabaceae	<i>Parkia biglobosa</i>	LC	VU	Nery
14	Sterculiaceae	<i>Hollarhena floribunda</i>	LC	NA	Dundakè
15	Mimosaceae	<i>Cassia sieberiana</i>	LC	NA	Malga
16	Annonaceae	<i>Sterculia tragacantha</i>	NA	NA	Simba
17	Anacardiaceae	<i>Pseudospondias microcarpa</i>	LC	NA	Kiri
18	Myrtaceae	<i>Syzygium guineens</i>	LC	NA	Fayon
19	Apocynaceae	<i>Tabernaemontana longiflora</i>	LC	NA	NA
20	Fabaceae	<i>Dialium guineense</i>	LC	NA	Mokè
21	Loganiaceae	<i>Enthocleista djallonensis</i>	NA	NA	NA
22	Sapindaceae	<i>Leicaniodiscus cupanoides</i>	LC	NA	Kèbè
23	Fabaceae	<i>Albizzia sassa</i>	NE	NA	Warissa
24	phyllantaceae	<i>Bridelia ferrugenia</i>	NA	NA	Timilin
25	Anacardiaceae	<i>Spondias mombin</i>	NE	Ménacé	Lukhurè
26	Sapindaceaea	<i>Allophyllus africana</i>	NE	NA	Futèè
27	Poaceae	<i>Heteropogon gayanus</i>	NA	NA	Symè
28	Euphorbiaceae	<i>Alchornea cordifolia</i>	LC	NA	Kpèbè
29	Caesalpiniaceae	<i>Detarium microcarpum</i>	Menacé	Ménacé	Mokè
30	Ebenaceae	<i>Diospyros afzelii</i>	NA	NA	NA
31	Sterculiaceae	<i>Sterculia trgacantha</i>	NA	NA	Simba
32	Verbenaceae	<i>Vitex doniana</i>	NE	NA	Yèrèpuki
33	Poaceae	<i>Hyparrhenia diplandra</i>	NA	NA	NA
34	Combretaceae	<i>Combretum glutinosum</i>	LC	NA	Fèèrè
35	Rubiaceae	<i>Nauclea latifolia</i>	NE	NA	Doundakè
36	Euphorbiaceae	<i>Hymenocardia acida</i>	LC	NA	Djègbè
37	Poaceaeae	<i>Pennisethum paspalum</i>	NA	NA	NA
38	Annonaceae	<i>Annona senegalensis</i>	NA	NA	Sounyii
39	Ochnaceae	<i>Lophira lanceolata</i>	LC	Ménacé	Mana
40	Mimosaceae	<i>Prosopis africana</i>	LC	Ménacé	Tinè
41	Lilliacae	<i>Asparagus africanus</i>	LC	NA	NA
42	Annonaceae	<i>Uvaria chamae</i>	LC	Ménacé	Moronda
43	Arecaceae	<i>Elaeis guineense</i>	LC	VU	tougui
44	Caesalpiniaceae	<i>Erythrophleum guineense</i>	LC	NA	Tely
45	Fabaceae	<i>Erythrina senegalensis</i>	LC	NA	NA
46	Annonaceae	<i>Xilopia aethiopica</i>	LC	Ménacé	NA
47	Zingiberaceae	<i>Aframomum crisanta</i>	NA	NA	Gogorè
48	Combretaceae	<i>Terminalia glaucescens</i>	NA	NA	NA
49	Euphorbiaceae	<i>Croton hirtus</i>	NA	NA	NA
50	Fabaceae	<i>Dichrostachys glomerata</i>	NA	NA	Santhè
51	Bombacaceae	<i>Bombax costatum</i>	LC	NA	Kaolè
52	Bignoniaceae	<i>Markhamia tomentosa</i>	LC	NA	NA
53	Apocynaceae	<i>Landolphia durcis</i>	LC	Ménécé	Gbey

54	Anacardiaceae	<i>Anacardium occidentale</i>	LC	Ménacé	Somon
55	Hypericaceae	<i>Harungana madagascariensis</i>	LC	NA	NA
56	Caesalpiniaceae	<i>Daniellia oliveri</i>	LC	NA	Soo
57	Asteraceae	<i>Chromolaena odorata</i>	NA	NA	Futhègbi
58	Moraceae	<i>Ficus sur</i>	LC	NA	Yatiyaforè
59	Rubiaceae	<i>Morinda geminata</i>	LC	NA	NA
60	Chrysobalanaceae	<i>Parinari excelsa</i>	LC	Ménacé	Souguè
61	Moraceae	<i>Millecia excelsa</i>	NT	VU	Simè
62	Sterculiaceae	<i>Cola lauriana</i>	LC	NA	NA
63	Fabaceae	<i>Albizia zygia</i>	LC	Ménacé	Warèssa
64	Combretaceae	<i>Combretum micranthum</i>	LC	Ménacé	Yèbèfirè
65	Fabaceae	<i>Pericopsis laxiflora</i>	LC	NA	Simèyirè
66	Euphorbiaceae	<i>Hymenocardia acida</i>	LC	NA	NA
67	Mimosaceae	<i>Albizia zygia</i>	LC	NA	Yassa
68	loganiaceae	<i>Entocleista djallonensis</i>	LC	NA	Bissa wuri
69	Euphorbiaceae	<i>Sorindia juglandifolia</i>	LC	NA	Kankebomba
70	Fabaceae	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	VU	VU	Khary
71	Euphorbiaceae	<i>Grewia barteri</i>	NA	NA	NA
72	Phyllantaceae	<i>Uapaca heudelotii</i>	NA	NA	Somon
73	Bombacaceae	<i>Ceiba pentandra</i>	LC	VU	Kondè
74	Euphorbiaceae	<i>Anthostema senegalensis</i>	LC	NA	Waninyi
75	sterculiaceae	<i>Cola cordifolia</i>	NE	NA	Gumbabhè
76	Apocynaceaea	<i>Hollarhena floribunda</i>	NE	NA	Kamité
77	Rutaceae	<i>Fagara macrophylla</i>	NA	NA	Kagunyii
78	Fabaceae	<i>Prosopis africana</i>	LC	NA	NA
79	Fabaceaea	<i>Albizia ferrugenia</i>	LC	NA	Warsa
80	Dilleniaceae	<i>Tetracera alnifolia</i>	NA	NA	NA
81	Malvaceae	<i>Sida urens</i>	LC	NA	NA
82	Caesalpiniaceae	<i>Piliostigma thonningii</i>	LC	NA	Yoroki

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

Dans la zone d'étude, deux activités anthropiques non des moindres restent prédominantes actuellement. Ce sont celles dues à l'exploitation forestière et aux cultures d'Anacarde et champêtre dans la zone. Ces deux activités contribuent énormément aujourd'hui, à la destruction du couvert végétal (voir ces illustrations). On constate la dévastation de grandes superficies communément appelés plantations communautaires ou individuelles. A côté les machines tronçonneuses grognent en des endroits pour la coupent de bois d'œuvre. Comme conséquence on assiste à un affaissement du couvert végétal.

5.2.1.5 Résultats de l'inventaire floristique

Après le parcours pour l'inventaire dans le permis, les résultats obtenus se résument comme suit :

- 01 permis inventorié ;
- 21 placettes ou points d'observation inventoriés dans le permis ;
- 06 types de formations ont été identifiées et inventoriées dans le permis ;
- 293 individus d'espèces confondues ont fait l'objet d'inventaire sur le permis visité avec 82 espèces confondues en répétition ;
- 05 types d'espèces du patrimoine sur la liste rouge de l'UICN et de la monographie nationale inventoriées réparties entre 188 individus dont :
 - 01 espèce en danger avec 132 Individus recensés ;
 - 03 espèces vulnérables avec 52 individus recensés ;
 - 01 espèce quasi- menacée avec 04 individus recensés.

5.2.2 La Faune

5.2.2.1 Faune mammalienne

➤ Introduction

La présente étude qui a permis de faire des observations préliminaires sur des espèces dans la zone d'étude (sur les stations de l'amont et à l'aval du permis) servira à faire un suivi écologique visant à assurer la conservation de ce précieux groupe qui permettra non seulement d'apporter des informations sur les espèces de la zone d'étude, mais aussi d'améliorer le niveau de connaissances et de compréhension de l'écologie et de leur rôle dans la dissémination des espèces végétales.

Les points d'observation et ses environs offrent un habitat unique, abritant plusieurs espèces de plantes et d'animaux. La conservation de cette biodiversité, déjà menacée par l'exploitation minière, revêt une importance capitale. Il est impératif que toutes les activités minières en cours respectent strictement la réglementation environnementale en vigueur, notamment en ce qui concerne la protection de la faune sauvage. Les mammifères jouent un rôle écologique majeur en tant que prédateurs et pollinisateurs, contribuant ainsi à l'équilibre des écosystèmes locaux. La préservation de leurs habitats est essentielle pour assurer la survie de ces espèces et maintenir la santé écologique de la zone d'étude.

En effet, de nombreuses études ont démontré le rôle des Mammifères dans la régulation de certaines espèces nuisibles, dans la pollinisation et dans la dispersion des graines de nombreuses plantes ayant une importance écologique et économique.

➤ Objectifs

L'objectif général est d'étudier sommairement les différentes espèces fauniques existantes dans la zone du projet est l'objectif principal de cette étude sur ce taxon.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Observer les espèces de faune sauvage présentes sur le site et définir leurs statuts de conservation selon la liste rouge de l'UICN
 - Identifier les zones d'intérêt pour la conservation
 - Consultation communautaire pour déterminer la présence de certaines espèces susceptibles d'être rencontrées dans la zone du projet.
- #### ➤ Méthodologie spécifique

Sur le terrain, le travail s'est structuré en trois phases principales : d'abord, les enquêtes auprès des communautés, l'identification des zones de passage privilégiées de la faune sauvage, puis l'observation des indices afin de déterminer les espèces.

- Revue des données existantes
- Enquêtes participatives auprès de la communauté villageoise
- Techniques d'identification sur le terrain

Les outils techniques utilisés pour la collecte des données sur le terrain sont : GPS, Carte du Permis à travers des images satellitaires pour ressortir les points d'observations, blocs notes, un guide d'identification, une jumelle, un appareil photo numérique.

➤ Diagnostique écologique

La collecte de données sur la faune mammalienne a consisté à faire une observation faunistique des ressources vivantes dans la zone d'étude avant l'analyse détaillée des informations substantielles recueillies aux fins de la présente étude.

La partie terrestre qui est l'objet de cette étude quant à elle, renfermait une diversité biologique animale assez remarquable dépendant d'un environnement favorable.

Les cours d'eau constituent des couloirs majeurs très fréquentés par la faune sauvage. Ils offrent une abondance de nourriture et d'eau, ce qui en fait des zones particulièrement propices pour les observations.

Les sites sélectionnés étaient situés sur des sections de cours d'eau présentant une faible largeur, facilitant l'accès et la mise en place. Les portions du lit mineur, plus étroites et permettant de canaliser efficacement le passage des animaux, ont été privilégiées pour optimiser l'interception.

Cependant, il est à souligner que cette faune commence à être menacée par les activités anthropiques à travers l'agriculture incontrôlée, la carbonisation etc.....

Nous avons pu observer la présence des mammifères dans la zone d'étude restreinte du projet de façon directe (vu) et indirecte (cris, nids, crotte et empreinte etc....). Par ailleurs, nous avons constaté également que ces animaux font l'objet de chasse périodique de la part de certaines populations riveraines qui évoluent dans le domaine du braconnage.

L'identification des espèces a été faite sur la base d'enquête auprès des populations locales et des observations sur le terrain. De même il existe une longue liste d'espèces de la faune dans la zone du projet qui a été élaborée suite à divers travaux réalisés sur le site.

Cette étape a consisté tout d'abord à questionner la population locale et les chasseurs à l'aide d'un questionnaire préalablement conçu à cet effet. Les entretiens portaient en général sur la présence des espèces de mammifères terrestres dans la zone d'étude. Il a été demandé aux personnes enquêtées s'ils connaissent les mammifères et de les décrire si possible selon leurs comportement, couleur, forme, espèces arboricoles ou terrestre, d'imiter leurs vocalisations et de donner leurs noms locaux avant de les montrer dans les guides d'identification. Ainsi nous avons considéré que telle ou telle espèces était présente si la vocalisation, la description et l'image choisie correspondaient.

Lors des prospections, des observations ont été faite (directe et indirecte). L'emprise du site a été prospectée et aussi l'étude s'est élargie en cohérence avec le projet, la fonctionnalité des espèces et/ou les habitats à proximité notamment. Chaque station a été prévue pour une séance d'observation pouvant permettre aux consultants de rester en place. Ils étaient placés à proximité des sites alimentaires, des points d'eau dans une galerie forestière

(site d'hydratation), ou le long des trajectoires potentielles de passage de la faune mammalienne sortant d'un gîte (site dortoir).

Photo 8 : Piège trap des animaux sauvage dans Dassassa N: 11.03413° W: 014.23863°



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

Photo 9 : Un Potamochère tué par un chasseur dans Kafèrè N: 11.02339° W: 014.33671°



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

Photo 10 : Trace Aulacode dans Bolonchio N: 11.04012° W: 014.39235°



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

Photo 11 : Empreinte de céphalophe dans tchiantchéguéla N: 11.08714° W: 014.20046°



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

➤ Analyse et synthèse

Les résultats indiquent que la zone minière abrite des populations de mammifère importantes et diversifiées de vingt-deux (22) espèces, notamment des espèces sensibles aux perturbations.

Cependant, certaines zones du permis présentent un risque potentiel pour ces populations de mammifère.

Tableau 12 : Liste des espèces de mammifère qu'on peut rencontrer dans la zone d'études

N°	Noms Latin	Noms Commun	Noms Soussou	Noms Poular	UIC N
1	<i>Pan troglodytes verus</i>	Chimpanzé d'Afrique de l'ouest	Demoui	Demou	CR
2	<i>Erythrocebus patas</i>	Singe rouge	Kakamassi	Koula Boudoukè	NT
3	<i>Chlorocebus sabaues</i>	Singe vert	Wondè	Koula kèro	LC
4	<i>Cercocebus atys</i>	Mangabey	Kirissi	Koula kikirissa	LC
5	<i>Cercopithecus campbellii</i>	Mone de campbell	Koulé fôrè	Koula pakoun/ Koula Pouli	LC

Cadrage Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

6	<i>Galago senegalensis</i>	Galago du Sénégal	Bingui		LC
7	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib harnaché	Khéli	Diaourè	LC
8	<i>Cephalophus rufilatus</i>	Cephalophe à flancs roux	Bolé	Lopôrè	LC
9	<i>Philantomba maxwelli</i>	Cephalophe de maxwell	Toukè	Tôguè	LC
10	<i>Syncerus caffer</i>	Buffle d'Afrique	Sèkhè Nigué	Edda	NT
11	<i>Lupulella adustus</i>	Chacal à flancs rayés		Ndondou	LC
12	<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère	Khôssè gbéli	Kossè	LC
13	<i>Phacochoerus africanus</i>	Phacochère d'Afrique	Khôssè fôrè	Mboubba	LC
14	<i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic à crête	Sagalé	Sagnaldè	LC
15	<i>Atilax paludinosus</i>	Mangouste de maraie	Khouloumassé	Akakoro	LC
16	<i>Funisciurus pyrropus</i>	Ecureuil à pattes rousses	Kourou_kouroui	Nguirou	LC
17	<i>Euxerus erythropus</i>	Ecureuil de fouisseur	Khôriè	Nguirou	LC
18	<i>Cricetomys gambianus</i>	Rat de gambie	Balé		LC
29	<i>Tryonomys swinderianus</i>	Aulacode	Yènyè	Magna	LC
20	<i>Civettictis civetta</i>	Civette d'Afrique	Lakha barré	Bouto bey	LC
21	<i>Genette sp</i>	Genette sp	Doundouma gnari	Bouto Diaba	LC
22	<i>Lepus saxilatus</i>	Lapin	Yéré	Sari	LC

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

➤ **Aperçu sur la présence des chimpanzés dans la zone d'étude**

Pendant nos investigations sur le terrain, des signes de présence (Nids) des chimpanzés ont été observés mais aucune observation directe n'a été effectuée.

Dans certains villages, la population nous a fait savoir que les chimpanzés existent dans leurs localités, mais qu'ils se font rares à cause de la disparition de la forêt et le manque de nourriture mais aussi des sites de nidification.

Photo 12 : Trace de chimpanzé dans Taibata N: 11.02174 W: 014.19775



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

Au terme des observations dans la zone d'études couverte par le permis de la société GME Sarl, il ressort des enjeux environnementaux complexes sur la faune qui nécessitent une approche intégrée et multidisciplinaire. Une bonne planification et la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées sont essentielles pour concilier le développement économique et la protection de l'environnement.

En outre, les personnes enquêtées dans les différents villages concernés, que ça soit dans la zone restreinte où élargie, ont indiqué que des menaces sérieuses pèsent sur les habitats potentiels des mammifères. Les sites d'observation bien que certains soient physiquement semblables, mais les résultats des enquêtes ont permis de déceler une grande différence dans la diversité de la faune observée dans la zone d'études.

5.2.2.2 *Faune herpétologique*

➤ **Introduction**

Cette étude se situe dans le cadre de la caractérisation environnementale de l'état initial sur les reptiles et amphibiens de la diversité sur le site du projet de la société GME-Sarl dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, préfecture de Boké.

L'objectif principal de cette étude herpétologique, elle rentre dans le cadre d'établir des données de base fiable sur les reptiles et amphibiens dans la zone de ce projet, étant l'obtention d'un aperçu sur la biodiversité des reptiles et amphibiens de l'ensemble de la zone d'étude. Toutes les coordonnées GPS envoyées par le promoteur ont constitué des points d'observations pour cette première étude de cadrage afin d'avoir un aperçu rapide de la diversité herpétologique pouvant faire l'objet dans l'ensemble du projet. Notre équipe a travaillé en fonction de ces données de manière très rapide et concentré nos observations dans ces points par cette étude de cadrage afin de proposer des recommandations pour l'EIES future.

Par ailleurs, en prélude aux travaux relatifs à ce projet d'exploitation de bauxite et autres projets connexes par la société, des études exhaustives sur les reptiles et amphibiens seront nécessaires, car les travaux prévus pourraient entraîner des modifications, la destruction et la perte d'habitats auxquels ces différentes espèces sont particulièrement sensibles.

➤ **Objectifs**

L'objectif général de cette étude vise à effectuer les observations dans la zone du projet en vue de renseigner l'état initial de la diversité biologique des reptiles et amphibiens principalement dans ces habitats correspondant ces coordonnées par le projet afin de proposer des recommandations.

Spécifiquement, il s'agit :

- Identifier des habitats sensibles ;
- Faire des inventaires rapides sur le terrain afin d'avoir une idée sur la diversité des espèces de reptiles et amphibiens ;
- Identifier des différents cours d'eau (rivières, marigots et fleuves) sur les espèces de crocodiles qui pourraient abriter cette zone d'étude ;
- Faire une proposition des recommandations.

➤ **Méthodologie**

Les coordonnées envoyées par le promoteur ont constitué la zone d'étude dans l'ensemble de cette étude de cadrage qui composent cette étude d'état initial. Notre équipe a prospecté quelques points d'échantillons dans les différents habitats et parcourus au moins quelques points de coordonnées au cours des observations de terrain avec des différents type de formations qui sont entre autres : FG = Forêt galerie ; SB = Savane Boisée ; SHB = Savane herbeuse boisée ; FAJ = Formation anthropique (Jachère) ; H = Habitation ; FC = Forêt claire ; FH = Formation herbeuse ; FGD = Forêt galerie dégradée ; ZH = Zone humide ; FSH = Formation savane herbeuse ; FSA = formation savane arbustive ou arborée.

a. Recherche aléatoire par l'équipe herpétologique

Comme la faune herpétologique vie en grande partie dans les zones humides, quelques points de collecte (sites) présentant des mosaïques forêts / défriches /savanes théoriquement supposés de fermer des points d'eau (rivières, marécageuses et mares, ruisseaux, flaques d'eau etc.) et susceptibles d'abriter les amphibiens et les reptiles étaient déjà à l'esprit du consultant en allant dans la zone de recherche pouvant abriter certaines espèces de reptiles et amphibiens.

Quelques habitats caractéristiques des sites d'échantillonnage des reptiles et amphibiens définis par la zone d'étude du projet : formations arbustives ; les formations herbeuses (bowal) ; les jachères ; les défriches et les formations anthropiques. Quelques habitats inventoriés pour cette étude initiale sont fortement dégradés et modifiés par les activités anthropiques (la coupe arbustive des bois la carbonisation des plantations d'anacardiens, l'exploitation minière galopante beaucoup plus instance dans la zone d'étude).

Photo 13 : Une forêt claire



SPARK 30C

27mm f/1.6 1/60s ISO484

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

Photo 14 : Une forêt galerie



SPARK 30C

27mm f/1.6 1/180s ISO101

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

Photo 15 : Jachère



SPARK 30C

27mm f/1.6 1/120s ISO161

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

b. Méthode d'Echantillonnage

Notre équipe herpétologique a utilisé une seule méthodologie dans cette étude de cadrage

La méthode visuelle associée aux captures aléatoires des individus rencontrés au tour de chaque coordonnée GPS. Elle consiste à prospecter autour des coordonnées GPS fournies par le promoteur à notre équipe, avant d'aller sur un point, nous enregistrons dans les GPS l'équipe se met à rechercher la direction de ces coordonnées dans le site du projet. Une fois les points retrouvés après plusieurs heures ou minutes dans la voiture ou à pied, chaque taxon recherche ces espèces autour de ces coordonnées en ajoutant son carnet, les habitats, les espèces observées et surtout le niveau de dégradation de cet habitat.

Les reptiles ont été repérés principalement de façon opportune au cours des inventaires visuels. Les observations ont été effectuées dans la zone d'étude. Une épauvette de fond et une canne herpétologique ont été indispensables pour cette étude. Pendant le jour, les techniques de recherche ont consisté à une observation visuelle du terrain.

En outre, les quelques reptiles identifiés ont été photographiés, avant d'être relâchés dans leurs sites de capture. Les coordonnées géographiques des habitats de quelques espèces inventoriées ont été relevées à l'aide d'un GPS Maps 62 manuel.

➤ Résultats

Les observations des reptiles et amphibiens ont été effectuées par rapport aux coordonnées envoyées par le promoteur et notre équipe herpétologique et les autres équipes avaient travaillé en fonctions de ces points pour cette étude d'état initial de la diversité biologique, cela nous a permis d'inventorier **19 espèces au total dont 13 reptiles et 06 amphibiens**.

Parmi toutes les espèces de reptiles observées pour le moment aucune n'est est considérée comme vulnérable (VU) selon l'UICN.

Selon l'arrêté A/2020/1591/MEEF/CAB/SGG portant protection des espèces de faune et de flore sauvages en République de Guinée, les espèces de reptiles telles que : *Varanus niloticus*, *Naja nigricollis*, *Naja melanoleuca*, *Philothamnus semivariiegatus* sont considérées comme intégralement protégées (IP) et les autres espèces telle que *Dendroaspis viridis*, *Chameleo senegalensis*, *Psammophis phillipsii*, *Psammophis elegance*, *Philothamnus irregularis* sont considérées comme partiellement protégées (PP) et se trouvent dans l'annexe II de la monographie nationale de la diversité Biologique (MNDB).

S'agissant des amphibiens, toutes les espèces inventoriées pour cette étude d'état initial de la diversité biologique sont à préoccupation mineure (LC).

Au niveau de connaissance actuelle de la zone d'étude, cette phase n'est qu'une phase de l'état initial de la diversité biologique.

Tous les détails des espèces de reptiles et amphibiens inventoriées au cours de cette mission sont consignées dans les tableaux ci-dessous et serviront de base de données pour les autres études futures dans cette zone d'étude.

Tableau 13 : Les espèces de reptiles inventoriées avec leurs coordonnées

Espèces	Nombre d'individu	Localité	Habitats	Latitude	Longitude
<i>Philothamnus semivariiegatus</i>	01	Tanènè	Forêt galerie	N :0588081	W :1218362
<i>Trachylepis affinis</i>	03	Tanènè	Forêt galerie	N :0588081	W :1218362
<i>Psammophis phillipsii</i>	01	Tanènè	Jachère	N :0588133	W :1218585

<i>Trachylepis perroteti</i>	01	Dassasa	Jachère	N :0583072	W :1219789
<i>Varanus niloticus</i>	01	Dassasa	Jachère	N :0583923	W :1221068
<i>Agama sankaranica</i>	01	Dassasa	Jachère	N :0587870	W :1222984
<i>Dendroaspis viridis</i>	01	Dassasa	Forêt galerie	N :0587932	W :1222819
<i>Lygodactylus gutturalis</i>	01	Tanènè	Plantation d'anarcadier	N :0587332	W :1225949
<i>Philothamnus irregularis</i>	02	Tanènè	Forêt Claire	N :0574705	W :1220856
<i>Psammophis elegance</i>	01	Tanènè	Forêt claire	N :0574705	W :1220856
<i>Chamaeleo senegalensis</i>	01	Dabiss	Jachère	N :0552451	W :1219592
<i>Naja melanoleuca</i>	03	Dabiss	Jachère	N :0552451	W :1219592
<i>Naja nigricollis</i>	01	Dabiss	Forêt Claire	N :0557950	W ;1221193

Tableau 14 : Les espèces de reptiles inventoriées avec leur statut

N°	Famille	Nom scientifique	Statut		Poular/sousou
			UICN	MNDB	
1	Agamidae	<i>Agama sankaranica</i>	LC	NE	Kassa
2	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo senegalensis</i>	LC	PP	Kôlo
3	Gekkonidae	<i>Lygodactylus gutturalis</i>	LC	NE	Bombolika
4	Scincidae	<i>Trachylepis affinis</i>	LC	NE	Bombolika
5	Scincidae	<i>Trachylepis perroteti</i>	LC	NE	Bombolika
6	Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>	LC	IP	Séguéri
7	Colubridae	<i>Philothamnus irregularis</i>	LC	PP	Bourakhè kindé
8	Colubridae	<i>Philothamnus semivariiegatus</i>	LC	PP	Bourakhè kindé
9	Colubridae	<i>Psammophis elegans</i>	LC	PP	Waten gala
10	Colubridae	<i>Psammophis phillipsii</i>	LC	PP	Waten gala
11	Elapidae	<i>Dendroaspis viridis</i>	LC	PP	Kourassèkhè
12	Elapidae	<i>Naja melanoleuca</i>	LC	PP	Bida
13	Elapidae	<i>Naja nigricollis</i>	LC	PP	Bida

Légende : LC = préoccupation mineure ; NE= Non évalué ; VU : vulnérable ; IP : intégralement protégée, PP : Partiellement protégée

Tableau 15 : Les espèces des amphibiens inventoriées avec leurs coordonnées

Espèces	Nombre d'individu	Localité	Habitats	Latitude	Longitude
<i>Hoplobatrachus occipitalis</i>	01	Tanènè	Cours d'eau	N :0588081	W :1218362
<i>Ptychadena pumilio</i>	02	Tanènè	Zone humide	N :0566256	W :1220529
<i>Sclerophrys maculata</i>	03	Tanènè	Zone humide	N :0566256	W :1220529
<i>Ptychadena bibroni</i>	11	Tanènè	Formation herbeuse	N :0591642	W :1245513
<i>Ptychadena tournieri</i>	02	Tanènè	Formation herbeuse	N :0591642	W :1245513
<i>Hyperolius spatzi</i>	01	Dabiss	Plantation d'anarcadier	N :0672995	W :1221193

Tableau 16 : Les espèces des amphibiens inventoriées avec leurs statuts

N°	Famille	Nom scientifique	Statut		Soussou
			UICN	MNDB	
1	Bufonidae	<i>Sclerophrys maculata</i>	LC	NE	Koungnè
2	Dicroglossidae	<i>Hoplobatrachus occipitalis</i>	LC	NE	Koungnè

3	Hyperoliidae	<i>Hyperolius spatzi</i>	LC	NE	<i>Koungnè</i>
4	Ptychadenidae	<i>Ptychadena bibroni</i>	LC	NE	<i>Langassèrèma</i>
5	Ptychadenidae	<i>Ptychadena pumilio</i>	LC	NE	<i>Langassèrèma</i>
6	Ptychadenidae	<i>Ptychadena tournieri</i>	LC	NE	<i>Langassèrèma</i>

Légendes : LC : Préoccupation mineure NE : Non Evalué

5.2.2.3 Faune ornithologique

➤ Introduction

Bien que leur importance de bio indicateur soit d'une valeur capitale cette communauté subit des menaces dont parmi les 32441 classées menacées, la communauté des oiseaux occupe 14% (liste rouge de L'UICN version 2020.2).

Vu l'importance des oiseaux sur le plan alimentaire, écologique, touristique qui sont bio indicateurs et prédateurs de certains insectes nuisibles, il est important de souligner que les oiseaux deviennent rares par les pratiques agricole, exploitation minier, chasse outre leur disparition par le prédateur, l'empoisonnement par les pesticides, la destruction de leur environnement.

➤ Objectifs

Cette étude de cadrage a pour objectif de :

- Accroître les connaissances sur la faune aviaire de la zone d'étude, plus particulièrement sur les espèces prioritaires à enjeux de conservation ;
- Suggérer à partir des nouvelles informations, des mesures de mitigation visant à éviter ou à minimiser les impacts des activités prévues ;
- Identifier les habitats pouvant abriter les espèces d'oiseaux à préoccupation majeure ;
- Caractériser les habitats critiques ;
- Emettre un plan pour l'EIES.

➤ Méthodologie

a. Méthode d'inventaire

La principale méthode utilisée pour cette étude, a été celle de l'EPS (Echantillonnage Ponctuel Simple) qui est une variante des méthodes relatives.

Cette méthode permet à un observateur de noter tous les individus différents d'oiseaux vus et entendus et complète cette liste d'une fiche renseignant sur l'habitat échantillonné. Toutes les espèces identifiées sont notées, et on comptabilise les contacts d'individus différents. Il appartient à l'observateur de juger si deux contacts sont à attribuer au même individu ou à deux individus différents.

La démarche a consisté à parcourir lentement le long des pistes et des chantiers dans les différents habitats de la zone d'étude, en s'arrêtant fréquemment pour les points d'écoute. L'identification s'est également faite de manière auditive en identifiant jusqu'au rang spécifique les cris et chants des Oiseaux dans la mesure du possible. Le principe est de bien regarder en haut, en bas et d'observer attentivement les sujets pour noter sur la fiche technique d'inventaire, toutes les informations recueillies.

Chaque observation visuelle ou auditive a été notée et géo référencée et comprend les informations suivantes : nom d'espèce, nombre d'individus, action, indices de reproduction, habitat et une attention particulière a été portée sur les espèces et habitats.

En plus de la particularité portée sur les espèces en danger, les données ont été également recueillies sur quelques espèces d'oiseaux communes qui partagent les mêmes habitats que les espèces sensibles.

Le travail sur le terrain s'est effectué d'un peu avant (7h30) jusqu'à l'après-midi (généralement aux environs de 15h à 18h00). Une liste journalière a été dressée pour connaître l'indice cumulatif des espèces d'oiseaux observées dans le site inventorié.

Dans un souci de standardisation, la nomenclature et taxonomie de Borrow & Demey (2004) a servi de référence; la littérature utilisée pour l'identification a été Borrow, Demey (2004) et Chappuis (2001).

b. Habitats sur le site d'échantillonnage

Les transects d'échantillonnage traversaient une variété d'habitats associés à chaque observation d'oiseaux. Les habitats naturels rencontrés dans le cadre de cette étude de cadrage comprennent le Bowal (B), la jachère (J), la plantation, la forêt galerie, la forêt claire, la savane herbeuse, la savane arbustive et la savane arborée. Ces habitats ont été définis sur la base de la classification de Yangambi.

Photo 16 : Quelques habitats observés dans la zone



Jachère

N11.08972°, W014.20167°

Savane arboré

N11.04743°, W014.47036°

Savane arbustive

N 11.115200°, W014.17217°

➤ Diversité avifaunique

Au total, 45 espèces ont été inventoriées dans la zone d'étude, réparties en 27 familles dont une (1) espèce à enjeux de conservation qui est le *Necrosyrtes monachus* (UICN) et aucune espèce endémique n'a été retrouvée : 44 espèces à préoccupation mineure (LC). Aucune nouvelle espèce pour la science n'a été observée.

▪ Espèces prioritaires pour la conservation l'UICN et la monographie nationale

Il a été retenu pour cette étude ornithologique, une (1) espèce à enjeu de conservation selon l'UICN et quatre (4) espèces de conservation pour la MNDB : il s'agit du Vautour charognard (*Necrosyrtes monachus*) selon l'UICN en danger critique CR et le Milan d'Afrique (*Milvus aegyptius*), le Touraco vert (*Tauraco persa*), le Touraco gris (*Crinifer piscator*), le Vautour charognard (*Necrosyrtes monachus*) classé à l'annexe I de la monographie nationale observées dans la zone d'étude.

Dans le cadre de cette étude de cadrage, l'espèce (*Necrosyrtes monachus*) a été observée perchée, sur le site d'échantillonnage soit une observation directe.

▪ **Menaces sur les oiseaux dans la zone d'étude**

Les menaces observées dans la zone d'étude sur les oiseaux sont :

- La chasse illégale des oiseaux ;
- La destruction des habitats ;
- La capture des oiseaux.

▪ **Menaces sur les habitats**

Les habitats rencontrés dans la zone d'étude sont en grande partie menacés :

- Les feux de brousse ;
- La coupe abusive des bois ;
- Exploitation de la bauxite.

➤ **Discussions**

Sur la base des données fournies par GME Sarl pour l'étude de cadrage de la biodiversité sur la zone d'étude pour l'exploitation de la Bauxite, l'équipe Ornithologique a identifiée 45 espèces, dont une (1) espèce de vautour (*Necrosyrtes monachus*) inscrite dans la catégorie des espèces menacées selon la liste rouge de l'UICN. Le vautour a été observé dans une jachère. Pendant les observations, aucun indice de reproduction de cette espèce n'a été visualisé.

Parmi les 45 espèces identifiées, 44 sont inscrites dans la liste de l'UICN comme des espèces à préoccupation mineure. Malgré leur statut de préoccupation mineure, ces espèces jouent néanmoins un rôle de maintien d'équilibre de l'écosystème de la zone d'étude.

A la lumière des résultats et discussions ci-dessus, les travaux d'Inventaire de l'étude de cadrage envisagés par GME-Sarl pour exploitation de la bauxite dans la zone de Boké. Il est à noter que l'habitat dans lequel l'espèce vautour charognard a été observée ne reflète pas les signes d'importance écologique pour leur reproduction.

Et en plus, les habitats parcourus dans la zone d'étude présentent néanmoins quelques caractéristiques écologiquement importantes pour les autres espèces à préoccupation mineure (LC).

5.3 Milieu socioéconomique

5.3.1 Démarche méthodologique du cadrage

Cette méthodologie indique les moyens de collecte utilisés pour acquérir les informations préliminaires sur le milieu humain de la zone d'implantation du projet d'exploitation de bauxite de la société GME Sarl, dans les Sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, préfecture de Boké.

Pour collecter ces données, les méthodes suivantes ont été utilisées :

- ✓ La recherche documentaire ;
- ✓ La méthode qualitative de collecte de données : focus group et entretien individuel.

a. Recherche documentaire

Durant ce cadrage environnemental et social, la revue documentaire visait à collecter les informations préalables sur :

- (i) L'historique, la géographie, le pouvoir local, l'organisation sociale, la propriété foncière et les usages du terroir villageois, les conditions de vie des ménages, les activités économiques, etc. ;
- (ii) Identifier les enjeux liés au projet d'exploitation de bauxite de la société GME Sarl ;
- (iii) Collecter les griefs des communautés relatifs à l'exploitation minière dans la zone ;
- (iv) Collecter toutes les autres informations nécessaires à l'analyse des conditions de vie des communautés touchées par le projet.

Pour réaliser cette revue de la littérature, les consultant ont fait recours aux :

- ✓ Rapports et autres documents des services déconcentrés de l'administration à Boké, Tanènè et de Dabiss ;
- ✓ Les documents fournis par la Société GME-Sarl portant sur la description du projet, les coordonnées du site ainsi que les communautés riveraines ;
- ✓ Rapports d'études similaires réalisées par d'autres sociétés minières dans la zone ;
- ✓ Les plans de développement des communes touchées par le projet ;
- ✓ D'autres archives disponibles auprès des services déconcentrés et décentralisés de la zone du projet.

Au final, les documents consultés ont permis de comprendre la situation des communautés riveraines au projet, qui ont subi de nombreux chocs socioéconomiques et environnementaux durant cette décennie et une sérieuse détérioration de leurs conditions de vie.

b. Méthode et outils de collecte de données qualitatives : focus group et entretien individuel

L'utilisation de la méthode qualitative durant ce cadrage visait à (1) consulter les parties prenantes, recueillir leurs avis, leurs préoccupations, leurs craintes ainsi que leurs recommandations pour une mise en œuvre adéquate du projet, (2) entretenir les communautés sur l'histoire, l'organisation sociale, le pouvoir, les questions foncières, le patrimoine culturel et archéologique, les activités économiques, (3) entretenir quelques informateurs spécifiques sur des sujets complexes abordés au cours des entretiens village et (4) identifier l'ensemble des localités touchées par le projet.

Durant la mission de terrain, l'équipe chargée de collecter les informations sur la composante socioéconomique ont réalisé quatorze (14) focus group villages et huit (8) entretiens individuels.

Photo 17 : Illustration du focus group à Taïbata



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

5.3.2 Contexte socio-économique – environnement humain

➤ Peuplement et démographie

- ✓ Peuplement de la zone

L'histoire du peuplement des sous-préfectures de Dabiss et Tanènè couvertes par ce cadrage, révèle une histoire dynamique et complexe de migrations, d'alliances et de rivalités des peuples qui cohabitent dans la zone à ce jour. Ce peuplement a façonné l'identité plurielle de la zone, du 16^e siècle à nos jours.

Au 16^e siècle, la région du littoral était principalement occupée par les Baga, les Nalou et les Landouma qui sont considérés comme les peuples autochtones et indiqués comme les plus anciens habitants installés sur la côte. Ils pratiquent l'agriculture, la pêche et des échanges locaux.

Durant cette même période, l'arrivée progressive des Soussous après le déclin de l'Empire du Mali a déplacé certaines populations vers la côte, favorisant des contacts et des alliances ponctuelles entre groupes.

La seconde moitié du 16^e siècle fut marquée par l'incursion des Mandeniyi, un peuple venu du sud qui s'installa sur la côte, souvent en fusion ou en rivalité avec les peuples locaux. Cette dynamique provoqua une restructuration ethnique durable, favorisée par la mobilité des groupes et la recherche de terres fertiles ou de nouveaux réseaux commerciaux.

Aux 18^e et 19^e siècles, la région vit une intensification des flux migratoires avec l'expansion peulh du Fouta Djallon et les pressions liées au Djihad qui poussèrent certains groupes autochtones à se disperser et à s'installer durablement sur le littoral. Par ailleurs, des groupes peulhs se sont installés dans la région malgré des relations parfois tumultueuses avec le Fouta Djallon. Leurs descendants se considèrent aujourd'hui comme autochtone du Kakandé, participant pleinement à la vie économique et sociale de la région.

Tandis que le commerce atlantique attira de nouveaux migrants, renforçant le cosmopolitisme de Boké et de ses environs. Cette période marque également le développement du port de Boké qui s'affirma comme un carrefour régional majeur et convoité alors par les puissances européennes.

Vers le 19^e siècle la France amorce son implantation coloniale autour du Rio Nunez. Ce qui s'accompagna de bouleversements démographiques et sociaux caractérisés par l'installation de comptoirs commerciaux, de déplacements forcés, de réorganisation des chefferies locales, etc. A la même période, de nouveaux de l'intérieur et de pays voisins attirés par les opportunités économiques liées à l'exploitation du sol, du sous-sol et au développement commercial s'intègrent à la zone.

Enfin, le 20^e siècle a vu l'explosion de la diversité ethnique, sous l'effet des politiques économiques, des migrations internes incitées par l'administration et de l'essor minier.

Cette période a consolidé la dynamique démographique de la zone, où l'on trouve aujourd'hui, aux côtés des Baga, Landouma, Nalou et Mandeniyi, des communautés Soussou, Peulh, Mikiforé, Kissi, Diakanké, Malinké et autres. Ce qui témoigne du brassage et de la recomposition du peuplement dans cette zone ainsi que de la richesse et de la diversité socio-culturelle de la région.

Cette histoire du peuplement de la zone justifie la diversité culturelle, linguistique et sociale actuelle des sous-préfectures de Dabiss et Tanènè, qui pourrait être un atout majeur dans le développement de la région.

- ✓ Caractéristiques démographiques : Population, groupes ethniques, religion et migration

Selon les données du RGPH3 (2014), les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, la population des sous-préfectures de Tanènè et Dabiss serait estimée en 2025, à 93 258 habitants dont 47 447 femmes, soit 50,87 % de cette population. Cette répartition témoigne d'un équilibre relatif entre les deux sexes, caractéristique des zones rurales de la région de Boké.

Toutefois, il convient de noter que ces données proviennent d'une projection. Ainsi, un dénombrement exhaustif sera réalisé dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondie à venir. Cet exercice permettra de déterminer la population réelle des localités directement et indirectement affectées par le projet, ainsi que de collecter les données nécessaires au suivi des dynamiques démographiques et migratoires induites par la mise en œuvre du projet porté par la société GME-Sarl dans la préfecture de Boké.

Selon les informations collectées, plusieurs groupes ethniques cohabitent dans notre zone d'étude. Il s'agit principalement de : Landouman, Peulh, Baga, Nalou, Soussous, Diakanké, Malinké et Guerzé. D'autres nationalités ont également été identifiées dans la zone : les Bissau Guinéens, les Sénégalais et les Chinois.

Par ailleurs, l'islam représente la principale religion pratiquée dans les communautés concernées par ce cadrage. Pour preuve, toutes les localités touchées par ce projet disposent d'au moins une mosquée.

Photo 18 : Mosquée identifiée à Taïbata



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

- Analyse de la Migration : émigration et immigration

Les communautés établies dans notre zone de cadrage se caractérisent par une forte propension à l'émigration. Chaque année, plusieurs centaines d'habitants quittent la zone pour s'installer ailleurs. Les ressortissants de ces communautés se retrouvent ainsi dans d'autres préfectures de la Guinée, mais également dans les pays voisins, ainsi que sur d'autres continents.

Avec le développement des projets miniers dans la région de Boké, les communautés locales ont également enregistré plusieurs vagues d'immigrants, venus en quête d'emplois ou pour y développer diverses activités économiques.

Cependant, selon les informations documentaires recueillies durant ce cadrage, malgré ces flux migratoires entrants, les populations autochtones demeurent majoritaires. Des statistiques plus détaillées sur la situation migratoire de la zone seront collectées lors de l'étude approfondie.

5.3.3 Contexte institutionnel : organisation administrative, pouvoirs locaux et modes de gouvernance

- Organisation administrative de la zone de cadrage

L'organisation administrative de notre zone de cadrage est couverte par la Constitution de la République de Guinée promulguée le 26 septembre de 2025. Elle réaffirme les principes de déconcentration, de décentralisation et de participation citoyenne, en vue de promouvoir une gouvernance territoriale participative et démocratique.

Cadrage Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

Conformément à l'article 179 et suivant du texte constitutionnel, le territoire de la République est organisé en circonscriptions territoriales et en collectivités décentralisées. En effet, cette organisation se matérialise comme suit :

- Les circonscriptions territoriales sont les régions, les préfectures et les sous-préfectures ;
- Les collectivités décentralisées sont les régions et les communes.

Les circonscriptions administratives notamment les préfectures et sous-préfectures sont placées sous l'autorité d'un représentant de l'État, chargé de défendre les intérêts nationaux et de veiller à l'application des lois dans sa circonscription.

Les collectivités décentralisées s'administrent librement par des conseils élus. Les collectivités décentralisées ont pour mission d'œuvrer pour le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de leurs territoires respectifs.

Les collectivités décentralisées bénéficient d'une part des ressources financières de l'Etat, proportionnelle aux compétences qui leur sont transférées, sur la base d'une péréquation définie par la loi.

Tout transfert de compétences de l'Etat aux collectivités décentralisées doit être accompagné de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice.

Au vu des informations mentionnées plus haut, l'organisation territoire de la République de Guinée se présente comme suit :

- Les régions administratives ;
- Les préfectures ;
- Les sous-préfectures ;
- Les districts (ou les quartiers en zones urbaines) ;
- Les secteurs ;
- Les hameaux.

Le tableau ci-dessous présente l'organisation administrative de la zone d'implantation du projet d'exploitation de la bauxite par la société GME-Sarl dans la préfecture de Boké.

Tableau 17 : Cadre administratif de la zone de Cadrage.

Région	Préfecture	Sous-préfecture/ Commune Rurale	District	Secteur	Localités effectivement touchées*
Boké	Boké	Tanènè	Tanènè Centre	Tchanguinya	Dawaf Landoumatah
Boké	Boké	Tanènè	Tanènè Centre	Tchanguinya	Dawaf Foulatah
Boké	Boké	Tanènè	Tanènè Centre	Guidali	Taïbata
Boké	Boké	Tanènè	Tanènè Centre	Guidali	Tchowaye
Boké	Boké	Tanènè	Tanènè Centre	Guidali	Dôgôyombé

Boké	Boké	Tanènè	Tanènè Centre	Tanènè Centre	Taïtote
Boké	Boké	Tanènè	Boussoura	Kissôlê	kafèlè
Boké	Boké	Tanènè	Boussoura	Kissôlê	Kissôlê
Boké	Boké	Tanènè	Boussoura	Kissôlê	Tamassine
Boké	Boké	Tanènè	Djiguiti	Djiguiti centre	Djiguiti
Boké	Boké	Tanènè	Kimiya	Kimiya	Kayompe
Boké	Boké	Tanènè	Kimiya	Kimiya centre	Kimiya
Boké	Boké	Tanènè	Kaboye	Bolontchio	Bolontchio
Boké	Boké	Dabiss	Hamdallaye Kabôtô	Koufounadji	Kankana

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

- **Pouvoirs locaux et modes de gouvernances**

- ✓ *Pouvoirs locaux*

Trois entités géopolitiques se partagent les communautés riveraines au projet bauxitique porté par la société GME-Sarl. Il s'agit de : Naloutaye, Bagataye et Landoumataye.

Au sein des groupes historiquement installés dans cette zone, le pouvoir coutumier est détenu par les lignages fondateurs, qui sont : Tambassa, Camara, Manet, Sampou, Coumbassa, Diallo, Barry, Bah, Touré, Sow, Kouyaté, Kaltamba, Coulibaly, Yèrèssa, Compo, Kalissa, Gnaïssa, Kéïta, Diassy, Sambï, Sané, Calabane et Sandé.

L'analyse du peuplement de notre zone d'étude révèle que les lignages mentionnés plus haut ont accueilli des populations d'origines diverses dont les Malinkés, les Diakanké, les Guèréz et les Toma, contribuant à sa diversité socioculturelle.

Le pouvoir local, exercé par les descendants des fondateurs et des premiers lignages accueillis par les fondateurs, comprend la gestion du pouvoir, la participation aux organes de régulation et de gestion foncière.

Par ailleurs, l'exécution de ce projet nécessitera l'enregistrement de ces lignages sur la liste des parties prenantes importantes et influentes afin d'assurer sa légitimité sociale, son insertion dans son milieu ainsi que sa pérennité dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss. La consultation de ces acteurs contribuerait également à apaiser la zone d'intervention du projet.

- ✓ *Modes de gouvernance*

En milieu rural guinéen en général, dans notre zone de cadrage en particulier, deux (2) modes de gouvernance se juxtaposent. Il s'agit de (1) l'administration locale qui est une suite de la déconcentration administrative et (2) des organes de régulation sociale qui est une réorganisation du pouvoir traditionnel pour soutenir l'administration locale.

- L'administration locale

Dans le but d'administrer les communautés rurales et coordonner les actions de développement local à la base, des structures sont mises en place suivant les indications du Code Révisé des Collectivités Locales (CCL, 2017) et des autres textes réglementaires en la matière, aux différentes échelles territoriales. Il s'agit de :

- *Bureaux de districts ;*
- *Bureaux de secteurs ;*
- *Chefs de villages.*

Ainsi, dans notre zone de cadrage, la gouvernance locale est assurée par les structures sus-indiquées, mises en place sous le contrôle et l'orientation de l'administration déconcentrée (région, préfecture et sous-préfecture) dont elles assurent le relais.

Ces structures se chargent d'administrer les communautés et de coordonner les actions de développement au niveau local.

- Les organes de régulation sociale

Pour soutenir les administrateurs locaux évoluant dans leurs communautés et promouvoir la stabilité ainsi que la paix, des structures de régulation ont été créées par les communautés. Il s'agit de :

- Conseils des sages ;
- Bureaux ou représentants des jeunes ;
- Bureaux ou représentante des femmes ;
- Ligues religieuse ou conseils de mosquées.

Ces organes mis en place par les communautés elles-mêmes, participent auprès des représentants de l'État à l'administration des communautés, à la régulation sociale et au maintien de la paix.

5.3.4 Accès aux services de base

- ✓ Accès aux soins de santé

Selon les informations collectées, cinq (5) structures offrent des soins de santé dans notre zone de cadrage. Il s'agit de l'Hôpital Préfectoral de Boké, du centre de Santé de Hamadallaye et des postes de santé de Tinguilinta, de Kimiya et de Djiguiti.

Les soins fournis par ces structures sont : (i) Consultation primaire Curative (CPC), (ii) Programme Elargie de Vaccination (PEV), (iii) Consultation Périnatale (CPN), (iv) Accouchements, (v) Soins dentaires, (vi) Laboratoire biomédical, (vii) Pharmacie.

Les principales maladies rencontrées dans la zone sont : le Paludisme, les Infections Respiratoires Aigües (IRA), la Pneumonie, la Toux, la Tuberculose, les Caries dentaires, les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), le Rhumatisme, l'Hémorroïde, les Douleurs articulaires, les Maux de tête, la Diarrhée, etc.

Les communautés visitées citent l'éloignement des structures sanitaires, le coût élevé des soins dans les structures de santé, les ruptures de stocks de médicaments, l'insuffisance de lits d'accouchement, le manque d'énergie et de points d'eau comme principales difficultés liées à l'accès aux soins de santé dans la zone.

D'après les responsables des structures sanitaires de la zone, le taux de prévalence du paludisme est de 78% tandis que les maladies transmissibles y compris les cas isolés est de 50%.

Il faut retenir que les localités de Dawaf (Landoumatah et Foulatah), Taïbata, Tchouwaye, Dôgôyombê, Taïtote, Kissôlé, Kâfelè, Tamassine, Kayompe, Bolontchio et Kankana ne disposent pas de structures sanitaires. Pour se faire soigner ces communautés se rendent dans les structures indiquées dans le tableau ci-dessous, situées à plus cinq (5 Km) pour la majorité de ces localités.

Photo 19 : Illustration du poste de santé de Kimiya dans la zone du projet



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

Par ailleurs, il convient de signaler que de nombreux guérisseurs traditionnels offrent leurs services dans la prise en charge des maladies dans la zone.

Tableau 18 : Liste des structures sanitaires identifiées dans la zone de cadrage

Localité	Type d'infrastructure	Nombre de bâtiments	Année de construction	Financement	Personnel soignants		GPS (coordonnées)	
					Titulaire	Contractuel	X	Y
Hamdalla ye	Centre de Santé	1	2000	Etat	2	3	110049,2	-141425,4
Kimiya	Poste de santé	1	2019	Mission de l'église évangélique	0	2	110248,3	-142530,5
Djiguiti	Poste de santé	1	2005	La communauté	0	4	111555	-141228,7

Source : Collecte des données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

▪ Latrines

Selon les informations collectées, la majorité des ménages des localités riveraines au projet dispose de latrines. Les types de latrines identifiés dans ces localités sont :

- Latrines traditionnelles (majoritaires) ;
- Latrines améliorées couvertes de dalles ;
- Latrines modernes avec des équipements sanitaires.

Par ailleurs, il faut signaler que plusieurs ménages vivant dans ces communautés ne disposent pas de latrines. Ils se servent des latrines des ménages voisins.

▪ Gestion des déchets

Dans la zone de cadrage du projet, aucun système organisé ou structuré de gestion des déchets solides n'a été identifié. Les investigations menées auprès des populations locales ont mis en évidence la présence de plusieurs dépotoirs sauvages sans dispositif de collecte ni de traitement approprié, qui ne servant de points de déversement des ordures ménagères.

Par ailleurs, une partie des ménages procède à l'évacuation des déchets derrière les habitations, où ceux-ci sont généralement brûlés à l'air libre ou utilisés comme amendement organique pour les petits potagers familiaux. Ces pratiques, bien qu'adoptées par souci d'assainissement domestique, présentent des risques environnementaux et sanitaires liés notamment à la pollution de l'air, du sol et à la prolifération de vecteurs pathogènes.

✓ Ecole et accès à l'éducation

Selon les informations recueillies auprès des populations locales, l'accès à l'éducation demeure difficile pour les communautés riveraines au projet. En effet, les enquêtes de terrain ont révélé de nombreuses contraintes, notamment : l'insuffisance d'enseignants qualifiés, le manque de tables-bancs et d'infrastructures scolaires adaptées, le taux élevé d'abandons scolaires, la prise en charge précaire des enseignants contractuels communautaires, le faible pouvoir économique des parents d'élèves, ainsi que l'éloignement des établissements scolaires pour certaines localités. À cela s'ajoutent l'insuffisance de salles de classe, le manque de fournitures scolaires et le déficit d'accès à l'eau potable et à l'électricité dans les écoles existantes.

Les données collectées indiquent la présence de sept (7) établissements scolaires dans la zone de cadrage dont cinq (5) écoles primaires publiques laïques, une (1) école primaire publique franco-arabe et un (1) collège public. Ces infrastructures totalisent 25 salles de classe et sont encadrées par 30 enseignants, dont 26 fonctionnaires et 4 contractuels communautaires.

Cependant, certaines communautés demeurent éloignées des infrastructures scolaires, obligeant les enfants à parcourir entre 2 et 5 kilomètres pour rejoindre un établissement. Cette situation risque de s'aggraver avec la pression démographique induite par le projet d'exploitation de la bauxite de la société GME-Sarl, susceptible d'augmenter la demande en éducation et de surcharger les infrastructures existantes.

Il apparaît dès lors opportun que la société GME-Sarl envisage, dans le cadre de son Plan de Développement Communautaire, des actions de renforcement du système éducatif local, notamment la construction ou la réhabilitation d'écoles, la dotation en équipements scolaires et le soutien à la formation et à la motivation des enseignants communautaires.

La situation détaillée des établissements scolaires identifiés au cours du cadrage est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Liste des établissements scolaires identifiés dans la zone de cadrage

Localité	Type d'école	Nombre de bâtiments	Année de construction	Financement	Nbre salle de classe	Effectif total	Nombre de filles	Enseignants		Ratio élèves/enseignants
								Titulaire	Contractuel	
Tanènè (Hamdallaye)	Collège Public	1	2008	Etat	4	88	28	12	0	7,3

	Ecole primaire publique	2	Construite en 1971 et modernisée 2009	Construite par l'Etat guinéen puis renouvelée par GAC	6	492	253	6	2	61,5
	Ecole publique Franco Arabe	1	2008	Etat	3	226	87	6	0	37,6
Kafèrè	Ecole primaire publique	1	2019	BID	3	147	61	3	0	49
Kimiya	Ecole primaire publique	1	1998	Mission de l'église évangélique	3	143	56	2	0	71,5
Bolontchi	Ecole primaire publique	1	2016	CBG	3	79	41	1	1	39,5
Djiguiti	Ecole primaire publique	1	2004	Etat	3	120	54	0	1	120

Source : Collecte des données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

✓ Accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable constitue un enjeu majeur pour les communautés situées dans la zone de cadrage. En effet, plusieurs forages existants ne sont pas opérationnels ou ne répondent pas aux besoins des populations, en raison de la mauvaise qualité physico-chimique ou bactériologique de l'eau, de l'insuffisance du débit, ainsi que des pannes techniques récurrentes des équipements.

De ce fait, les ménages continuent de dépendre principalement des sources d'eau naturelles (têtes de sources, rivières, marigots, etc.) pour leurs besoins domestiques.

Toutefois, quelques points d'eau améliorés, notamment des forages équipés de pompes manuelles et des bornes fontaines, ont été identifiés dans la zone.

Les populations rencontrées ont exprimé le besoin urgent de renforcer les infrastructures d'accès à l'eau potable à travers la réalisation de nouvelles sources d'eau améliorées et la réhabilitation des ouvrages existants.

Tableau 20 : Sources d'approvisionnement en eau des ménages de la zone

Localité	Type de source	Nombre Total	Etat		Date de réalisation	Financé par	Coordonnées GPS	
			Fonctionnel	Non Fonctionnel			X (Latitude)	Y (Longitude)
Dawaf	Forage	2	1	0	2024	Banque Mondiale	110053	-141213,8
			0	1	2016	Coopération Guinéo Japonaise	110053	-141215,6
Taibata	Forage	1	0	1	2019	BID	110127,1	-141139,8
Tchowai	Forage	1	0	1	2021	GAC	110222,8	-140950,4
Dokhòyombè	Forage	1	1	0	2019	GAC	110206	-141035,8
Taitote	Forage	2	1	0	2017	CBG	110232,7	-141341,6
			0	1	2018	BID	110239,4	-141342,3
Kafèrè	Forage	3	1	0	2016	CICR	110217,7	-141655,6
			1	0	2019	CBG	110203,6	-141701,2
			1	0	2024	CBG	110153,6	-141701,6
Tamassinè	Forage	1	1	0	2023	SNAPE	110327,3	-141653,5
	Puits ordinaire	1	1	0	NR	NR	110326,7	-141653,3
Kissolè	Forage	1	1	0	2001	SNAPE	110245,5	-141707,7
Kayompe	Forage	2	1	0	2023	Ressortissant	110152,8	-142646,5
			0	1	2018	BID	110155,7	-142649
	Puits ordinaire	1	1	0	1998	Ressortissant	110152,8	-142647,6
Kimiya (Labéé)	Forage	1	1	0	2018	BID	110237,3	-142539,8
	Puits ordinaire	1	1	0	2016	Mission de l'église évangéliste	110236,5	-142539,5
Bolontchio	Forage	2	1	0	2017	SMB	110212,8	-142214,2
			0	1	2001	Coopération Guinéo Japonaise	110213,9	-142213,2
Kankana	Forage	1	0	1	2000	SNAPE	111620,9	-141519,5
	Puits ordinaire	3	1	0	2014	Communauté	111615,3	-141522,8
			1	0	2020	Communauté	111619,8	-141518,1
			0	1	2015	Communauté	111620,4	-141522,2
Djiguïti	Forage	2	0	1	2010	SNAPE	111559,5	-141218,7
			1	0	2010	SNAPE	111558,7	-141223,7

Source : Collecte des données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

5.3.5 Activités économiques

✓ Pêche et ressources halieutiques

Les localités de Dawaf, Taibata, Taitote, Kafèlè, Kissolè, Tamassine, Kayompe et Kimiya continuent de pratiquer la pêche artisanale, principalement destinée à l'autoconsommation des ménages. Cependant, cette activité a été

significativement affectée par l'implantation des ports miniers dans la zone, entraînant une réduction des opportunités de pêche.

Les entretiens menés auprès des pêcheurs révèlent plusieurs difficultés dans la pratique de cette activité, notamment le manque de matériels adaptés et la raréfaction des ressources halieutiques, limitant le rendement de cette activité traditionnelle.

Par ailleurs, selon les informations collectées, les populations de la zone ne pratiquent pas de pêche commerciale. Les produits halieutiques commercialisés actuellement dans la zone proviennent principalement du port de Kamsar.

✓ Agriculture et produits agricoles

L'agriculture constitue la principale activité pratiquée dans l'ensemble des localités concernées par ce projet. Elle se décline en agriculture saisonnière, maraîchère et pérenne.

Les principales cultures identifiées dans la zone sont le riz, l'arachide, le manioc, le maïs, les orangers, les citronniers, les anacardiers, le bananier, la patate douce, le palmier à huile, le cocotier, etc.

Selon les informations recueillies auprès des cultivateurs, le calendrier agraire couvre environ neuf mois, débutant en mars et s'achevant en novembre.

Les équipements agricoles restent rudimentaires et incluent la houe, la daba, le coupe-coupe, la hache, la faucille et le couteau. Les types de sols exploités sont variés : coteaux, plaines et bas-fonds.

Les agriculteurs rencontrent plusieurs contraintes qui affectent la productivité et la durabilité de leurs activités : (1) irrégularité des pluies, (2) restriction à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire, (3) présence des mauvaises herbes (Kambombo, Pouki, ...), (4) insuffisance des produits phytosanitaires, (5) pratiques agricoles rudimentaires, etc.

Photo 20 : Illustration d'une plantation d'anacardier à Taibata dans la zone de cadrage



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

✓ Elevage et produits d'élevage

L'environnement naturel de la zone de cadrage est favorable à l'élevage, qui constitue une activité économique majeure pour les ménages. Plusieurs communautés d'éleveurs, notamment venues du Fouta, se sont installées et

ont créé des villages dédiés à cette activité. Les espèces élevées comprennent principalement les bœufs, moutons, chèvres et volailles, dont les produits (œufs, lait, viande, etc.) génèrent des revenus pour les ménages.

Cependant, l'élevage est confronté à plusieurs contraintes, amplifiées par les activités minières récentes : vol de bétail, manque d'auxiliaires d'élevage, accidents liés aux engins miniers, conflits avec les agriculteurs, épidémies animales, divagation des animaux et non-respect des délais de vaccination.

Photo 21 : Illustration d'élevage de ruminants à Kafèrè dans la zone de cadrage

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

✓ Petit Commerce

Les communautés concernées par le présent cadrage fréquentent plusieurs marchés, notamment ceux de Boké Centre, Tiguinlinta, Kolaboui, Tamakènè, Bolontchio, Konkonkan et Djiguiti.

Ces espaces commerciaux jouent un rôle essentiel dans la vie économique locale, en facilitant les échanges, l'approvisionnement des ménages en produits de première nécessité et l'écoulement des productions agricoles et artisanales.

En plus d'être des pôles d'échanges économiques et ils demeurent également des lieux d'échanges sociaux majeurs pour les communautés riveraines au projet.

Parmi ces marchés, seul celui de Bolontchio constitue une infrastructure durable, construite en briques de ciment et parpaings par la société SMB Winning. Les autres sont pour la plupart des installations précaires, composées de simples tables et hangars en matériaux provisoires.

Par ailleurs, plusieurs dizaines de boutiques ont été recensées aussi bien dans les marchés hebdomadaires que dans les localités riveraines du projet.

Cependant, la pratique du commerce dans la zone se heurte à plusieurs difficultés, parmi lesquelles le mauvais état des routes, l'éloignement de certains marchés communautaires, l'insuffisance de moyens de déplacement et l'instabilité des prix des denrées.

Photo 22 : Illustration d'un marché à Bolontchio



Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

✓ Transports

Deux principaux modes de transport sont utilisés par les communautés riveraines de la zone du projet : le transport terrestre et le transport fluvial.

- Transport terrestre

En dehors de quelques rares taxis-brousse et véhicules personnels recensés dans la zone, la quasi-totalité des déplacements s'effectue à moto. Ce moyen de transport est privilégié par les populations en raison de son accessibilité et de son coût relativement faible, permettant ainsi de réduire les charges liées au transport.

- Transport fluvial

Le transport fluvial est également pratiqué dans plusieurs localités situées le long des cours d'eau. Le principal moyen de déplacement utilisé est la pirogue, servant aussi bien au transport des personnes que des marchandises. Cependant, cette activité rencontre plusieurs difficultés, notamment :

- Le non-aménagement de la majorité des débarcadères et embarcadères ;
- Le manque de gilets de sauvetage ;
- La difficile accessibilité à certains points d'embarquement.

5.3.6 Biens et équipements des ménages

Le recensement des biens des ménages a permis d'identifier plusieurs types d'habitations dans les localités concernées par le projet. Il s'agit notamment de :

- Maisons semi dures couvertes de tôles ;
- Maisons en banco couvertes de tôles ;
- Maisons en dur couvertes de tôles ;
- Cases rondes traditionnelles couvertes de pailles.

Par ailleurs, plusieurs types d'équipements ménagers ont été recensés au sein des communautés riveraines au projet. Une étude approfondie permettra de préciser la nature et la répartition de ces équipements, éléments essentiels pour l'évaluation des conditions de vie des ménages.

5.3.7 Cadastre et autres questions foncières dans la zone de cadrage

✓ Cadastre dans la zone de cadrage

A propos du cadastre, signalons que les Plans d'Aménagement Régionaux sont dépassés. A date, le gouvernement guinéen est à pied d'œuvre pour refaire les plans d'aménagement régionaux dont celui de la région de Boké. Car, à Boké, comme dans la plupart des préfectures de la Guinée, le recensement et l'identification des propriétés foncières (bâtimens, maisons, terrains, etc.) demeurent partiels, l'établissement du cadastre n'étant pas encore exhaustif.

Selon les informations recueillies auprès des services déconcentrés de l'Habitat, les travaux d'établissement du cadastre dans la Préfecture de Boké ont débuté en 2024 et concernent uniquement Boké Centre.

Dans les perspectives de ce service figurent l'extension du cadastre aux sous-préfectures de Tanènè et Dabiss. Car ces deux sous-préfectures, directement touchées par le projet, ne disposent pas encore de plans cadastraux. Par conséquent, les ménages rencontrés dans ces localités ne possèdent pas de titres de propriété formels sur leurs terres.

✓ Questions foncières dans la zone de cadrage

Face à l'absence de documents officiels et une faible maîtrise du code foncier domanial, la gestion des terres dans la zone d'intervention du projet repose encore très largement sur le droit coutumier, qui confère la primauté de la propriété foncière aux premiers lignages installés et aux fondateurs des villages.

La propriété foncière demeure fortement tributaire de l'histoire locale et continue d'être administrée par les notables, sous la responsabilité des doyens des grands lignages, notamment : Tambassa, Camara, Manet, Sampou, Coumbassa, Diallo, Barry, Toué, Sow, Kouyaté, Kaltamba, Coulibali, Yèrèssa, Compo, Yaïssa, Diassy, Gnèïssa, Sambï, Sanet, Sandé, Calabane, Kalissa, etc.

Ces lignages sont installés dans plusieurs localités : Dawaf, Taïbata, Tchouwaye, Dôgôyombê, Taïtote, Kâfalè, Kissôlè, Tamassine, Kayompe, Kimiya, Bolontchio, entre autres.

Au sein de ces communautés, les anciennes structures d'autorité lignagère continuent de façonner l'accès à la terre. Ainsi, chaque fois qu'une question foncière se pose, les acteurs se réfèrent en priorité au droit coutumier. Cette situation engendre un écart marqué entre les lignages autochtones fondateurs – disposant d'importants domaines et d'une grande liberté d'accès aux terres cultivables – et les groupes récemment installés ou historiquement moins influents, qui rencontrent souvent des difficultés pour accéder à des parcelles.

Avec la pression croissante exercée par les projets miniers et les acquisitions de terres qui en résultent, ces inégalités foncières tendent à s'accroître, constituant ainsi l'un des principaux enjeux sociaux liés à la mise en œuvre des projets extractifs dans la zone.

Le droit coutumier en vigueur dans les localités visitées distingue trois formes principales de droits fonciers :

a. Droit éminent ou droit de propriété

Il est détenu par les premiers lignages installés, qui jouissent du plein pouvoir sur les terres : exploitation, attribution à de nouveaux lignages, donation, bail, vente, etc.

Dans la zone étudiée, ce droit est principalement exercé par les descendants des dignitaires Landouma, Baga, Nalou, Peulh, Soussou et malinké.

b. Droit d'administration ou droit d'usage renforcé

Ce droit est détenu par des lignages installés à la suite ou sous la protection des lignages fondateurs, avec lesquels ils ont établi des relations particulières. Ils disposent d'une parcelle du terroir villageois où ils peuvent organiser la gestion foncière au bénéfice de leurs sous-lignages et la transmettre à leurs descendants.

c. Droit d'usage simple ou droit d'exploitation

Ce droit correspond au prêt temporaire d'une terre à une tierce personne. Plusieurs cas ont été observés dans les communautés visitées. Pour l'obtenir, l'étranger formule une demande auprès du propriétaire coutumier, généralement avec le parrainage d'un autochtone.

Par ailleurs, quelques conflits fonciers ont été enregistrés dans la zone dont l'étude détaillée permettra d'élucider.

✓ Energie et télécommunication

La principale source d'énergie des ménages dans cette zone est le bois de chauffe, utilisé pour la cuisson des aliments et les autres préparations. Ils utilisent également le charbon de bois pour les usages domestiques. Les Diodes à Electro Luminescence (LED), très nombreuses dans la zone sont utilisées ainsi que les lampes torches et les groupes électrogènes pour éclairer leurs habitations.

✓ Services écosystémiques

Principalement, quatre (4) services écosystémiques restent disponibles dans notre zone d'étude. Il s'agit de la cueillette, de la chasse, de la pêche et de l'apiculture ou extraction de miel sauvage.

Toutefois, les parties prenantes estiment que l'exploitation minière dans la zone a porté un coup dur à l'accès à ces services.

5.3.8 Patrimoine culturel

Des sites d'héritage culturel ont été identifiés dans la majorité des localités visitées au cours de ce cadrage. Les plus fréquents sont les cimetières et les tombes. Selon les informations recueillies auprès des populations, il s'agit :

- D'anciens cimetières dont la création remonte à la fondation des localités ;
- De nouveaux cimetières établis au cours des dernières décennies.

Par ailleurs, les communautés interrogées ont également signalé la présence de sites de génies dans la zone de cadrage. Une attention particulière devra être accordée à ces sites d'héritage culturel, notamment dans les localités riveraines susceptibles d'être déplacées dans le cadre du projet.

Tableau 21 : Situation des sites d'héritage culturel de la zone d'étude

Localités	Types de site	Nbre	Description	Statut	Coordonnées		Offrande	Interdits
					X	Y		
Dawaf	Cimetière	1	Cimetière communautaire situé non loin du village dans la forêt	Fonctionnel	110057,7	-141213,1	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
	Résidence à génies	1	Nommée Ndètchèwasigi, cette résidence est située au niveau des fleuves Tinguilinta et Dawaf, non loin du village. Le génie qui y réside se manifeste sous diverses formes, dont la plus courante est celle d'un énorme serpent.	Fonctionnel	110058,9	-141224,4	Le rituel consiste à immoler une chèvre, généralement de couleur noire ou rouge, qui est ensuite préparée et consommée sur place.	Il est interdit de fréquenter le site les jeudis et vendredis, et la viande provenant des offrandes ne doit pas être ramenée au village.
	Mosquée	1	Bâtiment en terre, crépi au ciment et couvert de tôles	Fonctionnel	110055,4	-141213,8	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
Dawaf Foulbè	Résidence à génies	1	Le lieu appelé Hôrô Boundou constitue la tête de source du fleuve Dawaf et se situe au nord du village, au cœur de la forêt.	Fonctionnel	105923,7	-141148,6	Des colas, quelle que soit leur couleur, sont utilisées comme offrande, accompagnées de formulations d'intentions ou de prières destinées aux génies.	Le site est soumis à des restrictions strictes : les activités agricoles y sont interdites et l'accès des personnes étrangères n'est autorisé qu'avec une permission préalable.
	Cimetière	1	Situé dans les bois aux alentours du village	Fonctionnel	105925,3	-141141,9	Firdaw	Activités anthropiques et profanation

Cadrage Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

Taibata	Mosquée	2	Il s'agit d'un bâtiment à structure en terre, revêtu d'un crépi de ciment et doté d'une couverture en tôles.	Fonctionnel	110128,5	-141139,7	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
			Il s'agit d'un bâtiment à structure en terre, revêtu d'un crépi de ciment et doté d'une couverture en tôles	Fonctionnel	110123,3	-141142,1	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
	Cimetière	1	Le site se trouve éloigné du village, au cœur de la forêt	Fonctionnel	110134,6	-141132,4	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
	Résidence à génies	1	Le site, désigné Ngourou , se trouve sur la terre ferme, à proximité du village sous un arbre.	Fonctionnel	110126.0	-141134	L'offrande consiste à immoler sur site un bœuf, un poulet ou une chèvre	L'accès au site est soumis à des règles strictes : le port de chaussures et la consommation de cigarettes y sont interdits
Tchowai	Résidence à génies	1	Il s'agit d'un trou centenaire, situé à une certaine distance du village, au cœur de la forêt.	Fonctionnel	110142,7	-140939,5	L'offrande consiste en la préparation et la consommation sur site d'un mouton blanc ou d'un poisson d'eau douce, accompagnés de farine de riz blanc et de colas rouges.	Le site est soumis à des restrictions strictes : les activités agricoles y sont interdites et l'accès des personnes étrangères n'est autorisé qu'avec une permission préalable
	Cimetière	1	Situé non loin du village dans la forêt	Fonctionnel	110221,7	-140949,4	Firdaw	Activités anthropiques et profanation

Cadrage Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

	Mosquée	1	Il s'agit d'un bâtiment à structure en dur, revêtu d'un crépi de ciment, doté d'une couverture en tôles, carrelé et entièrement clôturé. La construction a été financée par la société GAC .	Fonctionnel	110222,2	-140950,7	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
Dokhôyombè	Cimetière	1	Il est situé aux alentours du village.	Fonctionnel	110205,5	-141032,9	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
Taitote	Cimetière	1	Il s'agit d'un cimetière communautaire, situé à proximité du village, au cœur de la forêt.	Fonctionnel	110231,7	-141335,5	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
	Mosquée	1	Construite par la communauté, bâtiment en terre, crépi au ciment et couvert de tôles	Fonctionnel	110238,6	-141341,6	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
	Résidence à génies (Dayamayam)	1	Le site se trouve sous une végétation de bambous, dans un bas-fond, légèrement éloigné du village	Fonctionnel	110230,6	-141327,2	L'offrande comprend un coq rouge, des colas rouges et blancs, de la farine de riz blanc et des œufs.	L'accès au site est strictement réservé et ne peut être accordé aux personnes étrangères qu'avec une autorisation préalable
Kafèrè	Mosquée	3	Il s'agit d'une mosquée édifiée par la communauté, à structure en terre, revêtue d'un crépi de ciment et dotée d'une couverture en tôles	Fonctionnel	110218,5	-141656,1	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam

Cadrage Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

			la mosquée, construite par la communauté, est en terre, crépie au ciment et couverte de tôles.	Fonctionnel	110203,2	-141700,4	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
			Construite par la communauté, bâtiment en terre, crépie au ciment et couvert de tôles	Fonctionnel	110154,3	-141701,5	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
	Résidence à génies (Dougoulounkhounè)	1	Il s'agit d'un baobab situé dans la forêt, non loin du village	Fonctionnel	110203,5	-141711	L'offrande consiste à immoler sur site un bœuf noir ou un bélier blanc, dont la viande est ensuite préparée et consommée sur place.	Le site est soumis à des restrictions : la coupe de bois ainsi que les activités agricoles et champêtres y sont strictement interdites
	Cimetière	4	Cimetière communautaire situé non loin du village dans la forêt	Fonctionnel	110201,1	-141700,6	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
Cimetière communautaire situé non loin du village dans la forêt			Fonctionnel	110220,4	-141652,5	Firdaw	Activités anthropiques et profanation	
Cimetière communautaire situé non loin du village dans la forêt			Fonctionnel	110159,4	-141658,3	Firdaw	Activités anthropiques et profanation	
Cimetière communautaire situé			Fonctionnel	110151,7	-141659	Firdaw	Activités anthropiques et profanation	

Cadrage Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

			non loin du village dans la forêt					
Tamassinè	Résidence à génies	1	Il s'agit d'une forêt galerie située à l'écart du village.	Fonctionnel	110404,8	-141719,5	Une chèvre rouge ou un bélier blanc est immolé, puis la viande est cuisinée et consommée sur place.	L'usage d'ustensiles de cuisine est interdit sur le site
	Mosquée	1	Elle a été construite en 2024 grâce au financement de la société minière AM	Fonctionnel	110328,9	-141653,6	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
	Cimetière	1	Il s'agit d'un cimetière communautaire, situé à proximité du village, au cœur de la forêt.	Fonctionnel	110324,1	-141648,9	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
Kissolè	Cimetière	1	Le site se trouve dans les environs immédiats du village	Fonctionnel	110254,2	-141708,4	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
	Résidence à génies	1	Il s'agit d'un site abandonné, situé dans la forêt, non loin du village	Non Fonctionnel	110254,9	-141706,6	L'offrande comprend une chèvre rouge, de la farine de riz blanc et des colas rouges	Activités anthropiques
	Mosquée	1	Bâtiment en terre couvert de tôles	Fonctionnel	110253,3	-141709,6	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
Kayompe	Mosquée	1	Il s'agit d'une mosquée communautaire construite en briques de terre cuites, crépie au	Fonctionnel	110153,2	-142647,1	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam

Cadastre Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

			ciment et couverte de tôles.					
	Site interdit	1	Une petite forêt mystérieuse, habitée par des serpents et d'autres êtres mystiques	Non Fonctionnel	110151,2	-142646,2	Néant	Accès interdit
	Cimetière	1	Cimetière communautaire situé à proximité du village, au cœur de la forêt.	Fonctionnel	110152,1	-142645,4	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
	Résidence à génies (Kamandigui)	1	Situé à environ 3 km au nord du village, le site comprend également une tête de source portant le même nom.	Fonctionnel	1102091	1444686	Offrandes : colas de n'importe quelle couleur, accompagnées de prières ou d'intentions spécifiques à adresser aux génies.	Activités anthropiques
Kimiya (Labée)	Cimetière	1	Cimetière communautaire situé non loin du village dans la forêt	Fonctionnel	110234,2	-142540,3	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
	Mosquée	1	Bâtiment en dur, construit par la communauté, situé au centre du village.	Fonctionnel	110237	-142539,2	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
Bolontchio	Mosquée	1	Mosquée communautaire, construite en dur et couverte de tôles	Fonctionnel	110011,3	-142213,3	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam

Cadrage Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

Kankana	Résidence à génies	2	" « Wéndou » est une source d'eau située dans la forêt au nord-ouest du village, réputée pour abriter des génies bienfaiteurs.	Fonctionnel	111607,7	-141526,6	Offrandes : colas, bœuf, mouton, coq ou tous autres présents, accompagnés à adresser aux génies.	Interdiction : tout comportement jugé impur, notamment la nudité, sous peine de profanation du site.
			« Boulal » est une source d'eau située au loin du village, au cœur de la forêt.	Fonctionnel	111616,9	-141509,7	Tout type d'offrande	Interdiction : tout comportement jugé impur, notamment la nudité, sous peine de profanation du site.
	Cimetière	1	Situé au nord, non loin du village	Fonctionnel	111618,7	-141518,1	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
Djiguiti	Mosquée	1	construite par la communauté il y'a plus de 40 ans, en dur, couvert de tôles	Fonctionnel	111600,2	-141218,2	Firdaw	Tout acte prohibé par l'islam
	Cimetière	1	Situé pas loin du village	Fonctionnel	111558,9	-141217,7	Firdaw	Activités anthropiques et profanation
	Résidence à génies	3	" Wéliféwi 1» est situé à plus de 3 km du village, au cœur de la forêt.	Fonctionnel	111540,1	-141310,2	Pas d'offrande	Interdiction : tout comportement jugé impur, notamment la nudité, sous peine de profanation du site)
			"Wéliféwi 2" est situé à plus de 3 km du village dans la forêt	Fonctionnel	111618,5	-141343,6	Pas d'offrande	Interdiction : tout comportement jugé impur, notamment la nudité, sous peine de profanation du site
			« Daara » est une source d'eau située à plus de 3 km du village, réputée pour abriter des génies.	Fonctionnel	111515,8	-141401,3	Pas d'offrande	Interdiction : tout comportement jugé impur, notamment la nudité, sous peine de profanation du site

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025.

CHAPITRE 6. CONSULTATION ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

6.1 Introduction

L'engagement des communautés locales et des parties prenantes permet non seulement de comprendre les dimensions sociales des impacts environnementaux, mais aussi de renforcer l'acceptabilité sociale du projet dans sa zone d'insertion.

La compréhension et la prise en compte des priorités et des préoccupations des différentes parties prenantes éclairent la planification de l'évaluation, les stratégies pendant et après l'évaluation et soutiennent l'utilisation des résultats

Les parties prenantes comprennent les personnes qui seront affectées par les décisions prises pendant ou après l'évaluation.

Impliquer les parties prenantes lors de la planification et de la mise en œuvre de l'évaluation peut apporter une valeur ajoutée pour :

- Fournir des perspectives sur ce qui sera considéré comme une évaluation crédible de haute qualité et utile ;
- Contribuer à la logique du programme et à la formulation des questions d'évaluation clés ;
- Faciliter la collecte de données de qualité ;
- Aider à donner un sens aux données collectées.

La participation du public au processus de l'évaluation environnementale et sociale constitue une démarche primordiale de l'intégration d'un projet dans son contexte socio-économique. Elle permet de mesurer et de prendre en compte les impacts et/ou incidences qui résulteront de sa mise en œuvre vis à vis des populations, afin d'en réduire ou éliminer les impacts négatifs et de renforcer les effets bénéfiques.

Elle est également gage d'acceptabilité sociale d'un projet et s'inscrit dans une logique d'implication des services techniques, des populations et des institutions de gouvernance locale, afin de mettre en exergue les enjeux environnementaux et sociaux du projet et contribuer efficacement à sa durabilité.

C'est dans cette perspective que cette étude de cadrage a été réalisée et a nécessité la consultation de plusieurs parties prenantes : les autorités préfectorales, sous-préfectorales, communales, locales, les ONG environnementales et de plusieurs organisations socio-économiques, ainsi que les communautés riveraines (Communautés directement impactées par le projet). Ces différentes consultations ont mis en évidence un nombre de préoccupations environnementales et sociales potentiellement associées au présent projet d'exploitation de bauxite par la société GME-Sarl dans la préfecture de Boké.

Le résultat de ces consultations a brièvement décrit ci-dessous y compris l'approche générale suivie, les parties prenantes rencontrées, ainsi qu'une synthèse des principales préoccupations, attentes et recommandations formulées lors des consultations.

Les détails des différentes consultations sont portés à l'annexe, ce document contient également la liste des participants aux séances de communication et les dates.

Ces consultations ont été effectuées à travers des échanges au moyen de guides d'entretien, de fiches d'enquête, d'images et de cartes.

6.2 Rappels des principes et rôles de la consultation des parties prenantes

« *Tout ce que vous faites pour moi sans moi, vous le faites contre moi* », cette célèbre phrase de Gandhi illustre parfaitement l'importance de la consultation publique dans les projets de développement. C'est pour « *ne pas penser et décider* » à la place de la population, et surtout pour se « *se référer à son avis* » que la participation du public est devenue une étape importante pour toute initiative (projet et/ou programme) de développement.

L'étude d'impact doit considérer les intérêts, les valeurs et les préoccupations de toutes les parties prenantes et en particulier les populations locales et rendre compte de leur implication dans le processus de planification du projet. L'aboutissement d'une étude d'impact pertinente au regard des enjeux environnementaux, c'est-à-dire démontrant une réelle intégration et performance environnementale, est le fruit d'un travail de collaboration et de transparence nécessaire entre toutes les différentes et nombreuses parties prenantes potentiellement concernées. Dans le cas de cette étude de cadrage, les parties prenantes essentielles sont :

- **Le promoteur (La société GME-Sarl)** qui est le porteur du projet ou pétitionnaire sollicitant l'autorisation au titre de la réglementation environnementale. Il peut être représenté par une personne physique ou morale. L'étude d'impact est réalisée sous sa responsabilité et il en est également le responsable de son contenu ;
- **La société civile** : Dans le contexte guinéen et plus largement en droit international, la **société civile** désigne l'ensemble des organisations et structures qui agissent en dehors de l'État (sphère publique) et du marché (sphère commerciale). C'est un espace d'organisation volontaire où les citoyens se regroupent pour défendre des intérêts communs, des valeurs ou des causes spécifiques.

Ses principales caractéristiques :

- o Indépendance : Elle est autonome vis-à-vis du gouvernement.
- o But non lucratif : Son objectif premier n'est pas de générer des profits (contrairement au secteur privé).
- o Diversité : Elle regroupe des entités très variées.

Qui la compose en Guinée ?

Dans le cadre d'un projet minier ou d'une EIES, on y retrouve :

1. Les ONG : Organisations de défense de l'environnement ou des droits de l'homme.
2. Les Syndicats : Représentants des travailleurs.
3. Les Associations communautaires : Groupements de villageois ou de riverains directement impactés par un projet.
4. Les Ordres professionnels : Avocats, ingénieurs, etc.
5. Les organisations religieuses et traditionnelles.

Son rôle lors d'une EIES :

Elle joue un rôle de contre-pouvoir et de vigie. Lors des audiences publiques organisées par l'AGEE, la société civile analyse le rapport pour s'assurer que les impacts sur les populations locales sont correctement compensés et que l'environnement est protégé

- **Les services techniques et administratifs** nationaux, régionaux/départementaux et locaux concernés par le projet et en charge de la gestion de l'environnement (Ministère des Mines et ses services

déconcentrés, Ministère de l'environnement et du développement durable et ses services déconcentrés, l'Agence Guinéenne des Évaluations Environnementales (AGEE), les préfectures, sous-préfectures, les communes, etc.). En fonction de la nature du projet ou des activités concernées par la demande d'autorisation administrative, ces différents niveaux d'intervention peuvent être impliqués dans le processus de l'étude d'impact. Ces services ont la responsabilité d'accompagner l'instruction de l'étude d'impact (conformité tant dans la forme que le fond du dossier). De plus, dans le cas où le projet est autorisé, avec l'appui potentiel de l'AGEE, du service de l'inspection environnementale du ministère en charge de l'environnement et de divers services dédiés, ils sont en charge de veiller au respect des prescriptions environnementales et du contrôle de la bonne mise en œuvre des mesures s'imposant au maître d'ouvrage. Il est également de leur responsabilité de s'assurer que les processus d'élaboration et d'instruction de l'étude d'impact permettent l'information et la participation optimale du public à la prise de décision. En ce qui concerne l'exploitation minière en générale et l'exploitation de la bauxite en particulier en Guinée, qui est une activité très ancienne, des grands débats concernant ces implications, économiques, sociaux et environnementaux ont été longuement menés, impliquant les niveaux des acteurs nationaux et régionaux et plusieurs textes politiques, juridiques, réglementaires et normatives existent (cf. chapitre IV). Ces acteurs du niveau national ou régional sont de moins en moins impliqués dans les démarches de réalisation de projet, sauf en cas de projets très sensibles ou litigieux, ce sont leurs services déconcentrés qui assurent leur représentativité et leurs intérêts. C'est pour cela que la consultation des parties prenantes dans le cadre de l'étude de cadrage du projet d'exploitation de bauxite par la société GME-Sarl s'est concentrée sur les autorités et les communautés riveraines des districts et des villages concernés par le projet.

- **Les partenaires techniques et financiers** : ils interviennent généralement lorsqu'ils financent un projet ou lorsqu'ils participent comme co-actionnaires au capital d'investissement d'un projet. Leur rôle est de veiller à ce que leurs investissements ne soient soumis à aucun risque environnemental et social et que leurs politiques de sauvegardes environnementales et sociales soient scrupuleusement respectés afin qu'ils ne puissent être associés ni à l'appauvrissement, ni au manque d'équité, ni à l'asservissement des populations concernées par le projet. Dans le cas de notre projet, cette catégorie d'acteur n'intervient pas.
- **Les prestataires et experts de la recherche** : il existe plusieurs prestataires ou sociétés spécialisés en environnement en Guinée, des indépendants, ainsi que des experts du monde de la recherche voire des associations sur des compétences spécifiques, tous susceptibles d'être sollicités par un maître d'ouvrage dans le cadre d'une étude d'impact pour réaliser tout ou partie de celle-ci. Ainsi, selon les besoins, ces prestataires peuvent : apporter une expertise ponctuelle en appui à l'équipe interne du maître d'ouvrage ; traiter de certaines thématiques environnementales (sol, faune, flore, paysage, hydraulique, acoustique, qualité de l'air...) qui seront intégrées dans le dossier global de l'EIES, ou mener intégralement le processus d'élaboration de l'étude d'impact. Les prestataires ont pour responsabilité d'être des professionnels compétents et reconnus du sujet qu'ils traitent, de se tenir informés et de maîtriser la réglementation environnementale en vigueur, d'être transparents, indépendants et objectifs sur les modalités de réalisation de l'étude d'impact. Ils doivent pouvoir justifier des moyens déployés. En outre, les prestataires ont un devoir de conseil et d'expertise environnementale envers le maître d'ouvrage et sont, à ce titre, les garants de la bonne prise en compte de la démarche ERC au sein du processus d'étude de cadrage, dans les règles de l'art, et les limites contractuelles de leur mission.

Une approche participative et communicationnelle a permis d'assurer une insertion sociale du projet à travers la mise en œuvre effective et efficace des mesures proposées dans le PGES.

6.3 Programmes et rencontres d'information

6.3.1 Méthodologie

La méthodologie utilisée pour atteindre cet objectif est l'enquête par entretien qui, par l'échange direct qu'elle instaure, assure une exploration approfondie et en détail des questions posées. Ces entretiens sont effectués sur la base d'un guide d'entretien semi-directif. En effet, cet outil, par l'intermédiaire de thèmes-questions, dégage le fil de la discussion entre chercheur et acteurs et tient lieu d'intermédiation à l'échange.

6.3.2 Objectifs des consultations et participation des parties prenantes

- Fournir aux parties prenantes des informations sur le projet et le processus de réalisation d'une étude de cadrage ;
- Identifier les principales préoccupations, attentes et recommandations des parties prenantes en lien avec le projet ;
- Faciliter la participation des parties prenantes aux différentes étapes du processus d'évaluation environnementale.

6.3.3 Structure générale des consultations

Les entretiens ont été organisés autour des thématiques suivantes :

- Perceptions du projet ;
- Débat autour des enjeux environnementaux et sociaux associés au projet ;
- Préoccupations sur la mise en œuvre du projet ;
- Attentes et les recommandations en lien avec projet ; et
- L'étude socioéconomique de la zone d'étude.

6.3.4 Principe de la consultation publique

L'équipe d'enquête du BEEDD a tout d'abord rencontré les autorités préfectorales de Boké, sous-préfectorales de Tanènè, et Dabiss, communales et locales. Le but étant de leur expliquer dans un premier temps, l'objectif de la mission dans leurs juridictions respectives et d'obtenir leurs accords pour faciliter le travail sur le terrain. Suite aux entretiens avec les autorités des différentes communes, les ordres de missions ont été visés et les chefs de districts et secteurs contactés au téléphone pour la planification des rencontres (voir tableau ci-dessous).

Tableau 22 : Structure des consultations réalisées au cours du cadrage

Préfecture	Sous-préfecture	Districts	Secteurs	Villages
Boké	Tanènè	Tanènè centre	Tchianguiniya	Dawaf/ landoumata et foulata
			Tanènè centre	Taitote
			Guidali	Dogoyombè
				Taibata
		Boussoura	Kissolet	Kafèlè
				Tamassine
			Kissolet	

	Tanènè	Kaboye	Bolontchio	
		Kimiya	Kimiya	Kayompe
			Kimiya centre	
	Dabiss	Hamdallaye kaboto	Koufounadji	Kankana
	Tanènè	Djiquiti centre	Djiquiti	

Source : Collecte de données BEEDD, Octobre-Novembre 2025

En dernier lieu, l'équipe BEEDD a procédé à la consultation publique des communautés susceptibles d'être impactées par le projet. Trois grands axes ont été suivis pour la partie qualitative. Un premier concerne l'étude de l'histoire des villages et des pouvoirs. Il était essentiel d'avoir une connaissance fine des processus décisionnels et surtout des personnages clés des sphères décisionnaires pour comprendre les orientations prises. Un autre axe a été orienté vers l'étude du foncier. Enfin un troisième axe a été consacré à l'étude des sites d'héritage culturel. Toutes ces données sont difficiles à collecter par le biais des enquêtes ménages et sont communes aux sous-ensembles de population de la zone d'étude : il est ainsi plus pertinent de s'y intéresser qualitativement.

6.3.5 Résultats des différentes consultations

Les consultations publiques ont permis de mettre en lumière les préoccupations, attentes et recommandations de toutes les parties prenantes au projet.

Les communautés impactées ou susceptibles d'être impactées (par la mise en œuvre de ce projet) ont manifesté un réel intérêt et une réaction positive et très favorable pour la réalisation de ce projet d'exploitation de bauxite par la société GME-Sarl dans leur localité respective.

Pour ces populations, ce projet peut constituer une réponse à leurs besoins de développement socio-économique. Pour davantage maximiser les impacts positifs du projet, des attentes ont été formulées et en ce qui concerne les préoccupations, elles ont été toutes traduites dans les mesures d'atténuation générales et / ou particulières citées ci-après.

Tableau 23 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des autorités sous-prélectorales de Tanènè, préfecture de Boké.

Autorités locales présentes à la consultation publique			
Prénom & Nom		Fonction	Téléphone
Lt/col Ibrahima Sory	CONTE	Sous-préfet	628175368
Mohamed lamine	DOUMBOUYA	Chef service environnement	620523435
Naby	SOUMAH	Chef cantonnement forestier	622465973
Senkoun	SANGARE	Agent eaux forêt	628720932
Date de l'entretien		Mercredi le 29 octobre 2025	
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i>			
<i>Rapporteur: Daouda Saïfon TOURE et Nana CAMARA.</i>			
Principales préoccupations exprimées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction /pollution des cours d'eau ; ▪ Dégradation de l'environnement ; ▪ Non-respect des engagements pris par le projet ; ▪ Dégradation de la qualité de l'aire par la poussière en saison sèche ; ▪ Expropriation des terres ; ▪ Risques de relocalisation de certaines localités ; 			

Tableau 25 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Taitote (secteur de Tanènè centre, district de Tanènè centre, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).

Autorités locales présentes à la consultation publique		
Prénom & Nom	Fonction	Téléphone
Ibrahima COMPO	Chef de village	623192975
Mamadou Aliou CAMARA	Président jeunesse	623811276
Kadiatou CAMARA	Présidente femmes	621148306
Aboubacar yèrèssa	Sage	
Mohamed lamine DOUMBOUYA	Chef service environnement	620523435
Date de l'entretien	Jeudi le 30 octobre 2025	
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i>		
<i>Rapporteur : Daouda Saïfon TOURE et Nana CAMARA.</i>		
Principales préoccupations exprimées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution/ destruction des ressources en eau ; ▪ Perte de terres agricoles et de cultures ; ▪ Pollution de la qualité de l'aire par la poussière ; ▪ Risque/ crainte de relocalisation ; ▪ Non-respect du contenu local ; ▪ Risque d'accident impliquant population. 		
Principales attentes et recommandations exprimées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des us et coutumes ; ▪ Respect du contenu local ; ▪ Mesures ERC pour la population des cours d'eau ; ▪ Informations préalables de la population pour toute activité planifiée ; ▪ Respect et implication des autorités locales ; ▪ Emploi/ formation de la jeunesse ; ▪ Engagement du promoteur dans le développement socio-économique économique de la zone. 		

Tableau 26 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Dogoyombè (secteur de guidali district de Tanènè centre, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).

Autorités locales présentes à la consultation publique		
Prénom & Nom	Fonction	Téléphone
Daouda KALTAMBA	Chef de village	629133796
Sadjo KALTAMBA	Président jeunesse	628426929
Mayenie CAMARA	Présidente femmes	
Mamadou Saliou COUMBASSA	Sage	629133805
Mamadou Saliou COUMBASSA	Imam	629133796
Date de l'entretien	Jeudi le 30 octobre 2025	
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i>		
<i>Rapporteur : Daouda Saïfon TOURE et Nana CAMARA.</i>		
Principales préoccupations exprimées		

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte de terres agricoles ; ▪ Pollution de la qualité de l'air par la poussière ainsi que les ressources en eaux ; ▪ Dégradation de la flore et de la faune ; ▪ Non-respect du contenu local ; ▪ Compensation inadéquate des biens impactés ; ▪ Pression sur les routes communautaires ; ▪ Effet du dynamitage sur les bâtis ; ▪ Risques d'accident liés au dynamitage ; ▪ Nuisances sonores ; ▪ Délocalisation de la cohésion sociale ; ▪ Dépravation des mœurs et l'augmentation de la criminalité liée à l'arrivée des chercheurs d'emploi.
<p>Principales attentes et recommandations exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect du contenu local ; ▪ Compensation juste et équitables des biens impactés ; ▪ Construction de forages de bonnes qualités en cas de destruction des points d'approvisionnement en eau ; ▪ Profilage des routes communautaires.
<p>Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction poste de santé, mosquée ; ▪ Appui technique et financier aux groupements locaux ; ▪ Restauration des moyens de subsistance ; ▪ Aménagement de lieux de pâturage pour le bétail.

Tableau 27 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Taibata (secteur de Guidali district de Tanènè centre, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).

Autorités locales présentes à la consultation publique			
Prénom & Nom		Fonction	Téléphone
Mohamed lamine	DOUMBOUYA	Chef service environnement	620523435
Alseny	KOULYBALY	Président jeunesse	622786740
Fatou	CAMARA	Présidente femmes	611663001
Amadou Oury	TOURE	Sage	629152672
Alhousseine	TOURE	Imam	621397968
Date de l'entretien		Jeudi le 29 octobre 2025	
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i>			
<i>Rapporteur: Daouda Saïfon TOURE et Nana CAMARA.</i>			
Principales préoccupations exprimées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désorientation/divagation de la faune sauvage liée à mise en œuvre du projet ; ▪ Pollution des sols et des ressources en eau ; ▪ Réduction du rendement de la culture due à la poussière ; ▪ Non-respect du contenu local ; ▪ Non-respect des engagements pris par le promoteur ; ▪ Risque d'accident et effet du dynamitage dans les mines sur les bâtiments. 			
Principales attentes et recommandations exprimées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation des têtes de source Tinguilinta et tchianguibely ; ▪ Prise en compte des préoccupations exprimées ; ▪ Réalisation de forage comme mesures ERC de la pollution des ressources en eau... 			
Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction école, poste de santé ; ▪ Emploi /formation de la jeunesse ; ▪ Appui technique et financier aux groupements locaux... 			

Tableau 28 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Tchouway (secteur de Guidali district de Tanènè centre, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).

Autorités locales présentes à la consultation publique		
Prénom & Nom	Fonction	Téléphone
Alpha Oumar BARRY	Chef de village	629131041
Djibril KALTAMBA	Président jeunesse	623853280
Kadé bobo COUMBASSA	Présidente femmes	
Date de l'entretien		Jeudi le 30 octobre 2025
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i>		
<i>Rapporteur : Daouda Saïfon TOURE et Nana CAMARA.</i>		
Principales préoccupations exprimées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte des terres cultivables ; ▪ Non-respect des engagements et du contenu local ; ▪ Pollution de l'aire par la poussière ainsi que les sources d'eau voir leur tarissement ; ▪ Réduction des zones de pâturage ; ▪ Risque d'accidents liés au dynamitage ; ▪ Perturbation de la cohésion sociale ; ▪ Expropriation de terres... 		
Principales attentes et recommandations exprimées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas d'expropriation, faire des compensations justes et équitables ; ▪ Respect du contenu local ; ▪ Prise en compte de toutes les préoccupations exprimées et non exprimées. 		
Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'infrastructures sociales de base (école, poste de santé) ; ▪ Appui technique et financier aux groupements économiques de la localité. 		

Tableau 29 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Kafèlè (secteur de Kissolèt district de Boussoura, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).

Autorités locales présentes à la consultation publique		
Prénom & Nom	Fonction	Téléphone
Ibrahima CAMARA	Chef de village	611803208
Sekhouna CAMARA	Président jeunesse	613949541
Makandé TAMBASSA	Chef secteur kissolet	611434229
Moussa TAMBASSA	Pdt jeunesse kissolet	625188791
Abdoulaye TAMBASSA	Imam	610271975
Sékou TAMBASSA	Sage	625188791
Mohamed lamine DOUMBOUYA	Chef service environnement	620523435
Date de l'entretien		Jeudi le 31 octobre 2025
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i>		
<i>Rapporteur: Daouda Saïfon TOURE et Nana CAMARA.</i>		
Principales préoccupations exprimées		

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Empiètement par le projet des sites sacrés notamment les cimetières ; ▪ Non-respect des sites sacrés en termes de sacrifices ; ▪ Absence de compensation juste et équitable ; ▪ Effets des vibrations liées aux activités d'extraction sur le cadre de vie ; ▪ Pollution par la poussière et ses effets sur les plantes, les sources d'eau et la santé de la population ; ▪ Pollution et / ou achèssément des cours d'eau ; ▪ Effet des nuisances sonores sur la faune sauvage et domestique ainsi que sur la population ; ▪ Destruction des plantes à valeur sociale, médicinale et économique ; ▪ Perte de terres agricoles et non réhabilitation de terres dégradées ; ▪ Risque enlevé d'accident sur les animaux domestique et sur la population.
<p>Principales attentes et recommandations exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration des moyens de subsistance ; ▪ Création et sécurisation des emplois durables ; ▪ Respect du contenu local ; ▪ Prise en compte des préoccupations exprimées ; ▪ Compensation juste et équitable ; ▪ Sécurisation des zones de pâturage.
<p>Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction pompe solaires, école supplémentaires, poste de santé ; ▪ Appui technique et financier aux groupements locaux.

Tableau 30 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Tamassine (secteur de Kisolèt district de Boussoura, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).

Autorités locales présentes à la consultation publique			
Prénom & Nom		Fonction	Téléphone
Oumar	DIASSY	Chef de village	611154104
Sana	DIASSY	Président jeunesse	626994772
Foulé	MANE	Présidente femmes	
Abdoulaye	CAMARA	Imam	625098193
Mamadou Aliou	MANE	Sage	627633322
Mohamed lamine	DOUMBOUYA	Chef service environnement	620523435
Date de l'entretien		Jeudi le 31 octobre 2025	
Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA			
Rapporteur: Daouda Saïfon TOURE et Nana CAMARA.			
Principales préoccupations exprimées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-respect du contenu local et les engagements pris par le promoteur ; ▪ Non restauration des moyens de subsistance ; ▪ Perte des terres agricoles ; ▪ Nuisances sonores ; ▪ Pollution de la qualité de l'air par la poussière ; ▪ Perturbation et/ou tarissement des têtes de source ; ▪ Perturbation de l'écosystème. 			
Principales attentes et recommandations exprimées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement des sources d'eau potable (forages) comme mesure compensatoire pour la pollution des sources d'eau naturelles (têtes de source...). ▪ Restauration des moyens de subsistances ; ▪ Imposition de réinstallation forcée de la population ; ▪ Protection et/ou sécurisation des zones de cultes et des sites sacrés ; ▪ Prise en compte des préoccupations exprimées. 			

Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reprofilage des routes communautaires ; ▪ Construction école, poste de santé, mosquée ; ▪ Installation de panneaux solaires et un réseau téléphonique.

Tableau 31 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations de Kissolè district de Boussoura, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké.

Autorités locales présentes à la consultation publique		
Prénom & Nom	Fonction	Téléphone
Bachir CAMARA	Chef de village	621180504
Sékou TAMBASSA	Président jeunesse	613292547
Kadé CAMARA	Présidente femmes	661169773
Makandé TAMBASSA	Sage	627071227
Abdoulaye TAMBASSA	Imam	627054750
Mohamed lamine DOUMBOUYA	Chef service environnement	620523435
Date de l'entretien		Jeudi le 31 octobre 2025
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i>		
<i>Rapporteur: Daouda Saïfon TOURE et Nana CAMARA.</i>		
Principales préoccupations exprimées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution/ tarissement des cours d'eau et têtes de source ; ▪ Non-respect du contenu local ; ▪ Non restructuration des moyens de subsistance ; ▪ Exposition des populations et des animaux aux accidents ; ▪ Pollution de l'air par la poussière ; ▪ Crainte de relocalisation forcée ; ▪ Non préservation des lieux de cultes et sites sacrés ; ▪ Risques liés aux activités de dynamitage. 		
Principales attentes et recommandations exprimées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compensation juste et équitable ; ▪ Respect du contenu local ; ▪ Prise en compte des préoccupations exprimées. 		
Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reprofilage des routes communautaires ; ▪ Construction école, poste de santé, mosquée ; ▪ Formation de la main d'œuvre local. 		

Tableau 32 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations de Bolontchio district de Kaboye, sous-préfecture de Tanènè, Préfecture de Boké.

Autorités locales présentes à la consultation publique		
Prénom & Nom	Fonction	Téléphone
Mamadou SAMBI	Président jeunesse	626253913
Mamadou Saliou KALISSA	Imam	628091895
Abdoulaye BIYAYE	Secrétaire district	621918728
Mohamed lamine DOUMBOUYA	Chef service environnement	620523435
Seny KALISSA	Sage	623593916
Date de l'entretien		Jeudi le 31 octobre 2025
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i>		

<i>Rapporteur: Daouda Saifon TOURE et Nana CAMARA.</i>
Principales préoccupations exprimées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-respect du contenu local ; ▪ Pollution/ destruction des cours d'eau ; ▪ Perte de terres agricoles ; ▪ Manque de compensation juste et équitable ; ▪ Pollution de l'air par la poussière ; ▪ Perturbation de l'écosystème ; ▪ Utilisation potentielle du dynamitage ; ▪ Non-respect des us et coutumes ; ▪ Non restauration des moyens de subsistance.
Principales attentes exprimées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction forage comme mesures de compensation à la pollution des ressources en eau ; ▪ Restauration des moyens de subsistance ; ▪ Réhabilitation des sites après exploitation ; ▪ Prise en compte des préoccupations.
Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction école, poste de santé, maison des jeunes ; ▪ Construction d'un centre de formation ; ▪ Aménagement de zones de pâturage ; ▪ Reprofilage des pistes communautaires.

Tableau 33 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Kayompe (secteur de Kimiya, district de Kimiya, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).

Autorités locales présentes à la consultation publique			
Prénom & Nom	Fonction	Téléphone	
Djibril GNAISSA	Chef de village	622133429	
Djibril GNAISSA	Sage	622133429	
Mohamed lamine KALABANE	Vice-président district	629130810	
Hadja Hawa GNAISSA	Présidente femmes	628103986	
Mohamed lamine DOUMBOUYA	Chef service environnement	620523435	
Seny KALISSA	Sage	623593916	
Date de l'entretien	Jeudi le 01 Novembre 2025		
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i>			
<i>Rapporteur: Daouda Saifon TOURE et Nana CAMARA.</i>			
Principales préoccupations exprimées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction des moyens de subsistance ; ▪ Destruction/pollution/ tarissement des ressources en eau ; ▪ Effets du dynamitage sur les maisons ; ▪ Pollution de l'aire par la poussière en saison sèche ; ▪ Destruction/expropriation de terres et/ ou de biens sans compensation juste et équitable ; ▪ Pressions et/ dégradation des pistes communautaires ; ▪ Non-respect du contenu local ; ▪ Augmentation des risques d'accident ; ▪ Non-respect des engagements pris par le promoteur. 			
Principales attentes exprimées			

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compensation juste et équitable ; ▪ Financement d'AGR ; ▪ Respect du contenu local ; ▪ Prise en compte des préoccupations.
Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction école, poste de santé, maison des jeunes ; ▪ Reprofilage des routes communautaires.

Tableau 34 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du secteur de Kimiya centre, district de Kimiya, sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké

Autorités locales présentes à la consultation publique			
Prénom & Nom		Fonction	Téléphone
Aboubacar	SANET	Chef secteur	627072876
Mamadou Aliou	DAIASSY	Sage	622750894
Abdoilaye	GUEISSA	Imam	621431162
Oumar	COUMBASSA	Président jeunesse	624952048
Mohamed lamine	DOUMBOUYA	Chef service environnement	
Amara	MANE	Imam	620523435
Date de l'entretien		Jeudi le 01 Novembre 2025	
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i>			
<i>Rapporteur: Daouda Saïfon TOURE et Nana CAMARA.</i>			
Principales préoccupations exprimées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction des champs notamment d'anacardières et réduction de leur production par la poussière ; ▪ Destruction des zones de subsistances ; ▪ Pollution/destruction des cours d'eau notamment la rivière 'wendou kankans ; ▪ Destruction des arbres fruitiers source de consommation et de revenu ; ▪ Non-respect des engagements pris. 			
Principales attentes exprimées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eloigner les composantes du projet (mine et route minière) des habitations ; ▪ Compensation juste et équitable ; ▪ Protection de la rivière (wendou Kankana) ▪ Construction de forage en compensation de la pollution des cours d'eau ; ▪ Respect du contenu local... ; 			
Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction école, poste de santé ; ▪ Création des routes communautaires reliant Kankana à Djiguiti et à Boké ; ▪ Formation de la jeunesse favorisant leur embauche. 			

Tableau 35 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Djiguiti (secteur de Djiguiti, district de Djiguiti centre sous-préfecture de Tanènè, préfecture de Boké).

Autorités locales présentes à la consultation publique			
Prénom & Nom		Fonction	Téléphone
Mamadou Saliou	BANGOURA	Président district	621978160
Idrissa	DIALLO	Chef secteur	625921735
Mamadou madiou	CAMARA	Imam	621525913
Djibril	DIALLO	Président jeunesse	610779629
Mohamed lamine	DOUMBOUYA	Chef service environnement	620523435

Cadragre Environnemental et Social et projet de TdR de l'EIES du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, Préfecture de Boké par la Société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl

Mamadou madiou CAMARA	Imam	621592213
Fatoumata KEITA	Président femmes	
Date de l'entretien		Jeudi le 02 Novembre 2025
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i> <i>Rapporteur: Daouda Saifon TOURE et Nana CAMARA.</i>		
Principales préoccupations exprimées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution des cours d'eau et tarissement des têtes de source ; ▪ Risques d'accident pour la population et les animaux ; ▪ Pollution de la qualité de l'air par la poussière ; ▪ Pertes de terres agricoles ; ▪ Non-respect du contenu local ; ▪ Risque d'abandon de l'école au profit des activités minières ; ▪ Pression sur les routes communautaires. 		
Principales attentes exprimées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation de forage comme mesure compensation à la population des ressources en eau ; ▪ Restauration des moyens de subsistance ; ▪ Respect du contenu local ; ▪ Prise en compte des préoccupations locales. 		
Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reprofilage des routes communautaires ; ▪ Formation des jeunes aux métiers favorisant leur embauche ; ▪ Construction : bureau de district, école, poste de santé et maison de jeunes ainsi qu'un marché public. 		

Tableau 36 : Synthèse des attentes, préoccupations, et recommandations des populations du village Kankana (secteur de Kankana, district de Hamdallaye Kaboto sous-préfecture de Dabiss, préfecture de Boké.

Autorités locales présentes à la consultation publique		
Prénom & Nom	Fonction	Téléphone
Moustapha BAH	Resp. ligue islamique	613127275
Mamadou Bouya BAH	Chef du village	612487134
Date de l'entretien		Jeudi le 01 Novembre 2025
<i>Animée par Messieurs Ibrahima Chérif et Lancei CAMARA</i> <i>Rapporteur: Daouda Saifon TOURE et Nana CAMARA.</i>		
Principales préoccupations exprimées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perturbation/ Tarissement des sources d'eau ; ▪ Pertes de domaines agricoles ; ▪ Non-respect du contenu local ; ▪ Utilisation potentielle du dynamitage ; ▪ Non compensation juste et équitable pour biens impactés ; ▪ Pollution de la qualité de l'air ; ▪ Empiètement des lieux sacrés notamment les cimetières ; ▪ Déchirure du tissu social ; ▪ Perturbation des AGR (maraichage). 		
Principales attentes exprimées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect du contenu local ; ▪ Aménagement de forages comme mesures de compensation à la pollution des ressources en eau ; ▪ Restauration de moyens de subsistance ; ▪ Prise en compte des préoccupations locales. 		
Les doléances formulées pour une acceptation sociale du projet		

- Construction : école, poste de santé, mosquée ;
- Appui technique et financier aux AGR ;
- Installation électrique ;
- Reprofilage des pistes rurales.

Tableau 37 : Synthèse des consultations réalisées dans les localités

N°	Parties prenantes	Lieu	Dates	Nombre de Participants		
				H	F	Total
1	Consultation des autorités préfectorales de Boké	Préfecture Boké	29/oct./2025	4	0	4
2	Consultation des communautés de Dawaf	Dawaf	29/oct./2025	27	18	45
3	Consultation des communautés de Taibata	Taibata	29/oct./2025	20	19	39
5	Consultation des communautés Tchouwaye	Tchouwaye	30/oct./2025	9	14	23
6	Consultation des communautés de Dogoyombè	Dogoyombè	30/oct./2025	13	3	16
7	Consultation des communautés de Taitote	Taitote	30/oct./2025	24	21	45
8	Consultation des communautés de Kissolè	Kissolè	31/oct./2025	21	14	35
9	Consultation des communautés de Kafèlè	Kafèlè	31/oct./2025	40	12	52
10	Consultation des communautés de Tamassine	Tamassine	31/oct./2025	32	25	57
11	Consultation des communautés de Bolontchio	Bolontchio	01/nov./2025	26	4	30
12	Consultation des communautés de Kimiya centre	Kimiya centre	01/nov./2025	25	35	60
13	Consultation des communautés de Kayompe	Kayompe	01/nov./2025	16	33	49
14	Consultation des communautés de Kankana	Kankana	02/nov./2025	26	18	44
15	Consultation des communautés de Djiguiti	Djiguiti	03/nov./2025	63	26	89
Total		15 consultations réalisées		342	242	584

CHAPITRE 7. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS EN LIEN AVEC LE PROJET

Sur la base des observations de terrain et des résultats des entretiens préliminaires avec les communautés riveraines, il a été dégagé sommairement les différentes préoccupations et les enjeux d'ordre physiques, biologiques et sociaux qui se dessinent dans le cadre du présent projet d'exploitation de bauxite par la société GME-Sarl dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, préfecture de Boké.

7.1 Enjeux environnementaux du milieu physique

Sur la base des observations de terrain effectuées lors de la mission de cadrage, des échanges avec les populations riveraines et de l'analyse de la composante du projet (permis minier de 445,06km², avec la mine), plusieurs enjeux environnementaux majeurs de nature physique ont été identifiés. Ces enjeux concernent directement les composantes essentielles du milieu environnemental (sols, ressources en eau, qualité de l'air, niveaux sonores, paysage et climat) et peuvent affecter significativement les équilibres naturels locaux. »

7.1.1 Sols et érosion

Les travaux de décapage des sols sur la zone d'extraction, combinés aux opérations de terrassement et de la mine, entraîneront une déstructuration notable des horizons pédologiques. La suppression du couvert végétal sur la mine, notamment sur des zones de pentes et de bas-fonds, accroîtront la vulnérabilité des sols à l'érosion hydrique.

Pendant la saison des pluies, les précipitations intenses favoriseront le ruissellement, le lessivage des particules fines et la formation de rigoles. Ce phénomène pourrait être aggravé par le trafic intense des camions transportant la bauxite, générant un risque de dispersion de « boues rouges » (résidus ferrugineux issus des formations latéritiques), susceptibles de contaminer les terres agricoles et les bas-fonds en aval de la mine.

7.1.2 Eaux de surface et eaux souterraines

Les terroirs couverts par le permis à Tanènè et Dabiss sont caractérisés par un réseau dense de petits cours d'eau et de marigots à écoulement saisonnier, convergeant du nord-est vers le sud-ouest. Le permis minier franchit plusieurs de ces zones hydrologiques sensibles, ce qui accroîtrait les risques de perturbation du régime naturel d'écoulement et d'augmentation de la turbidité.

L'érosion des sols liée aux travaux pourrait entraîner une sédimentation accrue dans les cours d'eau, modifiant la qualité physico-chimique des eaux et affectant les habitats aquatiques. Les nappes phréatiques locales, souvent sollicitées par les forages villageois, pourraient également être menacées par des infiltrations d'hydrocarbures, d'huiles usées et d'autres polluants accidentels provenant des engins et des zones de stockage.

7.1.3 Bruit et vibrations

Les nuisances sonores et vibratoires constituent un enjeu majeur, particulièrement dans les villages riverains situés à proximité du plateau minier.

Les principales sources de bruit seront :

- Les engins lourds de terrassement,
- Les opérations de forage et dynamitage (si appliquées),

Une cartographie des zones sensibles devra être réalisée pour anticiper les impacts sur les localités proches et déterminer les distances de sécurité.

7.1.4 Emissions atmosphériques

La mise en exploitation de la bauxite entraînera des émissions importantes de poussières (PM10 et PM2.5), surtout lors des phases de défrichement, de terrassement. En saison sèche, l'absence d'humidité pourrait renforcer la dispersion des particules fines dans l'air.

Ces émissions peuvent affecter la santé des populations riveraines, notamment les enfants et les personnes âgées, et perturber les cultures vivrières situées en bordure de la mine. Des mesures de contrôle devront être prévues.

7.1.5 Aspect visuel et paysage

L'exploitation du plateau central modifiera le paysage naturel des localités concernées. Les opérations d'excavations, les plateformes de stockage et emprises minières créeront des ruptures visuelles dans un

environnement encore largement dominé par des formations forestières, des savanes etc... Ces modifications paysagères seront particulièrement perceptibles depuis les villages avoisinants et pourraient altérer la valeur esthétique du cadre naturel local.

7.1.6 Changement climatique

Ce projet s'inscrit dans un contexte caractérisé par une variabilité accrue des précipitations dans la préfecture de Boké, avec des pluies plus intenses mais concentrées sur des périodes plus courtes, une saison sèche prolongée et une hausse des températures moyennes.

Ces dynamiques climatiques accentuent les risques déjà identifiés :

- Aggravation de l'érosion des sols et des glissements de terrain,
- Baisse du niveau des nappes phréatiques, réduisant la disponibilité en eau potable,
- Multiplication des phénomènes d'assèchement soudain des cours d'eau,
- Hausse des émissions de poussières et des risques de feu de brousse.

L'intégration des enjeux climatiques dans la planification et l'exécution du projet est indispensable afin de réduire la vulnérabilité des infrastructures et renforcer la résilience des communautés locales face aux effets attendus de changement climatique.

Tableau 38 : Principaux enjeux environnementaux d'ordre physique

Composantes de l'environnement	Élément de la composante	Description des activités sources d'impacts	Enjeux	Sensibilité
Sol	Modification et contamination des sols	<ul style="list-style-type: none"> ○ Décapage et extraction de la bauxite ; ○ Terrassements, déblais/remblais; ○ Circulation régulière d'engins lourds ; ○ Stockage de carburants et lubrifiants ; ○ Travaux en zones sensibles (pentes, zones agricoles, bowés). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Erosion hydrique et ravinement ; ○ Compactage et perte de fertilité ; ○ Contamination par déversements accidentels ; ○ Ruissellement de boues rouges vers les bas-fonds. 	Élevée selon le tronçon (pentes et zones agricoles)
Hydrologie et ressources en eau	Eaux de surface et souterraines	<ul style="list-style-type: none"> ○ Travaux en zones humides ; ○ Ruissellements chargés de particules fines ; ○ Risques de fuites d'hydrocarbures lors de l'entretien des engins ; ○ Terrassements profonds proches des nappes. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risque de pollution des eaux ; ○ Modification des écoulements naturels ; ○ Colmatage des lits de rivières ; ○ Risque d'inondations locales ; ○ Contamination potentielle des nappes phréatiques. 	Élevée dans zones humides et bassins versants
Air (qualité et GES)	Poussières et gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> ○ Travaux de défrichage et terrassement ; ○ Émissions des moteurs diesel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Envol de poussières (PM10, PM2.5) ; ○ Risques sanitaires pour les populations riveraines ; ○ Dégradation locale de la qualité de l'air ; ○ Emissions de CO2 contribuant aux GES. 	Modérée à Élevée (zones habitées traversées)
Ambiance sonore	Bruit et vibrations	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fonctionnement continu des engins lourds (bulldozers, chargeuses, camions-bennes) ; - ○ Dynamitages ponctuels (si prévus) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nuisances sonores pour les villages riverains; ○ Perturbation de la faune locale. 	Modérée
Climat et événements extrêmes	Vulnérabilité climatique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déforestation locale et suppression de la couverture végétale ; ○ Travaux en zones de pentes et zones sensibles aux inondations. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduction du stockage de carbone ; ○ Accentuation des impacts liés aux épisodes de pluies intenses (érosion, ravinement). 	Modérée

7.2 Enjeux environnementaux du milieu biologique

7.2.1 Enjeux sur la végétation

Les enjeux sur la végétation résultant du présent projet sont majeurs, car ses activités de mise en œuvre modifient profondément les écosystèmes terrestres.

7.2.1.1 Enjeux liés à la destruction directe de la végétation

- **Défrichement massif** : la mise en place de la mine à ciel ouvert implique le déboisement total de grandes surfaces ;
- **Perte de couverture végétale** : disparition de plusieurs types de formations végétales (savanes : herbeuses, arbustives, arborées ; de forêts claires, d'agro-forêts...) ;
- **Perturbation du sol** : décapage des horizons superficiels riches en matières organiques, rendant difficile la régénération naturelle.

7.2.1.2 Enjeux liés sur la biodiversité végétale

- **Perte d'espèces endémiques ou rares** : on peut citer le *Pterocarpus erinaceus* qui est une espèce en danger (EN), deux espèces vulnérables (VU) : *Azalia africana* et *Khaya senegalensis* et d'une espèce quasi menacée (NT) : le *Milicia excelsa*.
- **Fragmentation des habitats** : la mine crée des « barrières écologiques » qui isolent les populations végétales et animales.
- **Propagation d'espèces envahissantes** : les zones dégradées favorisent les plantes pionnières ou exotiques envahissantes, au détriment des espèces locales.

7.2.1.3 Enjeux sur les fonctions écologiques de la végétation

- **Régulation hydrologique** : la végétation joue un rôle dans l'infiltration, la filtration et la rétention d'eau. Son élimination entraîne ruissellement accru, érosion et turbidité des cours d'eau.
- **Stabilisation des sols** : la disparition des racines des plantes accroît les risques d'érosion, glissement de terrain et sédimentation des rivières.
- **Cycle du carbone** : la déforestation = émission de CO₂, perte de puits de carbone.

7.2.1.4 Enjeux paysagers et socioéconomique

- **Altération du paysage naturel** : les zones minières deviennent des espaces artificialisés visibles à grande distance.
- **Perte de ressources pour les populations locales** : bois, plantes médicinales, fruits etc...
- **Réduction des zones de cueillette ou de culture** pour les communautés riveraines au projet.

7.2.1.5 Enjeux post-exploitation et de réhabilitation

- **Reconstitution difficile des écosystèmes** : les sols dégradés par la mine sont souvent stériles ou pollués (bauxite = sols latéritiques acides et compactés).
- **Nécessité de plans de reboisement adaptés** : utilisation d'espèces locales, restauration progressive de la couverture végétale et des corridors écologiques.
- **Suivi écologiques sur le long terme** : pour évaluer la réussite de la Revégétalisation et la recolonisation naturelle.

Tableau 39 : Synthèse des enjeux identifiés d'ordre biologique sur la composante végétale

Enjeux principal	Description	Importance
Perte de la couverture végétale	Défrichement pour la mine	Très élevée
Fragmentation écologique	Rupture de continuité des habitats, isolement d'espèces	Élevée
Érosion et dégradation du sol	Disparition du couvert végétal protecteur	Élevée
Espèces envahissantes	Colonisation par des plantes opportunistes après déboisement	Moyenne
Perte de services écosystémiques	Reduction du stockage de carbone, filtration de l'eau	Élevée
Perte de ressources pour la population riveraine	Moindre disponibilité en plante médicinales, bois, fruits...	Moyenne
Ralentissement de la régénération naturelle	Sols appauvris et compacts après exploitation	Élevée

7.2.2 Enjeux sur la faune

7.2.2.1 Perte directe d'habitats fauniques et réduction de la surface disponible

La mise à nu de la superficie de la zone d'extraction (Mine) et les emprises associées (dépôts, camps,) éliminent directement la végétation et les niches écologiques (refuges, zones de nidification, tanières). Cela affecte les espèces à faible mobilité et les spécialistes forestiers.

7.2.2.2 Fragmentation et perte de connectivité

L'emprise de la mine crée des barrières et des îlots d'habitats isolés, empêchant la circulation des mammifères, primates et autres espèces et réduisant les échanges génétiques. Les petites populations de faunes isolées deviennent plus vulnérables.

7.2.2.3 Augmentation du braconnage et pression humaine

L'ouverture de la mine facilitera l'accès des chasseurs, des bucherons. De nombreuses études sur les zones minières montrent une hausse significative de la chasse et du prélèvement d'espèces après ouvertures de la mine.

7.2.2.4 Pollution sonore, lumineuse et perturbation comportementale

Le bruit des engins, l'activité humaine et l'éclairage de chantiers perturbent la reproduction et le comportement nocturne de la faune.

7.2.2.5 Introduction et propagation d'espèces invasives

Les perturbations favorisent les plantes envahissantes qui modifient les habitats et la disponibilité de la nourriture pour la faune native. L'éloignement de certaines espèces de mammifère (surtout celles d'intérêt pour la conservation) par suite de l'augmentation de bruit et le déversement accidentel d'hydrocarbures.

7.2.2.6 Effets cumulatifs et à long terme (pouvant menacer des espèces protégées)

La zone d'étude (préfecture de Boké) est abritée des primates, oiseaux forestiers et autres taxons vulnérables ; les menaces minières sont reconnues comme facteurs poussant certaines populations au seuil critique si non contrôlées.

7.2.3 Enjeux du milieu socioéconomique

Tableau 40 : Synthèse des enjeux du milieu socioéconomique

Enjeux majeures	Impacts majeurs	Mesures d'atténuation / Recommandations
Foncier et ressources naturelles	Perte de terres agricoles Restriction des pâturages et points d'eau Tariissement et/ou pollution des cours d'eau	Compensation juste et transparente pour les PAP Programmes de réinstallation Appui à la réhabilitation agricole et pastorale Préservation/protection des têtes de sources
Santé, sécurité et mobilité	Poussières et maladies respiratoires Perte de bétail Hausse de la criminalité	Sécurisation de la mine Systèmes de réduction des poussières Renforcement des infrastructures de santé Campagnes de sensibilisation
Cadre de vie et environnement	Nuisances sonores Déforestation et perte d'essences forestières modification du paysage Pollution de l'air et de l'eau	Programmes de reboisement Protection et gestion durable des ressources en eau Réduction des nuisances sonores et visuelles
Communication et gouvernance locale	Conflits entre communautés et promoteur Manque de dialogue et de sensibilisation	Mise en place d'un cadre permanent de concertation (communautés, autorités locales, promoteur) Renforcement de la communication et de la transparence
Activités économiques et niveau de vie	Baisse de la productivité agricole Augmentation du coût de la vie (logement, nourriture)	Appui aux activités agricoles Création d'activités génératrices de revenus Développement de marchés locaux Soutien ciblé aux groupements féminins
Jeunesse	Opportunités d'emplois Formations professionnelles	Création de programmes de formations technique et professionnelle Promotion de l'emploi local Recrutement transparent
Éducation / Enfance	Abandon d'activités scolaires Risques d'accidents pour les enfants	Construction et équipement de nouvelles écoles Sensibilisation sur les avantages liés à la scolarisation des enfants Sécurisation des trajets scolaires
Sites culturels et patrimoine	Destruction ou dégradation des sites culturels Limitation d'accès à ces sites	Identification et protection préalable des sites culturels Collaboration avec les autorités locales et communautés pour la sauvegarde du patrimoine
Impacts cumulatifs	Multiplication des effets négatifs liés à la présence d'autres projets miniers (pollution, insécurité, pressions socio-économiques)	Coordination inter-entreprises minières Suivi environnemental et social intégré

		Plan de gestion collective des impacts
--	--	--

7.3 Analyse préliminaire des impacts potentiels par milieu récepteur et mesures d'atténuation potentielles

Les enjeux permettent de dégager certains impacts potentiels et des mesures d'atténuation globales.

7.3.1 Impacts potentiels du projet sur le milieu physique

7.3.1.1 Sols et érosion

Les activités du projet notamment l'enlèvement de la végétation, l'extraction du minerai peuvent entraîner la dégradation et la contamination du sol. Ces impacts seront étudiés plus en détail pendant la phase de l'Etude d'Impact Environnement et Social.

7.3.1.2 Eaux de surface et eaux souterraines

Le risque de contamination des eaux de surface notamment les cours d'eau comme Taibata, Tchowi, Tchanguï Baly, Taitote, Tchissolè, Sambadjoumayah, Kampama, Kimyah, Batafon, Galbalyhoun, ainsi que le Gorohoun est un aspect qui pourrait avoir des impacts importants à considérer lors de la phase de construction et d'exploitation du projet. L'érosion du sol peut, en effet, entraîner une augmentation de la charge des sédiments dans les eaux de surface.

Le potentiel de contamination des eaux souterraines peut découler également des déversements incontrôlés de carburants et de lubrifiants par infiltration pendant les phases de construction et d'exploration.

Les précautions de base pour prévenir l'impact des eaux souterraines et des eaux de surface lors des activités de mise en œuvre du projet seront identifiées dans le PGES développé lors de l'EIES.

7.3.1.3 Bruit et vibration

Comme dans toute industrie, pendant la phase de construction et d'exploitation du projet, le mouvement des machines, des véhicules du projet, y compris les engins peuvent éventuellement provoquer une augmentation du niveau de bruit, ainsi que dans les localités proches de la zone d'extraction.

Pour éviter aux localités un risque d'éventuelles nuisances par le bruit, des mesures d'atténuations appropriées seront proposées lors de l'EIES pour relocaliser les localités situées à moins de 200 m de la mine. Si ces mesures sont jugées nécessaires dans le projet et dans le plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

7.3.1.4 Emissions atmosphériques et gaz à effet de serre

L'émission des particules de poussières peut se réaliser pendant les travaux lors du décapage de la végétation et du mouvement des engins et véhicules du projet, plus accentués en saison sèche. Ces actions ainsi que le fonctionnement des équipements du projet (moteurs) peuvent altérer la qualité de l'air. La génération de poussières se produira pendant les phases de construction et d'exploitation du projet.

Des mesures des paramètres seront effectuées et des propositions appropriées pour gérer les impacts associés à la production de poussières seront développées dans le rapport d'EIES du projet précisément dans le PGES.

7.3.1.5 Aspect visuel ou paysager

La construction de la mine peut entraîner une modification importante du paysage local. Ainsi, une évaluation d'impact sera effectuée pendant l'EIES pour identifier les impacts visuels du développement et des mesures d'atténuation appropriées, devraient être prises en considération.

7.3.1.6 Impacts liés à la circulation des engins miniers

La construction et l'exploitation de la mine vont entraîner l'augmentation du volume d'activité des engins miniers (camions de transport du minerai) entre les sites d'extraction et l'augmentation de la consommation du carburant et des huiles d'entretien des moteurs et des systèmes hydrauliques des engins. Le mouvement d'aller-retour des camions favorise le soulèvement de la poussière en saison sèche. Ce qui va entraîner l'augmentation de la pollution atmosphérique qui va se traduire par la pollution de l'air par la poussière, des émissions des particules dans l'air et les gaz à effet de serre. L'augmentation des activités minières pourrait également entraîner d'autres problèmes tels que les risques d'accident de circulation et de travail.

7.3.1.7 Impacts des activités du projet sur le changement climatique et impacts du changement climatique sur le projet

L'exploitation du projet peut avoir plusieurs impacts sur le changement climatique, tant directs qu'indirects ; à savoir :

▪ **Emissions directes de GES**

La construction et l'exploitation de la mine entraîneront la déforestation et le défrichement, libérant du CO₂ stocké dans la biomasse et réduisant la capacité de séquestration du carbone. L'utilisation des camions de transport consommant du carburant fossile générant ainsi du CO₂, du méthane (CH₄) et du protoxyde d'azote (N₂O). Emissions de poussières et particules fines qui, en se déposant sur la végétation, réduisent la photosynthèse.

▪ **Modification des écosystèmes et réduction des puits de carbone**

La déforestation de la zone minière pour l'extraction fragmentera les écosystèmes, détruiront des forêts etc..., diminueront ainsi la capacité naturelle de stockage du carbone. La perturbation des sols peut accélérer leur décomposition organique, libérant du CO₂.

▪ **Boucle de rétroaction climatique**

La réduction du couvert végétal augmente l'albédo et la température de surface. Perturbation du cycle hydrologique : moins de forêts égales moins d'évapotranspiration, ce qui modifie le régime des pluies et peut aggraver les sécheresses.

7.3.2 Impacts potentiels du projet sur le milieu biologique

7.3.2.1 Impacts potentiels sur les mammifères et leurs habitats

La recherche documentaire et les enquêtes préliminaires réalisées au cours de cette étude de cadrage environnemental ont permis d'identifier certains impacts négatifs potentiels à savoir :

- La dégradation et disparition de certaines forêts galeries qui sont actuellement les seuls lieux de refuge pour les mammifères ;
- La modification ou perte des fonctions et services rendus par certains écosystèmes ;
- L'éloignement de certaines espèces de mammifère (surtout celles d'intérêt pour la conservation) par suite de l'augmentation de bruit et le déversement accidentel d'hydrocarbures ;
- Possibilité d'affecter la diversité et la densité des mammifères en raison de la perte des habitats ;
- Eventualité de perturbation des mouvements d'espèces migratoires.

Bien que certaines zones visitées soient sous menaces des activités anthropiques, il existe encore des habitats importants cités par les communautés susceptibles d'abriter les espèces de mammifères importantes pour la conservation.

En effet, l'équipe d'évaluation de la faune mammalienne doit mener des études détaillées pour se rassurer de la présence ou l'absence de ces espèces à la phase d'EIES détaillée.

7.3.2.2 Impacts potentiels sur les reptiles et amphibiens

Trois (3) grandes menaces sont identifiées sur les reptiles et amphibiens dans la zone d'étude de la mine.

Le changement climatique, la destruction des habitats spécifiques de ces espèces par les activités anthropiques et l'exploitation minière galopante de la zone du projet.

Selon les habitants rencontrés dans la zone, avant il pleuvait abondamment dans leur localité et le soleil était moins abondant, maintenant les pluies ne sont plus abondantes comme les temps passés et il fait extrêmement chaud dans la zone du projet, cela affecterait énormément la survie de certaines espèces d'amphibiens. Par contre, la destruction de l'habitat à travers les activités anthropiques dont les principales sont entre autres l'agriculture sur brûlis, les feux de brousse, les coupes de bois et la fragmentation de la forêt restent la principale cause de la perte de la faune herpétologique dans la zone d'étude. La culture annuelle de ces populations est choisie par les notables par rapport à la taille des forêts et les champs sont communs pour tous les habitants d'un même village, donnant à des vastes terres cultivables par an.

L'agriculture étant une des bases de l'alimentation de ces populations, elles dévastent tout au profil de l'agriculture en coupant tous les arbres jusque dans les lits des cours d'eau et par la suite ces arbres sont brûlés. Suite à ces feux, les reptiles et amphibiens ne peuvent plus avoir la possibilité de fuir pour s'échapper. Ils sont ensuite brûlés ainsi que leurs habitats spécifiques détruits par l'effet de ces activités anthropiques néfastes.

Toutes les têtes de source d'eau sont aussi en état de dégradation avancées y compris certaines zones de forêts galeries pouvant abriter les espèces sensibles.

En outre, la destruction des fragments de forêts pour exploitation du charbon et la coupe abusive des bois de construction est susceptible de provoquer la perte et la déforestation des habitats des espèces forestières, et d'assécher les mares qui sont des lieux de prédilection pour la reproduction de la plupart des amphibiens.

Les activités du Projet : décapage et terrassement des terres et les bruits des engins dans la zone du projet constituent aujourd'hui des enjeux environnementaux pour la faune et la flore.

7.3.2.3 Impacts potentiels sur la faune ornithologique

La construction et l'exploitation du projet auront certainement des impacts non négligeables sur la faune ornithologique qui s'y abrite. Les impacts identifiés s'appliquant en particulier aux oiseaux de la zone sont : la perte et la fragmentation des habitats, les bruits sonores, la poussière et la pollution éventuelle des cours d'eau.

Au terme de cette étude de cadrage, il ressort que les zones inventoriées renferment une importante communauté d'oiseaux très diversifiée. Les résultats sont plus ou moins homogènes dans les zones échantillonnées.

En termes de recommandation, il est proposé de :

- Faire une étude d'impact proprement dite dans la zone ;
- Prévoir une étude saisonnière de l'avifaune de la zone d'étude et son environnement ;
- Prévoir une étude sur les espèces menacées.

7.3.2.4 Impacts potentiels sur les habitats critiques de la zone

Toutes les formations herbeuses (bowal), arbustives, forêts galerie, les jachères sont fortement dégradées et modifiées par les activités anthropiques qui sont dues aux feux de brousse, l'agriculture et l'élevage dans la zone

d'étude et sans oublier les activités minières déjà existantes dans la zone qui causent énormément des impacts négatifs à la faune et à la flore.

7.3.2.5 Impacts environnementaux cumulatifs

Les impacts environnementaux cumulatifs du projet se traduisent d'abord par une dégradation accrue des sols et des écosystèmes terrestres. La mise en œuvre du projet (construction et exploitation) implique un défrichement supplémentaire qui, combiné aux déboisements déjà causés par les autres entreprises et projets miniers, accentue la déforestation, la fragmentation des habitats naturels et l'érosion des sols. Cette pression cumulative réduit la biodiversité locale et facilite l'expansion agricole et le braconnage dans des zones autrefois isolées ou enclavées.

Sur le plan hydrologique, les effets cumulés des infrastructures minières perturbent les écoulements naturels des cours d'eau et augmentent la sédimentation dans les rivières traversant la préfecture de Boké. Le cumul des travaux miniers d'autres projets avec celui de la société GME-Sarl provoquera une turbidité élevée, des risques de pollutions par les hydrocarbures et une diminution de la qualité de l'eau, affectant à la fois l'alimentation des populations locales et les écosystèmes aquatiques.

Enfin, les impacts cumulatifs se manifestent sur la santé publique et le cadre de vie des populations riveraines. L'intensification des activités de plusieurs entreprises minières entraîne une augmentation des émissions de poussières et de gaz, provoquant des maladies respiratoires et des nuisances sonores. A long terme, la multiplication des infrastructures minières transforme profondément le paysage et réduit la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.

7.3.3 Impacts potentiels du projet sur le milieu humain

7.3.3.1 Identification et analyse des impacts négatifs sur le milieu humain

➤ Impacts négatifs sur le cadre de vie et la santé des populations

Le présent projet génèrera d'importantes nuisances sonores que ce soit par l'aménagement de la zone minière et la circulation des véhicules utilitaires. Difficilement évitables, ces bruits affectent le cadre de vie des populations riveraine.

Le mouvement des camions de transport s'accompagne d'importantes émissions de poussières. Les impacts sont particulièrement aigus en saison sèche : le dépôt de particules à un impact négatif sur le cadre de vie et aussi sur la santé de l'homme (risque d'inhalation particules dans l'air).

➤ Impacts négatifs sur le foncier et l'occupation des terres

Le développement des projets miniers dans la zone d'étude (Boké) durant cette décennie a considérablement bouleversé les modes de gestion des terres. La grosse consommation des terres par l'exploitation minière commence à entrainer la rareté des terres, en particulier, pour les activités agricoles et pastorales ce qui risque d'engendrer des conflits d'usage.

De plus cette situation commence à modifier le comportement des populations des zones non occupées qui deviennent réticentes à accueillir sur leurs terres des arrivants d'autres communautés et zones. Ce comportement s'explique par : la restriction à l'utilisation des terres, la diminution de la propriété foncière et des espaces de culture des populations affectées par les activités d'autres entreprises minières déjà présentes dans la zone et à la monétarisation foncière au travers des négociations compensatoires.

La diminution des terres agricoles entraine la diminution de la production agricole de base et partant la cherté des produits alimentaires de base et la diminution des moyens de subsistance des populations affectées par le projet.

7.3.3.2 *Identification et analyse des impacts positifs sur le milieu humain*

➤ **Emploi**

D'une manière générale, le projet pourrait avoir un impact socio-économique positif et contribuer à améliorer les conditions générales de vie d'une partie importante de la population dans la zone d'influence du projet. En effet, des opportunités d'emploi seront générées lors de la phase de construction, puis lors de la phase d'exploitation du projet (utilisation de la main d'œuvre locale ou nationale). L'emploi des jeunes locaux a été l'une des principales préoccupations exprimées par les interviewés locaux lors de la phase de consultation préliminaire au cours de cette mission de cadrage. L'emploi local est crucial pour le bon fonctionnement du projet. S'il n'est pas géré correctement, l'impact social pourrait être particulièrement négatif, générant beaucoup de ressentiments et de frustrations au sein des communautés locales. Il s'agit donc d'un point clé à examiner dans l'étude d'impact environnemental et social.

➤ **Formation professionnelle**

Afin de pouvoir booster l'emploi local, la mise en place des mécanismes de formation professionnelle dans les métiers miniers (chauffeurs, mécaniciens, opérateurs de machines, etc.) serait une bonne mesure compensatoire pour les pertes d'activités due à la réduction des terres cultivables. De telles initiatives seront bénéfiques à la fois pour la société et pour les communautés locales.

➤ **Développement économique**

Le présent projet est également susceptible de contribuer au développement économique de la région en stimulant les activités commerciales et de services. En effet, le projet pourrait favoriser le développement du commerce dans cette zone. Le désenclavement des localités, facilitera le ravitaillement des marchés et des boutiques ainsi que l'écoulement des marchandises.

➤ **Infrastructures et services**

Les investissements de GME-Sarl dans les infrastructures de base (santé, éducation, accès à l'eau potable) pourront contribuer substantiellement au développement socio-économique de la zone et seront très appréciés par la population locale. C'est ce qui ressort des entretiens avec les populations lors de l'étude de cadrage. Le développement et l'entretien du réseau routier contribuera à briser l'isolement de certaines zones agricoles, ouvrant de nouvelles opportunités aux habitants pour commercialiser leurs produits. Toutes les parties prenantes concernées doivent soutenir pleinement la politique de développement des infrastructures socio-économiques, pour stimuler le développement des activités génératrices de revenus (AGR) chez les populations affectées par le projet (PAP) et ainsi éviter que la fin du projet ne finisse pas par générer de la colère et de la frustration chez les personnes affectées par le projet.

Tableau 41 : Synthèse des impacts appréhendés

Composante de l'environnement	Eléments des différents milieux environnementaux	Activités source d'impact	Impacts potentiels appréhendés
Milieu physique	Topographie des sols	-Ouverture des bancs d'emprunt et carrières. -Déboisement, travaux d'excavation, de remblayage et terrassement, -Transport et circulation des engins	-Erosion des sols sensibles -Modification du profil (texture) des sols ; -Destruction des sols et déstabilisation des pentes ;

		-Aménagement de la route minière	
	Eaux de surface et souterraine	-Aménagement de la mine; - Excavation et terrassement, -Transport, circulation, déblayage des sites.	- altération de la qualité des ressources en eaux - Pression sur les ressources en eau.
	Air	Transport, circulation des véhicules et engins de chantier, déboisement, excavation Terrassement ; circulation des camions bennes	Altération de la qualité de l'air.
	Ambiance sonore	Circulation des véhicules et engins de chantier ;	Altération du cadre de vie.
	Climat	Déboisement, Circulation abusive des véhicules et engins mal entretenus,	Dégradation du couvert végétal, ensablement des lits des cours d'eau entraînant souvent des tarissements, le réchauffement climatique etc.
Milieu biologique	Flore /végétation	-Déboisement, aménagement des accès, -Excavation et terrassement ;	-Empiètement des différentes formations végétales localisées dans l'emprise du projet. -Dégradation des habitats localisés dans la zone projet.
	Faune (mammifère oiseaux, reptiles...)	Dégagement et ouverture des emprises de la mine: déboisement, aménagement des accès, excavation et terrassement	Modification et destruction de l'habitat Migration des animaux vers les endroits propices. -Mort accidentelle de certains animaux
Milieu Humain	Cadre de vie	Mise en œuvre du projet (construction et exploitation) ; L'ouverture des carrières temporaires,	-Détérioration du cadre de vie des communautés ; source d'approvisionnement en Eaux, pollution de l'air, augmentation possible du niveau de bruit ; Déplacement involontaire physique et économique des PAP.
	Emploi	Aménagement des infrastructures et ouvrages de franchissements du projet	GME Sarl offrira des opportunités d'emploi aux communautés riveraines selon la qualité du travail et le niveau de compétence et d'aptitude à exercer le travail proposé. Flux migratoire.
	Lieu de Culte	Aménagement des infrastructures du projet, et transport du minerai	Morcellement des forêts sacrées dans la zone du projet ; Dépravation des mœurs et coutumes
	Agriculture	Construction infrastructures du projet ;	Destruction des terres agricoles,

		Ouverture des carrières	Morcellement des terres agricoles.
	Elevage	Construction infrastructures du projet ; Ouverture des carrières Aménagement des routes d'accès	Perturbations des activités d'élevage, Risque d'accident au niveau du cheptel, Dégradation de zones de pâturage
	Santé et sécurité	Aménagement des routes d'accès, de la mine Excavation et terrassement et circulation des engins de transport	Pollution des ressources en eau entraînant des problèmes de santé ; Emission de poussière et des Gaz à effet de serre ; Bruits et vibrations ; Accidents de travail et de circulation
	Paysage	Travaux de construction et d'exploitation Déboisement et décapage	Modification du champ visuel Perte de la beauté du paysage naturel

CONCLUSION DE L'ETUDE DE CADRAGE

Le présent rapport de cadrage s'inscrit dans le cadre des études préparatoires à l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'exploitation de bauxite par la société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl (GME-Sarl) dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss (préfecture de Boké).

Ce projet constitue un levier de développement socio-économique pour ces localités et pour la nation guinéenne toute entière. La phase de cadrage a permis de définir le périmètre du projet et ses zones d'influence directe et indirecte.

En tant qu'étape préalable à la phase d'étude d'impact environnemental et social (EIES), cette mission a eu pour principal objectif d'identifier les enjeux majeurs qui devront faire l'objet d'analyses approfondies lors de la phase d'EIES. Elle a permis de relever les contraintes techniques, d'identifier les zones écologiquement sensibles ainsi que les communautés susceptibles d'être directement affectées. Cette approche préventive est essentielle pour anticiper les impacts et garantir la conformité du projet aux normes nationales et internationales.

Sur le plan social, la mission de cadrage a recensé plusieurs localités concernées par le projet. Dans le cadre de cette première phase, une consultation publique a été organisée dans les secteurs centraux ainsi qu'une consultation des autorités préfectorales et sous-préfectorales afin de recueillir les préoccupations et attentes des populations ; au total, 15 consultations ont été tenues pendant cette phase et ont concerné 584 personnes (autorités et populations confondues). Les principales préoccupations exprimées concernent la préservation des terres agricoles, la protection des points d'eau, les mécanismes d'indemnisation en cas de perte d'actifs, ainsi que les opportunités d'emplois et de sous-traitance avec les entreprises locales. Ces consultations ont permis d'instaurer un climat de confiance et constituent un socle important pour assurer l'acceptabilité sociale du projet.

L'analyse préliminaire de l'état initial du milieu récepteur a permis d'identifier plusieurs impacts potentiels. Sur le plan environnemental, les principaux risques concernent la déforestation ponctuelle, la fragmentation des habitats naturels, la modification des écoulements hydriques et des risques de pollution des sols et eaux (de surface et souterraines). Sur le plan social, les impacts majeurs pourraient se traduire par des perturbations temporaires des

activités économiques locales, des déplacements involontaires et des changements dans les modes de vie des communautés. Toutefois, le projet présente également des perspectives positives, notamment en matière d'emploi, d'amélioration de l'accessibilité et de stimulation des échanges économiques locaux et régionaux.

Pour gérer ces impacts, il est prévu qu'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) détaillé soit élaboré lors de la réalisation de la phase d'EIES approfondie. Ce PGES définira les mesures préventives, d'atténuation et de compensation adaptées, telles que la protection de l'environnement, la restauration des sites dégradés, la gestion adéquate des déchets de chantier et la mise en place de mécanismes de suivi et de concertation continue avec les communautés. Ce dispositif sera essentiel pour limiter les impacts négatifs tout en maximisant les retombées positives du projet.

La réussite du présent projet dépendra en grande partie de la participation active des parties prenantes et de la mise en place d'une gouvernance environnementale et sociale rigoureuse. Une collaboration étroite entre les autorités administratives, les services techniques de l'Etat, la société GME-Sarl et les populations locales sera indispensable pour garantir la transparence, réduire les risques de conflits et assurer une répartition équitable des bénéfices générés par le projet.

En somme, cette mission de cadrage a permis de poser les bases méthodologiques et stratégiques pour la suite du processus d'EIES. Elle a contribué à identifier les enjeux prioritaires, à engager un premier dialogue constructif avec les communautés et à préparer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un PGES complet et efficace lors de la phase d'EIES. Ces acquis constituent des prérequis essentiels pour assurer la réalisation d'un projet minier durable, respectueux de l'environnement et socialement acceptable.

L'étude préliminaire de la zone d'étude a permis de circonscrire la zone d'étude concernée (que ce soit la zone d'influence directe, que la zone d'influence élargie donc indirecte), d'établir l'état actuel de l'environnement physique, biologique et humain de cette zone, d'identifier quelques enjeux et impacts pertinents de la zone d'étude. Ce qui justifie l'obligation d'une étude d'impact environnemental et sociale (EIES) complète et par conséquent, la nécessité de l'élaboration des termes de référence de l'EIES du projet à soumettre à l'AGEE.

Il est proposé un projet de termes de référence (TdR) décliné dans la première partie de ce document, à soumettre à l'Agence Guinéenne des Évaluation environnementale (AGEE) pour examen.

DEUXIEME PARTIE : TERMES DE REFERENCE

Termes de Référence de l'Étude d'Impact Environnemental et Social
du Projet d'Exploitation de Bauxite dans les sous-préfectures de
Tanènè et Dabiss, préfecture de Boké par la société GUINEE
MINING ET EQUIPEMENTS Sarl (GME-Sarl).

I. INTRODUCTION

Cette première partie du document est le projet de Termes de Références (TdR) de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) projetée dans le cadre du projet d'exploitation de bauxite initiée par la société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl (GME-Sarl), dans les Sous-préfectures de Tanènè et de Dabiss, préfecture de Boké.

Selon la réglementation guinéenne, notamment l'arrêté 1595 du MEDD, la première étape clé d'une EIES est la réalisation d'une étude de cadrage assortie des Termes de Référence (TdR) de l'étude. Les TdR visent à assurer que l'EIES couvrira tous les aspects du projet et tous ses impacts potentiels, d'une manière suffisamment détaillée pour éclairer le processus de prise de décisions relatif au projet. Les TdR vont ainsi fournir une première définition du projet et de ses principaux impacts potentiels sur le milieu naturel et humain, tels que présentés par l'étude de Cadrage (2^{ème} Partie du document). Ils établissent également l'approche à utiliser pour réaliser l'EIES, l'expertise nécessaire à la préparation de l'étude et les délais de réalisation associés.

Ce projet de TdR a été élaboré par le Bureau D'Expertise en Environnement pour le Développement Durable (BEEDD), mandaté par le promoteur du projet.

L'objectif général des TdR est le recrutement d'un Cabinet ou d'un bureau de Consultants, outillé pour réaliser l'évaluation environnementale et sociale du projet d'exploitation de la bauxite initiée par la société GME Sarl, dans les sous-préfectures de Tanènè et de Dabiss, ceci dans le strict respect des lois et procédures nationales et des bonnes pratiques internationales.

II. BREVE PRESENTATION DU PROJET

Le projet d'exploitation bauxitique de la société GUINEE MINING ET EQUIPEMENTS Sarl (GME Sarl) dans la préfecture de Boké sera une mine exploitée à ciel ouvert et sera structurée autour des données principales suivantes :

1. Volume d'exploitation annuel de la mine : 6 millions de tonnes (6 000 000 tonnes) ;
2. Volume de transport annuel de la mine : 5 millions de tonnes (5 000 000 tonnes) ;
3. Capacité de transport : Une flotte de 120 camions avec une capacité de 60 Tonnes chacun assurant trois (3) voyage par jour. Soit 180 tonnes par jour et par camion ;
4. Les équipements miniers : Ils sont communs en qualité à toutes les mines de ce type. Ce sont des chargeurs, des excavateurs, des bulldozers, des foreuses, etc., en plus des camions de différents types (benne, ravitailleurs, plateaux,);
5. Les infrastructures et commodités : Elles comprennent la base-vie (avec 60 chambres de dortoir, 8 bureaux, 5 laboratoires, 1 entrepôt de matériaux de 2000 m², 1 réfectoire de 240 m², 1 atelier de maintenance de 300 m² et d'autres) ;
6. Effectif total projeté sur le site minier et dans la base-vie : 180 personnes dont le personnel administratif, les responsables de postes et les ouvriers (dans la mine et la maintenance).

III. OBJECTIFS DE L'EIES PROJETEE

L'objectif global de l'étude d'impact environnemental et social prévue est d'évaluer et de gérer les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet d'exploitation de bauxite suivant les différentes phases de sa réalisation (Construction, Exploitation et Fermeture).

Les objectifs spécifiques sont entre autres :

- Décrire le projet et les alternatives à sa réalisation ;
- Analyser le cadre légal et institutionnel Guinéen en lien avec le projet ;

- Analyser l'état initial de l'environnement (étude de base) ;
- Identifier et évaluer les impacts potentiels ;
- Élaborer un plan de gestion environnementale et sociale incluant les mesures d'atténuation, de bonification, de suivi et de surveillance durant le cycle de vie du projet ;
- Elaborer un plan de relocalisation et de compensation des biens et personnes affectés par le projet.

IV. MANDAT DU CONSULTANT

Le principal mandat du Consultant est la réalisation d'une EIES, conformément aux obligations nationales contenues dans le Code Minier (2011), le Code de l'Environnement (2019) et dans l'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 5 mai 2023 portant procédure d'évaluations environnementales en République de Guinée. Le consultant mènera aussi sa mission conformément aux meilleures pratiques internationales en la matière.

V. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Le principal résultat attendu de cette mission de consultation est la réalisation d'une EIES qui présentera entre autres :

- La description détaillée des composantes et activités du projet ;
- L'analyse du cadre légal et institutionnel guinéen en lien avec le projet ;
- La description et l'analyse des données de l'étude de base ;
- L'identification et l'analyse des impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet aux différentes phases de sa réalisation ;
- La proposition des mesures d'atténuation des impacts négatifs et de bonification de ceux positifs ;
- L'élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui inclura aussi :
 - La proposition d'un dispositif de suivi/surveillance ;
 - L'élaboration d'un plan de consultation et d'engagement des parties prenantes ;
 - La réalisation d'un plan de relocalisation et de compensation des populations affectées ;
 - L'élaboration d'un plan de fermeture du projet.

VI. PROPOSITION DE METHODOLOGIE DE REALISATRION DE L'EIES PROJETE

Lors de la phase de cadrage, les interactions prédites entre le projet et le milieu naturel ont été étudiées sommairement pour déterminer quels pourront être les impacts significatifs du projet, et pour planifier les études nécessaires à leur évaluation détaillée.

Les TdR objet du présent document ont été élaborés suite à cette phase de cadrage.

Afin de réaliser un cadrage efficace, il est important de définir clairement le périmètre du projet, sa zone d'influence, les principaux enjeux et types d'impacts à considérer au cours de l'EIES.

Pour une EIES détaillée efficace, l'approche Méthodologique suivante est proposée (Il reviendra au consultant de présenter une méthodologie claire pour l'atteinte des objectifs visés).

6.1. Description du projet et ses principales composantes

Il s'agit précisément de la description de la composante du projet (Mine) et les activités associées à leur réalisation. Cette description se fera en fonction des informations mises à la disposition du Consultant par le Promoteur, ou selon les résultats de l'étude de faisabilité.

a. Définition des zones d'influence du projet

Pour mieux analyser les impacts du projet, Il sera important de bien décrire ses zones d'influence (zone restreinte et zone élargie). En principe, en dehors des impacts sur le changement climatique, la zone d'influence ne

dépassera pas les limites du territoire de la République de Guinée, mais s'étendra bien au-delà de la zone d'exploitation. Les zones d'influence devront être représentées de manière claire et exploitable à travers des cartes produites à partir d'un SIG.

b. Présentation du Promoteur

Le Promoteur du projet ou Maître d'ouvrage sera présenté dans cette section. Cette présentation concernera son siège en Guinée, ses partenaires, sa représentation à travers le monde, ses expériences antérieures dans le domaine minier en particulier l'extraction de la bauxite, le personnel employé, etc.

c. Présentation du Bureau d'études ou Consultant mandaté pour la réalisation de l'EIES

Le Bureau d'études mandaté pour réaliser l'EIES proprement dite sera présenté. Cette présentation rendra compte de ses expériences dans la réalisation des EIES, son personnel et les études similaires réalisées.

6.2. Cadre politique, institutionnel et juridique

Le Consultant procédera à une revue du cadre politique, institutionnel et juridique en analysant les exigences de la Guinée en matière d'évaluation environnementale et sociale qui sont pertinents au projet. Il analysera également les différents accords et conventions internationaux applicables au présent projet ainsi que les principes de l'équateur et certaines normes ou politiques de sauvegarde de certaines institutions financières internationales ou bailleurs de fonds. Un accent sera mis sur les conventions relatives aux changements climatiques, à la conservation de la diversité biologique, aux zones humides, etc.

Cette revue des lois et règlements tiendra compte de ceux relatifs à la relocalisation et la compensation ainsi que les mesures légales à prendre pour faciliter la mise en place d'un programme de relocalisation ou de compensation dans le but de contrer les effets indésirables dans sa mise en application.

En outre, Il présentera toutes les institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet et définira, les rôles et responsabilité de chacune d'entre elles.

6.3. Description et analyse de l'environnement initial du milieu récepteur du projet

6.3.1. Rappels de la synthèse des principaux enjeux identifiés par le Cadrage

Sur la base des observations de terrain et des résultats des entretiens préliminaires avec les communautés riveraines, il a été dégagé sommairement les différentes préoccupations et les enjeux d'ordre physiques, biologiques et sociaux qui se dessinent dans le cadre du présent projet d'exploitation de bauxite par la société GME Sarl dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss, préfecture de Boké.

6.3.1.1. Enjeux environnementaux du milieu physique

Sur la base des observations de terrain effectuées lors de la mission de cadrage, des échanges avec les populations riveraines et de l'analyse de la composante du projet (permis minier de 445,06 km²) plusieurs enjeux environnementaux majeurs de nature physique ont été identifiés. Ces enjeux concernent directement les éléments essentiels du milieu environnemental (sols, ressources en eau, qualité de l'air, niveaux sonores, paysage et climat) et peuvent affecter significativement les équilibres naturels locaux. »

Sols et érosion

Les travaux de décapage des sols sur la zone d'extraction, combinés aux opérations de terrassement, entraîneront une déstructuration notable des horizons pédologiques. La suppression du couvert végétal, notamment sur des zones de pentes et de bas-fonds, accroîtront la vulnérabilité des sols à l'érosion hydrique.

Pendant la saison des pluies, les précipitations intenses favoriseront le ruissellement, la sédimentation, le lessivage des particules fines et la formation de rigoles. Ce phénomène pourrait être aggravé par l'exploitation de la mine,

généralisant un risque de dispersion de « boues rouges » (résidus ferrugineux issus des formations latéritiques), susceptibles de contaminer les terres agricoles et les bas-fonds en aval de la mine.

Eaux de surface et eaux souterraines

Les terroirs couverts par le permis sont caractérisés par un réseau dense de petits cours d'eau et de marigots à écoulement saisonnier, convergeant du nord-est vers le sud-ouest. L'emprise du permis franchit plusieurs de ces zones hydrologiques sensibles, ce qui accroîtrait les risques de perturbation du régime naturel d'écoulement et d'augmentation de la turbidité des cours d'eau.

L'érosion des sols liée aux travaux pourrait entraîner une sédimentation accrue dans les cours d'eau, modifiant la qualité physico-chimique des eaux et affectant les habitats aquatiques. Les nappes phréatiques locales, souvent sollicitées par les forages villageois, pourraient également être menacées par des infiltrations d'hydrocarbures, d'huiles usées et d'autres polluants accidentels provenant des engins et des zones de stockage.

Bruit et vibrations

Les nuisances sonores et vibratoires constituent un enjeu majeur, particulièrement dans les villages riverains situés à proximité du plateau minier. Les principales sources de bruit seront :

- Les engins lourds de terrassement,
- Les opérations de forage et dynamitage (si appliquées),
- La circulation continue des camions sur la mine.

Une cartographie des zones sensibles devra être réalisée pour anticiper les impacts sur les localités proches et déterminer les distances de sécurité.

Emissions atmosphériques

La mise en exploitation de la bauxite entraînera des émissions importantes de poussières (PM10 et PM2.5), surtout lors des phases de défrichement, de terrassement. En saison sèche, l'absence d'humidité pourrait renforcer la dispersion des particules fines dans l'air.

Ces émissions peuvent affecter la santé des populations riveraines, notamment les enfants et les personnes âgées, et perturber les cultures vivrières situées en bordure de la mine. Des mesures de contrôle devront être prévues.

Aspect visuel et paysage

L'exploitation du plateau central modifiera le paysage naturel des localités concernées. Les opérations d'excavations et les plateformes de stockage créeront des ruptures visuelles dans un environnement encore largement dominé par des formations forestières, des savanes etc... Ces modifications paysagères seront particulièrement perceptibles depuis les villages avoisinants et pourraient altérer la valeur esthétique du cadre naturel local.

Changement climatique

Ce projet s'inscrit dans un contexte caractérisé par une variabilité accrue des précipitations dans la préfecture de Boké, avec des pluies plus intenses mais concentrées sur des périodes plus courtes, une saison sèche prolongée et une hausse des températures moyennes

Ces dynamiques climatiques accentuent les risques déjà identifiés :

- Aggravation de l'érosion des sols et des glissements de terrain,
- Baisse du niveau des nappes phréatiques, réduisant la disponibilité en eau potable,
- Multiplication des phénomènes d'assèchement soudain des cours d'eau,

- Hausse des émissions de poussières et des risques de feu de brousse.

L'intégration des enjeux climatiques dans la planification et l'exécution du projet est indispensable afin de réduire la vulnérabilité des infrastructures et renforcer la résilience des communautés locales face aux effets attendus de changement climatique.

6.3.1.2. Enjeux environnementaux liés au milieu biologique

➤ Enjeux sur la végétation

Les enjeux sur la végétation résultant du présent projet sont majeurs, car ses activités de mise en œuvre modifient profondément les écosystèmes terrestres.

Enjeux liés à la destruction directe de la végétation

- **Défrichement massif** : la mise en place de la mine à ciel ouvert implique le déboisement total de grandes surfaces ;
- **Perte de couverture végétale** : disparition de plusieurs types de formations végétales (savanes : herbeuses, arbustives, arborées ; de forêts claires, d'agro-forêts...) ;
- **Perturbation du sol** : décapage des horizons superficiels riches en matières organiques, rendant difficile la régénération naturelle.

Enjeux liés sur la biodiversité végétale

- **Perte d'espèces endémiques ou rares** : on peut citer le *Vitex doniana*, *Albizzia sassa* ou *Spondias mombin*, etc., qui sont des espèces en danger (EN), d'autres espèces vulnérables (VU) : *Azelia africana* ou *Azelia africana* et d'autres espèces quasi menacée (NT) : le *Milicia excelsa*.
- **Fragmentation des habitats** : la mine crée des « barrières écologiques » qui isolent les populations végétales et animales.
- **Propagation d'espèces envahissantes** : les zones dégradées favorisent les plantes pionnières ou exotiques envahissantes, au détriment des espèces locales.

Enjeux sur les fonctions écologiques de la végétation

- **Régulation hydrologique** : la végétation joue un rôle dans l'infiltration, la filtration et la rétention d'eau. Son élimination entraîne ruissellement accru, érosion et turbidité des cours d'eau.
- **Stabilisation des sols** : la disparition des racines des plantes accroît les risques d'érosion, glissement de terrain et sédimentation des rivières.
- **Cycle du carbone** : la déforestation = émission de CO₂, perte de puits de carbone.

Enjeux paysagers et socioéconomique

- **Altération du paysage naturel** : les zones minières deviennent des espaces artificialisés visibles à grande distance.
- **Perte de ressources pour les populations locales** : bois, plantes médicinales, fruits etc...
- **Réduction des zones de cueillette ou de culture** pour les communautés riveraines au projet.

Enjeux post-exploitation et de réhabilitation

- **Reconstitution difficile des écosystèmes** : les sols dégradés par la mine sont souvent stériles ou pollués (bauxite = sols latéritiques acides et compactés).
- **Nécessité de plans de reboisement adaptés** : utilisation d'espèces locales, restauration progressive de la couverture végétale et des corridors écologiques.

- **Suivi écologiques sur le long terme** : pour évaluer la réussite de la revégétalisation et la recolonisation naturelle.

➤ **Enjeux sur la faune**

Perte directe d'habitats fauniques et réduction de la surface disponible

La mise à nu de la superficie de la zone d'extraction (Mine) et les emprises associées (dépôts, camps, pistes secondaires) éliminent directement la végétation et les niches écologiques (refuges, zones de nidification, tanières). Cela affecte les espèces à faible mobilité et les spécialistes forestiers.

Fragmentation et perte de connectivité

La mine crée des barrières et des îlots d'habitats isolés, empêchant la circulation des mammifères, primates et autres espèces et réduisant les échanges génétiques. Les petites populations de faunes isolées deviennent plus vulnérables.

Augmentation du braconnage et pression humaine

L'ouverture de la mine facilite l'accès des chasseurs, des bucherons. De nombreuses études sur les zones minières montrent une hausse significative de la chasse et du prélèvement d'espèces après ouvertures de la mine.

Collisions routières et mortalité directe

Les animaux (mammifères et reptiles) peuvent être victimes de collisions le long de la mine, surtout la nuit ou aux périodes de migration/dispersion.

Pollution sonore, lumineuse et perturbation comportementale

Le bruit des engins, l'activité humaine et l'éclairage de chantiers perturbent la reproduction et le comportement nocturne de la faune.

Introduction et propagation d'espèces invasives

Les perturbations et le transport de matériaux favorisent les plantes envahissantes qui modifient les habitats et la disponibilité de la nourriture pour la faune native. L'éloignement de certaines espèces de mammifère (surtout celles d'intérêt pour la conservation) par suite de l'augmentation de bruit et le déversement accidentel d'hydrocarbures.

Effets cumulatifs et à long terme (pouvant menacer des espèces protégées)

La zone d'étude (préfecture de Boké) est réputée abriter des primates, oiseaux forestiers et autres taxons vulnérables ; les menaces minières sont reconnues comme facteurs poussant certaines populations au seuil critique si non contrôlées.

6.3.1.3. *Enjeux pour le milieu humain*

Tableau 42 : Enjeux pour le milieu humain

Enjeux majeures	Impacts majeurs	Mesures d'atténuation / Recommandations
Foncier et ressources naturelles	Potentielle Perte de terres agricoles Restriction des pâturages et points d'eau Tarisement et/ou pollution des cours d'eau	Compensation juste et transparente pour les PAP Programmes de réinstallation Appui à la réhabilitation agricole et pastorale

		Préservation/protection des têtes de sources
Santé, sécurité et mobilité	Poussières et maladies respiratoires Perte de bétail Hausse de la criminalité	Systèmes de réduction des poussières Renforcement des infrastructures de santé Campagnes de sensibilisation
Cadre de vie et environnement	Nuisances sonores Déforestation et perte d'essences forestières modification du paysage Pollution de l'air et de l'eau	Programmes de reboisement Protection et gestion durable des ressources en eau Réduction des nuisances sonores et visuelles
Communication et gouvernance locale	Conflits entre communautés et promoteur Manque de dialogue et de sensibilisation	Mise en place d'un cadre permanent de concertation (communautés, autorités locales, promoteur) Renforcement de la communication et de la transparence
Activités économiques et niveau de vie	Baisse de la productivité agricole Augmentation du coût de la vie (logement, nourriture, transport)	Appui aux activités agricoles Création d'activités génératrices de revenus Développement de marchés locaux Soutien ciblé aux groupements féminins
Jeunesse	Opportunités d'emplois Formations professionnelles	Création de programmes de formations technique et professionnelle Promotion de l'emploi local Recrutement transparent
Éducation / Enfance	Abandon d'activités scolaires Risques d'accidents pour les enfants	Construction et équipement de nouvelles écoles Sensibilisation sur les avantages liés à la scolarisation des enfants Sécurisation des trajets scolaires
Sites culturels et patrimoine	Destruction ou dégradation des sites culturels Limitation d'accès à ces sites	Identification et protection préalable des sites culturels Collaboration avec les autorités locales et communautés pour la sauvegarde du patrimoine
Impacts cumulatifs	Multiplication des effets négatifs liés à la présence d'autres projets miniers (pollution, insécurité, pressions socio-économiques)	Coordination inter-entreprises minières Suivi environnemental et social intégré Plan de gestion collective des impacts

6.3.2. Obligations du Consultant pour la description et l'analyse de l'état initial du milieu récepteur du projet

Une part importante de l'EIES sera consacrée à la détermination de l'état initial environnemental et social du projet, c'est à dire des conditions qui prévaudraient en l'absence du projet (l'état initial est aussi parfois appelé « contexte de référence »). Ceci permettra d'évaluer les impacts en comparant le scénario « sans projet » avec le scénario de développement du projet. Certaines de ces études d'état initial ont déjà été effectuées et des données de référence complémentaires seront collectées à la suite de la validation des présents TdR. Ces données devront prendre en compte :

- Des sources de données existantes, notamment auprès d'une agence gouvernementale, d'organismes de recherche, ou sous forme de publications ;
- Des consultations avec des parties prenantes externes au projet ; et

- Des études de terrain visant à obtenir les informations manquantes nécessaires à l'évaluation des impacts.

La méthodologie de ces études sera exposée en détail dans le Rapport d'EIES.

Lors de l'évaluation des impacts du projet, il est important de reconnaître que le contexte de référence est susceptible d'évoluer de manière significative par rapport à la situation existante, du fait de changements démographiques, de changements dans l'aménagement du territoire et l'utilisation des terres, de l'évolution du contexte économique local, et d'autres facteurs indépendants du projet. Le contexte de référence de ce projet sera donc défini en considérant la manière dont les conditions actuelles évolueront à l'avenir, en l'absence du projet (scénario « sans projet »).

6.4. Description et évaluation des impacts

La description et l'évaluation des impacts suivront un processus itératif axé autour de quatre questions :

1. Prédiction – Quelles seront les conséquences de ce projet sur le milieu naturel et les communautés ?
2. Evaluation – Cet impact est-il problématique ? Est-il important ? Quel est sa sévérité ?
3. Atténuation – Si l'impact est important, quelles sont les solutions pour en prévenir ou réduire les effets négatifs, ou en optimiser les effets positifs ?
4. Impact résiduel – L'impact est-il toujours important une fois les mesures d'atténuation mises en œuvre ?

L'approche relative à ces étapes est exposée ci-dessous.

➤ Prédiction de l'intensité des impacts

L'étude d'impact décrira les effets sur le milieu naturel et les communautés en prévoyant l'intensité des impacts et en la quantifiant dans la mesure du possible. Le terme "intensité" est utilisé ici afin d'englober les diverses dimensions possibles de l'impact analysé, à savoir :

- Nature du changement (qu'est ce qui est affecté ? de quelle manière ?) ;
- Taille, échelle ou intensité ;
- Portée et répartition géographique ;
- Durée, fréquence, réversibilité, etc. ; et
- Si applicable, la probabilité d'occurrence (pour un accident ou un autre phénomène exceptionnel).

Le terme d'intensité inclut également toute incertitude relative à l'occurrence ou à l'échelle de l'impact. L'intensité décrit donc le changement effectif qui devrait toucher une ressource ou cible (par exemple : l'étendue et la durée pendant lesquelles l'air et l'eau seront pollués et l'augmentation des concentrations de polluant ; le degré et la probabilité de l'impact sur la santé ou sur les moyens de subsistance d'une communauté locale ; la probabilité de blessures ou de décès suite à un accident).

L'intensité peut être évaluée de diverses manières, en fonction de la nature de l'impact étudié. Ainsi, par exemple, les impacts des émissions sonores ou des émissions atmosphériques du projet sont généralement prédits au moyen de modèles mathématiques, spécialement conçus pour calculer les effets des sources d'émissions sur les niveaux de bruit ambiants ou sur la qualité de l'air ambiant. Les impacts directs sur l'occupation des sols et les habitats peuvent être déterminés par analyse cartographique. Toutefois, certains impacts faciles à étudier au moyen de représentations mathématiques ou physiques peuvent être analysés sur la base de jugements professionnels et l'expérience des spécialistes impliqués dans l'étude, notamment dans des domaines tels que la biodiversité ou les impacts sociaux. L'approche adoptée pour l'EIES du projet sera exposée en détail pour chaque type d'impacts dans les chapitres afférents du Rapport d'EIES.

L'intensité des impacts analysés sera évaluée sur une échelle de trois niveaux : faible, moyenne ou forte. Cette échelle sera définie en fonction de la nature de l'impact évalué. Pour des impacts quantifiables, tels que ceux des émissions sonores, des seuils numériques sont employées, tandis que le recours à une classification qualitative sera nécessaire pour certains autres aspects.

La manière dont l'intensité peut être prévue et décrite pour chaque impact sera détaillée dans les chapitres afférents du Rapport d'EIES.

➤ **Evaluation de la sévérité des impacts**

L'étape suivante de l'étude consistera à reprendre les informations relatives à l'intensité des impacts et les expliquer en termes d'importance pour la société et le milieu naturel. Ceci permettra aux parties prenantes concernées de comprendre l'importance à accorder à chaque problématique inhérente au projet. Cette étape est l'évaluation de la sévérité des impacts.

Il n'existe pas de définition réglementaire ou uniformément admise de la sévérité d'un impact. Pour les besoins pratique de l'EIES du projet, la définition suivante est proposée :

La sévérité d'un impact sera jugée importante si, seul ou en con avec d'autres, cet impact doit, d'après l'équipe d'EIES, être pris en compte par les décideurs du projet pour déterminer si le projet doit être réalisé, et, si oui, sous quelles conditions.

L'évaluation de la sévérité fait appel à un exercice de jugement. Les opinions peuvent varier en fonction des parties impliquées dans la procédure (institutions publiques, experts techniques, populations affectées, le grand public, etc.). L'évaluation des impacts s'appuiera sur l'avis de l'équipe d'EIES, renseigné par les normes légales et internationales ainsi que les cadres de politiques, les bonnes pratiques internationales en vigueur, et les opinions des parties prenantes recueillies dans le cadre du processus de consultation.

Les critères d'évaluation de la sévérité des impacts seront clairement définis pour chaque type d'impact en déterminant si le projet :

- Causera des non-conformités par rapport à la réglementation ou aux normes environnementales applicables (notamment en termes de qualité de l'air, de l'eau ou des sols, et de niveaux de bruit), ou contribuera de manière substantielle à la probabilité que ces normes soient dépassées ; ou
- Affectera des sites protégés, ou des ressources environnementales ou sociales importantes (par exemple : aires protégées, espèces rares et protégées, patrimoine historique, sources importantes d'alimentation en eau) ; ou
- Interférera avec les politiques gouvernementales ou internationales en vigueur relatives à l'environnement naturel et humain, par exemple en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, au recyclage des déchets, à l'amélioration de la santé, à la protection de la biodiversité, à la protection des droits de l'homme, etc.

En l'absence de norme ou si les informations fournies se révèlent insuffisantes pour évaluer les impacts, la sévérité sera évaluée en tenant compte de l'intensité de l'impact et de la valeur ou de la sensibilité de la ressource ou cible affectée. La valeur d'une ressource sera déterminée en considérant sa qualité et son importance attribuée, par exemple, pour une aire naturelle, par son statut de protection local, régional, national ou international, les services qu'elle rend à la communauté locale ou la société dans son ensemble, ou sa valeur économique. La sensibilité des cibles (par exemple : un foyer, une communauté ou un groupe social) tiendra compte de leur réaction probable face au changement et leur capacité à s'adapter et gérer les effets de l'impact.

L'intensité de chaque impact et la sensibilité ou valeur des cibles concernées seront croisés en vue d'évaluer le degré de sévérité de l'impact, dans une approche matricielle

Tableau 43 : Matrice d'évaluation de la sévérité des impacts (proposition)

Sensibilité de la cible / Valeur de la ressource	Intensité de l'Impact (positif ou négatif)		
	Faible	Moyenne	Forte
Faible	Insignifiante	Mineure	Modérée
Moyenne	Mineure	Modérée	majeure
Forte	Modérée	Majeure	Critique

Les critères pris en compte pour l'évaluation de chaque type d'impacts seront clairement définis dans le rapport d'EIES. Il faut préciser que les distinctions entre les différentes classifications ne peuvent être considérées comme nettes et les jugements relatifs à l'intensité, la valeur ou la sensibilité et la sévérité impliquent un exercice de pondération d'une série de différents facteurs d'intensité ou de sensibilité par l'équipe d'EIES.

➤ **Evaluation des impacts résiduels**

Une fois un consensus obtenu sur les mesures d'atténuation, l'équipe d'EIES réévaluera les impacts en tenant compte de ces mesures, désormais intégrées au projet. Si des impacts résiduels significatifs subsistent, de nouvelles options seront examinées et les impacts réévalués en concertation avec l'équipe de projet et ce jusqu'à ce qu'ils soient aussi faibles que possible. Les impacts résiduels significatifs subsistant à la fin de ce processus seront décrits dans le Rapport d'EIES et feront l'objet d'une discussion sur les mesures d'atténuation encore éventuellement envisageables. Le degré de sévérité attribué aux impacts résiduels reflètera le niveau de considération que l'équipe d'EIES jugera nécessaire d'accorder dans le processus de prise de décisions relatif au projet :

- Les impacts critiques seront évités ;
- Un poids substantiel sera attribué à tous les impacts résiduels majeurs dans le processus de prise de décision relatif aux suites données au projet, qu'ils soient positifs ou négatifs, au regard des autres coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et/ou économiques afférents au projet. Le PGES devra prévoir des mesures d'atténuation et de suivi poussées des impacts majeurs négatifs, et des mesures visant à l'optimisation, dans la mesure du possible, des impacts positifs ;
- Les impacts résiduels modérés seront pris en compte avec une importance moindre dans le processus de prise de décision mais une attention particulière devra tout de même être portée aux mesures d'atténuation et de surveillance à mettre en œuvre, en veillant à ce qu'elles reflètent les meilleures techniques disponibles, et permettent de maintenir les impacts résiduels à un niveau aussi faible que raisonnablement possible, tout en optimisant les impacts positifs.

Les impacts mineurs seront portés à la connaissance des décideurs mais n'auront que peu, voire aucun, poids dans la décision finale. Dans le cadre du PGES, des mesures d'atténuation adaptées devront être mises en œuvre au moyen de bonnes pratiques classiques et des campagnes de surveillance devront être menées pour confirmer que les impacts ne dépassent pas les niveaux attendus.

➤ **Mesures d'atténuation**

L'étude d'impact vise à s'assurer que les décisions relatives au projet sont prises en toute connaissance de leurs impacts probables sur le milieu naturel et humain. Une étape essentielle de l'EIES est l'identification de mesures à prendre pour veiller à ce que les impacts soient aussi faibles que possible dans la mesure du raisonnable.

Il s'agira donc d'identifier les impacts majeurs susceptibles de survenir, puis de collaborer avec l'équipe de conception et de planification du projet pour définir des mesures raisonnablement envisageables pouvant être

prises en œuvre afin d'atténuer au mieux ces impacts. Ces mesures seront établies en accord avec le Promoteur et intégrées au projet.

Quand un impact majeur est identifié, les options d'atténuation sont hiérarchisées par ordre de priorité, en privilégiant les mesures permettant de :

- Prévenir l'impact à la source – éliminer la source d'impact, par exemple en déplaçant une composante du projet pour éviter un site jugé sensible ;
- Intervenir sur la source de l'impact – réduire la source d'impact, par exemple en maîtrisant les émissions de poussières ou le bruit ;
- Atténuer l'impact – réduire l'impact entre la source et la cible, par exemple en installant un mur antibruit entre une installation industrielle et les communautés voisines ;
- Intervenir au niveau de la cible – réduire l'impact au niveau de la cible, par exemple en mettant à disposition une isolation phonique dans les bâtiments voisins ;
- Traiter l'impact après qu'il se soit matérialisé – réparer les dégâts une fois qu'ils se sont produits, par exemple en dépolluant les zones touchées par des déversements accidentels en phase de construction ; et
- Fournir une compensation – sous forme de remplacement de ressource perdue ou altérée en fournissant une autre ressource semblable, voire différente mais de valeur égale, par exemple, en réinstallant les parties prenantes déplacées par l'emprise foncière du projet, ou en offrant une compensation financière pour toute perte d'activité génératrice de revenu.

Les mesures d'atténuation comprendront également des mesures pour optimiser les éventuels impacts positifs du projet, par exemple en termes de création d'emploi et en augmentant l'accès à l'emploi pour les populations locales en développant les compétences du bassin d'emploi par la mise en place de formations ciblées.

Une attention particulière sera portée à l'atténuation des impacts au moyen de :

- Modifications dans les plans de conception et le dimensionnement du projet : par exemple, déplacement de structures, mise en place de murs antibruit et conception de structures pour minimiser l'impact visuel ;
- Choix d'approches et méthodes de construction : par exemple, priorité aux équipements électriques plutôt que diesel ; et
- Mise en œuvre de mesures de maîtrise des impacts en phase de construction et d'exploitation : par exemple, couverture des zones génératrices de poussières, installation de déshuileurs sur les aires susceptibles de recevoir des égouttures ou déversements d'hydrocarbures, adoption de plan d'intervention en cas de déversements accidentels, etc.

Tous ces types de mesures seront évalués dans l'étude et des propositions seront discutées et validées par le promoteur pour ensuite être présentées dans un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). Dans le cas où, en raison du fait que certaines études techniques relatives au projet sont encore en cours, le détail dans la conception d'une mesure ne peut faire l'objet d'un engagement définitif à ce stade, l'EIES et le PGES comporteront au nom de la Société, un engagement clair de moyens pour atteindre un niveau de performance environnementale et sociale acceptable, avec l'engagement de finaliser ultérieurement la définition des détails techniques et opérationnels des mesures à prévoir. Des propositions seront également exposées dans le but d'assurer le suivi et la surveillance de la bonne application des mesures d'atténuation et la présentation de compte rendus réguliers aux parties prenantes externes, dans le cadre du Système de Gestion Environnementale et Sociale du projet. Le PGES identifiera également comment renforcer les capacités des différents acteurs concernés par le projet pouvant être amenés à intervenir pour gérer certains impacts potentiels (par exemple, le comité préfectoral de suivi environnemental et social...).

6.5. Consultation des parties prenantes

Au cours de l'EIES, l'équipe mandatée consultera les parties prenantes au projet pour recueillir et comprendre leurs points de vue et préoccupations concernant le projet, et pour recueillir toute donnée pertinente concernant l'environnement et la communauté locale. Ces informations seront utilisées dans l'étude et l'identification de mesures d'atténuation adaptées.

Une fois le Rapport d'EIES finalisé et transmis au Gouvernement pour validation, il sera mis à la disposition du public pour commentaires éventuels et ses constatations seront diffusées aux communautés affectées.

Tous les commentaires relatifs aux impacts et mesures d'atténuation proposées seront pris en compte lors de la finalisation des études de conception et de finalisation du projet, dans le choix et la mise en œuvre des méthodes de construction et d'exploitation, et la mise en œuvre effective du Plan de Gestion Environnementale et Sociale.

➤ *Engagement des parties prenantes*

La participation au développement peut être définie comme le processus par lequel des personnes intéressées (parties prenantes) influencent et contrôlent ensemble les initiatives de développement, les décisions et ressources qui les concernent. Dans la pratique, cela implique l'adoption de mesures pour : identifier les parties prenantes concernées, partager l'information avec elles, écouter leurs points de vue, les impliquer dans le processus de planification du développement et de prise de décision, contribuer au renforcement de leurs capacités et enfin, leur donner la possibilité d'initier, de gérer et de contrôler elles-mêmes leur propre développement.

Le développement et la mise en œuvre d'un vaste programme de consultation des parties prenantes et de divulgation de l'information constituent une composante importante du processus de l'EIES. Ce PEPP décrit l'approche et la stratégie pour construire un dialogue avec les parties prenantes au cours du processus de l'EIES (principalement). Le PEPP sera mis à jour après l'achèvement du processus de l'EIES, afin d'orienter et d'indiquer les procédures à suivre pour engager le dialogue avec les parties prenantes pendant les différentes phases du projet (c'est-à-dire la construction, l'exploitation et la fermeture).

Le but de l'engagement avec les parties prenantes au cours du processus de l'EIES est de s'assurer que les opinions, les intérêts et les préoccupations de toutes les parties prenantes sont bien prises en compte au niveau de l'identification et de l'évaluation des impacts potentiels du projet, ainsi qu'au niveau des décisions relatives au projet, en particulier pour l'élaboration des mesures d'atténuation. Pendant le processus de l'EIES, l'accent sera mis sur les parties prenantes « externes », telles que les communautés affectées, les autorités locales, les organisations non-gouvernementales et autres organisations de la société civile, d'autres groupes d'intérêts locaux et toutes autres parties intéressées ou concernées.

➤ *Objectifs de l'engagement avec les parties prenantes*

Les objectifs de la stratégie d'engagement avec les parties prenantes décrits dans le Plan d'Engagement avec les Parties Prenantes (PEPP) sont les suivantes :

- Mettre en œuvre des méthodes et des procédures de consultation des parties prenantes adaptées à chaque groupe de parties prenantes ;
- Veiller à la diffusion d'informations compréhensibles et accessibles à toutes les parties prenantes et dans les temps impartis ;
- Donner de véritables occasions aux parties prenantes de soulever des questions et des préoccupations sur le projet ; et dans des lieux et des cadres accessibles à toutes les parties prenantes ;
- Veiller à ce que les questions et les préoccupations soulevées par les parties prenantes soient enregistrées et examinées, et que des réponses adaptées soient apportées dans la documentation de l'EIES ;

- S'assurer que toutes les parties prenantes sont tenues informées de l'état d'avancement de l'EIES et du projet ;
- Mettre en place et conserver des relations et des voies de communication avec toutes les parties prenantes pendant le déroulement de l'EIES et au cours des futures phases du projet.

➤ **Exigences internationales**

Les normes de performance de la Société financière internationale (SFI) sont considérées comme les normes les plus inclusives à l'égard de la procédure de l'EIES et sont devenues une référence pour les grands projets du secteur privé, en particulier dans les pays en développement. Les normes de performance de la SFI sont également au cœur des principes de l'équateur (EPFI), elles représentent un code de pratique suivi par les banques internationales qui financent ces projets. Les exigences en matière de consultation publique figurant dans les normes de performance de la SFI correspondantes. A titre de rappel certaines exigences de la SFI sont listées ci-dessous.

Tableau 44 : Exigences de la SFI pour les consultations publiques

Norme de performance 1 : Evaluation sociale et environnementale et systèmes de gestion
<p>La consultation publique et la divulgation doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être exemptées de toute manipulation externe, ingérence, contrainte ou intimidation ;• Regrouper tous les segments des communautés affectées (y compris les femmes ;• Les enfants, les personnes âgées, etc.) ;• Tenir compte de l'analyse préliminaire des parties prenantes ;• Prévoir à la fois des réunions avec les communautés (publiques) et des discussions avec les dirigeants communautaires ;• Communiquer clairement sur les risques et les impacts potentiels liés au projet ;• Démarrer dès le début de la définition du champ de l'étude (en particulier pour les projets ayant des impacts importants) ;• Se baser sur des informations apportées dans les délais, pertinentes, compréhensibles et accessibles - cela signifie que ces informations devront être fournies dans les langues et les méthodes privilégiées par les communautés touchées ;• Prévoir du temps et des possibilités pour que des prises de décision collectives (en particulier pour les peuples autochtones) et pour déclencher des mécanismes de retour adaptés au contexte ;• Conduire à « un large soutien de la communauté » défini comme « un recueil d'expressions par les communautés touchées, à travers des individus et leurs représentants reconnus en soutien au projet » ;• Conduire à un plan d'action clair à partir du Plan de gestion environnementale et sociale ;• Accompagner tous les changements importants à la planification, à la définition du champ d'étude et à l'exécution du projet.

La SFI recommande, pour les projets caractérisés par de nombreux groupes de parties prenantes et de multiples problématiques, de réaliser et de mettre en œuvre un PEPP visant à « orienter les consultations et les communications avec les parties prenantes pendant la période des principales études de l'EIES et d'autres aspects de l'analyse du projet et de la conception. Il devra également être mis à jour vers la fin des études de l'EIES afin de fournir une feuille de route pour l'engagement dans le suivi de l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts ».

➤ **Identification des parties prenantes**

L'identification des parties prenantes est, de par sa nature, le fruit d'un processus continu et itératif. Ainsi, de nouvelles parties prenantes sont généralement identifiées au fil de l'évolution de la procédure de l'EIES.

En outre, les acteurs institutionnels ayant un intérêt dans le projet et/ou les communautés affectées seront également identifiés et ajoutés à la liste. Les ministères/institutions, les ONG, les organisations communautaires et les populations locales seront invités à contribuer à l'identification d'autres parties prenantes et de communautés supplémentaires qui devraient être incluses dans le processus de consultation.

➤ **Proposition de programme d'engagement avec les parties prenantes**

Ce PEPP traite de l'engagement avec les parties prenantes uniquement pendant la procédure de l'EIES. Conformément aux exigences de la SFI, le PEPP sera mis à jour à la fin de la procédure de l'EIES pour décrire l'approche de l'engagement continu avec les parties prenantes lors de la conception en détails, de la construction et de l'exploitation du futur projet.

L'engagement avec les parties prenantes fera l'objet d'un processus continu tout au long de l'EIES, composé de tâches clés déterminées pour chacune des deux principales phases du processus de l'EIES, plus précisément au moment de la détermination du champ de l'étude et de l'évaluation d'impact.

L'engagement avec les parties prenantes se fera idéalement en français, langue officielle parlée dans toutes les régions de la Guinée et/ou dans la langue du terroir du projet. Dans tous les cas, des dispositions doivent être prises pour engager des interprètes lors des réunions de consultation avec les communautés des zones concernées, en cas de nécessité.

Tableau 45 : Proposition d'activités pour l'engagement avec les parties prenantes dans le cadre de la procédure de l'EIES

Phase d'étude d'impact
<ul style="list-style-type: none">• Mener des réunions de partage de l'information pour présenter les résultats de l'étude et des documents de l'EIES et obtenir des commentaires des parties prenantes. Ces réunions se présenteront sous la forme de :<ul style="list-style-type: none">– Rencontres individuelles et/ou avec un groupe déterminé / tables rondes avec les services techniques et les représentants des départements, avec les autorités réglementaires et les autres parties prenantes clés– Consultation publique devant être tenue dans certains villages de la zone du projet, comme décrit ci-dessus– Audience publique du CTAE pour l'examen et la validation de l'EIES du projet d'exploitation de bauxite par la société GME Sarl.

Le PEPP est un document évolutif, il sera mis à jour au cours du processus de l'EIES et se focalisera ensuite sur l'engagement avec les parties prenantes après l'EIES (c'est-à-dire avant et pendant la construction et l'exploitation des installations du projet).

Le Consultant définira un programme de communication et de consultation visant à faire participer les parties prenantes concernées à la réalisation du projet. Des procès-verbaux seront tenus à chaque étape.

6.6. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Il s'agira pour le Consultant de présenter un plan de mise en œuvre des différentes mesures, durant les différentes phases du projet. Le Consultant devra plus particulièrement procéder aux tâches suivantes :

- Présenter un PGES qui décrit les mesures à mettre en œuvre pour chacune des phases du projet, les indicateurs de suivi, les responsables de l'exécution de chacune des mesures, ainsi que les responsables de surveillance et de suivi de ces mesures ;
- Estimer le coût de mise en œuvre de ces mesures.

Le document du PGES devra respecter le canevas ci-joint :

- L'ensemble des mesures d'atténuation ou de compensation identifiées et retenues dans le cadre de l'exécution du projet ;
- L'identification et responsabilisation des acteurs concernés par la mise en œuvre du PGES ;
- Le calendrier de mise en œuvre du PGES en cohérence avec le calendrier global d'exécution du projet ;
- Les indicateurs de la mise en œuvre des mesures du PGES ;
- Les dispositions prises en vue d'assurer le financement et la mise en œuvre effective du PGES aux différentes phases de l'exécution du projet.

Le consultant devra également proposer des actions de renforcement des capacités des différents acteurs.

VII. RAPPORTS (LIVRABLES), DELAIS, COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT ET CALENDRIER DE REALISATION

7.1. Rapports à produire

Le Consultant remettra au promoteur, un dossier (rapport EIES, PGES, PARC si nécessaire) et documents annexes tels que photos, vidéos) complet conformément aux textes en vigueur en République de Guinée et dans le respect des spécifications ci-dessus explicitées dans les termes de référence de l'étude. Les conclusions des consultations des populations, les procès-verbaux des rencontres d'information du consultant avec les populations concernées et de l'atelier local de restitution, en vue de recueillir leurs avis sur le projet, seront brièvement synthétisés dans le corps du rapport EIES et annexés audit rapport.

Les versions provisoires de ces documents établis en langue française, seront fournies en version électronique sur des clés USB en vingt-trois (23) exemplaires à l'AGEE et une copie en version papier au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et leurs versions définitives en cinq (05) exemplaires en version électronique.

Il est recommandé que ce rapport provisoire et/ou définitif respecte au mieux le canevas stipulé par l'article 24 de l'arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 Mai 2023 portant procédures administratives d'évaluations environnementales en Guinée.

7.2. Délai de réalisation de l'étude

Le délai d'exécution de la future EIES est de Cent quatre-vingt jours (180 jours) et court à compter de la date de la signature du contrat. Ce délai se décompose comme suit :

- Cinquante-sept jours (57) jours pour la réalisation de l'étude et la remise des rapports provisoires (TDR et EIES) dont 57 jours pour les TDR et 90 jours pour l'EIES.
- Trente-trois (33) jours pour l'examen et la validation des outils (TDR et EIES) au niveau de l'administration déconcentrée et centrale ainsi que la production du rapport final devant être transmis au promoteur pour mettre fin au processus de réalisation, d'examen et d'approbation de l'EIES.

7.3. Composition de l'équipe du Consultant

L'équipe du consultant devra comporter les profils suivants :

- Un Expert en gestion de l'environnement, coordonnateur de l'étude (Spécialiste en science de l'environnement, Spécialiste en faune et flore, Géographe ou Ingénieur en gestion de l'environnement) de niveau universitaire ayant une très bonne expérience en matière d'EIES de projets similaires et une très bonne connaissance des zones protégées ;

- Un expert en milieu physique ;
- Un Sociologue, spécialiste des questions rurales, ayant une très bonne connaissance des zones bauxitiques ;
- Un spécialiste en faune ;
- Un spécialiste en flore ;
- Un Spécialiste en hydrographie et hydrogéologie ;
- Un ingénieur des Mines spécialiste en activités et infrastructures minières ;
- Un Cartographe ;
- Un agroéconomiste ;
- Un juriste environnementaliste ;
- Des guides et enquêteurs ayant une bonne maîtrise de la langue de la zone du projet et une bonne connaissance des modes de vie des populations riveraines du projet.

7.4. Calendrier de réalisation

En fonction du délai de réalisation de l'EIES, un calendrier est proposé dans le tableau ci-dessous. L'actuel calendrier envisage la soumission des différents rapports (EIES, PGES, PARC et Annexes) en 180 jours.

Tableau 46 : Calendrier de réalisation de l'étude

Activités	Octobre - Janvier 2026	Février – Mars 2026	Avril - Mai 2026
Démarrage de l'étude par le cadrage environnemental et social			
Traitement et analyse des données			
Rédaction du rapport provisoire			
Soumission des Termes de référence de l'EIES			
Collecte des données de Base sur le terrain à Boké			
Évaluation des impacts et Plan de Gestion			
Rapport provisoire et soumission au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable			
Divulgation de l'EIES et Consultation			
Examen du CTAE et Prise de décision			
Si les rapports sont approuvés, Délivrance du Certificat de Conformité Environnementale (CCE)			

ANNEXES

Annexe 1 : Références Bibliographique

Description du milieu physique

- Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement (Guinée). Carte géologique de la Guinée à 1/500 000 (1re édition, 1999). C'est une carte essentielle pour les unités lithologiques, les structures, les failles, etc. BnF Catalogue
- "Le cuirassement des sols en Guinée. Afrique Occidentale", Roger Maignien, Sciences Géologiques, Bulletins et Mémoires, 1958, n° 16. Analyse des sols latéritiques, cuirasses, utiles pour comprendre les horizons pédologiques. Persée
- Orange, Didier. Hydroclimatologie du Fouta Djallon et dynamique actuelle d'un vieux paysage latéritique (Afrique de l'Ouest). Thèse, Université Louis Pasteur de Strasbourg, 1992. Ce travail donne des données sur climat, hydrologie, érosion, altération dans le Fouta-Djallon, dont la zone de Télimélé fait partie. Persée
- Auguste Chevalier. Les hauts plateaux du Fouta-Djallon, Annales de Géographie, 1909, n°99. Relatif au relief, l'orographie, l'altitude, les plateaux qui influencent le climat local. Persée
- "Contribution préliminaire à l'étude botanique de la Basse-Guinée Française", R. Schnell (Institut Français d'Afrique Noire, Centre de Guinée), 1950. La section sur "milieu physique" décrit la Basse-Guinée (plaine côtière, collines, plateaux).

Description de la flore

- Couch, C., Cheek, M., Haba, P., Molmou, D., Williams, J., Magassouba, S., Diallo, M.Y., et al. (2019). Threatened habitats & Tropical Important Plant Areas (TIPAs) of Guinea, West Africa. Royal Botanic Gardens, Kew. — Cartographie et descriptions des zones prioritaires pour la conservation en Guinée ; utile pour repérer zones sensibles et espèces menacées à éviter/mitiger.
- Ministère de la coopération 1976-1978 édition ministère de la coopération et du développement, 1989(source memento du forestier).
- Rapport d'inventaire et d'étude d'impact environnemental du projet Bauxitique de Koumbia Avril 2012 (Henzouwou yamon kolié et samba Donkin Sylla).
- Rapport d'inventaire projet Bon Minning Mai 2023 (Houzouwou yamon kolié).
- Norme de performance 6 (conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes 1er janvier 2012) source Biotope Guinée-(page 1)
- Extrait rapport (source biotope Guinée) Plan d'échantillonnage (Page 7)
- Nov 2021.
- Rapport d'inventaire floristique projet simandou Présentés :
- Henzouwou yamon kolié et Mme Aissata Traoré (page 7 à 11) Nov 2021.
- Flore du Sénégal 2è édition 1967 (édition claire Afrique Dakar)
- UICN Red List Quadinnial Repport 2017-2020
- Monographie nationale.
- Flore Angiospermes de la République de Guinée Première Partie Illustration.
- Rapport équipe biodiversité GFA /AGRAR page.
- Herbar National de Guinée (HNG) — La Liste Rouge des plantes menacées de la Guinée (BID-AF2015-0042-NAC) et ressources associées (datasets GBIF / HNG). — Documents/jeux de données nationaux sur les espèces menacées ; important pour l'évaluation de l'impact sur espèces protégées/menacées.

Description de la faune ornithologique

- BORROW, N. & DEMEY, R. 2004. Field Guide to the Birds of Western Africa. London : Christopher Helm.
- Barlow, C.R. et Dodman, T.2015.African East Atlantic flyway Guide

- DEMEY, R. 2003. Formation en Ornithologie de Terrain, Guinée, 17 février–20 avril 2003. Rapport de mission (Rapport à BirdLife International non publié).
- G. RONDEAU, M. MOUSSA CONDE, BERNARD. A (2008). présence et de l'abondance relative des rapaces de Guinée soumis à un commerce international
- Alonso, L.E., Lauginie, F. et Rondeau G., 2005. Une évaluation biologique de deux forêts classées du sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Bulletin RAP d'Evaluation Rapide 34. Conservation International. Washington, D.C, 168 p.
- Fishpool, L.D.C. and M.I. Evans (eds), 2001. Importance Bird Areas in Africa and Associated Islands: Priority sites for conservation. BirdLife Conservation Series N° 11. Pisces Publications and BirdLife International, Newbury and Cambridge, UK.

Description de la faune mammalienne

- La biodiversité des forêts d'Afrique, manuel pratique de recensement des vertébrés ;
- IUCN_Guinea_Animals ;
- J. Clarke (2022). La biodiversité des forêts d'Afrique : Manuel pratique de recensement des vertébrés
- Kingdon, J. (2003). The Kingdon field guide to African mammals. Help : London
- Kormos, R. et Boesch, C. (2003). Plan d'Action Régional pour la Conservation des Chimpanzés en Afrique de l'Ouest. Washington, D.C. : Groupe de spécialistes des primates de l'UICN CSE et Conservation International. <https://portals.iucn.org/library/node/9073>
- White, L. and A. Edwards (2000) la recherche sur la conservation dans les forêts tropicales africaines. Un manuel technique WCS, New York

Description de la faune herpétologique

- Le groupe taxonomique herpétologique a été identifié spécifiquement grâce aux guides des serpents d'Afrique occidentale (Trape & Mane 2006), des serpents d'Afrique occidentale et centrale (Chippaux 2011), et des lézards, crocodiles et tortues d'Afrique occidentale et du Sahara Trape et al. (2012). La nomenclature adoptée chez les reptiles est celle proposée par Uetz et al. (2021).
- Guides des serpents d'Afrique occidentale (Trape & Mane 2006), des serpents d'Afrique occidentale et centrale (Chippaux 2011).
- Guides des lézards, crocodiles et tortues d'Afrique occidentale et du Sahara Trape et al. (2012). La nomenclature adoptée chez les reptiles est celle proposée par Uetz et al. (2021).
- Sangbé, N. et Goumou L. (2021). Rapport d'inventaire des amphibiens et reptiles du projet simandou rail WCS –GE- Biotope
- M. Diawara et Sangbé Nyan 2018 ERM Rapport d'inventaire des reptiles et amphibiens du projet Global Alumina Corporation dans la prefecture de Boké
- Sangbé Nyan 2022 Kalao International Rapport d'inventaire des amphibiens du Projet de pompage des eaux de la canalisation et des rails au compte de Simandou WCS
- UICN. (2022) The redlist of threatened species 2018. Http : www.iucnredlist.org. Consulté le 29/09/ 2025. <http://www.maspnal.com>

Annexe 2 : Ordres de Missions



BUREAU D'EXPERTISE EN ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

BP : 316 – Tél. : +224 628.33.47.95, 664 71 77 34



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

BUREAU D'EXPERTISE EN ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
(BEEDD)

Conakry, le 27 Octobre 2025

N°0080/BEEDD/DG/2025

ORDRE DE MISSION

Il est ordonné à :

Messieurs Mohamed Lamine DIAOUNE, Chef de mission, Fodé Moussa KOULIBALY et Mohamed KABA tous Consultants.

De la composante : Milieu Physique

De Nationalité : Guinéenne.

De se rendre dans : dans la préfecture de Boké

Objet de la Mission : Collecte de données pour la réalisation de l'étude de Cadrage Environnemental et Social du projet d'exploitation de la bauxite par la société D-LOGISTIQUE dans la préfecture de Boké.

Moyen de Transport : Véhicule

Date de Départ : Le 28/10/2025

Date de Retour : Fin de mission.

Les Autorités Administratives des services concernés sont priées de faciliter l'accomplissement de la présente mission.



Le Directeur Général

Mr TOURE Aboubacar



Siège Social : Ratoma Dispensaire, 1^{er} étage Immeuble Banko, Commune de Ratoma Conakry-Rép. de Guinée



BUREAU D'EXPERTISE EN ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

BP : 316 – Tél. : +224 628.33.47.95, 664 71 77 34



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

BUREAU D'EXPERTISE EN ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
(BEEDD)

Conakry, le 27 Octobre 2025

N°0082/BEEDD/DG/2025

ORDRE DE MISSION

Il est ordonné à :

Messieurs Lancei CAMARA, Chef de mission, Ibrahima CHERIF, Tamba Saranté MILLIMOUNO et Mohamed Lamine SYLLA tous Consultants.

De la composante : Milieu Socioéconomique

De Nationalité : Guinéenne.

De se rendre dans : dans la préfecture de Boké

Objet de la Mission : Collecte de données pour la réalisation de l'étude de Cadrage Environnemental et Social du projet d'exploitation de la bauxite par la société **D-LOGISTIQUE** dans la préfecture de Boké.

Moyen de Transport : Véhicule

Date de Départ : Le 28/10/2025

Date de Retour : Fin de mission.

Les Autorités Administratives des services concernés sont priées de faciliter l'accomplissement de la présente mission.

*Vu au départ
Pléon
Guinée*

Le Directeur Général



Mr TOURE Aboubacar

Siège Social : Ratoma Dispensaire, 1^{er} étage Immeuble Banko, Commune de Ratoma Conakry-Rép. de Guinée

Vu à l'arrivée à Boké
le 28/10/2025
le préfet
Col. *[Signature]*



Vu à l'arrivée à la
sous-préfecture de Tanéné
le 29-10-2025
M. Sous-préfet
[Signature]



Vu à l'arrivée à Dabiss.
le 31-10-2025
le Sous Préfet.



[Signature]

Lieutenant Gbla
Camara
Tel: 628-97-71-43.

Vu à l'arrivée et au
départ ce jour 11-11-2025
à Kankourou
le préfet
[Signature]



Vu à l'arrivée et au
départ ce jour 02/11/2025
dans le District de Sigiquity



Annexe 3 : Procès-verbaux et les photos de consultations

Préfecture de Boké

Projet d'exploitation de bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè, Dabiss et Kanfanandé par la société D-Logistique.

Procès-Verbal.

L'an deux mil vingt-cinq et le mercredi 29 Octobre s'est tenue une consultation des autorités sous-préfecturales de Tanènè dans le cadre de la réalisation de l'étude de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessous.

Etaient présents à cette consultation :

- Lt/Col. Ibrahima Sory Conté : Sous-prefet Tanènè;
- M^r Doumbouya Mohamed Lamie: chef service environnement/Tanènè;
- M^r Soumah Naby : chef Cantonement Forestier;
- M^r Sangaré Seinkou: Agent Faune et Flore.

La consultation a démarré à 09H10 par l'introduction de la mission par M^r Lancey Camara: consultant BEEDS qui n'as pas manqué de donner l'objet de la mission dans la sous-préfecture de Tanènè; il a ensuite listé aux autorités locales les localités et sous-préfectures concernées par le projet, sans oublié d'expliquer le processus de réalisation de l'EIES en les signalant que cette première phase concerne l'étude de cadrage qui permet de collecter les données préliminaires qui serviront d'élaborer des termes de référence.

Ainsi-t-il que ces termes de référence permettent de bien mener les études d'impact environnemental et social futures.

Il a terminé son intervention par inviter le sous-préfet et l'auditoire d'exprimer les préoccupations et attentes liées à l'arrivée du projet.

Ainsi les principales préoccupations exprimées ont été :

- Destruction / Pollution des cours d'eau ;
- Dégradation de l'environnement ;
- Non respect des engagements pris par le projet ;
- Dégradation de la qualité de l'air par la poussière en raison sèche ;
- Expropriation de terres ;
- Risques de rélocalisation de certaines localités ;
- Destruction des plantations - - -



Des attentes ont aussi été exprimées à savoir :

- Respect des us et coutume ;
- Respect du contenu local ;
- Mesures ERC pour la pollution des cours d'eau ;
- Informations préalable de la population pour toute activité planifiée ;
- Respect et Implication des autorités locales ;

Pour les doléances, il a été exprimé :


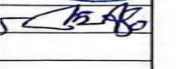

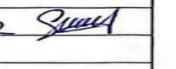
- Emploi / Formation de la jeunesse ;
- Engagement du promoteur dans le développement socio-économique de la zone ;

Après l'expression des préoccupations et attentes, la consultation a pris fin à 05H41.

DATE: 29, Oct, 2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-RÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: SECTEUR:

ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Lt/Col Ibrahim Cory Conté	Sous-Prefet Tanènè	628175368	
Mohamed Lamine Dsumbira	Chef service Environnement	620 52 3435	
Naby Soumah	Chef Centenaire Forestier	622465973	
Sen Kouy Sengaré	Agent Eau forest	62 872 0932	

Ci-joint la liste de présence de la consultation publique...

Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue. Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté. Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...

CS Scanné avec CamScanner



Localité de Dawaf

Projet d'exploitation de bauxite
dans les sous-préfectures de Tanènè
Kanfarandé et Dabiss dans la
préfecture de Boké.

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-cinq et le mercredi 25 Octobre
s'est tenue une consultation publique dans le cadre
de la réalisation de l'étude de cadrage de l'étude
d'impact environnemental et social du projet cité
ci-dessus.

La consultation a démarré à 11^h 38 dans le
village de Dawaf dans le secteur de Tchianqui-
niya, district de Tanènè centre (préfecture de Boké)

La consultation a débuté par les mots de bienvenue
prononcé par le chef de village : Oumar Tambary.
Après les mots de bienvenue, M^r Ibrahima cheïf :
consultant BEEES qui a situé l'objet de la rencontre,
donné des informations concernant le projet, ses
impacts potentiels, sa localisation. Il a aussi expliqué
que la présente rassemblement est un processus de
consultation et engagement des parties au
projet permettant leur identification et de recueillir
leurs préoccupations et attentes en lien avec le
projet.

À cette occasion, l'auditoire fut invité à exprimer toutes
leurs préoccupations et attentes sans retenue.

Les principales préoccupations exprimées ont été :

- Accidents de circulation impliquant Hommes - Bétail - Engins du projet ;
- Crainte dans l'emploi local ;
- Dépravation des mœurs ;
- Destruction / Pollution des ressources en eau ;
- Perturbation de l'écosystème et de la biodiversité ;
- Non-respect des engagements pris par le promoteur



Les principales attentes / recommandations ont été exprimées :

- Réalisation des points d'approvisionnement en eau potable comme mesures ERC à la pollution des cours d'eau ; / Emploi de la jeunesse ;
- Préservation de l'environnement ;
- Prise en compte des préoccupations exprimées ;

Des doléances ont aussi été formulées pour une acceptation sociale du projet :

- Construction d'infrastructures sociales de base (école, poste de santé, mosquée ...)
- Electrification du village .
- Formation de la jeunesse .

Après l'expression des attentes et préoccupations, la consultation a pris fin à 12h58 par des bénédictions et prières pour la réussite du projet.

DATE: 29. oct. 2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Tanènè centre SECTEUR: Tchiannguniya
 ⇒ village: Dawaf



ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Durman Tambassa	chef village	621.07.19.64	
Djenoba Kalisa	présidente femme	623.77.43.59	
Abdoulaye Hanè	imam	626.08.31.72	
Idrissa Sampo	chef secteur	620.07.12.61	
Dusmane Koumbassa	Dawaf Boulata	620 63 42 73	
Alkassane Sidibé	Dawaf Boulata	629.98.11.59	

Ci-joint la liste de présence de la consultation publique...

Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue. Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté. Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...

CS Scanné avec CamScanner



LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 29. oct. 2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Tanènè centre SECTEUR: Tchiannguniya / Village dawaf

OBSERVATION :

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Ibrahima Sory Diallo	Cultivateur	619.67.60.36	
2	Alou Tambassa	chauffeur	629.33.92.51	
3	Hamama Camara	Tailleur	627.65.5376	
4	Aminata Camara	tailleur		
5	Aissata Hanè	Menagère	621.98.66.16	
6	Fatou Camara	Menagère		
7	Fatoumata Hanè	tailleur	613.51.62.68	
8	Aissatou Hanè	tailleur		
9	Djenabou Hané	tailleur	623.06.72.16	
10	Rougiatou Sampo	Menagère		
11	Djenabou Koumbassa	- // -	629.73.15.89	
12	Hanielle tinguino	Commçante	620.98.97.06	
13	Amie Koumbassa	P. / R		

CS Scanné avec CamScanner

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE					
N°	PRÉNOM et NOMS		PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
16	Binta	Sané	Cultivateur		[Signature]		
15	Marimma	Tambasso	- II -		[Signature]		
16	Djénéba	Kalison	Commerçant	623.77.69.59	[Signature]		
17	Alkassame	Sidibé	PIA		[Signature]		
18	Abdoulaye	Sané	Cultivateur	627.11.06.79	[Signature]		
19	Alpha buman	Diallo	- II -	619.69.52.62	[Signature]		
20	Israhime	Camara	Chauffeur	629.13.33.96	[Signature]		
21	Abdoulaye	Mané	Imam	626.08.31.79	[Signature]		
22	Idrissa	Sampou	chef de section	620634273	[Signature]		
23	Alkousseiny	Sampou	Cultivateur	610.66.35.77	[Signature]		
24	Younoussa	Banny	éleveur	612.76.67.20	[Signature]		
25	Mamoudou	Diallo	Etude coran	628.26.91.16	[Signature]		
27	Abdoulaye	Banny	Chauffeur	613.66.52.85	[Signature]		
27	Quibril	Diallo	Cultivateur	621.16.45.90	[Signature]		
29	Quibril	Kouyate	Marchand	629.36.91.91	[Signature]		
30	Souleymane	Diallo	Chauffeur	621.70.68.92	[Signature]		

Page



Localité de Taibata

Projet d'exploitation de bauxite dans les préfectures de Tanènè, Koufanandé et Dabiss (préfecture de Boké) par la société D-logistique.

Procès - Verbal

L'an deux mil vingt-cinq et le mercredi 29 Octobre s'est tenue une consultation publique dans le village de Taibatq (secteur Guidali / district Tanènè Centre) dans le cadre de la réalisation de l'étude de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessus.

La consultation a démarré à 15H12 par l'introduction de la mission par M^e Mohamed Lamine Droumbouys, chef service environnement (Tanènè).

Après l'introduction de la mission, M^e Ibrahima Chérif, consultant BEEDD qui a donné des informations détaillées concernant le projet, ses impacts potentiels, sa localisation. Il a expliqué que la mission est chargée de réaliser une étude d'impact environnemental et social (EIES) qui consiste en l'identification des impacts et proposition de mesures, élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour une bonne gestion de la mise en œuvre du projet. Il a signalé à l'auditoire que la présente consultation est une occasion pour la population de débattre sur le projet, de recueillir pour le consultant leurs préoccupations et attentes concernant le projet.

CS Cette séance a été présidée par M^e Moukoko Konko Camara :

Consultant BEEED a invité l'auditoire à exprimer toutes leurs préoccupations et attentes en lien avec le projet.

Les principales préoccupations exprimées ont été :

- Désorientation / dérivation de la faune sauvage liée à la mise en œuvre du projet;
- Pollution des sols et des ressources en eau;
- Réduction du rendement de la culture due à la poussière;
- Non respect du contenu local;
- Non respect des engagements pris par le promoteur
- Risques d'accident et effet du dynamitage dans les mines sur les bâtiments;



Les principales attentes exprimées ont été :

- Préservation des sites de source Tinguilinta et Tchianquibely;
- Prise en compte des préoccupations exprimées;
- Réalisation de forages comme mesures ERC de la pollution des ressources en eau ...

Des soléances ont aussi été formulées à savoir :

- Construction : école, poste de santé ...
- Emploi / Formation de la jeunesse;
- Appui technique et financier aux groupements locaux ...

Après l'expression des attentes et préoccupations, la consultation a pris fin à 16H48 par les prières et bénédictions pour la réussite du projet.

DATE: 29.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Tanènè Centra SECTEUR: Guidali / Village Taibata

ONT SIGNÉ



PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Mouhammed Lamine Doumbouya	chef service envi.T	620.59.34.35	
Alseny Koulybaly	P/ Jeunesse	62277.67.60	
Faïou Camara	Présidente femme	611.66.30.04	
Amadou Dury Toure	Sage	629.15.26.72	
Alhousseine Toure	Imam	621.39.79.68	

CI-joint la liste de présence de la consultation publique...

Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.

Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.

Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...






LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



DATE: 29.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Tanènè Centra SECTEUR: Guidali / Village Taibata

OBSEVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Moumine Benny	chauffeur	621.89.21.80	
2	Amadou Dury Sidibe	Mécanicien	620.71.87.13	
3	Abdoulaye Toure	Cultivateur	620.13.45.54	
4	Amadou Dury Toure	P 1A	629.15.26.72	
5	Alpha Oumath Toure	chauffeur	621.26.13.61	
6	Mamadou Aliou Hané	Cultivateur	611.21.09.29	
7	Alseny Kattamba	chauffeur	611.66.30.04	AB
8	Ousmane Toure	Mécanicien	629.15.26.72	
9	Mamadou Lamanana Camara	Cultivateur	613.20.70.68	
10	Mamadou Alimou Toure	- // -	627.81.99.89	
11	Moumouna Toure	- // -	612.23.31.15	
12	Housseinatu Diallo	- // -		
13	Habibatou Diallo	- // -	629.17.08.11	

 LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE		 CS Scanné avec CamScanner			
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE	
16	Sina	Sidibé	Cultivateur	625.68.82.92	o
15	Aïssatou	Diello	Cultivateur	610.62.67.06	6
16	Kadiatou	Camara	Ménager	621.10.10.68	(Signature)
17	Foutoumata	Coumbassa	Cultivateur		(Signature)
18	Kadiatou	Kaltamba	- II -		(Signature)
19	Aïssatou	Diello	- II -	628.97.55.87	A
20	Geneba	Touré	- II -	627.60.03.90	↓
21	Mariama	Touré	- II -	629.35.06.51	5
22	Lyounatou	Touré	Tailleur	622.75.17.72	+ (Signature)
23	Adama	Harwa	Sow	Cultivateur	
24	Mariéto	Kaltamba	- II -	626.68.72.12	o
25	Halimatou	Diello	- II -		+
26	Aminata	Bar	tailleur	611.53.72.98	+
27	Fatou	Camara	Cultivateur	611.66.30.04	↑
28	Hamadou	Kaltamba	Magon	625.36.90.17	↑
29	Algassime	Touré	Ménusier	611.53.72.98	X

Page

 LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE		 CS Scanné avec CamScanner				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
30	Aïssata	gnaiisso	cosmatrice secvita	627.92.67.32	(Signature)	
31	Henri	gnénessa	Cultivateur		(Signature)	
32	Aboubacar	Mané	chauffeur	626.66.66.89	(Signature)	
33	Mohamed	Camara		613.67.72.73	o	
34	Hamadou	Saliou	Mané	Magon	626.76.66.98	o
35	Hamadou	Pathe	Benny	chauffeur	66.67.50.92	BA
36	Boulemane	Compo	Cultivateur	629.32.31.87	(Signature)	
37	Abakarou Kamane	gnénessa			(Signature)	
38	Abdoule	Manime	Mané	Planteur	629.92.78.75	(Signature)
39	Amaras	Mané	Planteur		(Signature)	
40	Ibrahima	Compo	Cultivateur	623.19.93.75	(Signature)	

Page



Localité de Tchouwaye



Scanné avec CamScanner

Projet d'exploitation de bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè, Kankarandé et Dabiss par la société D-Logistique.

Procès - Verbal

Le deux mil vingt-cinq et le jeudi 30 Octobre, s'est tenue une consultation publique dans le village de Tchouwaye dans le secteur de Guidaly (district de Tanènè Centre / préfecture Boké) dans le cadre de la réalisation de l'étude de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessous.

La consultation a démarré à 09H 58 par l'introduction de la mission par M^{le} Mohamed Lamine Drambouy, chef service environnement-Tanènè.

A cette occasion, M^{le} Ibrahima Cherif, consultant BEEEDD a pris la parole pour donner des informations détaillées sur le projet. Les principales informations ont été entre autres : la présentation du promoteur et du projet ; l'objectif du projet, sa localisation, ses impacts potentiels et les enjeux environnementaux et sociaux liés à sa mise en oeuvre. Il a expliqué à l'auditoire que le consultant BEEEDD est mandaté par le promoteur pour la réalisation de l'EIES du projet qui consiste sommairement en l'identification des impacts, enjeux, et des parties prenantes au projet. Toutes ces données collectées serviront à l'élaboration des données de référence ou termes de référence pour la réalisation de la future étude. Il a aussi signalé à l'auditoire que le présent rassemblement qui consiste d'une part à recueillir leur préoccupations

et attentes liées à la mise en œuvre du projet.

Sur ce, M^r Laya Malaya Konko Lemana invite l'auditoire à exprimer leurs préoccupations et attentes.

Les principales préoccupations exprimées furent :

- Perte de terres cultivables ;
- Non respect des engagements et du contenu local ;
- Pollution de l'air par la poussière aéroportée ;
- les sources d'eau voient leur tarissement ;
- Réduction des zones de pâturage ;
- Risques d'accident liés au dynamitage ;
- Perturbation de la cohésion sociale ;
- Expropriation de terres ...



Les principales attentes exprimées ont été :

- En cas d'expropriation, faire des compensations justes et équitables ;
- Respect du contenu local ;
- Prise en compte de toutes les préoccupations exprimées et non exprimées ;

Des doléances ont aussi été exprimées à savoir :

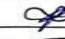

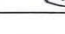
- Construction d'infrastructures sociales de base (école, poste de santé) ;
- Appui technique et financier aux groupements économiques de la localité ...

Après l'expression des attentes et préoccupations, la consultation publique a pris fin à 12H51 par des prières et bénédictions pour la réussite du projet.

DATE: 30.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Tanènè Centra SECTEUR: Guidati / Village Tchikwaye

ONT SIGNÉ



PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Alpha Duman Barry	chef de Village	629.13.10.44	
Quibril Kaltamba	Pdt. Jeunesse	623.85.32.80	
Kacé' Baba Coumbassa	Pdt. Femme		

CI-joint la liste de présence de la consultation publique...

Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.

Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.


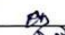

Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...

LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 30.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Tanènè Centra SECTEUR: Guidati / Village Tchikwaye

OBSERVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Quibril Kaltamba	Maçon	623.85.32.80	
2	Sakaria Kaltamba	Cultivateur	627.63.96.91	
3	Quibril Diallo	Cultivateur	627.62.08.38	
4	Ibrahima Barry	- II -	627.72.11.29	+
5	Ramatoulaye Diallo	Ménagère	623.96.92.82	+
6	Mariamama Barry	- II -	629.13.10.63	+
7	Dumou Lamanana Haré	- II -	623.64.08.99	+
8	Asmaou Diallo	- II -	612.34.13.46	+
9	Malado Diallo	- II -	622.37.16.61	+
10	Souleymane Camara	Chauffeur	622.28.35.46	+
11	Mamadou Yaya Baléle	Cultivateur	622.93.96.60	+
12	Malado Camara	Ménagère	626.13.54.96	+
13	Yaya Kaltamba	Cultivateur		+

Localité de Dôgôyombè

Projet d'exploitation de bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè, Koufandé et Dabiss par la société D-Logistique.

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 30 Octobre, s'est tenue une consultation publique dans le village de Dôgôyombè dans le secteur Guidaly (district Tanènè centre / préfecture Boké) dans le cadre de la réalisation de l'étude de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessus. La consultation a démarré à 13^h 28 par l'introduction de la mission par M^r Mohamed Lamine Doumbouya : chef service environnement / Tanènè.

Après l'introduction de la mission, M^r Ibrahima Chénif : consultant BEEED a présenté la mission, le projet et planté l'objet de la rencontre. Il a ensuite demandé une doléance pour mettre à la disposition des consultants des guides pour l'inventaire des infrastructures socio-économiques de base existantes.

Après la mise à disposition des guides, M^r Leye Marlaye Konko Camara a engagé un débat autour de la réalisation du projet et a terminé par inviter l'auditoire à exprimer toutes les préoccupations et attentes en lien avec la mise en œuvre du projet.

Principalement les préoccupations exprimées ont été :

- Perte de terres agricoles;
- Pollution de la qualité de l'air par la poussière



Scanned with CamScanner

Scanned with CamScanner

- Dégradation de la flore et de la faune;
- Non respect du contenu local;
- Compensation inadéquate des biens impactés;
- Pression sur les routes communautaires;
- Effet de dynamitage sur les bâtis;
- Risques d'accident liés au dynamitage;
- Nuisances sonores;
- Dislocation de la cohésion sociale;
- Dépravation des mœurs et l'augmentation de la criminalité liée à l'arrivée des chercheurs d'emploi...



Principalement, les attentes qui ont été exprimées sont:

- Respect du contenu local;
- Compensation juste et équitables des biens impactés;
- Construction de forages de bonnes qualités en cas de destruction des point d'approvisionnement en eau;
- Profilage des routes communautaires;

Des doléances ont aussi été formulées :


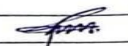
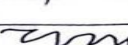
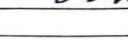

- Construction : poste de santé; mosquée;
- Appui technique et financier aux groupements locaux;
- * Restauration des moyens de subsistance;
- Aménagement de lieux de pâtreage pour le bétail...

Après l'expression des préoccupations et attentes, M^r Ibrahima Cherif a repris la parole pour la collecte de données pour l'étude socioéconomique de la localité. Cette étude s'est soldée par des prières pour la réussite du projet; et la consultation a pris fin à 14H45.



DATE: 30.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Tanènè Centre SECTEUR: Guidak / Village Dôgôyombé

ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Daouda Kaltamba	chef de Village	629.13.37.96	
Hamadou Saliou Combassa	Serge	629.13.38.05	
Sadio Kaltamba	Pelt. Jeunesse	629.12.69.29	
Hamadou Saliou Combassa	imam	629.13.37.96	
Hayonie Camara	Pelt Femme.		

Ci-joint la liste de présence de la consultation publique...
 Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.
 Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.
 Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...

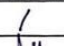
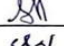
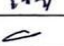
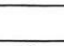
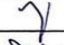

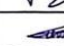



CS Scanné avec CamScanner

LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 30.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Tanènè Centre SECTEUR: Guidak / Village Dôgôyombé

OBSERVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Duman Daouda	Combassa chauffeur		
2	Yousseuf	Combassa chauffeur	629.12.66.90	
3	Hamadou	Kaltamba Hagon	625.36.9017	
4	Aboubacar	Kaltamba Hagon	610.33.03.96	
5	Hamadou Saliou	Combassa Cultivateur	629.13.37.96	
6	Daouda	Kaltamba Cultivateur	6	
7	Aboubacar	Hamé chauffeur	628.11.52.15	
8	Hayonie	Camara Cultivateur		
9	Sadio	Kaltamba - U -	629.12.69.29	
10	Ibrahima Kalaban	Messien	620.29.5761	
11	Faloumata	Haradou Commengants	629.56.60.37	
12				
13				

CS Scanné avec CamScanner



Localité de Taïtôte

Projet d'exploitation de bauxite dans les préfectures de Tanènè, Kankarandé et Dabiss par la société D-Logistique.

Procès - Verbal.

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 30 Octobre, s'est tenue une consultation publique dans le village de Taïtôte dans le secteur de Tanènè centre (district de Tanènè centre / préfecture Boké) dans le cadre de la réalisation de l'étude de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessus.

La consultation a démarré à 16H20 par les mots de bienvenus de M^E Ibrahima Compo : chef de village qui a ensuite remercié la mission et l'auditoire pour la mobilisation.

Après son intervention, M^E Ibrahima Chérif : consultant BEEED a introduit la mission par sa présentation et celle du projet. Il a ensuite donné des informations détaillées concernant le projet, ses objectifs, sa localisation, ses impacts potentiels et enjeux environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du projet. Il a aussi signalé à l'auditoire que le présent rassemblement est une occasion de débattre autour du projet et de recueillir leurs préoccupations et attentes vis à vis du projet.

A cette occasion, M^E Laya Morlaye Fonko Camara : consultant BEEED a invité l'auditoire d'exprimer les préoccupations et attentes sans retenue.

Ainsi, les principales préoccupations exprimées sont :

- Pollution et/ou destruction des ressources en eau;

- Perte de terres agricoles et de cultures;
- Pollution de la qualité de l'air par la poussière;
- Risque / Crainte de rélocalisation;
- Non respect du contenu local;
- Risque d'accident impliquant population - Bétail - Engins du projet. . .

Des attentes ont aussi été exprimées à savoir:

- Formation / Emploi de la jeunesse;
- Aménagement des points d'eau comme mesures de compensation à la pollution des sources d'approvisionnement en eau;
- Prise en compte de toutes les préoccupations exprimées par la population. . .

Après l'expression des préoccupations et attentes, la consultation publique a pris fin à 17H40 par des prières et bénédictions pour la réussite du projet.



DATE: 30/10/2025

PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè

DISTRICT: Tanènè Centre SECTEUR: Tanènè Centre / Taïtôte Village

ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Iforakima Compa	chef de Village	693.19.29.75	
Mamadou Aliou Camara	Pdt Jeunesse	693.81.12.76	
Kadiatou Camara	Pdt Femmes	691.14.83.66	
Aboubacar Yènèssè	Scigo		
Mohamed Lamine Doumbouy	chef service ENI	690.52.34.35	

Ci-joint la liste de présence de la consultation publique...

Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.

Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.

Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...



LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



DATE: 30/10/2025



PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè

DISTRICT: Tanènè Centre SECTEUR: Tanènè Centre / Village Taïtôte



OBSERVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Mamadouba	Yèissè	697.57.0281	
2	Amara	Camara	697.73.8165	
3	Mohamed	gnèissè	699.14.99.02	
4	Nèssi	gnèissè	690.97.36.79	
5	Salimatou	Yènèssè	663.07.6759	
6	Kadiatou	Camara	691.14.83.66	
7	Sounganis	Sanè	612.98.9096	
8	Nariama	Manè	694.37.35.36	
9	Yoto	Camara	697.05.66.62	
10	Jobila	gnèissè	- U -	
11	Dieneba	Tambassa	- U -	
12	Alama	Kaltamba	Memorans	
13	Tata	Camara	Cultivateur	

CS Scanné avec CamScanner

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
14	Assiatou Toure'	Cultivateur	697.63.96.55	+		
15	Hana Mandou	- // -		p		
16	Manima Camara	- // -	69.59.97.80	+		
17	Kadiatou Sylla	- // -		T		
18	H'ma Wa Coumbassa	Managère		O		
19	Tata Sampa	Managère	610.66.76.18	B		
20	Aboubacar gnaisse	Cultivateur	699.97.01.58	K		
21	Dusmane Compo	Planteur	620.89.56.00	M		
22	Aissata Tambassa	Cultivateur		O		
23	Manima Airo' Dialla	- // -		O		
24	Ibrissa Yénessa	Chauffeur	621.69.80.06	[Signature]		
25	Aboubacar Yénessa	PIA		[Signature]		
26	Mohamed Hané	PIA	613.41.15.61	B		
27	Hamadou Lamasana Dialla	Cultivateur	691.71.96.55	W		
27	Ibrahima Camara	Agent Sécurité	695.77.61.50	+		
29	Yaya Hané	Chauffeur	611.66.17.85	A		

Page

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
30	Aissata gnaisse	Formatrice sécurité	697.99.67.32	[Signature]		
31	Hana Yénessa	Cultivateur		[Signature]		
32	Aboubacar Hané	Chauffeur	626.46.46.89	[Signature]		
33	Mohamed Camara		613.67.77.73	O		
34	Hamadou Saliou Hané	Magasin	626.76.66.97	SO		
35	Hamadou Fathe Barry	Chauffeur	66.67.50.92	BA-		
36	Boulemane Compo	Cultivateur	699.32.31.87	[Signature]		
37	Aboubakar Yénessa			[Signature]		
38	Abdoule Hanime Hané	Planteur	629.92.88.75	[Signature]		
39	Amana Hané	Planteur		[Signature]		
40	Ibrahima Compo	Cultivateur	623.19.93.75	[Signature]		

Page



Localité de Kissolè



Scanné avec CamScanner

Projet d'exploitation de bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè, Dabiss et Kanfanandé par la société D-Logistique.

Procès-Verbal.

Le mardi deux mil'vingt cinq et le vendredi 31 Octobre, s'est tenue une consultation publique dans le secteur de Kissolè dans le district de Boussoura (SP de Tanènè) dans le cadre de la réalisation de l'étude cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessous.

La consultation publique a démarré à 14H48 par le remerciement prononcé par M^E Ibrahima Chérif, consultant BEEDD à l'auditoire pour la mobilisation. Il n'a pas manqué de présenter le projet et la mission. Il a donné des informations claires sur le projet, ses objectifs, sa localisation, ses impacts potentiels. Il a signalé à la population que l'objectif de la mission est d'identifier les impacts liés à la mise en œuvre du projet et de proposer des mesures ERC pour assurer la bonne intégration du projet dans les milieux récepteurs. Il a aussi indiqué que le présent rassemblement est une opportunité pour la population de s'exprimer en termes de préoccupations et attentes concernant le projet.

Sur ce, M^E Laya Monlaye Konko Camara a invité l'auditoire d'exprimer les préoccupations et attentes. Ainsi, les principales préoccupations exprimées ont été :

- Pollution / Taux de pollution des cours d'eau et de la source ;

- Non respect du contenu local;
- Non restauration des moyens de subsistance;
- Exposition des populations et des animaux aux accidents;
- Pollution de l'air par la poussière;
- Crainte de réinstallation forcée;
- Non préservation des lieux de cultes et rites sacrés;
- Risques liés aux activités de dynamitage...



Principalement, ces attentes suivantes ont été exprimées

- Compensation juste et équitable;
- Respect du contenu local;
- Prise en compte des préoccupations exprimées...

En plus des préoccupations et attentes, des doléances ont été exprimées:

- Construction : poste de santé, école, mosquée...
- Reprofilage des routes communautaires;
- Formation de la main d'œuvre locale.

La consultation publique a pris fin à 15H 52 par des prières et bénédictions pour la réussite du projet.



DATE: 31.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Boussoyara SECTEUR: Kissaolé

ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Bachira Camara	chef de village	621.18.05.04	[Signature]
Abdoulaye Tambassa	imam	627.05.47.50	[Signature]
Makandé Tambassa	Sage	627.07.12.97	[Signature]
Kacé Camara	Porte Femmes	661.16.97.73	[Signature]
Seldou Tambassa	Porte Jeunesse	613.29.25.17	[Signature]
Mohamed Youne Tambassa	chef service Environnement	62052-34-85	[Signature]

CI-Joint la liste de présence de la consultation publique...

Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.
 Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.
 Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...






LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 31.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Boussoyara SECTEUR: Kissaolé

OBSEVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Makandé Tambassa	Cultivateur		[Signature]
2	Alyce Tambassa	- // -	613.28.19.52	[Signature]
3	Abou Tambassa	élève	622.28.16.16	[Signature]
4	Abdoulaye Camara	Houssier	613.76.96.95	[Signature]
5	Hamadouba Sambou	Cultivateur	626.19.19.91	[Signature]
6	Aboubarcan Coumbassa	Tapisserie	661.88.00.86	[Signature]
7	Fanta Keita	PIA	623.66.30.28	[Signature]
8	Adama Tambassa	Tailleur	611.06.61.77	[Signature]
9	Aissata gnoussa	- // -	628.81.20.28	[Signature]
10	Salémadou Tambassa	Hémorragie	610.32.31.75	[Signature]
11	Maniama Compo	Cultivateur	621.87.22.25	[Signature]
12	Djenabou Tambassa	Tailleur	613.98.81.96	[Signature]
13	Kacé Camara	Cultivateur	661.16.97.73	[Signature]

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
14	Adama	Coumbasso	Tailleur	610.36.16.77	V	
15	Maniama	Camara	Ménagère	697.79.10.06	✓	
16	Mato	Banani	Cultivateur	664.88.05.64	✓	
17	H'manawa	Compo	- // -		✓	
18	Maniama	Kalsina	- // -	662.99.92.08	✓	
19	Salémato	Tambasso	- // -		✓	
20	Duman	Tambasso	Menuisier	661.80.77.60	✓	
21	Amadou	Keita	Cultivateur	664.06.16.47	✓	
22	Younoussa	Mané	- // -	669.60.36.86	✓	
23	Pianno	Camara	- // -	619.19.71.38	✓	
24	Idrissa	Camara	Plombier	698.97.42.90	✓	
25	Ousmane	Tambasso	Cultivateur		✓	
26	Alya	Camara	- // -	625.49.92.01	✓	
27	Gassimo	Tambasso	Field ingénieur	661.17.10.90	✓	
28	Mohamed	Tambasso	Soudeur meta	627.07.12.27	✓	
29	Hamadouba	Mané	Cultivateur		✓	



PROJET D-LOGISTIQUE

Localité de Tamassine

Projet d'exploitation de bauxite dans
les sous-préfectures de Tanènè, Dabiss
et Kanfaraandé par la société
D-Logistique.

Procès - Verbal.

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 31 Octobre
s'est tenue une consultation publique dans le village
de Tassine dans le secteur de Kissolet (district de
Boussouma / SP Tanènè) dans le cadre de la réalisation
de l'étude de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessus.
La consultation a démarré à 16H06 par les mots
de bienvenue prononcés par M^r Biarry Oumar : chef
de village.

Il fut remercié par M^r Doumbouya Mohamed Lamire :
chef service environnement / Tanènè qui a ensuite
introduit la mission auprès de l'auditoire.

Après son intervention, M^r Ibrahima Cheïf : con-
sultant BEEDD a pris la parole par la présentation
de la mission et du projet ; donné des informations
concernant le projet, ses objectifs, sa localisation, ses
impacts potentiels.

Il a expliqué l'importance de la réalisation de l'EIES
et de la consultation publique en disant que cette
dernière est une occasion pour la population d'exprimer
les préoccupations et attentes concernant le projet.

Sur ce, M^r Laya Morlaye Konko Camara : consultant
BEEDD, a invité l'auditoire d'exprimer les préoccupations
et attentes en lien avec le projet.

Ainsi les principales préoccupations exprimées ont été :

- Non respect du contenu local et des engagements pris par le promoteur ;
- Non restauration des moyens de subsistance ;
- Pertes de terres agricoles ;
- Nuisances sonores ;
- Pollution de la qualité de l'air par la poussière ;
- Perturbation et/ou tarissement des têtes de source ;
- Perturbation de l'écosystème ...



Des attentes ont aussi été exprimées à savoir :

- Aménagement des sources d'eau potable (forages) comme mesure compensatoire pour la pollution des sources d'eau naturelles (têtes de source...);
- Restauration des moyens de subsistance ;
- Imposition de réinstallation forcée de la population ;
- Protection et/ou sécurisation des zones de cultes et des sites sacrés ;
- Prise en compte des préoccupations exprimées.

Des doléances aussi ont été exprimées :

- Reprofilage des routes communautaires ;
- Construction : école, poste de santé, mosquée ;
- Installation de panneaux solaires et un réseau téléphonique ...

Après l'expression des préoccupations et attentes, la consultation publique a pris fin à 17h 03 par des prières et bénédictions pour la réussite du projet.



DATE: 31.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: BOUSSOUNA SECTEUR: Missôlo / Village Tamassine

ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
DUMA	Diassy chef de village	627.15.41.06	[Signature]
Sana	Diassy Pdt jeunesse	626.99.67.72	[Signature]
Foula	Mañe Pdt Femmes		[Signature]
Abdoulaye	Camara imam	625.09.81.93	[Signature]
Hamadou	Alieu Mañe Sage	627.63.33.99	[Signature]
Mohamed Lamine	Doumbouya chef service EN/Tanènè	627.52.86.35	[Signature]

Ci-joint la liste de présence de la consultation publique...

Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue. Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté. Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...






LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



DATE: 31.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: BOUSSOUNA SECTEUR:

OBSEVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Sékou Tambassa	chauffeur	613.86.68.09	[Signature]
2	Ibrahima Sory Tambassa	Viticulteur	621.88.73.01	[Signature]
3	Doumane Tambassa	Cultivateur	621.35.46.88	[Signature]
4	Amansa Tambassa	- U -	612.36.01.92	[Signature]
5	Hamidou Mañe	- U -		[Signature]
6	Alkassane Camara	Chauffeur	621.88.86.86	[Signature]
7	Salémata Dando	Cultivateur		[Signature]
8	Aissata Camara	- U -		[Signature]
9	Amié Campo	- U -	663.95.98.65	[Signature]
10	Fatou Sampo	- U -	612.71.33.16	[Signature]
11	Manisama Diassy	- U -		[Signature]
12	Amié Doumbouya	- U -		[Signature]
13	Alimatou Malan	- U -		[Signature]

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE					
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE			
14	Maïmouna Camara	Menagoria	610.23.76.99	[Signature]			
15	Fatoumata Sagna	Cultivateur		[Signature]			
16	Aminata Diassy	- // -	627.89.97.96	[Signature]			
17	Adama Diassy	- // -	620.55.51.06	[Signature]			
18	Harisme Diassy	- // -	613.56.63.67	[Signature]			
19	Housseinatu Tambassa	- // -		[Signature]			
20	Hama Salama Diassy	+ // -	663.86.09.96	[Signature]			
21	Adama Toundara	- // -	629.90.80.55	[Signature]			
22	Diana Tambassa	- // -		[Signature]			
23	Hadiatou Hané	Menagoria	613.57.76.68	[Signature]			
24	Hano Camara	- // -		[Signature]			
25	Binta Camara	Cultivateur	622.39.65.18	[Signature]			
26	Bumou Sane	- // -	626.17.17.78	[Signature]			
27	Maye nie Camara	- // -	610.60.87.83	[Signature]			
28	Hadiatou Diassy	- // -	6	[Signature]			
29	Aminata Camara	- // -	626.27.67.17	[Signature]			

Page

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE					
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE			
30	Aminata Hané	Cultivateur		[Signature]			
31	Mohamed Compo	Etudiant	610.65.99.65	[Signature]			
32	ISSIGA Tambassa	Ferrailleur	625.37.25.99	[Signature]			
33	Mamadou ba Tambassa	Mécanicien	611.36.59.10	[Signature]			
34	Diakharica Bumpou	Electricien	629.98.39.60	[Signature]			
35	Mamadi Diassy	Opérateur	627.96.87.86	[Signature]			
36	Aboubacar Hané	Opérateur	625.99.66.35	[Signature]			
37	Hiano Diassy	Cultivateur	622.83.57.39	[Signature]			
38	Daouda Camara	- // -	627.80.93.00	[Signature]			
39	Mamadou Tambassa	- // -	622.11.95.91	[Signature]			
40	Abdoulaye Camara	- // -	625.09.81.93	[Signature]			
41	Baba Aliou Diassy	Hogon	611.69.70.00	[Signature]			
42	Mamadou Aliou Hané	Cultivateur	627.63.33.22	[Signature]			
43	Aboubacar Cissé	Ferrailleur	620.23.25.95	[Signature]			
44	Bumou Camara	Hogon	622.71.98.27	[Signature]			
45	Be Kou Camara	Etudiant	666.08.01.63	[Signature]			

Page

Localité de Kayompe

Projet d'exploitation de bauxite
dans les sous-préfectures de Tanènè,
Dabiss et Kanfaraudé par la
société D-Logistique.

Procès - Verbal.

L'an deux mil vingt-cinq et le samedi 1^{er} Novembre,
s'est tenue une consultation publique dans le village
de Kâyompe dans le secteur de Kimiyq (district Kimiyq
SP Tanènè) dans le cadre de la réalisation de l'étude
de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessus.

La consultation publique a démarré à 11H 02 par
l'introduction de la mission à la population par M^c
Doumbouya Mohamed Lamine : chef service environne-
ment / Tanènè et terminant par remercier l'auditoire
pour la mobilisation.

Après son intervention, M^c Ibrahima Chérif : consultant
BEEED a pris la parole pour présenter la mission et
le projet. Il a donné des informations concernant
le projet, ses objectifs, sa localisation, ses impacts
potentiels. Il a expliqué l'importance de la réalisation
de l'EIES qui débute par la réalisation de l'étude
cadrage et que la présente consultation est une oppor-
tunité pour la population d'exprimer les préoccupa-
tions et attentes en lien avec le projet.

Sur ce, M^c Luye Morlaye Konko Camara : consultant
BEEED a invité l'auditoire d'exprimer les
préoccupations et attentes.

Ainsi les principales préoccupations exprimées ont été
destruction des moyens de subsistance ;

- Destruction / Pollution / Tarissement des ressources en eaux;
- Effets du dynamitage sur les maisons;
- Pollution de l'air par la poussière en saison sèche;
- Destruction / Expropriation de terres et/ou de biens sans compensation juste et équitable;
- Pressions et/ou dégradation des pistes communautaires;
- Non respect du contenu local;
- Augmentation des risques d'accident;
- Non respect des engagements pris par le promoteur



Les principales attentes exprimées sont:

- Compensation juste et équitable;
- Financement d'AGR;
- Respect du contenu local
- Prise en compte des préoccupations...

En termes de soléances, il a été formulé:

- Construction: école, poste santé, mosquée;
- Reprofilage des routes communautaires...

Après l'expression des préoccupations et attentes la consultation publique a pris fin à 12H 28 par des prières et bénédictions pour la réussite du projet.

DATE: 07.11.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Kimiya SECTEUR: Kimiya / Village Kayampe

ONT SIGNÉ



PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Ajibril gnaisse	chef de village	627.13.36.29	[Signature]
Mamadou Sané	Pelt Jeunesse	627.92.25.44	[Signature]
Hadja Halwa Compa	Pelt Femmes	628.10.39.86	[Signature]
Ajibril gnaisse	Sege	627.13.36.29	[Signature]
Mohamed Samie Koumboua	chef service Env Tanènè	620.52.34.85	[Signature]
Mohamed Samie Kalabane	vice-président	627.13.08.19	[Signature]

CI-joint la liste de présence de la consultation publique...

Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.

Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.

Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...






LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 07.11.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Kimiya SECTEUR: Kimiya / Village Kayampe

OBSERVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Baliou gnaisse	Cultivateur	627.75.96.23	[Signature]
2	ABoubakar gnaisse	Maçon	626.18.93.91	[Signature]
3	Maimouna Sané	PTA		[Signature]
4	Maniama Mané	Tailleur	625.13.67.18	[Signature]
5	Hadja Halwa Compa	Cultivateur	628.10.39.86	[Signature]
6	Fatoumata Compa	- U -	629.66.55.31	[Signature]
7	Aminata Coumboua	- U -	629.76.95.99	[Signature]
8	Aissatou gnaisse	- U -	613.64.66.64	[Signature]
9	Lassa Mané	- U -		[Signature]
10	Dianaye Tamboua	- U -	612.76.13.36	[Signature]
11	Bibalou gnaisse	- U -	619.99.58.86	[Signature]
12	Djenabou Diassi	- U -	629.59.53.68	[Signature]
13	Baliou gnaisse	- U -		[Signature]

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
14	Salamatou gnaisse	Cultivateur	629.35.53.76			
15	Houssou Tambassa	PIA				
16	Binty Diassou	Cultivateur	626.69.13.07			
17	Hawa Hané	- // -	626.38.67.91			
18	Assanataou gnaisse	Couturière	62583.30.70			
19	Binty Camara	Cultivateur				
20	Aissata Tambassa	- // -	628.58.69.66			
21	Adama Sané	Managéris	620.96.98.28			
22	Adama Djibril gnaisse	infirmière	626.76.87.06			
23	Fatoumata Hané	Managéris	626.18.93.91			
24	Fatoumata Sempou	Commerçante	611.60.58.18			
25	Aboubacar Coumbassa	Managéris	627.69.69.71			
26	Kalabane Mohamed Lamine	Agent de Paix	629.13.07.10			
27	Abdou Karime gnaisse	Cultivateur	628.29.63.97			
28	Ibrahima gnaisse	Changeur	623.68.79.62			
29	Hamadou Sané	Cultivateur	627.99.25.66			

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
14	Assiatou Toure	Cultivateur	627.43.96.55			
15	Hawa Kandou	- // -				
16	Harima Camara	- // -	625.52.97.80			
17	Kadiatou Sylla	- // -				
18	H'ma'wa Coumbassa	Managéris				
19	Tata Sempou	Managéris	610.66.76.18			
20	Aboubacar gnaisse	Cultivateur	629.97.01.58			
21	Dusmane Compo	Planteur	620.82.56.00			
22	Aissata Tambassa	Cultivateur				
23	Harima Airo' Diello	- // -				
24	Ibrahima Yénessou	Chauffeur	621.69.80.06			
25	Aboubacar Yénessou	PIA				
26	Mohamed Hané	PIA	613.61.15.61			
27	Hamadou Lamasana Diello	Cultivateur	621.71.26.55			
28	Ibrahima Camara	Agent Sécurité	625.77.61.50			
29	Yaya Hané	Chauffeur	611.66.17.85			



Localité de Kimiya centre

Projet d'exploitation de bauxite dans les sous-préfectures de Tanéné et Dabiss par la société D-Logistique.

Procès-Verbal.

L'an deux mil vingt-cinq et le samedi 1^{er} novembre, une consultation publique a été tenue dans le cadre de la réalisation de l'étude de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessus dans le district de Kimiya (SP Tanéné).

La consultation a démarré à 10^h 15 par la prise de parole de M^r Ibrahim Chérif, consultant BEEED qui n'a pas manqué de remercier les autorités et la population pour la mobilisation. Il a ensuite présenté la mission et le projet ; donné des informations concernant le projet concernant sa description, sa localisation, ses objectifs, ses impacts potentiels. Il a expliqué l'importance de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) et du présent rassemblement de consultation qui est opportunité pour la population d'exprimer les préoccupations et attentes concernant le projet.

C'est à cette occasion que M^r Laya Morlaye Kanko Camara, consultant BEEED a invité l'auditoire de les exprimer sans retenue.

- Ainsi, les principales préoccupations exprimées ont été.
- Perturbation / tarissement des sources d'eau ;
 - Pertes de domaines agricoles ;
 - Non respect du contenu local ;
 - Utilisation potentielle du dynamitage ;
 - Non compensation juste et équitable pour biens impactés ;
 - Pollution de la qualité de l'air ;
 - Empiètement des lieux sacrés notamment les cimetières ;

- Déchirure du tissu social;
- Perturbation des AGR (maraîchage ---) ...



Les principales attentes exprimées ont été :

- Respect du contenu local;
- Aménagement de forages comme mesures de compensation à la pollution des ressources en eau;
- Restauration de moyens de subsistance
- Prise en compte des préoccupations locales ...

Des doléances ont été formulées à savoir :

- Construction : école, poste de santé, mosquée ;
- Appui technique et financier aux AGR ;
- Installation électrique ;
- Reprofilage des pistes rurales ;

Après l'expression des préoccupations et attentes la consultation publique a pris fin 10h 59 par des prières et bénédictions pour le succès du projet.

DATE: ...07.11.2025.

PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè

DISTRICT: Kimiya SECTEUR: Kimiya Centre

ONT SIGNÉ



PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Aboubacar Sanet	Chef secteur	627-07-28-76	A
Duman Coumbassa	Pelt Jeunesse	624.95.20.18	Caf
Abedoulaye Guèisso	Imam	621.13.11.62	2
Hamadou Aliou Diassy	Sage	622.75.08.94	
Amarica Hamo	Imam	622.89.13.16	2
Mohamed Saïké Doumbouya	chef service Env/For	62052-3435	12/10

Ci-joint la liste de présence de la consultation publique...

Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.

Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.

Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...

LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



DATE: ...07.11.2025...

PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè



DISTRICT: Kimiya SECTEUR: Kimiya Centre

OBSEVATION:




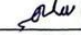
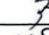




N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE	
1	Harwa	Sané	Cultivateur	627.70.3723	1
2	Harissama	Kalabane	- // -	625.07.9066	2
3	Kadiatou	Compo	- // -	628.16.95.06	3
4	Harwa	Kaltambes	- // -	613.60.91.56	4
5	Bintya	Coumbassa	- // -	826.76.5065	5
6	Aissatou	Camara	- // -	627.07.3466	6
7	Aissatou	gnèisso	- // -	627.06.6299	7
8	Qenabou	Damba	- // -	625.37.46.77	8
9	Kadiatou	Damba	- // -	623.79.96.06	9
10	H'marawa	Sané	- // -		10
11	Harissama	Camara	- // -	610.96.6583	11
12	Fatou	Damba	- // -	629.37.6265	12
13	Harwa	Harwa	élève	629.93.6293	13

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
14	Aïssatou Sané	élève				
15	Hawa Kalabane	Cultivateur				
16	Mama alassama Thiém	- // -	612.39.56.59			
17	Aminata Kalabane	Commerçant	628.87.17.66			
18	Salémata Barry	Coûtrière	629.13.08.10			
19	Aïssata Hané	Commerçant	610.31.83.62			
20	Djanabou Coumbasso	Cultivateur	629.36.26.09			
21	Aminata Biyaye	- // -	624.23.57.16			
22	Binty Samdé	- // -				
23	Binta Tambassa	- // -				
24	Aminata Compo	- // -	625.69.76.30			
25	Hawa Combassa	- // -				
26	Fatoumata Coumbasso	- // -	612.17.60.31			
27	Mariama Kalissa	Carbonier				
28	Aïssata Compo	Cultivateur				
29	Aminata Sane	- // -	629.91.56.66			

CS Scanne avec CamScanner Page

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
30	Mariama Sané	Cultivateur	610.65.38.92			
31	Bibatou Kalabane	Manégaria				
32	Saïfatou Kalabane	tailleur	610.65.38.92			
33	Aïssata Kalabane	- // -	623.16.95.04			
34	Mama elouba Camara	Cultivateur	626.07.27.76			
35	Soulemane Compo	Réco. Co	625.00.91.55			
36	Abdoulaye Gnaïssa	Cultivateur	621.63.11.62			
37	Amaro Hané	imam	622.89.63.16			
38	Mamalo Aliou Biyaye	Cultivateur	622.75.08.96			
39	Ismaél Gnaïssa	Rebiteur	622.66.86.25			
40	APPRASSANE Kalabane	Cultivateur	628.51.77.58			
41	Hamadou Sadjo Kalabane	- // -	628.20.76.02			
42	Thierno Ibrahima Sané	- // -	622.09.33.60			
43	Howstapha Kalabane	chauffeur	628.68.31.50			
44	Thierno Madiou Kalabane	Economist	628.32.26.88			
45	Aboubacar Zanet	Cultivateur	627.07.38.76			

CS Scanne avec CamScanner Page

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS		PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE	
46	Alkassane	Hanè	Cultivateur			
47	Ibrahima	Sory	Scane	- 11-	91	
48	Salou	Compa	Chauffeur	627.39.11.93		
49	Aboubacar	Kalabane	Cultivateur			
50	MoRamed	Hanè	Chauffeur	699.69.67.16		
51	Aboubacar	Compa	Menuisier	695.50.81.89		
52	Yousseuf	Kalabane	- 11-	627.36.16.06		
53	Fatou	Coumbassa	Cultivateur	627.29.05.96		
	Henriema	Hanè		610.57.38.08		

CS Scanné avec CamScanner Page



Localité de Djiguiti

Projet d'exploitation de bauxite dans les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss (préfecture de Boké) par la société D-Logistique.

Procès - Verbal.

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi 03 Novembre, s'est tenue une consultation publique dans le district de Djiguiti dans la sous-préfecture de Tanènè dans le cadre de réalisation de l'étude de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessus.

La consultation publique a démarré à 08H 50 par l'introduction de la mission par M^E Doumbouya Mohamed Lamire qui a remercié les autorités locales et la population pour la mobilisation.

Après son intervention, M^E Ibrahima Chérif: consultant BEEDD a pris la parole pour remercier à son tour l'auditoire, avant de présenter la mission et le projet ainsi que le promoteur. La consultation a tourné autour des thématiques suivantes: la description d'un projet d'exploitation de bauxite, ses objectifs, sa localisation, ses impacts potentiels. Il a signalé à l'auditoire que concernant les impacts cités ci-dessus il est prévu la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social pour proposer des mesures ERC afin de minimiser les effets des activités du projet sur l'environnement. Il a fini par signaler à l'auditoire que le présent rassemblement est une occasion pour lui d'exprimer les préoccupations et attentes en lien avec le projet.

Sur ce, M^E Laya Morlaye Konto Lemana a pris à son

Donner la parole pour inviter l'auditoire d'exprimer les préoccupations et attentes liées au projet.

Ainsi les principales préoccupations exprimées ont été :

- Pollution des cours d'eau et tarissement des têtes de source;
- Risques d'accident pour la population et les animaux;
- Pollution de la qualité de l'air par la poussière;
- Pertes de terres agricoles;
- Non respect du contenu local;
- Risque d'abandon de l'école au profit des activités minières;
- Pression sur les routes communautaires.



Des attentes ont aussi été formulées à savoir :

- Construction de forage comme mesure compensatoire à la pollution des ressources en eau;
- Restauration des moyens de subsistance;
- Respect du contenu local;
- Prise en compte des préoccupations locales ...

Compte tenu des difficultés de la zone, des doléances ont été formulées à savoir :

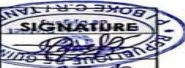

- Reprofilage des routes communautaires;
- Formation des jeunes aux métiers favorisant leur embauche;
- Construction : bureau de district, école, poste de santé et maison de jeunes ainsi qu'un marché public.

Après l'expression des préoccupations et attentes, les consultants ont entamé l'étude socio-économique de la localité et après la consultation a pris fin à 10h15 par des prières et bénédictions pour la réussite du projet.



DATE: 03.11.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Djiguiti Centre SECTEUR: Djiguiti

ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Mamadou Salieu Bangoura	président de district	621978160	
Mohamed Yamine Sambouga	chef service ENVT	620-52-34-35	
Tchoussou Diallo	chef secteur	625.92.17.16	☆
Djibril Faloumata Keita	Patte Jeunesses / Patte Femmes	616.77.96.89 / 6	
Mamadou Hadiou Camara	Sage	621.59.22.13	W
Mamadou Hadiou Camara	Imamo	621.59.22.13	W

Ci-joint la liste de présence de la consultation publique...

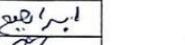
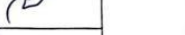
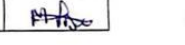
Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.
 Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.
 Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...

LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 03.11.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Djiguiti Centre SECTEUR: Djiguiti

OBSERVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Ibrahima Bangoura	Cultivateur	610.23.66.65	
2	Mamadou Salieu Bangoura	- // -		
3	Boubacar Diallo	- // -	697.63.66.97	+
4	Mohamed Issa Diallo	- // -	611.99.85.17	+
5	Alsemy Bar	- // -	623.67.51.70	+
6	Alkamano Bangoura	P 1 A		W
7	Amadou Sadio Bangoura	Cultivateur	623.31.96.95	B
8	Mamadou Salieu Diallo	Mecanicien	610.31.18.12	W
9	Mamadou Adams Bangoura	Cultivateur	613.61.63.06	0
10	Mamadou Salieu Diallo	Planteur	619.66.19.70	W
11	Mamadou Yeno Keita	Cultivateur	629.68.99.90	+
12	Mamadou Harina Diallo	- // -	620.41.93.31	+
13	Mamadou Issa Diallo	Chauffeur	626.73.69.61	

CS Scanne avec CamScanner

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE	
16	Abdoulaye	Dialla	Cultivateur	621.75.4762	n
15	Mamadou	Camara	- U -	629.81.61.96	o
16	Yakouba	Bar	- U -	612.55.89.22	o
17	Abdoulaye	Dialla	Mercen	611.71.71.04	x
18	Mamadou	Bar	Cultivateur	620.10.38.33	f
19	Souéba	Camara	- U -		f
20	Fatoumata	Camara	P 1A		f
21	Aissatou	Camara			f
22	Mamadou	Dialla	Cultivateur	629.43.00.18	o
23	Mamadou	Camara	- U -	623.12.97.85	e
24	Salimata	Dialla	- U -		h
25	Iliatou	Camara	- U -	613.69.16.33	20
26	Iliatou	Camara	- U -	613.96.67.26	o
27	Aissatou	Camara	P 1A		f
28	Madiatou	Camara	Cultivateur	625.95.22.92	o
29	Mariam	Camara	- U -	629.91.6.86	+

Page

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE	
30	Mariam	Keita	Cultivateur	629.52.00.97	o
31	Mariam	Camara	- U -		f
32	Mariam	Camara	- U -	612.20.36.10	f
33	Salimata	Bangoua	- U -	612.90.62.20	e
34	Assanata	Bangoua	- U -		o
35	Djénaba	Houlibaly	- U -	622.59.99.86	o
36	Rahmatou	Bar	- U -	611.83.20.32	o
37	Aminatou	Toué	- U -	620.21.08.77	e
38	Salémata	Dialla	élève		o
39	Sina	Keita	Cultivateur	622.36.09.96	f
40	Halimatou	Houlibaly	tailleur	620.88.16.67	f
41	Mariam	Houlibaly	Cultivateur	626.73.91.75	p
42	Adama	Camara	- U -		o
43	Madiatou	Dialla	- U -	626.66.35.19	o
44	Mamadou	Houlibaly	- U -	620.88.61.02	o
45	Quékiniou	Dialla	- U -	613.27.00.11	f

Page

LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
46	Younoussa Bangoura	Mécanicien	610.39.07.57	✓
47	Amadou ouy Diatta	Cultivateur	699.83.93.90	CS
47	Sina Koulybaly	- // -	611.39.86.61	
49	Hamadou Kaly Keita	- // -	625.93.00.97	+
50	Younoussa Camara	- // -	699.95.06.76	✓
51	Al-Rousseiny Diatta	Charpenteur	627.83.10.63	✓
52	Tahissa Diatta	Cultivateur	626.98.39.45	+
53	Olong Baïta Bangoura	Commensal		+
54	Hamadou thainou Diatta	- // -	628.76.06.88	+
55	Hamadou Aliou Diatta	Hal Voyant	620.86.83.55	+
56	Hamadou Baïta Diatta	Cultivateur	621.38.78.98	✓
57	Amadou ouy Bangoura	Étudiant	623.79.93.69	✓
58	Hamadou Alimou Diatta	Cultivateur		A
59	Amadou Keita	P1A		✓
60	Abeloulaye Bangoura	Charpenteur	629.50.96.69	✓
61	Hamadou Salou Diatta	Cultivateur	611.38.31.19	+

Page

LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
62	Hamadou Benta' Camara	Cultivateur	621.96.57.59	✓
63	Hamadou Dayo Toure'	- // -	625.93.06.77	✓
64	Hamadou Bangoura	Stoffeur	699.93.19.35	M
65	Ibrahima Say Diatta	ouvrier	613.01.92.03	X
66	Hamadou Moussa Diatta	ouvrier	692.52.66.89	✓
67	Ouibril Diatta	Cultivateur	629.19.49.30	✓
68	Issiaga Koulybaly	- // -	610.11.12.79	✓
69	Hamadou issa Camara	Boulangier	621.52.10.93	✓
70	Hamadou Saïdou Bangoura	Boulangier	611.16.91.17	✓
71	Tahissa Bangoura	Cul	627.15.91.18	✓
72	Hamadou ouy Bangoura	Plantain	610.75.35.61	✓
73	Hamadou Houetan Barb	infirmier	626.59.06.02	✓
74	Hamadou Salou Keita	Cultivateur	619.89.72.69	+
75	Hamadou Saïdou Sidibé	- // -	626.59.38.66	✓
76	Hamadou galama Camara	- // -	626.42.13.85	X
77	Hamadou Saïd Camara	- // -	627.52.45.31	+

Page

Localité de Kankana

Projet d'exploitation de bauxite
dans les sous-préfectures de
Tanènè et Dabiss (préfecture Boké)
par la société D-Logistique.

Procès-Verbal.

L'an deux mil vingt-cinq et le dimanche 02 Novembre, s'est tenue une consultation publique dans le village de Kankana dans le secteur de Koufounafji (district Hamdallaye Kabito / SP Dabiss / Préfecture Boké) dans le cadre de la réalisation de l'étude de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessous.

La consultation a démarré à 16H58 par les mots de bienvenus prononcés par le chef de village : M^r Bah Mamadou Bhouy.

Après les mots de bienvenus, M^r Ibrahima Chérif : consultant BEEEDD a présenté la mission et le projet. Il a donné des informations claires concernant le projet, ses objectifs, sa localisation, ses impacts potentiels. Il a informé l'auditoire que le consultant est chargé de réaliser une étude d'impact environnemental et social (EIES) qui commence par une phase de cadrage, cette étude inclut aussi une consultation publique qui donne une opportunité à la population d'exprimer les préoccupations et attentes en lien avec le projet.

Ainsi les principales préoccupations exprimées ont été :
- Destruction des champs notamment d'arachides et

- réduction de leur production par la pourriture ;
- Destruction des zones de subsistances ;
 - Pollution / destruction des cours d'eau notamment la rivière "Wendou Kankou" ;
 - Destruction des arbres fruitiers source de consommation et de revenu ;
 - Non respect des engagements pris ...



Les principales attentes exprimées ont été :

- Eloigner les composantes du projet (mine et route minière) des habitations ;
- Compensation juste et équitable ;
- Protection de la rivière "Wendou Kankou" ;
- Construction de forage en compensation de la pollution des cours d'eau ;
- Respect du contenu local ...

La population a aussi formulé des doléances :

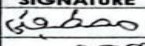
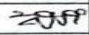
- Construction : école, poste de santé ;
- Création de routes communautaires reliant Kankou à Djigniti et à Boké .
- Formation de la jeunesse favorisant leur embauche...

Après expression des préoccupations et attentes la consultation a pris fin à 18h01 par des prières et bénédictions pour la réussite du projet .






DATE: 02 / 11 / 25
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Dabiss
 DISTRICT: Hamdallaye Kâboti SECTEUR: Koufounadiji (Kankana)

ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Mustapha Bsh	Rep ligne Islamif	613127275	
Mamadou Bouya Bsh	Chef du village	612487134	

CI-joint la liste de présence de la consultation publique...
 Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.
 Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.
 Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...








LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 02 / 11 / 25
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Dabiss
 DISTRICT: Hamdallaye Kâboti SECTEUR: Koufounadiji (Kankana)

OBSERVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Abdoulaye Diallo	Cultivateur	621754762	+
2	Mamadou Saïdou Koulibaly	Faïssier	627908298	SA
3	Mouctar Bsh	Cultivateur	62481910	-
4	Amadou Oury Bsh	Cultivateur	611913680	W
5	Athoumane Diallo	Chauffeur	617891063	AT
6	Amadou Oury Diallo	Cultivateur	622832320	CO
7	Fakariou Diallo	Ferronnier	613270011	X
8	Mamadou Salim Bsh	Soudan	62580359	UN
9	Abdouhmane Bsh	Éleveur	Aléant	W
10	Amadou Soumé	Maçon	626111211	R
11	Abdoulaye Bsh	Commerçant	620770738	F
12	Abdoulaye Bsh	Éleveur	629065436	+
13	Amadou Diallo	Chauffeur	617817923	X

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE					
N°	PRÉNOM et NOMS		PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
14	Abdoulaye	Bsh	Chauffeur	619300696	✓		
15	Eliens Amadou	Bsh	Engagement	627622207	✓		
16	Mamadou Abim	Millo	Cultivateur	Neant	✓		
17	Abdoulaye	Bsh	Cultivateur	629130815	✓		
18	Mamadou Salim	Bsh	Cultivateur	610480210	✓		
19	Mamadou Bouya	Bsh	Cultivateur	612483134	✓		
20	Mamadou Lamasans	Millo	Ménagère	628471910	✓		
21	Mouminou	Bsh	Ménagère	Neant	X		
22	Sisa	Bsh	Ménagère	Neant	✓		
23	Moussou	Bsh	Ménagère	621470634	✓		
24	Maladho	Bsh	Ménagère	Neant	✓		
25	Fatomata Bintz	Bangous	Ménagère	611219841	✓		
26	Mariam a	Bamars	Ménagère	610551074	✓		
27	Marieton	Millo	Ménagère	612313824	?		
28	Imstou	Bsh	Ménagère	627822289	✓		
29	Houleymatou	Bamars	Ménagère	Neant	✓		

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE					
N°	PRÉNOM et NOMS		PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
30	Mariams	Millo	Ménagère	Neant	✓		
31	Fatomata Bintz	Millo	Ménagère	624052682	✓		
32	Adama Dury	Bsh	Ménagère	Neant	X		
33	Dussata Dury	Bangous	Ménagère	Neant	✓		
34	Adama Dury	Millo	Ménagère	610679259	?		
35	Mariam a Millo	Millo	Ménagère	627330584	X		
36	Maladho	Bsh	Ménagère	Neant	0		
37	Salimata	Bamars	Ménagère	Neant	?		
38	Mamadou Salim	Kouyate	Cultivateur	627528901	✓		
39	Mahmoud	Bsh	Bouilleur	612775392	✓		
40	Alhassane	Bsh	Bouilleur	628430911	✓		
41	Mamadou Alimou	Kouyate	Bouilleur	610835268	✓		
42	Eliens	Bsh	Cultivateur	629130815	✓		
43	Hawaou	Bamars	Ménagère	610480210	✓		



Localité de Bolontchio

Projet d'exploitation de bauxite dans
les sous-préfectures de Tanènè et Dabiss
par la société D-Logistique.

Procès-Verbal.

L'an deux mil vingt-cinq et le samedi 1^{er} Novembre,
s'est tenue une consultation publique dans le secteur de
Bolontchio dans le district de Kabouré (SP Tanènè) dans le
cadre de la réalisation de l'étude de cadrage de l'EIES
du projet cité ci-dessus.

La consultation publique a démarré à 16^h 30 par
l'introduction de la mission par M^E Doukourouy, Mohamed
Lamine qui n'a pas manqué de remercier la population
pour la mobilisation.



Après son intervention, M^E Ibrahima Chérif, consultant
BEEDD a pris la parole et a débattu les thématiques suivantes :
la description du projet, du cabinet BEEDD, les objectifs du
projet, sa localisation, ses impacts potentiels, l'importance
de la réalisation de l'EIES et de la Consultation Publique

M^E Leye Monaye Konko Camara ; consultant BEEDD
a aussi pris la parole pour inviter l'auditoire d'exprimer
les préoccupations et attentes en lien avec le projet.

Ainsi, les principales préoccupations exprimées ont été


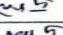
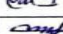


- Non respect du contexte local;
- Pollution / Destruction des cours d'eau ;
- Perte de terres agricoles;
- Manque de compensation juste et équitable;
- Pollution de l'air par la poussière;
- Perturbation de l'écosystème ;

- Utilisation potentielle du dynamitage;
 - Bon respect des us et coutumes;
 - Bon restauration des moyens de subsistance
- Les principales attentes exprimées ont été:
- Construction de forages comme mesures de compensation à la pollution des ressources en eau;
 - Restauration des moyens de subsistance;
 - Réhabilitation des sites après exploitation;
 - Prise en compte des préoccupations ...
- Des soléances ont aussi été formulées:
- Construction : école, poste de santé, maison des jeunes;
 - — 11 — d'un centre de formation;
 - Reprofilage des pistes communautaires;
 - Aménagement de zones de pâturage ..
- Et après tout, la consultation publique a pris fin à 17 h 21 par des prières et bénédictions pour la réussite du projet.



 

DATE: 07.11.2025.
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Kaboye SECTEUR: Bolontaria

ONT SIGNÉ

PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Hamadou Sambé	Pdt Jeunesse	626.25.39.13	
Hamadou Salio Haliso	Imam	628.09.18.95	
Sony Kalissa	Bager	623.59.39.16	
Abdoulaye Secrétaire	Secrétaire district	621.91.27.23	
Mohamed Lamine Daumbouya	chef service ENV	62058 3435	



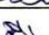
Ci-joint la liste de présence de la consultation publique...
 Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.
 Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.
 Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...



LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 07.11.2025.
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Kaboye SECTEUR: Bolontaria

OBSEVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Hamadou Salio	Kalissa	698.09.18.95	
2	Mohamed BOBO	Bah	699.03.97.68	
3	Aboubacar	Diallo	699.83.89.90	
4	Moussa	Diallo	690.96.11.13	
5	Aminatou	Diallo	- 4 -	699.09.06.99
6	Fatoumata	Conté	- 4 -	
7	Aicha	Daumbouya	P/A	611.78.88.33
8	Banta	Diallo	Cultivateur	691.79.16.11
9	Pianno Amadou	Diallo	chauffeur	619.69.83.08
10	Ibrahima Sony	Conté	Mecan	610.65.99.31
11	Lamarcano	Diallo	Mecanicone	627.07.86.98
12	Oumar	Diallo	Commencant	621.54.83.37
13	Abdouhamane	Diallo	élève	699.66.88.70

Scanne avec CamScanner

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE					
N°	PRÉNOM et NOMS		PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
14	Hassimou	Camara	tracteuriste	6	[Signature]		
15	Mohamed	Lamine Samba	conducteur	699.87.79.70	[Signature]		
16	Ibrahima	Hane	Mécanicien	610.57.91.65	[Signature]		
17	Alfarsane	Dialla	Charpentier	699.96.67.36	[Signature]		
18	Saliou	Tambassa	conducteur Machinerie	699.95.36.39	[Signature]		
19	Ibrahima	Sony Bess	Cultivateur	698.19.36.63	[Signature]		
20	Hamadi	Dialla	- II -	693.96.69.55	[Signature]		
21	oumane	Doumbouya	élève	696.87.59.16	[Signature]		
22	Aboubacar	Doumbouya	Aide ingénieur	692.15.19.00	[Signature]		
23	Ry	Camara	P / A	699.66.91.30	[Signature]		
24	Doucou	Dialla	Cultivateur	699.69.1399	[Signature]		
25	Sony	Doumbouya	- II -	691.98.69.91	[Signature]		
26	Alfarsane	Dialla	Mécanicien	697.63.31.69	[Signature]		

CS Scanné avec CamScanner

Page



Localité de Kafèlè



Scanné avec CamScanner

Projet d'exploitation de bauxite dans
les sous-préfectures de Tanènè, Kenfr-
randé et Dabiss par la société
D-Logistique.

Procès-Verbal.

Le au deux mil vingt-cinq et le vendredi 31 Octobre, s'est tenue dans le village de Kafèlè dans le secteur de Kirolet (district Tanènè centre / préfecture Boké) dans le cadre de la réalisation d'une étude de cadrage de l'EIES du projet cité ci-dessus, une consultation publique.

La consultation publique a démarré à 10H35 par l'introduction de la mission par M^r Mohamed Lemine Dumbouya : chef service environnement / Tanènè.

Après l'introduction de la mission, M^r Ibrahima chef consultant BEEDD a présenté la mission et le projet en détail; il a donné des détails claires concernant le projet, ses objectifs, sa localisation, ses impacts potentiels. Il a aussi signalé à l'auditoire que le consultant BEEDD est chargé de réaliser une étude de cadrage permettra d'élaborer des termes de référence qui permettront de guider les études d'impact environnemental et social qui seront réalisées dans un avenir proche.

Il a attiré l'attention de l'auditoire que le présent rassemblement est une occasion pour la population de s'exprimer en termes de préoccupations et attentes.

Sur ce, M^r Laya Morlaye Konko Gama a pris la parole en invitant l'auditoire à exprimer leurs préoccupations et attentes concernant le projet.

- Scanné avec CamScanner
- Ainsi, les principales préoccupations exprimées sont:
- Empiètement par le projet des sites sacrés notamment les cimetières;
 - Non respect des sites sacrés en termes de sacrifices;
 - Absence de compensation juste et équitable;
 - Effets des vibrations liés aux activités d'extraction sur le cadre de vie;
 - Pollution par la poussière et ses effets sur les plantes, les sources d'eau et la santé de la population;
 - Pollution et/ou assèchement des cours d'eau;
 - Effet des nuisances sonores sur la faune sauvage et domestique ainsi que sur la population;
 - Destruction des plantes à valeur sociale, médicale et économique;
 - Perte de terres agricoles et non réhabilitation de terres dégradées;
 - Risque élevé d'accident sur les animaux domestiques et sur la population...



Principalement, les attentes qui ont été exprimées sont!

- Restauration des moyens de subsistance;
- Création et sécurisation des emplois durables;
- Respect du contenu local;
- Prise en compte des préoccupations exprimées;
- Compensation juste et équitable;
- Sécurisation de zones de pâturage...

Des doléances ont été formulées:

- Construction: pompes solaires, écoles supplémentaires, poste de santé;
- Appui technique et financier aux groupements locaux.

Après expression des préoccupations, attentes et doléances; la consultation a pris fin à 12H15 par des prières pour la réussite du Projet.

DATE: 31.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Bousouma SECTEUR: Kissalé / village K3 felé

ONT SIGNÉ



PRÉNOM & NOM	TITRE / FONCTION	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Ibrahima Camara	chef de village	611.80.39.08	[Signature]
Seldouna Camara	Pdt Jeunesse	613.96.95.61	[Signature]
Seldou Tambassa	Sage	625.18.87.91	[Signature]
Abdoulaye Tambassa	imam	610.97.19.75	[Signature]
Maldandé Tambassa	chef Sect. Kissalé	611.63.42.99	[Signature]
Moussa Tambassa	Pdt jeunesse Kissalé	625.18.87.91	[Signature]
Mohamed Amine Doumbouya	chef service Environnement	62057-34-35	[Signature]

Ci-joint la liste de présence de la consultation publique...

Les personnes ci-dessus citées ont pris part à la séance de consultation publique tenue.

Elles ont été informées sur le projet, sa localisation et son emprise direct, ses objectifs, ses activités, ses impacts potentiels sur l'environnement et sur la communauté.

Elles ont été aussi invitées à exprimer leurs préoccupations, attentes et poser toute question concernant le projet...






LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



DATE: 31.10.2025
 PRÉFECTURE: Boké SOUS-PRÉFECTURE: Tanènè
 DISTRICT: Bousouma SECTEUR: Kissalé / village K3 felé

OBSEVATION:

N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
1	Mohamed	Tambassa Administrateur	620.05.39.56	[Signature]
2	Saidouba	Camara Cultivateur		[Signature]
3	Qjibi	Tambassa - U -	697.65.59.97	[Signature]
4	ISmaïel	Camara chauffeur	622.91.69.06	[Signature]
5	Duman	Tambassa - U -	625.73.79.68	[Signature]
6	Alseny	Cambassa chauffeur	620.89.5929	[Signature]
7	Sekou	Camara Cultivateur	613.96.95.61	[Signature]
8	Aboubacar	Camara - U -		[Signature]
9	ismaïel	Mané Ménusier	663.96.57.16	[Signature]
10	ARRASSANE	Mané chauffeur		[Signature]
11	Abdoulaye	Mané - U -		[Signature]
12	Alu	Mané infirmier d'état	625.30.65.26	[Signature]
13	Mohamed	Camara Maçon	626.55.95.06	[Signature]

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
14	Abdoucar	gnaisse	626.82.86.27			
15	Agouyoubes	Dialla	626.66.18.66	S		
16	Mamy léssa	Sempou	Cultivateur	A		
17	Aminata	Camara	- // -	B		
18	Radiata	Halisa	- // -	C		
19	Amie	Coumbassa	- // -	D		
20	Ami	Coumbassa	- // -	E		
21	Dusmane	Camara	- // -	F		
22	MoRameel	Halabane	- // -	G		
23	Abdoulaye	Tambassa	Enseignant	H		
24	Issaél	Halabane	Cultivateur	I		
25	Ibrahima	Camara	Menuisier	J		
26	Issiaga	Tambassa	Fendeur	K		
27	Sékou	Tambassa	PIA	L		
28	Abdoulaye	Sempou	chauffeur	M		
29	Abdoucar	Camara	Meçon	N		

Page

		LISTE DE PRÉSENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE				
N°	PRÉNOM et NOMS	PROFESSION / MÉTIER	TÉLÉPHONE	SIGNATURE		
30	Léssa	Sané	PIA	610.09.77.36		
31	Fatou	Sagna	Cultivateur	R		
32	Aissata	Coumbassa	- // -	O		
33	Aminata	Coumbassa	- // -	P		
34	Aminata	Sylla	Menuisier	660.93.97.59		
35	Assanata	Keita	- // -	Q		
36	Aisseny	Camara	Chauffeur	621.65.31.13		
37	Yaya	Camara	- // -	622.73.66.90		
38	Abdoucar	Camara	- // -	622.16.22.37		
39	Dusmane	gnaisse	Viticulteur	629.52.01.19		
40	MoRameel	Lamine	gnaisse	Cultivateur		
41	Hamadouba	Hamé	- // -	611.87.02.21		
42	Aisseny	Hamé	Menuisier	620.68.76.69		
43	Hamadouba	Camara	Cultivateur	611.63.69.29		
44	Abdoulaye	Camara	- // -	620.93.15.00		
45	Faoulat	Faliss	Enseignant	628.64.41.08		

Page

